



HAL
open science

La main dans le bac. Mobilisations et freins du compostage partagé dans l'ouest de l'Ile-de-France

Stephane Tonnelat, Elisabeth Lehec, David Lepoutre, Michèle Jolé, Wulveryck Benoit, Yvon Pradier

► **To cite this version:**

Stephane Tonnelat, Elisabeth Lehec, David Lepoutre, Michèle Jolé, Wulveryck Benoit, et al.. La main dans le bac. Mobilisations et freins du compostage partagé dans l'ouest de l'Ile-de-France. ADEME, 20 avenue du Grésillé, 49004 Angers. 2022. <halshs-03924705>

HAL Id: halshs-03924705

<https://shs.hal.science/halshs-03924705v1>

Submitted on 5 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LA MAIN DANS LE BAC

Mobilisations et freins du
compostage partagé dans
l'ouest de l'Île-de-France

RAPPORT FINAL

EXPERTISES 

Mai
2022

REMERCIEMENTS

Nous remercions nos correspondants à l'ADEME, Guillaume Bastide, Fabienne Muller et Anaïs Rocci pour le suivi de ce projet. Nous remercions Charles-Henri Rossignol, la direction régionale du CNRS et COOPANAME pour la gestion administrative et financière du projet. Nous remercions les agents territoriaux, les acteurs associatifs et les élus rencontrés pour le temps qu'ils et elles nous ont accordés.

Nous remercions enfin toutes les personnes rencontrées dans les sites de compostage partagé pour leur accueil et le partage de leurs passions et de leurs problèmes.

CITATION DE CE RAPPORT

Stéphane Tonnelat, Elisabeth Lehec, David Lepoutre, Michèle Jolé, Yvon Pradier et Benoit Wulveryck. 2020. La main dans le bac. Freins et mobilisations au compostage partagé dans l'ouest de l'Île de France. ADEME, UMR LAVUE, Ecole du Compost, 197pages.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01
Numéro de contrat : 1806C0004

Stéphane Tonnelat, Elisabeth Lehec, David Lepoutre, Michèle Jolé, Yvon Pradier et Benoit Wulveryck pour ce projet financé par l'ADEME

Projet de recherche coordonné par : Stéphane TONNELAT
Appel à projet de recherche : TEES

Coordination technique - ADEME : MULLER fabienne
Direction/Service : SVD / DEC

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| RÉSUMÉ | 4 |
| ABSTRACT | 5 |
| 1. INTRODUCTION: QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE PARTAGE ? COMMENT SE DIFFUSE-T-IL DANS LES TERRITOIRES ? | 6 |
| 1.1. Problématique et méthode | 6 |
| 1.2. Le grand gaspillage des ordures ménagères | 12 |
| 1.3. La formation au compostage collectif : faire et convaincre | 23 |
| 2. LE DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGE DANS LA PERIPHERIE OUEST PARISIENNE. | 39 |
| 2.1. Cinq communes et leurs caractéristiques sociales et institutionnelles concernant les déchets et le compostage | 39 |
| 2.2. Inventaire, typologie et évolution des sites de compostage partagé | 49 |
| 3. ETUDES DE CAS | 68 |
| 3.1. Réussites et limites du compostage en copropriété résidentielle..... | 68 |
| 3.2. Jardinage et compostage dans les quartiers populaires | 108 |
| 3.3. Les difficultés du compostage en institution | 135 |
| 3.4. Conclusion des études de cas..... | 157 |
| 4. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS | 159 |
| 4.1. Résumé..... | 159 |
| 4.2. A propos de l'inventaire des sites..... | 161 |
| 4.3. A propos des études de cas | 161 |
| 4.4. Recommandations..... | 167 |
| 4.5. Une réussite hybride exemplaire : <i>Red Hook Compost</i> , Brooklyn..... | 167 |
| 5. ANNEXES | 172 |
| PRESENTATION DES CINQ COMMUNES CHOISIES POUR L'ENQUETE | 172 |
| TABLEAU DONNEES DEMOGRAPHIQUES | 172 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 193 |
| INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES | 195 |

RÉSUMÉ

Depuis 2018, la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire impose aux collectivités territoriales de mettre en place un tri à la source des matières organiques rejetées par les ménages en vue d'un traitement séparé d'ici le 31 décembre 2023.

Pourtant, malgré de nombreuses campagnes locales de sensibilisation soutenues par la mise à disposition de matériel gratuit ou très peu cher, le compostage partagé a du mal à décoller en milieu urbain et périurbain, où les gisements de déchets organiques ménagers sont les plus fournis (Philippot 2011; Canto 2017). Comment expliquer ce manque d'engouement ? Quels sont les leviers à disposition des collectivités pour dépasser le cercle des personnes déjà convaincues ?

Notre équipe de recherche mixte, composée de quatre chercheurs et de deux professionnels du compostage a cherché à répondre à ces deux questions en dressant un panorama du compostage partagé dans 6 communes de la proche périphérie ouest de Paris, suivi d'une analyse fine de 9 sites choisis.

En bref, la demande est croissante et les savoirs faire se diffusent progressivement, avec des variations selon les municipalités. Mais le vocabulaire n'est pas stabilisé et les études manquent. L'absence de méthodes de comptage et de suivi uniformisées sur les territoires est une limite importante à l'évaluation des politiques publiques. Surtout, le rythme d'installation et de fonctionnement des sites est largement insuffisant pour répondre aux exigences de la loi ou à l'urgence environnementale.

Pourtant les habitants sont motivés par des raisons plurielles et complémentaires:

- 1 Ecologique: de l'éco-citoyenneté à la reconstitution des sols en passant par l'alimentation locale et la connexion avec le vivant.
- 2 Politique : reprendre l'espace commun et apprendre en faisant en partenariat avec la puissance publique locale et non pas en autonomie totale.
- 3 Economique: développer des emplois locaux, bons pour l'environnement et pour l'économie : lutte contre le gaspillage alimentaire et la malnutrition, traitement local des déchets organiques en vue de nourrir les jardins locaux.
- 4 Sociales : entretenir des relations avec ses voisins, son quartier, faire quelque chose

Mais ils font face à de nombreux obstacles. Au final, nous avons identifié 3 leviers pour favoriser le développement du compostage partagé :

- 1- La formation et la motivation des référents
- 2- Le soutien institutionnel: installation et surtout suivi en partenariat avec les habitants
- 3- Le contexte socio-spatial: la configuration spatiale et la dynamique collective sont des gages de pérennité, seules garanties de l'efficacité de la politique publique.

Nous proposons une liste de recommandations et de mises en garde en conclusion

ABSTRACT

Since 2018, a national law demands that local administrations organize the sorting and separate treatment of all organic waste from households by the end of 2023. However, despite awareness campaigns and distributions of composting equipment, community composting sites are not multiplying in suburban areas where organic waste is abundant. How can we understand this lack of interest? What policy could reach beyond citizens already mobilized?

Our team, composed of four social science researchers and two community compost professionals answered these questions by building an inventory of community composting sites in six municipalities on the western edge of Paris and leading in depth analysis of nine community composting sites.

Our results show that demand by inhabitants is growing and that know-how is spreading progressively, with variations according to different municipalities. However, the official vocabulary to label and study the sites is not stabilized leading to a lack of knowledge. More importantly, the rhythm of new sites opening is much too slow to answer the goals of the law towards an ecological transition.

Our in depth study shows that inhabitants do not lack motivations. Their motives range from :

- ecological : being a good eco-citizen and avoiding waste, rebuilding soils, connecting food to soils and connecting with the living world.
- political : reclaiming common space, working in partnership with public administration as opposed to alone.
- economical : finding new local and meaningful jobs, reduce food waste and malnutrition, treat waste locally, provide compost to local gardens
- social : build relations with neighbors, keep busy

But they face many obstacles.

To conclude, we have identified three levers for a better policy towards community composting

- develop compost training : this is a knowledge that should be more widespread across society
- develop institutional support with dedicated employees that work with inhabitants
- pay attention to the social-spatial context of sites and to the collective dynamics as they are the only guarantees of a durable activity.

We suggest a more detailed list of recommendations in the conclusion.

1. Introduction: Qu'est-ce que le compostage partagé ? Comment se diffuse-t-il dans les territoires ?

Problématique et méthode

Le grand gaspillage des ordures ménagères

La formation au compostage collectif : faire et convaincre

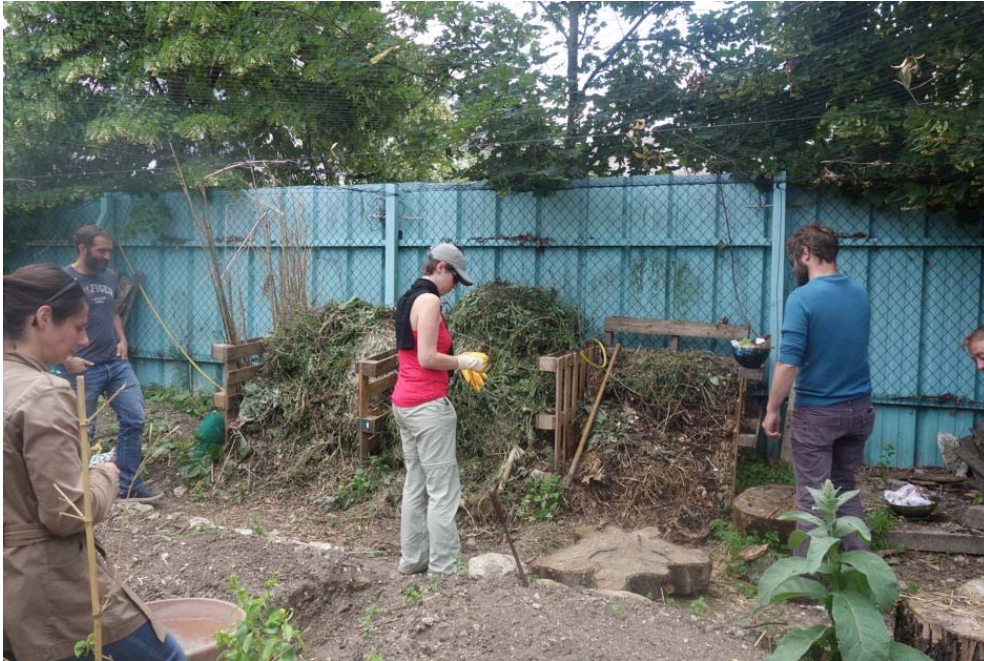


Figure 1: formation au compostage partagé à la ferme du bonheur à Nanterre, 2017

1.1. Problématique et méthode

1.1.1. Résumé

Le compostage figure comme un élément important de la politique de prévention des déchets. Il permet d'une part de diminuer la taille de la poubelle envoyée au traitement et d'autre part de récupérer par le tri des déchets solides non souillés par des matières organiques et ainsi faciliter leur recyclage ou leur valorisation calorifique. Pour ces différentes raisons, le tri sélectif des matières organiques et le compostage individuel ou en petit collectif sont des actions encouragées par la puissance publique ainsi que par les industriels du traitement (Rumpala 1999; Barbier 2002). Depuis 2018, une directive européenne, traduite dans la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire, impose aux collectivités territoriales de mettre en place un tri à la source des matières organiques rejetées par les ménages en vue d'un traitement séparé d'ici le 31 décembre 2023. Les incitations institutionnelles sont donc fortes.

En plus de réduire les déchets, et bien que ces aspects ne fassent pas partie de la politique publique, le compostage est aussi une pratique de recyclage qui s'inscrit dans une écologie circulaire en permettant un retour à la terre de matières premières censées restaurer ou enrichir les sols et économiser la ressource en eau. Celle-ci remplace un processus industriel linéaire non vertueux, puisqu'il consiste à brûler des matières en grande partie constituées d'eau tout en produisant des résidus nocifs pour l'atmosphère comme les oxydes d'azote et le dioxyde de carbone, ou encore le méthane en cas d'enfouissement. Ces traits du compostage constituent des arguments additionnels au-delà du discours officiel, présents dans les médias à sensibilité écologique.

L'initiative « 4 pour 1000 », lancée par l'ex-ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll, défend même la restauration massive des terres par apports de compost comme une solution au dérèglement climatique et à l'appauvrissement des sols.¹

Pourtant, malgré de nombreuses campagnes locales de sensibilisation soutenues par la mise à disposition de matériel gratuit ou très peu cher, le compostage a du mal à décoller en milieu urbain et périurbain, où les gisements de déchets organiques ménagers sont les plus fournis (Philipot 2011; Canto 2017). Le nombre de sites augmente lentement sans que l'on puisse véritablement estimer l'impact de cette pratique sur les flux des déchets (Meysignac et al. 2020). De nombreux citoyens sont rétifs au tri, insensibles à l'injonction à « l'écocitoyenneté », dégoûtés par la saleté ou tout simplement découragés par les obstacles rencontrés (voir par exemple les études financées par l'ADEME dans le programme sur les déchets vus par les sciences sociales, 2012). Comment expliquer ce manque d'engouement ? Quels sont les leviers à disposition des collectivités pour dépasser le cercle des personnes déjà convaincues ?

Notre équipe de recherche mixte, composée de quatre chercheurs et de deux professionnels du compostage, a cherché à répondre à ces deux questions en dressant un panorama du compostage collectif dans une partie de la région Ile de France (Nord-Ouest). Pour commencer, nous avons d'abord dressé un inventaire et établi une typologie des sites de compostage et de leur évolution en fonction de critères descriptifs et administratifs. Nous nous sommes appuyés pour cela sur le réseau des maîtres-composteurs formés dans les organismes labellisés par l'ADEME dont font partie deux membres de l'équipe. Cela nous a en même temps permis de faire un état des lieux des compétences et des dispositifs de prévention en matière de compostage dans la région étudiée. Ce premier tableau situe le potentiel du compostage collectif dans le panorama plus général de traitement des déchets organiques, y compris industriel. En bref, la demande est croissante et les savoirs faire se diffusent progressivement, avec des variations selon les municipalités. Mais le rythme d'installation et de fonctionnement des sites est encore largement insuffisant pour répondre aux exigences de la loi ou à l'urgence environnementale.

Nous avons ensuite choisi neuf sites pour une analyse ethnographique plus approfondie par observation et par entretiens. Un des critères de sélection des sites étudiés est le degré de succès ou d'échec de l'installation auprès des résidents et éventuellement de publics plus larges. Nous avons ainsi tenté de comprendre les mécanismes structurels, collectifs et individuels favorisant ou au contraire freinant la mobilisation. Derrière cette analyse se profilent d'autres questions sur les valeurs qui motivent les participants ainsi que sur l'influence que la pratique du compostage peut avoir sur ces mêmes valeurs. Serait-il possible, par exemple, que les personnes engagées soient plus motivées par les sociabilités liées à la participation que par des valeurs écologiques ? Nous avons par exemple vu que le jardinage pouvait constituer une concurrence au compostage plutôt qu'un débouché logique. Par ailleurs, les injonctions aux bonnes pratiques citoyennes comme le compostage peuvent aussi être démobilisatrices dans la mesure où cela devient une obligation. Enfin, les obstacles sont parfois trop difficiles à surmonter. Dans tous les cas, les conditions matérielles de l'installation, comme par exemple la visibilité du site de compostage depuis la rue, ou la proximité de fenêtres d'habitation, se révèlent cruciales. Ces deux aspects, le contexte socio-spatial et le rôle du collectif nous sont apparus comme déterminants pour le fonctionnement des sites et pour leur pérennité. Sans collectif organisé, les sites ne se maintiennent que rarement. Le rôle des « référents de sites » (ADEME 2013) dans l'animation l'est également. Enfin, dans tous les cas encore, le soutien des collectivités est crucial à la fois pour les conditions d'installation, mais aussi pour la motivation des habitants, et surtout des référents. Ces trois éléments, d'une part le collectif et le contexte socio-spatial, d'autre part les référents et, enfin, le soutien institutionnel, constituent trois leviers qui fonctionnent ensemble. Leur analyse ouvre des pistes susceptibles de nourrir à la fois les contenus et les orientations des politiques publiques, notamment en vue d'une formation plus généralisée au compostage, de partenariats plus égalitaires avec les habitants, et d'une politique plus ambitieuse susceptible de mieux motiver les citoyens.

1.1.2. Problématique

Le tri des déchets à la source ainsi que le recyclage des biodéchets est une étape charnière de l'ambition de transition écologique, économique et sociale affichée par le gouvernement (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte 2015) et reprise depuis dans une directive européenne et une autre loi. D'ici à 2024, les collectivités territoriales devront offrir une solution de traitement spécifique des biodéchets. Pourtant, si cette solution passe par un engagement citoyen,

¹ <https://www.4p1000.org/fr>

elle ne peut être décrétée par le haut. Elle requiert leur adhésion et, même, leur implication. Ce projet de recherche explore la problématique des conditions de mobilisation des habitants en faveur du compostage. Il fait l'hypothèse que les sites rassemblant les participants les plus motivés n'illustrent pas seulement des réponses à l'injonction au développement durable et à l'écologie (Krieg-Planque 2010), mais aussi des recherches sociales, économiques et politiques de solutions à des crises ou des questionnements redéfinis par les habitants eux-mêmes et dans lesquelles ils prennent une part plus active que la simple mise en œuvre de gestes écologiques.

L'entrée par le compost, permet de rapprocher deux aspects souvent séparés de la vie des citoyens ainsi que de la recherche en sciences sociales sur les mobilisations : le privé et le public. En recyclant dans des espaces publics, semi-publics et privés sous la houlette de la puissance publique des matières issues de la sphère familiale, le compostage expose une partie de l'intimité des habitants et en fait une question collective à fort potentiel de publicité (publicisation). Cette approche matérialiste se rapproche de l'héritage de la sociologie de la justice environnementale et de l'étude pragmatiste des problèmes publics que nous privilégions (Terzi et Tonnelat 2017). Celle-ci pose que tout problème public trouve son émergence dans un trouble d'ordre privé. Ce n'est que grâce à une enquête, individuelle et collective, que le trouble peut devenir un problème et à ce titre être publicisé (Dewey 2010b). Cette optique donne à notre étude une dimension scientifique susceptible d'informer les politiques publiques.

Par exemple, le compostage collectif pourrait être vu par certains comme une solution à l'isolement, ou encore, comme une velléité d'indépendance des services municipaux. Au contraire, nous avons vu qu'il se présente plutôt comme une demande de partenariat avec la puissance publique dont nous expliciterons les termes.

À travers l'étude du compostage collectif, ce projet étudie donc la problématique des mobilisations environnementales en faveur de la transition écologique influencées autant par les injonctions médiatiques venues d'en haut que par des préoccupations d'ordre plus privé ou plus locales. Sont-elles complémentaires ou contradictoires ? Comment s'articulent-elles ? Les réponses à ces questions nous semblent intéressantes autant pour les sciences sociales que pour les politiques publiques.

1.1.3. Complémentarité professionnel/chercheur dans les entretiens, visites et analyses

Le projet COMPOST a été mené par une équipe mixte composée de quatre chercheurs en sciences sociales et de deux professionnels du compostage urbain travaillant dans une association dédiée à la formation. Cette collaboration nous a permis de garder en tête les préoccupations à la fois scientifiques et pratiques de la problématique. Elle a aussi fait gagner du temps en combinant des compétences complémentaires académiques et professionnelles qui nous ont ouvert un accès rapide et approfondi aux terrains et aux données.

Une de nos premières observations porte sur la complémentarité entre chercheurs en sciences sociales et professionnels du compostage. Nous sommes partis du postulat pragmatiste selon lequel il n'existe pas de différence de nature entre un savoir technique ou professionnel et un savoir scientifique (Tonnelat 2015). Les deux sont issus de méthodes d'enquête qui les ont affinés au cours du temps par un processus itératif d'hypothèses, d'essais et d'analyses. Pour reprendre une expression fameuse de l'anthropologue Clifford Geertz (2012), la différence et donc la complémentarité s'expriment en terme de distance. Les savoirs techniques ou professionnels sont « proches de l'expérience » tandis que les savoirs scientifiques sont « éloignés de l'expérience ».

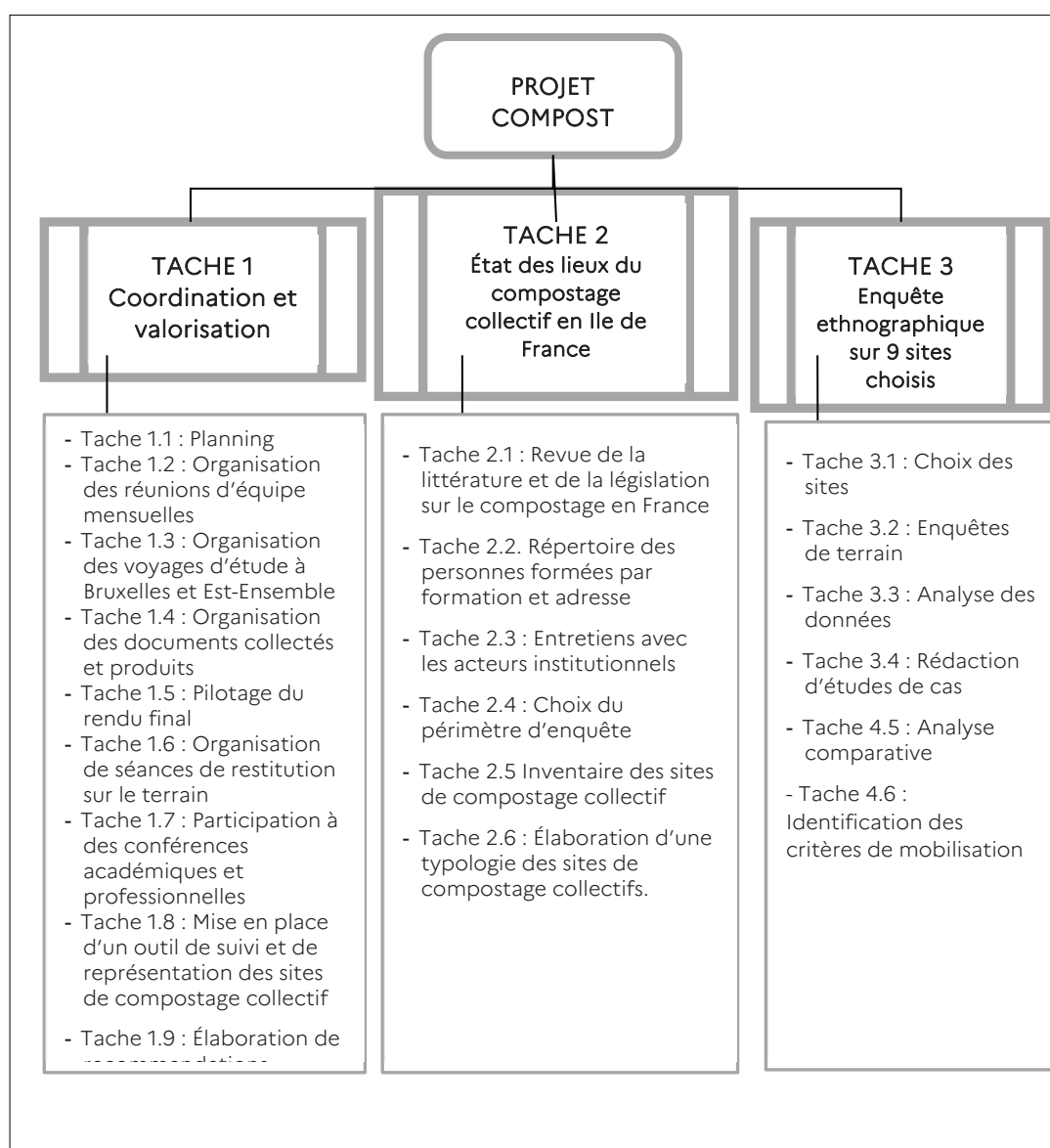
Au cours de nos multiples discussions nous avons constaté cette différence et nous avons décidé d'en tirer parti pour tenter d'établir la plus grande continuité possible entre d'un côté le terrain et les savoirs pratiques et de l'autre l'analyse et les savoirs scientifiques plus abstraits. Nous avons ainsi adopté une méthode consistant le plus possible à travailler par paire professionnel/scientifique. Cette solution s'est révélée particulièrement riche pour les données et formatrice pour les membres de l'équipe. En entretien par exemple, les questions des professionnels et des scientifiques abordent souvent les mêmes problèmes, mais sous des angles différents.

Afin de faciliter les discussions entre nous, deux chercheurs en sciences sociales de l'équipe, Stéphane Tonnelat et David Lepoutre, ont commencé la recherche en suivant une formation de « guide-composteur » de 3 jours enseignée par l'équipe de l'École du compost. Elisabeth Lehec, une troisième chercheuse qui nous a rejoints en cours de route était déjà formée. Ces expériences ont donné à ces trois sociologues une connaissance et un vocabulaire de base pour parler du compostage collectif. Michèle Jolé nous a rejoint en chemin et s'est formée au compostage sur le tas.

Inversement, les réunions mensuelles d'équipe, les discussions, ainsi que les échanges de textes préliminaires, de comptes-rendus d'observations ou d'entretiens, ont permis aux professionnels de l'équipe, Benoît Wulveryck et Yvon Pradier, d'intégrer des cadres théoriques et des notions sociologiques comme la distinction entre facteurs locaux et structurels permettant d'analyser les obstacles au compostage ou comme le besoin de critères stables de classification et de comparaison pour l'inventaire des sites. Cette coopération fructueuse a donc permis à la fois de mettre nos analyses à l'épreuve du terrain et de mieux comprendre la pratique à la lumière de l'analyse.

Enfin, ce travail collectif a été renforcé et enrichi par deux visites effectuées dans le territoire Est-Ensemble du Grand Paris, accompagnées utilement par trois acteurs institutionnels locaux, et par un voyage d'étude à Bruxelles et au Comité Jean Pain, une organisation figurant comme un haut lieu historique, toujours actif et dynamique, de la formation et de l'expérimentation en matière de compostage. Ces incursions au sein de territoires extérieurs à notre aire d'enquête ont favorisé la construction d'un regard commun et la prise de distance comparative.

1.1.1. Identification des tâches



1.1.4. Organisation du travail

Réunions mensuelles

Nous avons établi un rythme de réunion quasi mensuel de l'équipe de recherche. Celles-ci ont eu lieu au laboratoire UMR LAVUE à Nanterre, dans les locaux de l'entreprise de portage COOPANAME, aussi à Nanterre, où est logée l'École du compost ou encore dans des sites de compostage partagés.

Lors de ces réunions, nous avons fait le point sur les actions en cours ou passées, nous avons discuté des nouveaux enseignements et des nouvelles pistes d'interrogation, puis nous avons programmé les tâches à mener pour le mois suivant. Un compte rendu de la réunion a été envoyé à l'équipe et stocké sur le site partagé de l'équipe, fourni par le CNRS.

1.1.5. Etat des lieux sur le compostage: revue de littérature en sciences sociales, revue sommaire de littérature technique, littérature grise, point sur la législation, tableau des acteurs

Nous constituons peu à peu un répertoire de la littérature disponible sur le sujet.

Les entrées se divisent comme suit :

Littérature en sciences humaines et sociales sur le compostage et les déchets

Littérature technique sur le compostage et les déchets

Littérature amateur sur le compostage

Littérature grise (Plans de prévention des déchets, Agenda 21, Rapports annuels, etc.)

Littérature légale sur le compostage et les déchets

Evidemment, ces recensions n'ont pas un caractère exhaustif. Nous avons autant que possible dressé un panorama de ces littératures qui puisse faire ressortir les grandes lignes d'évolution de la pensée dans chaque domaine ainsi que les discussions qui l'ont animée.

1.1.5.1. °Entretiens institutionnels

Pour chaque commune, nous avons dressé une liste des acteurs à interroger. Nous avons décidé de rencontrer un ou deux élus municipaux, les chargés de prévention des services municipaux et les acteurs associatifs actifs sur la thématique des déchets.

Nous avons aussi rencontré des acteurs régionaux comme le SYCTOM ou l'association Zero Waste France. Ces entretiens nous permettent de dresser progressivement un tableau des acteurs du compostage collectif dans notre périmètre. Combiné à un état des lieux sur la législation, ils montrent comment des acteurs fonctionnent dans un contexte institutionnel et légal changeant.

1.1.5.2. Liste des entretiens institutionnels

A part pour les personnages publics, comme les élus et les présidents d'association, qui parlent au nom de leur mandat, tous les noms ont été soit effacés, soit changés.

Nanterre

Elu à l'écologie urbaine : M. Gauché Cazalis, le 5/11/2019

Chargé de prévention, le 02/07/2018 et le 5/11/2019

Chargé de mission écologie urbaine, le 11/04/2019 et le XXX

Chargé du service développement, le 15/11/19

Acteurs associatifs : - Régie de quartier, le 18/04/19

- C si Bio, rdv le 18/05/19

- Naturellement Nanterre M. Claude Barbe, le 18/05/19

Gennevilliers

Elue à l'écologie urbaine : Mme Laurence Lenoir, le 10/01/19

Chargés de prévention : le 10/10/18 et le 01/10/19

Chargée de mission écologie urbaine : le 10/10/18 et le 07/2019

Agent de développement du Quartier Chandon-Brenu-Sévines, le 18/07/19

Colombes

Elu chargé des déchets : M. Samuel Métias, le 22/11/2018

Chargée de prévention : le 20/12/2018

Centre animation Nature: le 13/05/19

Communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine

Elu à l'environnement de Carrières sur Seine: Armand Bossis, le 24/06/19

Chargée de mission déchets et compostage, rencontrée le 12/04/19 et le XXX

Responsable de la communication du SITRU, le 20/11/18

Responsable de l'association GreenHouilles, Houilles : le 03/07/19

Autres acteurs

SYCTOM, le 12/07/18

Zero Waste France, Thibaud Turcher, le 21/10/18

Territoire Grand Paris Est Ensemble, service écologie urbaine : le 19/11/19 et le 29/11/19

Comité Jean Pain, M. Vincent Gobbe, Londerzeel le 02/03/20

Centre d'écologie urbaine, M. Simon De Muynck, Bruxelles le 03/03/20

ASBL Worms, Bruxelles le 03/03/20

1.1.5.3. Visites et entretiens pour les études de cas

Chaque étude de cas a donné lieu à plusieurs visites de terrain et à des entretiens avec les personnes les plus impliquées et d'autres moins engagées.

La première visite, établie à l'aide d'une fiche de renseignements, avait pour but de recenser le site et de lui attribuer des caractéristiques communes à tous les sites en vue de dresser l'inventaire et d'en tirer une typologie et une carte. Ces renseignements ont permis de dresser un grand tableau synoptique de l'ensemble des sites qui a servi de support pour l'analyse de leur évolution. Nous avons le plus généralement pris contact avec les référents avant la visite. Pour quelques sites pour lesquels nous n'avions pas de contact, nous nous sommes présentés sans rendez-vous avec des résultats inégaux. Quelques sites nous sont restés inaccessibles, comme celui de la résidence de la caserne des pompiers de Gennevilliers.

La fiche de visite est en annexe avec quelques exemples remplis. Elle est aussi discutée dans l'introduction du chapitre sur l'inventaire des sites.

Les visites suivantes, pour les sites sélectionnés pour une étude approfondie, avaient une visée plus ethnographique. Il s'agissait alors de mieux comprendre le fonctionnement du site en allant au-delà des bacs de compostage. Nous nous sommes ainsi intéressés au jardin, à la résidence, voire au quartier. Les personnes rencontrées sont mentionnées dans les études de cas. Par souci de protection de leur identité de particulier, les noms ont tous été changés. Nous avons mené des entretiens plus longs et observé les pratiques autant que possible avec les référents, des usagers, des ex-habitants initiateurs, des voisins, des membres de conseil syndical, de bureau d'association, etc. Seul un site nous a refusé l'accès. Il s'agit de l'Agrocité de Gennevilliers où, malgré le soutien de la mairie, les dirigeants de l'association nous ont interdit l'accès au site par souci de contrôle de l'information sur leur activité. C'est dommage dans la mesure où ce site est un des posters de la politique municipale. Dans tous les autres terrains, nous avons reçu un accueil chaleureux. Nos interlocuteurs nous ont le plus souvent accordé plus de temps que prévu, montrant un intérêt pour notre étude et partageant leurs savoirs afin de nous aider.

Nous avons aussi pris de nombreuses photos en veillant à demander la permission orale d'enregistrer les visages.

Au final, chaque site a requis une approche particulière influencée par ailleurs par celle ou celui qui la menait. Nous nous sommes en effet distribués les sites entre chercheur.es avec les professionnels en appoint pour les questions que nous nous posions. Le terme d'ethnographie serait trop ambitieux pour qualifier ces études car nous avons au final manqué de temps pour dresser de véritables portraits. Nous avons néanmoins, pour chaque cas, identifié les personnages principaux ainsi que les tensions qui travaillaient le terrain.

Quelques mots sur le travail de terrain au centre de notre restitution : nous aimerions qu'elle exprime le plaisir que les chercheur.es ont eu à rencontrer un certain nombre de partenaires et acteurs de cette expérience. Les plus décisifs, on a pu les rencontrer deux fois.

Souvent, ces entretiens ont permis de partager nos diagnostics et de les faire avancer en commun, ce qui est rare et très enrichissant et pourrait même être la finalité de ce type de travail : l'émergence d'une conscience commune des problèmes et des leçons à en tirer.

1.2. Le grand gaspillage des ordures ménagères

1.2.1. Résumé

Quelle place occupe le compostage, qu'il soit individuel ou collectif, au sein des activités contemporaines de traitement des ordures ménagères ? Le détour par l'histoire des déchets urbains, l'enquête observationnelle sur les sites de traitement et de recyclage des rejets et ordures, l'enquête orale auprès des acteurs institutionnels, l'examen des textes de loi concernant les déchets et de leur évolution, et enfin l'analyse des supports de communication institutionnelle apportent une multiplicité d'éclairages qui convergent vers l'idée que cette place est à la fois minime et très ambivalente.

L'histoire des déchets nous apprend que le problème des déchets n'est pas consubstantiel à la ville moderne et industrielle. Il n'est apparu qu'au milieu du XXe siècle, quand fut achevée la grande séparation des rejets urbains (eaux usées et ordures) et leur traitement industriel. Auparavant et jusqu'à la fin du XIXe siècle, tous les rejets étaient systématiquement réemployés (vidanges, boues, chiffons, os, fer blanc, etc.) Aujourd'hui, les égouts, les usines de traitement, les usines de recyclages, les usines d'incinération, apparaissent comme des dispositifs techniques très élaborés et comme des progrès, mais ils sont aussi le lieu d'un gigantesque gaspillage de ressources précieuses. Les progrès accomplis sont donc ambivalents. Le cycle des matières est rompu. Les matières organiques ne retournent pas à la terre. Les boues des usines de traitement des eaux sont séchées et brûlées. Les ordures sont incinérées et partent en fumée. Certes, une proportion croissante des ordures est triée et recyclée, mais ces opérations sont beaucoup moins simples et efficaces qu'on pourrait le croire, avec 1/3 de refus de tri dans les usines. L'évolution du droit a été très rapide, depuis les années 1970. Mais les mots du droit sont parfois confus. Que signifie la valorisation ? Et l'application du droit est très difficile, soumise à de nombreux obstacles pour tous les acteurs. En somme, quand on examine à la lumière des chiffres des tonnages et les budgets ce que représente le compostage dans les activités d'un syndicat comme le Syctom parisien, on réalise très vite que le compostage est un phénomène infime. Tandis qu'il occupe une place importante dans les supports de communication, qui le mettent systématiquement en avant. Enfin, lorsqu'on identifie la définition institutionnelle de cette activité, on réalise qu'il existe une certaine confusion. Pourquoi le compostage fait-il partie des activités de prévention ? Les matières organiques comptent pour un tiers des ordures ménagères. Pourquoi le compostage n'est-il pas placé dans les activités de traitement ? En fait, le compostage, c'est à la fois de la prévention, du traitement, du recyclage et de la valorisation. Il devrait être intégré dans une définition plus large. C'est une des conditions de son développement réel et concret dans les années à venir.

Après ce premier chapitre de présentation, nous allons maintenant examiner, à différents titres, le contexte dans lequel se développe aujourd'hui le compostage de proximité. Pour comprendre ce phénomène et ses limites, il est en effet indispensable de le mettre en perspective, à la fois du point de vue historique, du point de vue technique et du point de vue juridique. Dans quelle chronologie multiséculaire du rapport des villes à leurs rejets ce développement trouve-t-il place ? Quelle importance peut-il prendre dans le contexte d'une gestion des déchets principalement orientée vers le traitement industriel ? Quelles évolutions juridiques successives ont rendu possibles et favorisé, au cours des deux dernières décennies, les politiques des collectivités locales en faveur du compostage de proximité ? Nous allons voir que cette triple mise en perspective nous conduira à remettre en question la manière dont les institutions concernées définissent elles-mêmes le compostage. Ce dernier est en effet systématiquement classé dans le domaine de la prévention et non dans celui de leur traitement. Quelles sont les implications de cette définition en termes d'attribution de services et de budget ? Quelle peuvent être les conséquences de cette définition pour le développement futur du compostage de proximité ? Telle est la question sur laquelle débouchera cette première phase de notre investigation.

1.2.2. L'invention des déchets

Chaque année, les municipalités françaises produisent près de 40 millions de tonnes de déchets ménagers et consomment 5,5 milliards de mètres cubes d'eau, simultanément usée puis déversée dans les égouts. Toutes les matières rejetées comme déchets ou contenues dans les eaux usées sont pour l'essentiel perdues. Certes, le recyclage des matériaux issus du tri et de la collecte sélective est en progression depuis quelques années. Pour autant la majeure partie des ordures est encore brûlée ou mise en décharge. Quant aux eaux usées, elles sont la plupart du temps assainies avant d'être rejetées dans les cours d'eau. Mais les boues issues des stations d'épuration trouvent de moins en moins preneur auprès des agriculteurs. Dans

les centrales d'épuration les plus récentes, elles sont d'ailleurs détruites, c'est-à-dire incinérées sur place. Ce gigantesque gaspillage de matières variées, associé au fait que les zones urbanisées consomment toujours plus de ressources non renouvelables et sont aussi responsables de nombreuses pollutions, notamment atmosphériques, font que les villes sont souvent assimilées à des écosystèmes parasites de leur environnement.

Dans la conscience commune, la production massive de déchets est un phénomène typiquement urbain, lié au processus historique d'industrialisation, depuis deux siècles et demi. De nombreux travaux rendent compte de l'histoire des ordures, de la naissance du grand réseau technique des déchets en France comme à l'étranger (Melosi 1981; Frioux et Roussel 2012; Frioux 2013) ou encore du fonctionnement économique de ce réseau (Bertolini 1987). Ils permettent de déconstruire et mieux expliquer les liens entre déchets et espaces urbains. Or, selon Sabine Barles (2005), une urbaniste qui a mené une recherche approfondie sur l'histoire des rejets urbains durant toute la période de la révolution industrielle, il s'agit d'une idée reçue. Le problème des déchets à proprement parler n'est pas apparu, comme on pourrait le penser, avec la Révolution industrielle, à partir des années 1880, mais seulement au XXe siècle et plus particulièrement dans sa deuxième moitié. Dans la phase première d'industrialisation et d'urbanisation, les rejets de la ville, qui n'étaient en l'occurrence pas définis comme des déchets, étaient intégrés dans un cycle permanent des matières, en association étroite avec l'industrie et l'agriculture. De quoi parle l'ouvrage de Sabine Barles ?

D'abord des activités de chiffonnage, qui ont connu un essor considérable au XIXe Siècle. Vers 1850, les chiffonniers étaient déjà 100 000, qui formaient un réseau très hiérarchisé, avec ses « piqueurs », « placiers », « maîtres-chiffonniers » et grossistes, dont certains qui gagnaient beaucoup d'argent (Compagnon 2017). Tous ces professionnels récupéraient non seulement les chiffons, indispensables à l'industrie du papier, alors en plein essor, mais aussi les os (d'abattoirs, de boucherie, de déchets ménagers) utilisés dans l'industrie chimique et pour la fabrication de nombreux objets, et également les boîtes de sardines en fer blanc, qui étaient dessoudées, le fer et l'étain étant vendus différemment, ou bien les écailles d'huîtres, consommées en grand nombre, mises en poudre et transformées en engrais.

Ensuite des vidanges, autrement dit les excréments humains. Avant le développement du tout-à-l'égout, ceux-ci étaient déversés chaque matin dans les fosses d'aisance, dans les cours de toutes les habitations urbaines. Leur contenu, c'est-à-dire les vidanges, était régulièrement collecté puis stocké dans les « voiries » des quartiers périphériques, par des compagnies privées qui en tiraient doublement profit. D'une part, elles se faisaient payer pour la collecte. D'autre part, elles revendaient les vidanges, soit aux agriculteurs, en vue d'un épandage direct sur les champs, selon la « méthode flamande », soit à des industriels se comptant par centaines en France, pour la fabrication des poudrettes et du sulfate d'ammoniaque, également destinés à l'engraissement des terres. Dès l'apparition des premiers égouts urbains, des ingénieurs, des élus, des habitants, se sont rapidement inquiétés du rejet de ces précieuses matières dans les fleuves, qui apparaissait comme un gaspillage inacceptable. Nulle conscience environnementale à cette époque, mais simple souci ordinaire d'économie.

Enfin, des boues de rue, raclées et récupérées par les bien nommés éboueurs. Ces boues urbaines, formées à partir de la poussière, du crottin de cheval et des abondants dépôts d'ordures domestiques, avant l'existence des poubelles, étaient également valorisées, comme « fumier urbain », pour l'agriculture environnante. La qualité des boues variait en fonction des quartiers, des saisons, des apports. Leur rôle agricole, comme celui des vidanges, s'est accru tout au long du siècle, parallèlement à la progression de la demande alimentaire, dans des villes qui se peuplaient de plus en plus.

Durant cette première phase de l'industrialisation, les pollutions étaient présentes, notamment dans l'eau des cours d'eau, mais l'essentiel des sous-produits de l'industrie était intégré dans une circulation économique variée : les peaux, la laine, les boyaux issus de l'équarrissage, tous les résidus des activités métallurgiques, les cendres de toute sorte, etc. Ces sous-produits n'étaient pas considérés comme des déchets, mais comme des matières premières urbaines. La complémentarité entre l'industrie et l'agriculture, entre la ville et son environnement, était très forte et indispensable. Tous les acteurs, du simple habitant jusqu'à l'ingénieur, connaissaient empiriquement la loi des cycles, la nécessité, notamment, que les matières organiques retournent à la terre pour que l'on puisse cultiver.

A partir de la fin du XIXe siècle, cette complémentarité a commencé à se défaire. A cette époque, plusieurs facteurs concourent à la séparation progressive des activités et des matières. D'une part, l'industrie se transforme et se développe à plus grande échelle, ceci impliquant un renouvellement des sources de matière, avec notamment le bois qui remplace le chiffon, l'usage de l'os supplanté par les

premiers plastiques de celluloid, la production d'engrais agricoles artificiels, issus de l'exploitation minière (phosphate) ou de l'extraction de l'azote de l'air. D'autre part, la ville s'étend et de nouveaux équipements apparaissent, sous la houlette des hygiénistes et des urbanistes, promouvant et installant le tout-à-l'égout, l'eau courante, l'usage obligatoire des poubelles, l'enlèvement des ordures.

Jusqu'aux années 1920, ce cloisonnement s'est heurté toutefois à des résistances. Nombre d'élus et de professionnels considèrent toujours que les excréta urbains peuvent et doivent alimenter l'industrie et l'agriculture. Les chiffonniers se maintiennent, mais ils peinent à trier les chiffons, mélangés aux autres matières dans les poubelles. En région parisienne, les ordures, dont la quantité progresse d'années en années, font déjà l'objet, dans les nouvelles usines de traitement, d'un tri préalable, avant broyage et incinération. Des usines de criblage et de triage des gadoues voient le jour. Plusieurs villes installent des réseaux d'épandage des eaux d'égout sur les terres agricoles, par exemple à Gennevilliers, en banlieue parisienne. Mais les quantités globales de rejets urbains augmentent bien trop vite. Le recyclage ne pourra jamais suivre un tel rythme.

A partir des années 1930, les villes françaises ont donc renoncé à tirer profit de leurs excréta et se sont alors massivement orientées vers la séparation et le traitement spécifique des matières rejetées, ceci entraînant des coûts bien supérieurs aux dépenses précédentes, qui étaient pour partie compensées par la valorisation. L'épuration mécanique et biologique des eaux usées est devenue la méthode privilégiée de traitement, dans des stations de très grandes capacités, installées dans les périphéries urbaines. En parallèle, les techniques de potabilisation de l'eau se perfectionnaient. Après la guerre, la collecte et l'élimination des ordures ménagères ont finalement été confiées aux collectivités locales, qui en ont assuré le financement jusqu'à aujourd'hui, grâce notamment à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), déjà instituée antérieurement.

La thèse de Sabine Barles met donc en lumière une idée très importante. Nous savons que les déchets ont été définis, à partir des années 1970, comme un problème environnemental. Mais si l'on retient son schéma d'analyse, les déchets ne sont pas consubstantiels à la ville. Dans la première phase de l'industrialisation, les déchets n'existaient pas à proprement parler et ne posaient donc pas de problème spécifique. Cela peut évidemment nous donner quelques idées pour les politiques actuelles ou à venir.

1.2.3. L'ambivalence du traitement industriel

Chaque année, avons-nous dit, les Français rejettent 5,5 milliards de m³ d'eaux usées et produisent 40 millions de tonnes de déchets. Ces chiffres sont intéressants pour saisir des évolutions et faire des comparaisons, notamment internationales. Mais ils sont de pures abstractions. Comment appréhender plus concrètement la nature et l'échelle des phénomènes ? Pour se faire une idée de l'immensité de l'aire urbaine de Los Angeles, rien de tel que d'arriver de nuit par avion, en survolant la ville éclairée à basse altitude pendant une bonne quinzaine de minute. Pour se rendre compte des dépenses militaires de la France, il est très utile d'assister, au matin du 14 juillet, au défilé des troupes, des chars et autres véhicules blindés sur les pavés bruyants des Champs-Élysées.

En visitant successivement les égouts de Paris, la centrale d'épuration de Colombes, l'incinérateur de Carrières-sur-Seine et le centre de tri de Nanterre, qu'avons-nous pu voir de nos propres yeux ? D'une part, ces visites permettent d'appréhender physiquement les flux de matière et les caractéristiques matérielles des installations et du traitement. D'autre part, elles interpellent notre réflexion sur la profonde dualité de ces systèmes industriels. Au regard des immenses problèmes environnementaux que pose la gestion des rejets domestiques dans les sociétés contemporaines, ces systèmes ne figurent en effet pas seulement comme des réussites, mais aussi comme des échecs relatifs.

Commençons par les égouts. Si toutes les cultures humaines classent symboliquement le propre et le sale (Douglas, 2005 [1966]), peut-être ne l'ont-elles jamais fait de manière aussi radicale que les sociétés contemporaines urbanisées. Faire ses besoins dans des toilettes d'un appartement constitue une expérience ordinaire, typique de cette séparation. Sitôt la chasse tirée et l'air aspiré par la ventilation à moteur contrôlé, les odeurs ont disparu et l'eau de la blanche cuvette est redevenue parfaitement transparente. Quant aux fumeurs qui écrasent leurs cigarettes sur les trottoirs avec leur pied, ont-ils conscience que les mégots s'accumulent quelque part ? Aucunement, puisqu'ils sont balayés chaque jour et emportés dans l'eau du caniveau, jusqu'aux grilles d'évacuation.

Suivre une visite organisée des égouts de Paris, au site du Pont de l'Alma, soumet chaque participant à une perception exactement inverse : celle du mélange néfaste de toutes les matières. Mélange des rejets domestiques et industriels, des eaux pluviales chargées en hydrocarbures, des eaux de vaisselles plus ou moins grasses, des produits chimiques autorisés ou interdits, des déchets oubliés par les balayeuses,

des mégots de cigarettes et des chasses d'eau de toilettes dont on peut voir aussi bien qu'entendre, à intervalles réguliers, devant chaque raccordement d'immeuble, les cascades précipitées et sonores. Ces flux perpétuels et dilués d'eaux usées, moins odorants qu'on ne pourrait l'imaginer, s'écoulent par gravité, sous les rues et les boulevards de la capitale, alimentant les collecteurs principaux, orientés sud-est / nord-ouest, en direction notamment du centre de prétraitement de Clichy, qui distribue les trois grandes stations d'épuration de l'ouest de l'agglomération.

Et voici donc notre deuxième visite organisée, celle de l'usine Seine-Centre de Colombes. Une centrale dernière génération, entièrement couverte, qui a été mise en service en 1998, en pleine zone urbaine, sur le terrain circonscrit d'une ancienne station de pompage. Le parcours guidé tout public, d'une heure trente environ, à peine moins que le temps nécessaire pour que l'eau sale issue du canal émissaire subisse le processus complet d'assainissement, jusqu'à son rejet dans la Seine, donne accès aux étapes successives de la dépollution. D'abord, c'est le prétraitement. Le dégrillage et le tamisage retiennent les matières les plus grossières. Le dessablage et le déshuilage sont réalisés dans 4 grands bassins, par insufflation de microbulles d'air et raclages simultanés du fond et de la surface de l'eau. Ensuite, c'est le traitement primaire. La séparation des matières en suspension, dont sont issues les boues principales, s'effectue dans des décanteurs lamellaires, grâce à l'injection de coagulants chimiques, qui accélèrent la chute des particules. Enfin, les opérations se terminent par le traitement secondaire, qui sert à éliminer les matières dissoutes. Celui-ci repose sur une succession de filtrations biologiques, autrement dit l'élimination des polluants organiques et minéraux par des bactéries, en milieu aérobie, puis anoxique.

Cette visite très sécurisée, du fait de l'omniprésence des germes sur toutes les surfaces des installations et équipements confinés, est frappante pour les sens comme pour l'esprit. La technicité des machines et les performances de l'épuration sont impressionnantes. Sans compter le filtrage de l'air vicié, rejeté à l'extérieur, après le passage successif dans quatre tours de désodorisation chimique.

Mais pour autant, comment ignorer l'immense gaspillage de ressources et la rupture du cycle des matières qu'implique un tel système global de traitement des eaux usées urbaines ? Certes, l'eau courante et le tout-à-l'égout ont apporté d'immenses bénéfices aux habitants des villes. Certes la généralisation de la dépollution des eaux usées est nécessaire et salutaire pour l'environnement. Mais, comme tous les progrès, ces avancées sociotechniques révèlent des failles et des revers.

D'un côté, la croissance exponentielle de la consommation d'eau et l'amenuisement des ressources laissent entrevoir d'inquiétantes perspectives de pénuries. Le phosphore et l'azote contenus notamment dans les urines se trouvent dilués dans l'eau, et ne sont pas récupérés. De l'autre, les différents résidus issus du traitement, presque toujours toxiques pour l'environnement, sont irrémédiablement perdus, notamment les matières organiques, qui composent en grande partie les boues et qui ne reviennent plus à la terre. Que deviennent en effet, à Colombes, les déchets de grilles, les sables, les graisses et les boues primaires et secondaires résultant du traitement à l'intérieur de l'usine ? Pour l'essentiel, ils sont éliminés, c'est-à-dire incinérés, sur place ou ailleurs, ou bien mis en décharge. Quant à la dépollution de l'eau, elle restera toujours incomplète. Les stations d'épuration actuelles ne filtrent ni les antibiotiques, ni les très fines particules de micro-plastique, dont le rejet dans les fleuves et finalement la mer posent d'importants problèmes.

La visite du centre d'incinération de Carrières-sur-Seine est aussi édifiante pour les contradictions qu'elle met en lumière. Comme toutes les visites auxquelles nous avons assisté, celle-ci a commencé par un long exposé d'une heure et demie en salle, avec Powerpoint et vidéos d'animation, sous la houlette d'une chargée de communication engagée et pédagogue. C'était intéressant et instructif, mais, comme toujours, très orienté vers l'image que l'institution cherche à promouvoir. Ici, le syndicat intercommunal (SITRU) met en avant, comme il se doit, une usine performante, non polluante, qui valorise au mieux les matières résiduelles du traitement et l'énergie tirée de la combustion des ordures. Le couplet sur la présence d'un couple de faucon dans le nichoir prévu à cet effet au sommet d'une des deux cheminées et sur les ruches installées dans l'enceinte de l'usine nous a quand même laissés un peu interloqués. L'action en faveur de la biodiversité est-elle vraiment soluble dans l'incinération industrielle des OMR ?

Mais venons-en aux faits qui nous intéressent plus concrètement. L'usine est bel et bien une ruche, mais d'une toute autre nature. Chaque matin, c'est un ballet de camion-bennes auxquels se joignent quelques balayeuses urbaines et autres camions d'entreprises, qui déversent en moyenne un peu plus de 300 tonnes de déchets sur le sol de l'un ou l'autre des deux hangars de réception, dont les rideaux s'ouvrent et se ferment alternativement, pour limiter l'émanation des odeurs. Les tas humides et putrides, parfois même ruisselants, sont aussitôt poussés vers chaque fosse, profonde de 8 mètres, par un gros bulldozer jaune, qui patine sur le sol gluant.

Après avoir parcouru quelques secteurs secondaires de l'usine, notamment la zone de récupération des ferrailles et des mâchefers en sortie de four et la salle qui contient le groupe turbo-alternateur, l'échangeur de chaleur et les chaudières de redémarrage, nous montons les escaliers du bâtiment central, où se trouve le poste de commande des deux incinérateurs. Au centre de la pièce, dont les baies vitrées latérales surplombent les fosses à ordures, trône un grand bureau en demi-lune équipé d'une impressionnante console pleine d'écrans informatiques. Le technicien responsable nous donne quelques explications sur le contrôle de l'activité des fours et de la teneur en polluant des fumées de combustion. De part et d'autre de la salle sont aménagées les cabines des deux « pontirondiers ». Chacun pilote un grappin semi-automatique qui sert à extraire les déchets de la fosse, afin de les déposer en hauteur, sur les trémies de chaque four. Sous la direction du technicien, qui vérifie les températures, ils doivent choisir certaines zones de déchets, en fonction de leur humidité, et moduler le rythme du chargement du four, pour maintenir une bonne combustion. A l'automne, par exemple, ils alternent les masses de feuilles mortes gorgées d'eau et des déchets plus secs.



Figure 2 : quai de livraison des déchets devant la fosse d'un de deux fours de l'usine d'incinération.

Ici aussi, nous assistons en direct à la rupture des cycles et au grand gaspillage. Si l'incinération s'est imposée depuis des décennies comme une solution technique acceptable pour traiter les incommensurables quantités d'ordures ménagères produites par les villes, elle apparaît, sous nos yeux de visiteurs consternés, pour ce qu'elle est vraiment : une sorte de pis-aller. Non seulement les matières organiques - qui comptent pour environ un tiers des ordures domestiques - ne retournent pas dans les sols, qu'il faut donc engraisser artificiellement, mais encore, ces matières, principalement composés d'eau, rendent la combustion des ordures peu performante. Quant aux autres déchets qui composent le magma des deux fosses, il va de soi que s'ils étaient triés en amont, ils pourraient être recyclés. Enfin, à l'heure où la prévention des déchets apparaît comme un objectif crucial, on peut s'interroger sur l'intérêt du développement de la valorisation énergétique. Avec l'installation, puis l'extension en cours du réseau de chaleur, une partie des habitations de Carrières-sur-Seine et des communes avoisinantes sont en train de devenir dépendantes de l'incinérateur pour leur chauffage domestique. Si l'apport de déchets diminue et que l'usine est amenée à réduire ses capacités, comment fera-t-on pour alimenter le réseau ?

Notre parcours de visites industrielles s'est achevé au centre de tri de Nanterre, l'une des six usines du SYCTOM, dans laquelle les déchets issus du pré-tri réalisé par les habitants sont séparés, puis conditionnés, en vue de leur revente aux entreprises qui se servent des matières recyclées pour leur production. Ici comme ailleurs, des procédés techniques sophistiqués sont mis en œuvre : tri selon la grosseur des matériaux par crible à disque, séparation magnétique pour capter les emballages d'acier, séparation par courants de Foucault pour les emballages d'aluminium, tri optique pour séparer les différents plastiques et les briques alimentaires. Ces techniques évoluent sans cesse. Pendant la courte période de notre recherche, les Parisiens ont ainsi été informés qu'ils peuvent maintenant mettre les films plastiques dans les bacs de collecte sélective, puisque les usines sont désormais en mesure de les trier et de les mettre en balles.

Mais les techniques ne peuvent pas tout. Une partie du tri doit être assurée manuellement, à trois étapes du processus, par des équipes d'ouvriers qui s'activent devant les tapis roulants pour préparer ou rectifier le travail des machines. Nous n'avons pas enquêté sur ce sujet précis et il ne fait aucun doute que des efforts sont faits régulièrement pour améliorer l'environnement de travail et l'ergonomie des postes. Mais il n'y a pas besoin d'être fin analyste, pour comprendre, en observant les ouvriers au travail, que le tri, contrairement à l'image qu'on pourrait s'en faire, c'est sale, et que le tri manuel, c'est assurément un sale boulot : travail posté, en 2 x 8, debout, avec des objets qu'il faut extraire du tapis avec les mains pour les jeter dans des bacs sélectifs. Tâches infiniment répétitives, cadences, rendements et, évidemment, contrôle qualité à la sortie, par des agents superviseurs.

De la qualité du tri, parlons-en, non pas pour ce qui concerne les ouvriers, mais plutôt les habitants. Au centre de tri de Nanterre, près d'un tiers des déchets réceptionnés ne peuvent pas être revalorisés et doivent repartir en camion pour être incinérés. Pourquoi ? Parce que non seulement les habitants ne trient pas assez, c'est-à-dire seulement la moitié de ce qu'ils pourraient trier ; mais en plus, ils font des erreurs de tri et tout ce qu'ils trient n'est pas recyclable. Bref, si le tri est utile, il n'est pas non plus la panacée.

Récapitulons. Notre civilisation a assaini la ville. Elle a mis au point la dépollution des eaux usées. Elle a résolu le problème de l'accumulation des montagnes d'ordures ménagères en les éliminant par le feu. Elle a inventé des solutions techniques pour récupérer l'énergie de l'incinération, et d'autres pour trier une partie des déchets dans le but de leur recyclage. Pourtant, quand on visite les différentes installations industrielles, quand on les regarde de près, tout en se prémunissant contre le discours que les institutions tiennent sur elles-mêmes, via les agents qui guident les visiteurs, sous la houlette des services de communication, on ne peut qu'être frappé par l'ambivalence dont témoigne leur fonctionnement, pourtant si spectaculairement efficace.

Les unes comme les autres dévoilent sous une lumière crue l'immense consommation de ressources renouvelables et non renouvelables, la réduction en fumée et en cendres de millions de tonnes de matières, organiques et non organiques, les failles inévitables de la dépollution, la course en avant technique pour faire face à des problèmes toujours plus nombreux, les contradictions entre les différents objectifs recherchés, la part d'illusion contenue dans le fonctionnement du système, comme par exemple celle du recyclage infini des matières.

1.2.4. Les déchets, le compost et l'évolution contemporaine du droit

Le reportage « Déchets, les fast-foods hors-la-loi ? de l'émission *Envoyé spécial* du 18 octobre 2018 commençait par une séquence choc, avec musique et montage dramatisants. Il est 4 h du matin, place de la République à Paris. Sous la lumière des réverbères, le juriste Thibaut Turcher, salarié d'une ONG écologiste, enfile des gants en latex et déchire avec ses mains le film plastique de plusieurs sacs de poubelles que les employés du Mac Donald viennent d'entasser sur le trottoir, en prévision du passage des camions de collecte. L'inspection du contenu des sacs permet au juriste et au téléspectateur par la même occasion de constater que les déchets présents dans les sacs, emballages et aliments, sont bien mélangés entre eux. L'ONG a décidé, comme ses statuts le lui permettent, de porter plainte contre la célèbre enseigne de restauration rapide, pour non-respect de la législation en vigueur. D'une part, la loi oblige les entreprises à trier leurs déchets. D'autre part, celles qui font partie des « gros producteurs » de biodéchets, c'est-à-dire qui en produisent plus de 10 tonnes par an, doivent les trier à part et assurer elles-mêmes l'enlèvement et le traitement de ces déchets dans les filières adéquates. Le restaurant sous les feux des projecteurs commet donc une double infraction.

La suite du reportage est consacrée à des prises de vue avec recueil de propos, réalisés en caméra cachée, par plusieurs journalistes qui se sont fait embaucher dans différents restaurants, pour les besoins du film : un Mac Donald, un Burger King, un KFC et un Exki. L'émission de France 2, dont Elise Lucet a repris les commandes il y a peu, n'a pas lésiné sur les moyens. Que ressort-il donc de l'enquête ? Selon les restaurants, le tri est réalisé en salle par les clients, ou seulement réalisé en cuisine par les employés, ou encore, n'est pas réalisé du tout. Mais quoiqu'il en soit, à l'arrière de la boutique, il se passe systématiquement la même chose : les déchets sont à nouveau mélangés dans des containers, qui seront ensuite déversés dans le même camion-benne, en route pour l'incinérateur.

La réalité n'est jamais simple. Les reporters ont quand même trouvé des établissements qui effectuent vraiment le tri, d'un bout à l'autre du processus. C'est notamment le cas de 70 Mc Donald's en France, sur les 1450 que compte le pays. Le reportage se prolonge donc dans un centre de tri, dans le but de savoir ce que deviennent ces déchets triés. Où l'on apprend que, dans ces usines, les bennes qui ont collecté les déchets des fast-foods ne sont jamais les bienvenues. Pourquoi ? Parce qu'elles donnent beaucoup plus de travail aux employés, qui doivent retirer manuellement énormément de déchets non

conformes des tapis roulants. Les gobelets sont en carton plastifié, deux matières presque impossibles à séparer. Presque tous les autres emballages sont souillés. Par exemple, il reste souvent des frites dans les barquettes qui défilent et les ouvriers n'ont pas le temps de les vérifier, car elles sont beaucoup trop nombreuses. Tous les déchets provenant des Mc Donald's sont donc retirés et passent en refus de tri. Autrement dit, ils repartent dans les camions, jusqu'à l'incinérateur.

L'ONG pour laquelle travaille Thibaut Turchet est une association créée en 1997, le Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID), qui a changé de dénomination récemment pour devenir Zéro Waste France, en rejoignant le réseau international du même nom. L'association, financée en majorité par des adhérents donateurs, ainsi que par des subventions publiques, du mécénat et la vente de prestations, informe le public, milite auprès des pouvoirs publics et agit, notamment par des actions en justice comme celle évoquée dans le reportage, dans le but de réduire les déchets à la source et de limiter le traitement industriel, source considérable de gaspillage et de toxicité pour l'environnement. C'est dans son nouveau siège, la Maison du zéro déchet, au pied de la butte Montmartre, dans un quartier plutôt bourgeois, bien que situé à la lisière des quartiers populaires du dix-huitième arrondissement, que nous a reçus ce juriste d'une trentaine d'année, dynamique et avenant, pour éclairer notre lanterne et compléter nos lectures sur l'histoire contemporaine du droit en matière de déchets.

Le tri des déchets de papier, métal, plastique, verre et bois par les entreprises, de même que le tri à la source des déchets organiques par les gros producteurs, qui doivent les faire valoriser dans des filières de compostage ou de méthanisation, sont des obligations récentes. La première correspond au décret « 5 flux » de 2016. La deuxième est une application, datant de 2012, des lois de Grenelle, concernant spécifiquement les entreprises d'espaces verts, celles de la grande distribution, les industries agroalimentaires, les cantines et restaurants, les marchés. Les seuils de production ont été progressivement abaissés jusqu'à 10 tonnes par an pour les déchets organiques solides et à 60 litres pour les huiles alimentaires. Autant dire que cette disposition s'applique à une myriade d'établissements français. Ces deux dispositions s'inscrivent elles-mêmes dans une histoire juridique relativement courte, qui a commencé dans les années 1970, quand les pouvoirs publics ont commencé à inscrire la question environnementale dans leur agenda.

Le premier texte important fut la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, qui donnait une définition juridique de la notion de déchet, qui n'a pas changé jusqu'à aujourd'hui : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». La loi confiait aux communes ou groupements de communes déjà constitués la responsabilité de l'élimination des déchets des ménages, en s'assurant que cette élimination soit sans danger pour la santé humaine et sans préjudices pour l'environnement. Elle a introduit également le principe « pollueur-payeur », c'est-à-dire l'idée que la charge du traitement et de l'élimination des déchets doit revenir à leurs producteurs, avec une exception faite pour les ménages. Elle incitait déjà les producteurs de déchets à diminuer le volume de déchets produits et à valoriser les matériaux issus des déchets, lorsqu'il était possible de le faire.

Mais c'est la loi du 13 juillet 1992, qui a véritablement mis en avant ce principe de prévention, en introduisant la notion de « déchet ultime », ainsi que celle de « valorisation des déchets ». Un décret d'application de la loi a instauré une réglementation spécifique pour l'élimination des déchets résultant de l'abandon d'emballages. Il s'agit de la mise en œuvre, pour la première fois, de la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui concerne les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages. Par ailleurs, cette loi a précisé le contenu et les procédures de ce plan, départementaux ou interdépartementaux, d'élimination des déchets, dont le principe avait déjà été formulé précédemment. En 2004, le ministère chargé de l'environnement a établi un plan national de prévention de la production des déchets, avec un ensemble de mesures à mettre en œuvre, comme des campagnes de sensibilisation, l'élaboration de guides méthodologiques, la mobilisation d'instruments économiques. Ce plan a été complété ensuite par des mesures de soutien au compostage de proximité² articulé autour de quatre axes : le développement des connaissances, l'information et la formation des acteurs, le conseil et l'expertise, le soutien à la réalisation des opérations.

Nous avons déjà évoqué plus haut, à propos des obligations de tri des entreprises, les lois Grenelle I et Grenelle de II de 2009 et 2010, relatives aux questions environnementales et climatiques. Celles-ci comprenaient d'autres dispositions importantes concernant les déchets. C'est en effet à ce moment que la politique de réduction est devenue juridiquement une priorité, conformément à une directive

² Nous verrons plus loin que les appellations varient et contribuent à une confusion générale sur les sites: compostage de proximité, compostage collectif, compostage partagé

européenne qui plaçait dans l'ordre : la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, la valorisation matière, la valorisation énergétique, l'élimination. La prévention doit désormais concerner tous les stades du cycle de vie d'un produit (conception, fabrication, distribution, consommation, fin de vie) et la responsabilité élargie des producteurs a été étendue à toutes ces étapes. Mais en mettant en avant la réduction comme action prioritaire, cette hiérarchisation met dans le même temps en avant « la valorisation énergétique », comme une action légitime de traitement de déchets.

Une circulaire de 2011, interdisant le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est-à-dire en pratique tous les feux de jardin, a eu des conséquences indirectes sur le traitement d'une grande partie des déchets organiques produits par les ménages. Mais c'est surtout la circulaire de la ministre de l'Écologie Delphine Batho, en 2012, qui est importante pour notre sujet, puisqu'elle autorise dans certaines limites le compostage de proximité des déchets organiques, pour les ménages comme pour les restaurants ou cantines, sans nécessité de classement des installations pour la protection de l'environnement. Cette circulaire a été ensuite complétée et précisée par l'arrêté du ministère de l'agriculture du 9 avril 2018, qui réglemente également le compostage de proximité pour les sites recevant jusqu'à 52 tonnes de biodéchets par an. Ceux-ci, même s'ils reçoivent des sous-produits animaux de catégorie 3 (non dangereux), sont exemptés de l'agrément sanitaire. La distribution est autorisée pour les apporteurs de biodéchets et pour l'exploitant du site. Les composts peuvent être utilisés directement sur le sol ou hors-sol, pour des activités de jardinage. Ils peuvent être cédés gratuitement ou même vendus à des tiers. Mais dans ce dernier cas, ils doivent respecter une norme de composition AFNOR, qui existe depuis 2007. Ces deux textes sont importants pour le développement du compostage collectif en ville, parce qu'ils libéralisent très favorablement la pratique, la production et les échanges locaux.

Entre temps, la loi de 2015, relative à la transition énergétique et pour la croissance verte, a défini, au chapitre des déchets, une série d'objectifs beaucoup plus ambitieux que les lois précédentes, en matière de prévention : économie circulaire, lutte contre l'obsolescence programmée, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement, puis généralisation de la tarification incitative, extension du tri à tous les plastiques, valorisation des déchets du BTP, réduction des quantités de produits manufacturés non recyclables, etc. Cette loi a fixé des objectifs chiffrés avec un calendrier pour les collectivités chargées de la gestion des déchets, jusqu'en 2025. Celles-ci devront notamment, pour ce qui concerne spécifiquement les biodéchets, développer le tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Depuis le vote de cette loi, cette date a même été avancée à 2023, en application d'une directive européenne. Normalement, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses bio-déchets dans les ordures résiduelles, afin que ces déchets ne soient plus éliminés, mais valorisés, soit par le compostage sur place, soit par la collecte séparée et le traitement dans des unités spécialisées.

Quelles sont les relations entre le droit et la pratique ? Ce bref résumé des étapes législatives en matière de déchets nous montre deux choses. D'abord il nous montre la nécessité de la précision et de la cohérence des textes. Prenons l'exemple de la « valorisation », introduite dans la loi de 1992 qui l'a définie comme « le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie ». Cette notion a connu un certain succès, puisqu'elle sert notamment à désigner aujourd'hui l'activité des usines de traitement ou de tri, ainsi que les déchèteries. Les institutions qui les chapeautent les affichent parfois tout simplement, dans leur communication, comme des « centres de valorisation ». On peut toutefois interroger la pertinence de cette définition de la valorisation contenue dans la loi de 1992. Brûler des millions de tonnes d'ordures ménagères et en tirer de la chaleur transformable en électricité, ainsi que des mâchefers utilisables en sous-bassement pour la construction des routes, est-ce la même chose que séparer des déchets dans une usine de tri pour recycler les matières, ou récupérer des appareils mis au rebut dans une recyclerie, pour les réparer et les remettre en circulation ?

Ensuite, il montre que l'application du droit n'est pas une chose simple et qu'elle met en œuvre des interactions complexes. A la fin du reportage d'*Envoyé spécial*, Elise Lucet semble vouloir faire la leçon à la secrétaire d'Etat, Brune Poirson, en lui demandant pourquoi l'Etat ne punit pas les enseignes qui contreviennent à la loi. Ce à quoi cette dernière répond qu'il faudrait d'abord mettre en cohérence le tri réalisé par les restaurants et la capacité des usines à séparer tous les déchets. Qui plus est, la loi peut être incitative ou punitive. Elle peut être en avance ou en retard sur son temps. Certains acteurs peuvent utiliser le droit d'une autre manière, pour faire avancer leur cause. Ici, par exemple, l'association Zéro Waste France et une chaîne de télévision publique collaborent, en joignant leurs intérêts, pourtant très différents : l'une pour faire avancer sa cause, l'autre pour faire de l'audience et informer les téléspectateurs. La loi est donc seulement l'un des moteurs possibles du changement, en matière de déchets comme ailleurs.

1.2.5. Le développement du compostage entre prévention et traitement

La situation institutionnelle en matière de gestion des ordures ménagères est si complexe et change si rapidement en Ile de France que l'Observatoire régional des déchets (ORDIF) prend soin de renouveler chaque année son état des lieux de l'organisation du service public des déchets. Cette complexité est due aux lois successives de décentralisation, aux nombreuses réformes territoriales et aux transformations en profondeur de l'action publiques dans notre pays. L'intercommunalité s'est beaucoup développée, à travers la mise en place d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de différents types et statuts. Une soixantaine de collectivités ou EPCI se partagent cette gestion des déchets dans la région, soit en séparant la collecte et le traitement, soit en les réunissant sous la houlette d'un même établissement. Dans nombre de cas, les collectivités confient le traitement à un syndicat intercommunal, établissement sans fiscalité propre, autrement dit un établissement technique.

Nous allons examiner le fonctionnement particulier du SYCTOM, qui concerne plusieurs communes de notre échantillon d'enquête et qui assure le traitement des ordures ménagères de Paris et 84 communes de la petite couronne, soit toutes les villes de Seine-Saint-Denis, presque toutes celles des Hauts-de-Seine, un petit quart des communes du Val-de-Marne et trois communes des Yvelines. Le SYCTOM, qui est le plus gros opérateur national et même européen de traitement des déchets, est un syndicat mixte, associant des communautés de différents niveaux : la commune de Paris, les nouveaux établissements publics territoriaux (EPT) issus de la création de la métropole du grand Paris, et certaines communes hors métropole, via la communauté de communes Versailles Grand Parc à laquelle elles appartiennent.

Les décisions du SYCTOM sont prises au sein d'un « comité syndical », assemblée de 90 membres élus des différentes collectivités adhérentes. Le nombre de membres délégués pour chaque collectivité est proportionnel aux effectifs de population, sauf pour Paris, qui bénéficie d'une proportion supérieure. Les délégués sont eux-mêmes élus au sein de chaque collectivité. L'assemblée se réunit au moins 4 fois par an. Elle élit un président, qui a le pouvoir exécutif et un bureau d'une trentaine de membres. Toutes les instances de décision du SYCTOM sont élues pour 6 ans, à l'issue des élections municipales.

Les deux activités principales du SYCTOM sont l'élimination et le tri avec valorisation des déchets ménagers issus des différents types de collecte et des déchèteries. La collecte est entièrement assurée par les collectivités adhérentes. Le SYCTOM est propriétaire des installations, mais il délègue leur exploitation et donc l'activité à proprement parler à de grandes entreprises, qui sont pour la plupart des filiales de groupes multinationaux, publics ou privés comme EDF, Suez, ou Véolia.

Si l'on se réfère au tonnage, il apparaît clairement que l'activité première, c'est l'incinération de ce qu'on appelle très injustement les « ordures ménagères résiduelles » (OMR). Celles-ci ne sont nullement « résiduelles », puisqu'elles comptent pour 1,85 millions de tonnes sur les 2,3 millions de tonnes traitées, soit les quatre cinquièmes. Le SYCTOM possède trois incinérateurs répartis autour de Paris. Une part mineure (6%) et décroissante des ordures non triées est encore envoyée dans des unités d'enfouissement extérieures. La deuxième activité, qui compte pour environ 400 000 tonnes, concerne le tri des déchets, provenant de trois sources : la collecte sélective, la collecte des encombrants, les déchèteries. Ces déchets sont triés dans les 6 centres de tri appartenant au SYCTOM. Le traitement des déchets aboutit également à deux formes de « valorisation » industrielle et commerciale : la récupération de vapeur, pour le chauffage urbain, ou pour la production d'électricité, dans les incinérateurs ; la vente des matériaux triés et conditionnés, c'est-à-dire du papier, du carton, des plastiques, des métaux et du bois, à des entreprises qui recyclent et produisent de nouveaux matériaux. Si l'on veut résumer les activités du SYCTOM, nous pouvons donc dire que 78 % des ordures sont incinérées, 6 % enfouies et 18 % triées. Le total dépasse 100 %, du fait du déclassement ou du refus de tri d'une part des ordures acheminées dans les sites.

En parallèle de ces activités principales, le SYCTOM s'occupe également de prévention des déchets. Parmi ses actions, on peut retenir : les subventions aux collectivités pour des actions en faveur du tri ou de la prévention ; la mise à disposition de personnel pour conseiller les collectivités, la sensibilisation des usagers ; des campagnes de promotion du tri ; la communication, l'organisation de visites de sites ; le soutien de l'éco-conception avec par exemple le concours design zéro déchets.

C'est surtout par les budgets que l'on peut se rendre compte de l'importance relative des différentes activités d'une institution. Dans le budget prévisionnel de fonctionnement de 2018, qui s'élevait à 430 millions d'Euros, une grosse moitié, soit 229 millions, était consacrée au traitement, via les contrats d'exploitation avec les différentes entreprises publiques ou privées qui assurent le fonctionnement des usines d'incinération, des usines de tri, ou des déchetteries. Cette somme se distribuait de la manière

suivante : 84 millions pour l'incinération, 75 millions pour le tri, 18 millions pour l'enfouissement, 16 millions pour le traitement des mâchefers, 17 millions pour le gros entretien et les réparations, le reste étant consacré aux transferts et à différents loyers et versements de moindre importance.

Une part également très importante, représentant 132 millions d'Euros, part qui a beaucoup varié au cours des années antérieures du fait des changements de politique financière, depuis 2008, était consacrée à l'amortissement et à l'autofinancement pour les investissements. Le reste, soit près de 90 millions, était consacré aux dépenses communes et charges de gestion pour le fonctionnement du SYCTOM, aux charges de personnels (l'établissement emploie un peu plus de 130 personnes), au soutien aux collectivités et au reversement d'une partie des subventions versées par les éco-organismes aux charges financières.

Quelle place le compostage occupe-t-il dans les activités du Syndicat métropolitain ? Pour s'en faire une idée concrète, nous avons rencontré la chargée de prévention des déchets, en charge depuis 7 ans, qui nous a reçus au siège de cette institution, logée dans un immeuble haussmannien du premier arrondissement parisien. Cette jeune femme, écologiste de conviction depuis son enfance, formée en géographie et en politique environnementale, ancienne élue de l'assemblée statutaire de Greenpeace, engagée en faveur du compostage dans son quartier, a travaillé aux avant-postes du développement de la prévention et du compostage de proximité dans les activités du SYCTOM, sous la houlette de l'ancien président François Dagnaud, précurseur et novateur en la matière ; celui-ci a beaucoup œuvré en faveur de la qualité, de l'accompagnement, de l'animation, de campagnes de communications et des nouveaux projets, comme par exemple le concours de design zéro déchet. Elle passe une grande partie de son temps au bureau, en charge des marchés publics pour le matériel, de l'instruction des subventions, de l'inscription des candidats aux formations de maîtres composteurs, aux côtés de ses deux collègues chargées respectivement de l'éco-conception et du zéro gaspillage ; mais elle reste attachée au travail de terrain, au contact avec les élus, aux actions de sensibilisation, qui lui rappellent ses débuts de carrière, lorsqu'elle était ambassadrice du tri.

Nous ne doutons nullement de l'engagement des équipes, en particulier de celui de notre interlocutrice. Au SYCTOM, comme dans bien d'autres établissements en charge des déchets ménagers, de nombreux professionnels s'activent, travaillent et inventent au quotidien, pour que la pratique du compostage progresse et s'étende, à Paris, dans les banlieues de la petite couronne, ou partout ailleurs en France. Le budget sur lequel cette chargée de prévention s'appuie n'est pas négligeable, d'autant qu'il a progressé cette année, passant de 1,5 à 2 millions d'Euros. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de lui poser une question abrupte : « Que représente cette somme, au vu du budget total du SYCTOM et si on la compare notamment aux sommes englouties chaque année dans l'incinération ? ». « Il faut du temps, répond-t-elle. Il a fallu trente ans pour développer le tri. Le compostage, c'est pareil, cela ne peut pas se faire en un jour. »

Autre chose nous interroge. Quelle est la définition du compostage, du point de vue de l'institution ? Dans quel secteur de ses activités est-il classé ? Une réponse à cette question se trouve dans l'organigramme de l'organisation. Il y a seize directions au SYCTOM, dont deux qui se rapportent à notre sujet : la direction prévention et sensibilisation, dont dépendent les actions pour développer le compostage et où travaille notre interlocutrice et la direction de la valorisation énergie et biodéchets. Cette dernière chapeaute le traitement des déchets verts, autrement dit de jardin ou de parcs. Ceux-ci représentent une infime proportion : 23000 tonnes, soit 0,1 % traités par le SYCTOM. Les déchets verts sont envoyés dans des plateformes de compostage ou dans des usines de méthanisation extérieures, qui traitent en fait principalement des déchets agricoles. En 2016, il y avait, en Ile de France, 6 unités de méthanisation et 14 plateformes de compostage, recevant un peu plus de 900 000 tonnes de déchets verts et agricoles.

Pour le SYCTOM, les biodéchets relèvent donc soit de la valorisation, soit de la prévention. Mais jamais du traitement. Cela n'a rien d'exceptionnel. Dans la plupart des collectivités, les activités de compostage relèvent des services de prévention. Cela n'est pas tout à fait idiot. Quand on composte ses biodéchets, qu'ils proviennent du jardin ou de la cuisine, cela réduit la part de déchets collectés par les services. Il y a bien réduction, ou prévention des déchets. Mais le compost, ça n'est pas que cela, bien sûr. C'est aussi du traitement, puisque, d'une certaine manière, ces déchets sont éliminés, en tant que déchets. Enfin, le compost c'est aussi du tri, du recyclage et de la valorisation, puisqu'à partir des déchets, l'on fabrique un nouveau produit, qui peut servir à amender ou même engraisser la terre. Cette question de définition n'est pas anodine du tout, quand on sait que les biodéchets comptent pour environ 30 % des ordures ménagères. Il est plus qu'important de savoir dans quel domaine d'activité on classe la gestion des biodéchets. Car de ce classement dépendent en partie les budgets alloués. Nous allons voir que nous pouvons peut-être aller encore plus loin dans l'analyse critique de la politique actuelle de développement du compostage de proximité.

1.2.6. Le compostage comme support de communication

Fond sonore : jingle doux et entraînant qui se répète. *Première image* : façade d'un bâtiment sur lequel s'affiche le slogan « trier, recycler, préserver ». *Deuxième image* : traveling rasant en gros plan sur un verre d'eau à moitié plein sur une table et une fourchette reposant sur une assiette avec des pelures de mandarine. *Troisième image* : une main retire de la table une bouteille en plastique, un pot de yaourt. *Quatrième image* : gros plan sur les mains d'une femme qui repousse délicatement les épiluchures de mandarine avec la fourchette, de l'assiette blanc immaculé vers une poubelle à pédale. *Cinquième image* : gros plan sur ces mêmes mains qui déposent un carton de pack de yaourts bio dans une poubelle placard. *Première inscription* : « Un service public ». *Deuxième inscription* : « Traite 7000 tonnes de déchets chaque jour ». *Sixième image* : vue aérienne en zoom arrière sur deux conteneurs de poubelle, un vert, un jaune, dans une cour pavée et arborée. *Troisième inscription* : « Valorise 2,3 millions de tonnes de déchets chaque année ». *Septième image* : le zoom arrière stationne au-dessus d'un quartier urbain aux toits rouge, puis s'accélère pour laisser voir toute l'agglomération parisienne, avec la carte d'un territoire en bleu. *Quatrième inscription* : « Au service de 6 millions d'habitants ». *Cinquième inscription* : « Pour 84 villes de la métropole du Grand Paris ». *Huitième image* : un camion à benne tasseuse débouche à l'angle d'un bâtiment industriel qui jouxte une forêt. *Neuvième image* : intérieur d'une usine, avec des croisements sans fin de tapis roulants transbordeurs pour déchets en plastique ou en cartons. *Sixième inscription* : « Encourage le tri ». *Septième inscription* : « Recycle toujours plus et mieux ». *Dixième image* : balles d'emballages plastiques multicolores et chariot élévateur. *Huitième inscription* : « 700 000 tonnes de déchets recyclés en matières premières ». *Onzième image* : gros plans sur les gestes rapides d'ouvriers équipés de masques et de gants. *Douzième image* : traveling sur de la verdure qui s'arrête sur l'intérieur coloré d'un composteur. *Neuvième inscription* : Prépare la valorisation future des biodéchets. Les séquences filmiques suivantes sont sur le même ton, avec des scènes qui mettent en avant les aspects techniques, les belles machineries, de magnifiques bâtiments avec du bois et murs végétaux, des vues avantageuses de Paris et de la Seine, des tramways entourés de parterres gazonnés, une péniche transportant des balles de carton. Les inscriptions sont à l'unisson : « Chauffe l'équivalent de 300 000 logements » ; « S'intègre de façon harmonieuse dans la ville » ; « Réduit ses impacts environnementaux » ; « Anticipe les besoins à venir » ; « Développe les transports alternatifs ».

Les séquences qui viennent d'être décrites sont celles du film de présentation du SYCTOM sur son site Internet. Il n'est pas original et nous pourrions trouver le même genre d'image sur les sites de la plupart des établissements en charge des déchets. A vrai dire, cela fait une bonne trentaine d'années que nous nous sommes habitués à l'omniprésence de ces contenus enchanteurs et lénifiants, fabriqués par les entreprises de communication, et dont les organisations font un usage immodéré. Nous n'y prêtons plus guère attention, tant ils font partie du paysage. Pourtant, la manière dont nous percevons et comprenons les activités des institutions est fortement influencée par ces contenus qu'il faudrait bien considérer pour ce qu'ils sont vraiment : de la propagande en bonne et due forme.

Tout est vrai, dans les scènes et les messages du film du SYCTOM. Mais tout est biaisé et l'image qui ressort est en grande partie fausse. Le traitement des déchets, et même le tri des déchets, et même la valorisation, c'est très utile et souvent efficace ; mais ça n'est pas spécialement beau, ni spécialement propre, ni spécialement fun. Comme nous l'avons vu plus haut, en relatant nos visites, c'est même précisément le contraire.

Dans sa thèse en urbanisme et aménagement sur le compostage en pied d'immeuble à Paris, Elisabeth Lehec (2018) s'est demandée ce qui a conduit l'ADEME et les collectivités à exclure le compostage de proximité du champs de la gestion des déchets. Elle pointe notamment les incohérences de la politique parisienne qui promeut et accompagne depuis une quinzaine d'année le compostage de proximité par les habitants, sans avoir jamais réfléchi au double problème de l'approvisionnement en matière carbonée, qui fait presque toujours défaut aux composteurs urbains qui résident dans des immeubles, et de l'utilisation ou des débouchés du compost issu de la transformation locale des biodéchets ménagers. Elle apporte quelques explications, notamment le cloisonnement historique des services des parcs et jardins d'un côté et celui de l'eau et de la propreté d'autre part, ainsi que les tensions entre la législation sanitaire et le code de l'environnement, puisque le compost produit par les habitants n'est pas bio et ne peut pas respecter la norme zéro-phyto des parcs et jardins.

Bref, depuis le début des années 2000, le compostage domestique a été assigné par l'ADEME au champ de la prévention. Et l'on retrouve cette orientation au SYCTOM et dans la plupart des collectivités, à la fois dans l'organisation des services, comme nous l'avons vu plus haut, et dans la manière dont le compostage de proximité est promu et accompagné. Alors que la loi imposera bientôt, c'est-à-dire dès 2023, à toutes les collectivités françaises, d'offrir aux habitants une solution de traitement séparé des

biodéchets, on peut se demander si le choix n'a pas déjà été fait de manière sous-jacente, pour « traiter » ces biodéchets, de les collecter sélectivement et de les « valoriser » dans des unités industrielles, soit des plateformes de compostage ou des usines de méthanisation. Et non pas de les composter sur place, dans les jardins, au pied des immeubles, ou dans les composteurs de quartier. Si tel était le cas, alors, le compostage de proximité ne serait pas beaucoup plus qu'un support de sensibilisation des usagers et un outil parmi d'autres de communication institutionnelle, comme on peut le vérifier sur tous les sites Internet, celui du SYCTOM comme les autres, où les images de composteurs domestiques sont presque toujours mises en avant comme une sorte de symbole de la transition écologique en marche.

1.3. La formation au compostage collectif : faire et convaincre

1.3.1. Résumé

La formation au compostage partagé est un levier indispensable d'une politique publique de tri des déchets organiques et de construction de filières de traitement locales. Elle s'est progressivement structurée jusqu'à faire l'objet d'une labellisation professionnelle par l'ADEME organisée en trois niveaux de compétence : les référents de site en charge d'un site de compostage partagé, les guides composteurs, animateurs d'un réseau de site, et les maîtres composteurs, formateurs et organisateurs de la filière locale pour les collectivités. Ce chapitre, à travers les enseignements dispensés par le plus actif organisme de formation en Île-de-France, esquisse la dynamique de formation et la philosophie du compostage partagé comme une coopération éclairée entre habitants et collectivités organisés en nouvelle filière professionnelle et participative.

N'oublions pas que le compostage est une affaire de déchets, mêmes putrescibles. Il traite des matières souvent considérées comme « sales » que nous préférons laisser aux soins d'une industrie peu visible qui se charge du « sale boulot » (Hughes 1958). Une des conséquences de ces jugements de valeur est la relative invisibilité des activités de traitement des déchets en général et donc une ignorance répandue de ses modes de fonctionnement (Lhuillier 2005). L'enjeu du développement d'une filière locale du compostage partagé doit donc relever un double défi : former des habitants et des professionnels à une technique largement méconnue, mais surtout, retourner le stigmate de la saleté et du sale boulot pour en faire une activité valorisée et visible dans l'espace public. Et comme si cela ne suffisait pas, il faut aussi que les convaincus soient capables de persuader leurs interlocuteurs, du conjoint dubitatif à l' élu local obsédé par la propreté, en passant par le voisin inquiet des odeurs et l'agent municipal responsable de la collecte des déchets sceptique quant à la capacité des habitants à prendre les choses sales en main.

Cette mission de formation, c'est celle que se sont donnée les formateurs de l'Ecole du compost (en fait un consortium formé par l'association Ecole du compost, l'entreprise Organéo et la coopérative Eisenia). Pour eux, les biodéchets ne sont pas sales. Ils sont au contraire une matière valorisable, susceptible de transformer notre rapport à la nourriture et à notre environnement dans un sens plus respectueux des cycles naturels. Les personnes qu'ils forment sont aussi largement convaincues. Mais elles ne savent pas toujours comment faire, pourquoi faire, ni surtout, comment l'expliquer à leur entourage. Voyons ce qu'ils apprennent : faire et convaincre.

1.3.2. Vers une filière professionnelle

Depuis 2015, l'ADEME octroie une subvention aux territoires dotés d'un plan de prévention des déchets afin, entre autres programmes, de les aider à distribuer des bacs de compostage individuels ou collectifs aux ménages, aux résidences ou aux associations. La première vague de distribution s'est souvent faite auprès des particuliers sans véritable formation aux intéressés, ni suivi dans le temps. En conséquence, on ne peut connaître le taux de fonctionnement des bacs distribués. Pour l'installation de composteurs collectifs, en pieds d'immeuble, en établissements ou en jardin partagés, les communes, ou les communautés de communes, prennent plus de précautions afin de s'assurer du succès de l'opération, c'est à dire de sa pérennité dans le temps, afin de ne pas avoir à démonter l'installation. Une des conditions imposées par les services concernés concerne la formation de « référents de site ». Il s'agit des personnes les plus motivées, en général les porteurs du projet, auxquelles l'administration confie la responsabilité du fonctionnement du site, souvent consignée dans une charte. Pour les aider dans cette tâche, les référents sont le plus généralement formés par un « maître-composteur » et suivis pendant plusieurs mois par ce maître ou par un « guide-composteur ».

Ces trois titres, référent de site, guide-composteur et maître-composteur correspondent à des rôles différents et complémentaires de la filière naissante du compostage partagé en France. Ils s'acquièrent aux moyens de formations pratiques et théoriques dispensées par des maîtres composteurs selon un référentiel défini par l'ADEME. Jusqu'en 2015, avant l'établissement de ce référentiel, le contenu et la durée de ces formations n'étaient pas fixés, ce qui fait que les anciens dans le milieu, ceux qui sont aujourd'hui les formateurs, n'ont pas tous reçus la même formation. Une bonne part d'entre eux ont même dû aller en Belgique pour se former au comité Jean Pain, le premier centre de formation en Europe de l'Ouest.

1.3.2.1. Le Comité Jean Pain et l'origine des appellations maître-composteur, guide-composteur et référent de site : des Etats-Unis à la France en passant par le Canada, le Québec et la Belgique.

Nous sommes accueillis, par ce pluvieux lundi 2 mars 2020 après midi, par Vincent Gobbe, dans le site du Comité Jean Pain à Londerzeel, petite ville du Brabant flamand. Tous les membres de notre équipe ont entendu parler du comité qui a pris pour nous une dimension quasi mythique de Mecque du compostage en Europe. C'est donc un peu en pèlerins que nous nous y rendons, bien que nous tâchions de ne pas nous déparer de notre esprit critique, aussi positif soit-il.

Vincent Gobbe est l'un des fondateurs du Comité en 1978, et encore aujourd'hui un de ses présidents. Cet ingénieur agronome des eaux et forêts, ancien directeur d'un domaine provincial et directeur-honoraire du service d'expertise en sylviculture et sensibilisation au compostage à la Province du Brabant wallon a formé de nombreux maîtres composteurs bruxellois et des dizaines de guides composteurs en région wallonne et dans le nord de la France, ainsi que les maîtres composteurs internationaux. C'est la mémoire vivante de ce lieu et de ses actions qui ont marqué des milliers de personnes et changé les politiques publiques françaises. Vincent est un homme débonnaire, tout juste à la retraite d'un poste d'administrateur dans lequel ses positions environnementalistes lui ont coûté plusieurs années de placard avant d'être reconnu à leur juste valeur. Toujours enthousiaste, il nous accueille chaleureusement et sans manières avant de nous raconter une longue histoire et de nous faire visiter le site avec ses dizaines de bacs à compost, ses andains et ses cultures expérimentales.

Jean Pain était gardien d'un domaine agricole de 250 ha au cœur de la forêt Varoise et des garrigues au début des années 1970. Concerné par les feux attisés par les broussailles accumulées dans les sous-bois, il a développé une méthode de compostage de branches. Elle lui permettait de limiter les incendies, d'amender son jardin et de reconstituer des sols abimés, tout en récupérant de la chaleur et du méthane pour sa voiture. Frederik Vanden Brande, ingénieur agronome l'a invité en Belgique pour fonder le comité Jean Pain national et l'aider à populariser sa technique en Belgique. Il raconte cette histoire dans un livre détaillé publié par l'association en 1998 (Vanden Brande 1998).

Le comité Jean Pain a été fondé en 1978. Installé dans un jardin dans la commune de Londerzeel au nord de Bruxelles, il a, au cours des années, formés des milliers de personnes au compostage. Comme les personnes venaient souvent de loin, les formations initiales duraient de 6 à 8 semaines durant lesquelles les stagiaires formaient des liens. C'est ainsi que le comité Jean Pain est devenu le centre européen de formation et de diffusion de la culture du compostage.

Puis, fin 1994, l'appellation de *maître-composteur* est arrivée en Belgique, par l'intermédiaire d'Edith Smeesters, une ressortissante belge qui, depuis 1992, avait mis en place un programme de formation au Québec. Elle s'était alors inspirée d'un programme de la ville de Toronto, qui l'avait importé des Etats-Unis.

Le comité Jean Pain a alors formé 30 maîtres-composteurs par an en pays flamand où il était implanté. Puis en 1997, la région Wallonie a aussi commandé des formations. Les Wallons, cependant, ne souhaitaient pas utiliser l'appellation de maître-composteur qu'ils trouvaient trop hiérarchique. Ils lui ont substitué l'appellation guide-composteur, en référence aux guides nature bénévoles dont la formation dure un an. Puis en 2012, l'association Worms a repris les formations à Bruxelles et en Wallonie. Cette division des tâches a mené au terme de maître-composteur en Flandres et guide-composteur à Bruxelles et en Wallonie, alors que les formations se ressemblent beaucoup, car les formateurs de Worms ont été entraînés au Comité Jean Pain. Peu à peu, une différence a cependant émergé. Tandis que les formations du comité s'orientent de plus en plus vers une professionnalisation, celles de Worms visent surtout à qualifier des bénévoles, responsables de sites.

Enfin, dans le cadre d'un projet de coopération transfrontalière INTERREG IIIb Reduce, le comité Jean Pain organise des formations dans le Nord Pas de Calais. Trois collectivités ont envoyé des agents se

former en 2006 au comité et de plus en plus de français s'y rendent chaque année. La promotion de 2007 comptait 342 maîtres-composteurs dont des figures du développement du compostage en France comme Marine Linglart et Jean Jacques Fasquel.

D'après Vincent Gobbe, la France n'arrivait pas à vendre son compost industriel boudé par les agriculteurs, c'est pourquoi le compostage domestique a été promu pour réduire les déchets verts envoyés en déchetterie. La formation est apparue déterminante pour appuyer cette politique.

*En 2010-11, l'ADEME s'est rendu compte que ça marchait bien chez nous. Ils ont proposé aux associations françaises de travailler sur un référentiel de compétences et nous avons été **parmi 4 experts au comité Jean Pain à travailler avec eux. C'est dans les discussions avec l'ADEME qu'est apparu l'appellation « référent de site ».** C'est pour des gens qui ne souhaitent pas prêcher la bonne parole et juste s'occuper d'un site. Puis l'ADEME a introduit une différence entre guide-composteur et maître-composteur, car elle ne voulait pas changer les termes.*

C'est ainsi que sont finalement apparus les trois grades de la formation au compostage : maître-composteur, guide-composteur et référent de site. Chacun d'eux provient d'un pays différent et porte dès ses origines des valeurs qui les distinguent : Les maîtres et les guide-composteurs sont en quelque sorte les ambassadeurs du compost. Les premiers ont une vocation plus professionnelle que les seconds. Les référents de site n'ont pas vocation à faire du prosélytisme, mais plus simplement à gérer un site collectif. Ainsi, le référentiel de l'ADEME a formalisé des appellations d'origines diverses. Ils ont tous cependant en commun le travail du Comité Jean Pain, véritable passeur et acteur du renouveau du compostage en France.

1.3.3. Des pionniers du compostage en France

Yvon Pradier est un maître-composteur formé par le premier organisme de formation en France, Urban Eco, mené par Marine Linglart (Philipot 2011), avant la codification de la formation. Curieux des animaux depuis son enfance, il a pratiqué plusieurs métiers dans l'audio-visuel, comme animateur radio, cameraman et preneur de son, avant de se reconvertir dans la vente de vers à compost puis la formation au compostage. Son apprentissage s'est fait sur le tas, à l'aide de discussions, de lectures et de pratique. Il est particulièrement passionné par la vie du compost qu'il essaie de rendre visible aux apprentis-composteurs. C'est à l'Agrocité de Colombes, une expérience d'agriculture urbaine soutenue par la mairie, qu'il a rencontré Benoît Wulveryck et qu'ils ont monté ensemble l'association l'École du compost. Benoît est un ancien ouvrier typographe avec une longue carrière dans la presse écrite. Suite à un plan social chez Lagardère, il a profité des indemnités pour se reconvertir dans le jardinage et le compostage. Son adhésion à une Amap et son implication dans un jardin sauvage de Colombes, le poussent alors à recycler les déchets de légumes.

Quel était le rapport entre l'Amap et le compostage ? En fait c'était le déclencheur. Quand t'es dans une Amap, t'as des fruits et des légumes, avec les fanes. Tu manges beaucoup plus de légumes. T'achètes moins de conserves, de surgelés. T'as des volumes d'épluchures beaucoup plus importants. Et puis en plus, c'est bio. Et je me suis dit, c'est pas possible de continuer à jeter toutes ces matières qui ont de la valeur. Et c'est comme ça que j'ai commencé à composter. Et puis j'allais au jardin, et je me suis pris au jeu.

Benoît a suivi plusieurs formations payées par son entreprise ou par le SYCTOM, sur le compostage et la mise en place d'une ressourcerie, et il a assisté à des animations sur le jardinage, le zéro-déchet et le compostage. Il a notamment suivi une formation de guide-composteur avec un maître parisien, Jean Jacques Fasquel, après laquelle il a commencé à prêter main forte à l'employée municipale chargée de la prévention des déchets à Colombes. Puis, grâce au plan de reconversion de son entreprise, il s'est inscrit à une formation de maître-composteur, assurée entre autres par Yvon. Ils en savaient alors autant l'un que l'autre, quoi que avec des points de vue différents, et cela a permis à Benoît d'officialiser son titre. Entre temps, il a aussi monté une ressourcerie avec l'aide du SYCTOM, et surtout participé au lancement et à l'animation d'un jardin, d'abord sauvage puis reconnu, qui lui a donné goût au jardinage.

L'Ecole du compost était alors à la fois une association à but non lucratif et un site de formation. Les deux compères avaient construit dans le jardin de l'Agrocité de Colombes, derrière le bâtiment communautaire en bois, un site de compostage qui traitait aussi bien les déchets du jardin que les déchets putrescibles de ménages des alentours ou encore les déchets des toilettes sèches du site. Entretemps, aidé par les pionniers comme le comité Jean Pain, l'ADEME a élaboré un référentiel de formation précisant les missions et les compétences attendues pour chacun des trois titres. Benoît et Yvon s'associent alors à deux autres entreprises, Organéo, dirigée par Alan Le Jéloux, et Eisenia, une coopérative dirigée par Francis Collin, pour répondre au cahier des charges de la formation. Labellisés comme organisme habilité à délivrer des formations diplômantes, ils se lancent alors dans la réponse à des appels d'offre de collectivités territoriales pour la diffusion du compostage individuel et partagés.

Les formations offertes s'inscrivent dans trois types de marchés. Les formations de base, qui durent environ 1h, accompagnent les distributions de bacs de compostage et de lombricompostage aux habitants qui en font la demande. Elles sont organisées par les collectivités qui peuvent faire appel aux maîtres composteurs si elles n'en ont pas dans leurs services. Les formations de référents de site font partie de marchés d'installation de composteurs collectifs. Là aussi, ce sont les collectivités qui font appel à l'Ecole du compost ou qui le font en interne. Enfin, l'Ecole du compost et ses associés offrent des formations payantes de guides et de maîtres composteurs.

Suite à l'établissement du référentiel, l'Ademe a labellisé 46 organismes de formation en France ainsi que deux en Belgique. Sur ce total, dix-neuf délivrent un titre de maître-composteur dont seulement deux en Île-de-France : Urban Eco, un des plus vieux organismes en France et le consortium formé par l'Ecole du compost, Organéo et Eisenia.

| Formations | Maitre C. | Guide C. | Référent |
|------------|-----------|----------|----------|
| France | 17 | 40 | 39 |
| IDF | 2 | 4 | 3 |

Ces chiffres pointent un déséquilibre entre la province et la région parisienne, moins bien dotée. Par ailleurs, parmi les deux formateurs franciliens, seul le consortium de l'Ecole du compost assure des formations régulières. Il semble d'ailleurs que les formations offertes en province ne sont pas non plus très nombreuses, bien que le nombre d'organismes labellisés soit plus important qu'en IDF. En conséquence, les chiffres que nous exploitons ci-dessous, représentent une majorité des formations de la région et peut-être même au-delà.

1.3.4. La formation des référents de site

L'Ecole du compost est titulaire du marché d'installation de sites de compostage collectif sur la communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucle-de-Seine. A l'inverse des territoires des Hauts de Seine que nous avons suivis, cette collectivité gère les sites au niveau de l'agglomération avec une politique très volontariste de soutien aux résidences candidates au compostage.

Pour chaque site volontaire, les maîtres-composteurs effectuent un diagnostic de faisabilité qui comprend plusieurs critères comme les emplacements possibles pour les bacs, l'approvisionnement en matière sèche, ou la formation des porteurs du projet. Idéalement, ces derniers doivent s'inscrire à une journée de formation contenant deux modules codifiés par l'ADEME. Le module « RS11 : s'initier à la gestion domestique des déchets de jardins et déchets de cuisine : principe, technique, pratiques » dure une demi-journée. Il enseigne les règles de base du compostage, comme la fragmentation des matières et le mélange entre matière sèche (ou brune) et mouillée (ou verte), l'aération et les interdits. Un deuxième module, « GC22 : mettre en œuvre une opération de gestion de compostage partagé » pour les résidences, ou GC21 : Mettre en œuvre une opération de gestion intégrée des déchets verts » complète la formation en apportant des savoirs plus sociaux comme la communication des règles, le recrutement des volontaires, et la gestion des problèmes de voisinage. Après cette formation, les référents de site sont censés être capables de gérer un site collectif. La formation les invite aussi à faire appel au réseau de guides et de maître-composteurs en cas de difficultés.

Parmi les sites que nous avons visités, une minorité de référents ont effectivement reçu cette formation complète. Dans les villes des Hauts de Seine, la plupart ont été formés sur place par les maîtres-composteurs en charge de l'installation. Ceux-ci sont souvent des employés municipaux dont la fiche de poste comporte bien d'autres tâches et qui n'ont par conséquent pas beaucoup de temps pour former les habitants. Par ailleurs, il arrive souvent que les référents arrêtent ou déménagent, ce qui provoque une perte de savoirs. Cette situation que nous avons observée dans quatre des neufs sites étudiés en détail

nous laisse penser que la formation est une affaire continue qui ne s'arrête pas à l'ouverture d'un site. C'est d'ailleurs le rôle des guides composteurs d'assurer le maintien du stock de compétence dans les sites.

1.3.5. La formation de guide-composteur et de maître-composteur : un apprentissage codifié menant à un titre reconnu

Les formations de guide et de maître-composteur durent respectivement 3 à 5 jours et 10 jours.

Les guides doivent suivre trois modules fondamentaux, sur la technique du compostage, la communication au public et l'environnement administratif de la gestion des déchets et au moins un module complémentaire correspondant à leur projet: déchets verts, pied d'immeuble, établissement scolaire ou entreprise, lombricompostage et toilettes sèches.³

Les maîtres-composteurs doivent avoir suivi la formation de guide et suivre en plus trois modules de technique du compostage, trois modules de compétences d'installation de composteurs dans différents environnements, trois modules de communication vers les publics correspondants et trois modules d'animation d'un territoire. Ils doivent en plus revenir présenter un projet personnel de « prévention et de gestion des biodéchets » avant d'obtenir le titre de maître. A partir de 2020, les jurys pour l'évaluation du projet de diplôme de fin de formation ne seront plus constitués par les seuls formateurs. Ils seront en partie composés de représentants extérieurs nommés par le Réseau Compost Citoyen (RCC). Cette association s'est récemment vue déléguer les missions de gestion de proximité par l'ADEME.

Cette évolution vers une standardisation et une reconnaissance officielle des diplômes est un premier pas vers la diffusion d'une culture professionnelle reconnue par les administrations et la société civile. Elle contribue à rendre plus qualifiante la démarche de compostage et ainsi à l'éloigner en partie des représentations du sale boulot, généralement laissé aux ouvriers non formés. Le titre de maître-composteur est d'ailleurs de plus en plus souvent demandé pour des postes de chargés de mission dans les collectivités qui souhaitent mettre en place des filières de compostage, en accord avec les instructions de la loi Egalim de fournir d'ici à 2024 à tout habitant une solution pour le traitement séparé des biodéchets. Nous n'avons pas de chiffres à ce propos, mais quelques exemples parlants. Ainsi, dans la communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucle-de-Seine, la chargée de la prévention s'est largement appuyée sur l'imprimatur officiel des titres validés par l'ADEME pour convaincre les élus et le directeur des services de miser sur la filière du compostage individuel et collectif afin de réduire la masse des déchets envoyés au traitement.

Une étude professionnelle sur les débouchés rémunérés des maîtres-composteurs donnerait sûrement des résultats étonnants.

1.3.6. Qui se forme ? Employés des collectivités, associatifs et reconversions professionnelles

Ce mercredi 12 juin 2017, les stagiaires inscrits à la formation de guides composteurs se retrouvent à la Ferme du bonheur pour y apprendre les bases du compostage en milieu urbain. La Ferme du bonheur est une institution à Nanterre. Installée depuis trente ans sur une friche à côté de l'université, c'est une ferme urbaine combinée à un lieu de séminaires, de formations et de fêtes. C'est ainsi que ce jour, elle accueille, moyennant une somme modique, les formateurs du consortium constitué par l'Ecole du compost, Organéo et Eisenia : Benoît, Yvon, Alan et Francis. La mairie de Colombes ayant décidé de remplacer l'Agrocité par un parking, ils ont déplacé la formation dans ce nouveau lieu.

Nous sommes huit inscrits ce matin de juin 2017 à la formation de guide de 3 jours, dont deux qui vont enchaîner avec celle de maître, d'une dizaine de jours. Cinq personnes sont employées des collectivités territoriales qui les envoient se former, le plus souvent à leur demande, afin de développer le compostage dans leur territoire. Deux personnes sont des particuliers qui financent elles-mêmes leur formation en vue d'une reconversion professionnelle. Enfin, Stéphane est chercheur et suit la formation afin de mieux comprendre le monde du compostage et de se former aux techniques de base.

Cette composition est relativement représentative des candidats au compostage. Nous disposons pour cette analyse, des données du consortium de l'Ecole du compost de 2016, date de début des formations, à janvier 2020, soit quatre ans d'activité.

³ Voir la fiche technique sur le site de l'ADEME: https://optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Ademe-Geprox_Fiche_GC_BD.pdf

| | Années | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
|------------------|--------------------------|------|------|------|------|-------|
| Total | Total | 83 | 63 | 85 | 23 | 253 |
| Genre | Femmes | 43 | 32 | 51 | 11 | 137 |
| | Hommes | 40 | 31 | 34 | 12 | 117 |
| origine géo | RP | 59 | 42 | 63 | 11 | 175 |
| | Province | 11 | 10 | 21 | 9 | 51 |
| | Dom-Tom | 3 | 0 | 5 | 0 | 8 |
| | Etranger | 2 | 1 | 1 | 0 | 4 |
| | ? | 6 | 10 | 0 | 3 | 19 |
| Financé par | Employeur | 51 | 32 | 37 | 15 | 135 |
| | Particulier | 9 | 12 | 4 | 0 | 25 |
| | EPCI ou association | 16 | 18 | 39 | 7 | 80 |
| But | Reconversion | 13 | 15 | 17 | 0 | 45 |
| | ? | 2 | 1 | 2 | 1 | 6 |
| Employeur | EPCI | 31 | 19 | 15 | 8 | 73 |
| | Université et écoles | 1 | 1 | 3 | 1 | 6 |
| | Entreprise | 6 | 2 | 13 | 3 | 24 |
| | Association | 20 | 13 | 12 | 2 | 47 |
| | ? Pole emploi ? | 23 | 29 | 41 | 9 | 102 |
| Domaine activité | Environnement biodéchets | 56 | 30 | 31 | 11 | 128 |
| Formation | MC | 28 | 21 | 38 | 12 | 102 |
| | Soutenance MC | 6 | 11 | 12 | 2 | 35 |
| | GC | 36 | 31 | 53 | 8 | 135 |

La première observation est le relatif équilibre entre hommes et femmes. La formation au compostage semble attirer les deux genres de façon indifférenciée. C'est une question à explorer.

Parmi les stagiaires, trois statuts se distinguent aisément. Une moitié est représentée par des employés de collectivités territoriales, comme des mairies ou des communautés de communes ou d'agglomération. Ils travaillent pour les services de prévention des déchets ou du développement durable et leur formation est payée par leur employeur en vue de réduire les déchets envoyés à la collecte et de développer l'éducation à l'environnement. Un quart vient du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou liée à l'environnement comme des jardins partagés. Enfin, un autre quart est constitué de personnes en voie de reconversion professionnelle. Leur formation est payée par leur entreprise via leur compte individuel de formation, par Pôle Emploi s'ils sont au chômage (bien que ce ne soit pas simple d'obtenir leur accord), ou sur fonds propres.

Les prix varient en fonction du financeur. Pour les collectivités et les entreprises, les tarifs sont plus élevés que pour les associations et les particuliers autofinancés. Cela inclut les excellents repas de midi cuisinés par une associée de l'Ecole du compost.

1.3.7. Une journée de formation : entre théorie et pratique, technique et communication

Yvon Pradier, formateur, se présente :

« Je suis maître-composteur depuis pas mal d'années. On accompagne les collectivités territoriales vers le compostage. On essaie de les aider à pérenniser la situation. Naturellement, on s'est retrouvés formateurs, avec Organéo et Eisenia. Moi, je faisais partie d'un comité de pilotage avec la Région pour le compostage. C'est comme ça que j'ai rencontré Alan et Francis. On était déjà en train de faire du jardinage à Colombes. La mairie avait dégagé un terrain de 3000 m2 pour y installer une Agrocité et une ressourcerie. Une élue m'a branché sur le sujet et j'ai démarré un partenariat avec eux pour monter un lombricomposteur. Puis très vite, ça s'est transformé en 7 ou 8 bacs à compost d'un mètre cube. On avait aussi des toilettes sèches et de la phyto-épuration. Ça a duré 6 ans, jusqu'à ce que la municipalité change. Ça ne se passait pas très bien avec les propriétaires de l'Agrocité

: donc j'ai demandé à Benoît de fonder une association et de faire une convention d'usage pour qu'on ait un périmètre cadré. On avait même un emploi pendant quelques temps. Puis, avec Alan de Organéo et Francis de Eisenia, on a monté une école de formation. On a formé environ 150 maîtres composteurs même si tous ne sont pas revenus pour présenter leur projet de fin d'étude. Tout cela est beaucoup plus de l'échange que de la formation. Je parle de rencontre, parce que, comme vous le voyez bien, on a tous des histoires. »

Puis Alan se présente :

« Organéo est un bureau d'étude spécialisé dans la prévention des déchets et le compostage. Cela fait quatre ans qu'on anime des formations et on essaie ainsi de faire en sorte que le compostage de proximité se développe. Guide composteur, c'est la base qui permet ensuite d'accéder à la formation de maître-composteur. Depuis 2013, l'ADEME a souhaité rationaliser la formation. Avant, il y avait une diversité de formation et les compétences étaient inégales. On a travaillé avec l'ADEME pour établir un référentiel. Un référent de site doit avoir suivi une formation d'au moins une journée, adaptée au type de compostage. Le guide-composteur est formé en 3 à 5 jours. Il y a deux jours communs puis des modules de spécialisation comme les toilettes sèches. Pour devenir maître-composteur, c'est sept jours de plus. On peut le faire en plusieurs fois car le compostage, c'est d'abord et toujours de la pratique. »

1.3.8. Un déchet, qu'est-ce que c'est pour vous ? Une question de valeurs

*Alan demande : « Un déchet, qu'est-ce que c'est pour vous ? »
Les réponses fusent : une matière première ! Quelque chose qu'on abandonne ?
Alan : « Le texte de la loi de 1975 le définit comme un résidu de processus de transformation, d'utilisation, de production. C'est un produit abandonné ou destiné à l'abandon. Mais d'un point de vue économique, qu'est-ce qu'un déchet ? C'est quelque chose qui n'a plus de valeur économique et qui va générer un coût pour s'en débarrasser. »*

Dans cette présentation, le biodéchet est surtout considéré d'un point de vue économique. Cela lui retire d'emblée l'aspect saleté, même s'il s'agit toujours de mettre les choses à leur bonne place. Marie Douglas (Douglas 1966) nous a appris, il y a longtemps déjà, que « la saleté est ce qui n'est pas à sa place. » Si les biodéchets sont sales, apprenons-nous, c'est surtout parce qu'ils ne sont pas triés. Ainsi, au cours de la matinée, nous découvrons que les activités des français produisent 355 millions de tonnes de déchets par an, dont le traitement coûte environ 15 milliards d'euros soit 0,8% du PIB, en croissance de 5% par an. Parmi ces déchets, 38 millions de tonnes sont issus des ménages et des petits commerces, soit 570kg par an et par habitant. Ce sont des DMA ou déchets ménagers et assimilés. 30% de cette masse est enfouie en décharge ou « installations de stockage des déchets non dangereux », 30% est incinérée dans des usines pudiquement appelées « centre de valorisation énergétiques », 25% est recyclée et seulement 14% fait l'objet d'une valorisation organique par compostage ou méthanisation.⁴ Or nos poubelles sont censées contenir 30% de matière organique biodégradable, soit 170 kg par an et par habitant. Il nous reste donc une grande marge de progrès. En Autriche, par exemple, seulement 1% des déchets sont enfouis, 30% incinérés, 30% recyclés et 40% sont compostés.⁵

Selon l'ADEME (2008), 10 millions de foyers pratiqueraient le compostage de proximité. Mais ce chiffre paraît exagéré. De fait, environ 2,5 millions de composteurs de proximité ont été distribués par les collectivités. Une bonne partie l'a été avant la généralisation des formations, ce qui a provoqué des

⁴ Ces chiffres sont confirmés par le dernier rapport de l'ADEME qui montre même une augmentation des déchets des ménages et ne montrent pas d'augmentation de la part compostée. Voir (ADEME 2020)

⁵ On dit souvent que la poubelle des ménages contient environ 30% de matières organiques. Cette proportion est plus forte en Autriche car les emballages occupent une moindre place grâce à des mesures plus contraignantes. Ces chiffres sont tirés de l'étude European Environment Agency, 2013, Managing municipal solid waste — a review of achievements in 32 European countries, Publications de l'Union européenne, Copenhague, 40 p.

difficultés de gestion des sites et de nombreux abandons. Malheureusement, on ne connaît pas leur nombre. Le Réseau Compost Citoyen estime à 5000 le nombre de sites de composteurs partagés. Un des enjeux est donc de mesurer les quantités détournées du traitement pour estimer les économies que le compostage permet. Par exemple, sur la communauté Saint-Germain-Boucle-de-Seine, 3500 composteurs ont été distribués depuis 2010. Cela correspond à 4500 tonnes de déchets cumulés évités. Le problème est que chacun fait ses petits calculs de son côté. D'où l'idée de former les agents des collectivités pour prendre en charge cette tâche. C'est une des missions des guides composteurs.

1.3.9. La technique du compostage : quatre facteurs de réussite

Puis, vient le moment que beaucoup attendent sur le compostage lui-même.

« C'est la valorisation du biodéchet, nous dit Alan. Techniquement, c'est la décomposition de matières organiques par des micro-organismes. Mais, j'ai cinq ans, je ne sais pas ce que veut dire valorisation des biodéchets. Mettez-vous dans la peau de quelqu'un qui ne connaît rien. En tant que guide, il faut que vous sachiez expliquer à tout le monde. »

Le reste de la matinée nous donne une vision accessible du processus de dégradation qu'on appelle compostage.⁶ Nous comprenons qu'il implique une phase de montée en température, dite thermophile, pendant laquelle ce sont surtout des bactéries et des champignons qui travaillent. La différence entre le compostage et la méthanisation est que le premier relâche du dioxyde de carbone (CO₂) par un processus de respiration dit aérobie (en milieu riche en oxygène) tandis que la seconde produit du méthane (CH₄) par un processus de fermentation anaérobie (en l'absence d'oxygène) qui ne chauffe pas. Lorsque le bac à compost est trop tassé ou mal équilibré, il arrive qu'il fermente au lieu de se décomposer. Cela provoque des mauvaises odeurs et ne produit pas un compost équilibré. Pour éviter cela, nous comprenons que quatre facteurs sont cruciaux et qu'il nous appartiendra de les répéter autant que possible sous diverses formes afin que tout le monde comprenne : l'équilibre carbone/azote, la fragmentation des matières, l'aération et le degré d'humidité. La première phase de chauffe dure quelques semaines. Elle est suivie d'une phase à température ambiante, ou mésophile, de plusieurs mois appelée « maturation ». C'est là que les vers de terre apparaissent.

Le premier facteur de réussite est l'équilibre entre matières sèches et matières humides, ou encore entre matières brunes et matières vertes, ou plus scientifiquement, entre matières riches en carbone (C) et matières riches en azote (N). Un bon rapport carbone/azote, ou C/N, d'environ 30/1, est nécessaire à la dégradation par respiration des bactéries. Les matières sèches (rapport 60/1) sont les feuilles mortes, les broyats de bois, le carton comme les boîtes d'œufs et le papier journal. Les matières humides (rapport 10 à 15/1) sont les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, les tailles de plantes vertes, l'herbe fraîchement coupées (si elle est sèche, elle devient une matière sèche). En bref, il faut, à chaque apport, ou lors d'opération de réajustement, s'assurer qu'il y a, mélangé dans le tas, à peu près autant de matière sèche que de matière humide ($60/1 + 10/1 = 70/2 = 35/1$).

Le deuxième facteur est la fragmentation. Il ne faut pas mettre des fruits ou des légumes entiers, des branches ou des boîtes de carton non déchirées. Les morceaux doivent être petits et les peaux protectrices coupées afin que les bactéries puissent accéder aux chairs. Par ailleurs, les morceaux trop gros ne se mélangent pas bien.

Le troisième facteur est l'aération. Le tas ne doit pas être trop tassé, ni enfermé dans un bac trop hermétique. Il est bon de retourner le tas de temps à autre, afin de mélanger à nouveau et d'apporter de l'oxygène. Nous apprenons à cette occasion que les « sacs compostables » qui ont remplacé les sacs en plastique ne le sont pas tant que ça !

Enfin, le dernier facteur est le taux d'humidité. Il faut que le tas soit humide, mais pas trempé. S'il est sec, la décomposition s'arrête. S'il est trop mouillé, l'oxygène n'arrive plus aux matières et elles commencent à fermenter.

Tableau 1: les quatre conditions à respecter pour un bon compostage

⁶ Pour une explication plus scientifique, voir le livre:

| | |
|---------------------------|------------------|
| Equilibre Carbone / Azote | Degré d'humidité |
| Mélange et fragmentation | Aération |

1.3.10. Le compostage ne fait qu'imiter la nature

Benôit Wulverryck, maître-composteur et formateur résume les enseignements dans le texte qui suit, plus holistique que le rapport ci-dessus :

Dans la nature, pas de déchet. La plante s'est composée en puisant dans l'air et le sol des éléments comme le carbone, l'azote, des minéraux et des oligo-éléments. Le compostage est le phénomène inverse, soit la décomposition de la plante pour remettre à l'état quasi-moléculaire les éléments qui l'ont construite, les remettant à disposition des futures plantes. La plante est la première ressource pour la chaîne du vivant. Elle est nécessaire à l'insecte qui s'en nourrit. L'insecte sera la proie de l'oiseau, qui deviendra la proie du chat, pour donner un exemple. Tous ces organismes du cycle du vivant seront mangés ou décomposés, et remis à disposition.

A l'automne, la feuille morte tombe et le processus de décomposition se met en branle. En premier lieu, les bactéries découpent les chaînes de sucres que la plante a stocké grâce à la photosynthèse. Les bactéries se multiplient à grande vitesse, et leur nombre et leur activité vont provoquer un effet de chauffe. Pour avoir une idée du nombre de ces bactéries, on peut dire que dans une petite cuillère de matière en décomposition, il peut dépasser celui de l'ensemble des êtres humains sur Terre, avec une très grande diversité d'espèces qui varient suivant le processus. Imaginons un groupe de personnes dans une surface réduite et confinée, comme une rame de métro en heure de pointe, la température ambiante va s'élever. Si un groupe de personnes s'active comme sur une piste de danse, la température va croître encore plus. Ce sera le cas de nos bactéries, qui sous l'effet de leur nombre et de leur activité peuvent faire monter la température du compost, si leur masse est suffisamment importante, jusqu'à 70/80°C. C'est la phase des bactéries thermophiles qui se développent dans ces conditions extrêmes. Elle dure tant qu'elles ont de quoi se nourrir, jusqu'à deux mois environ.

Comme toute chose vivante, l'eau est nécessaire à la vie. Nos bactéries n'y font pas exception. Elles ont besoin d'eau, ou au moins d'humidité, pour vivre. Une feuille de salade ou un brin d'herbe est constitué de 90% d'eau, une épluchure de carotte de 70%. C'est la source d'humidité de notre compost. Toutefois si l'on ne composte que des épluchures ou des brins de gazon, nous nous retrouvons avec beaucoup d'eau, trop d'eau. C'est un problème pour le compost.

Nos bactéries, du moins celles que nous souhaitons "cultiver" dans notre compost, ont aussi besoin d'oxygène, comme la plupart des êtres vivants. On les dit aérobies. Si le milieu est trop mouillé, il devient irrespirable. Les matières trop humides ne laissent pas suffisamment d'oxygène pour nos bactéries. D'autres bactéries prendront alors le relais, les bactéries anaérobies. Elles décomposent les matières chimiquement, par fermentation. Le processus est tout autre, car ces bactéries généreront du méthane (CH₄) et des composés ammoniacés (NH₂). C'est un problème, car le méthane est un gaz à effet de serre vingt fois plus puissant que le CO₂, et les dérivés ammoniacés ont une odeur nauséabonde. Nous aurions alors un compost très malodorant, source de gêne pour le voisinage et peu vertueux pour l'environnement (et pour nous-mêmes!)

Pour éviter ces effets, il faut mettre notre compost dans des conditions aérobies, de façon à favoriser les bactéries qui respirent, éviter les désagréments et favoriser la chauffe. Car il n'y a que peu ou pas de phase thermophile dans un milieu anaérobie. Pour ce faire, nous allons apporter des éléments qui vont absorber le surplus d'eau, de façon à conserver notre compost humide, mais non mouillé. Nous y reviendrons.

Une fois cette phase thermophile accomplie, en tout ou partie, les champignons entrent en scène. Pas les cèpes ou les girolles, qui ne sont que des organes reproducteurs (les carpocapses), mais le mycélium, une toile qui fait penser au World Wide Web, ils sont partout entre les plantes. Ils ne réalisent pas la photosynthèse et sont incapables de trouver l'énergie dont ils ont besoin par leurs propres moyens. Ils dépendent donc des plantes. Mais ils ont un avantage : ils savent métaboliser les nutriments et capter l'eau du fait de leur faible dimension (10 fois plus fin qu'une radicelle). Ils pratiquent donc un échange, énergie contre ressources, avec les plantes. Les champignons du compost, pour leur part, sont saprophytes, ils mangent des matières mortes la cellulose ou la lignine et libèrent ainsi le carbone. Ce sont les seuls êtres vivants capables de dégrader cette substance dure qui compose "le squelette" des plantes et, plus encore, du bois des arbres.

Après cette phase, suit une lente période de maturation pendant laquelle la faune se multiplie et se diversifie. Nous y trouvons la micro-faune des nématodes, protozoaires et semblables, des organismes plus grands de la macro-faune, comme des acariens, des collemboles, des larves diverses (diptères, coléoptères, etc.), des gastéropodes, des crustacés (cloportes), des myriapodes (mille-pattes) et, la star du compost, le ver du compost, et plein d'autres encore. Ils agissent directement en mangeant de la matière ou en choisissant leurs proies dans ce milieu riche en vie. C'est un écosystème complet et complexe, fruit de la digestion de milliers d'individus très divers.

S'il fallait résumer le compostage par un mot clé, ce serait le mélange. Il faut le voir comme une recette, qui, comme toute recette de cuisine, varie avec son producteur. Comprendre les bases est nécessaire, mais pour y arriver, cela sera fonction de la recette de chacun. Si on a compris le principe, c'est simple!

Revenons à notre compost. Pour l'équilibrer dans de bonnes conditions (oxygène et humidité), nous allons mélanger différents ingrédients. Une feuille de salade contient beaucoup d'eau et se dégrade vite. Par contre un tas de bois sec ne se composte pas. Il n'y a qu'à regarder les réserves de bois stockées des années sans bouger. L'équilibre vient du mélange de ces matières. Dans le jargon du compostage, on parle de mélange de matières vertes et de matières brunes. Les matières vertes sont généralement molles, pleines d'eau et elles contiennent beaucoup d'azote. C'est pourquoi on les appelle également les matières azotées ou matières humides. Les matières brunes, par contre, sont plus sèches et contiennent beaucoup de carbone. On les appelle aussi matières carbonées ou matières sèches. Notre équilibre sera donc vert/brun, azote/carbone ou mouillé/sec. Le respect du rapport carbone/azote est important. Chaque matière présente un rapport carbone/azote (C/N) différent. La paille par exemple, n'est constituée presque que de carbone (C/N = 90, soit 90 parts de carbone pour une part d'azote). Inversement une feuille de salade n'en contient que très peu (C/N = 10). Le rapport idéal C/N se situe autour de 30. Ces notions sont plus utiles à calculer sur des sites industriels que sur un site de compostage individuel ou partagé. Reste qu'il est important de la comprendre, même de façon empirique,

Notre mélange va donc comprendre des matières plutôt humides et d'autres plutôt sèches. Dans les matières humides, on trouve les épiluchures, les fruits et les légumes et les tontes de pelouse. Dans les matières sèches ou carbonées, comme le bois et ses dérivés, on trouve le broyat de bois, les copeaux, la sciure, les feuilles mortes, mais aussi le carton et le papier. Des éléments comme les tailles de haies et le marc de café sont déjà équilibrés. Pour un bon mélange, nous allons mettre un volume de matières carbonées pour un volume de matières azotées, de façon à créer un milieu humide et qui contient de l'oxygène.

Les matières carbonées servent aussi à structurer le mélange en réservant des poches d'air. Mais toutes ne se valent pas. La sciure, par exemple, est moins structurante. Les matières carbonées les plus faciles à trouver sont les feuilles mortes. Elles sont une des principales ressources à l'automne, mais pas aux autres saisons. C'est pourquoi il faut les stocker et s'en servir tout au long de l'année. Sans matière sèche, pas de compostage. En cas de manque, il faut en trouver. Nous avons alors des sources à la maison, comme les boîtes d'œufs, les mouchoirs en papier, les papiers absorbants pas trop souillés, la feuille du journal sur lequel on a épiluché les légumes, etc.

Pour savoir si notre mélange est homogène, on peut réaliser le test de la poignée en pressant un boudin de compost. Imaginons que notre compost soit une éponge. Si nous n'arrivons pas à la presser, c'est qu'elle est trop sèche. A l'inverse, si elle coule, c'est qu'elle est trop mouillée. Pour être dans les bonnes conditions, notre poignée de compost doit être comme une éponge humide et perler quelques gouttes mais pas plus.

Les matières carbonées feront l'essentiel du volume final de notre compost. Les matières azotées s'évaporent tellement que la production à partir d'elles seules serait minime. D'ailleurs nous ne récolterons de compost en fin de processus que le tiers du volume d'apport.

Les fruits, les légumes, les êtres vivants en général, se protègent des bactéries et autres agresseurs potentiels avec leur peau. Si on met dans son composteur un fruit ou un légume entier, surtout si sa peau est épaisse, il ne se passera rien tant que les bactéries n'auront pas accès aux matières nutritives. Il faut donc veiller à toujours fractionner au mieux les éléments que nous mettons au compost. En général c'est dans la cuisine que l'on traite cela, nous avons toujours un couteau sous la main, ça tombe bien.

Un autre mélange est nécessaire, ou au moins souhaitable. Il faut mélanger le maximum d'ingrédients différents pour permettre un bon équilibre de notre produit final. Plus les matières seront variées au départ, mieux le processus se passera et plus la qualité sera intéressante. Nous verrons ce que l'on peut mettre ou éviter plus tard.

Une dernière notion de mélange pour la route? Nous savons que les bactéries sont à l'origine du démarrage du compostage. Aussi devons-nous mélanger nos matières fraîches avec d'autres plus

avancées, sur quelques centimètres d'épaisseur, de sorte à ensemercer ces nouvelles arrivées. En les mélangeant, nous évitons d'attirer trop de moucherons qui viendraient pondre dans les fruits laissés en surface. Attention à bien répartir sur l'ensemble de la surface, car le composteur a des avantages, mais aussi des inconvénients. Les côtés ont tendance à sécher plus vite, et sans déposer sur l'ensemble de la surface, nous aurions un composteur à deux vitesses, plus humide au milieu et plus sec sur les côtés.

De manière générale, toute substance organique est compostable. Reste que certaines choses sont plus complexes à dégrader, comme les restes de viande ou les huiles. En compostage collectif nous serons plus vigilants pour ne pas générer de désagréments pour le voisinage, d'autant que beaucoup de voisins ont une idée du compost peu amène. Nous serons donc plus restrictifs que nous ne pourrions l'être en individuel. Et chaque site trouvera sa recette.

De notre cuisine, dans les choses évidentes, nous pouvons mettre toutes les épluchures, tous les fruits et légumes, crus ou cuits. Attention toutefois, les organismes vivants (plantes ou animaux) ont une peau qui les protègent des agressions bactériennes. Si l'on met une carotte entière, il ne se passera pas grand-chose. Elle va sans doute flétrir un peu, mais point de décomposition, même après trois mois. Les bactéries n'y ont pas accès. Il suffit d'une ouverture pour que la dégradation commence. On veillera donc à fractionner les matières, sans en faire des confettis, mais de façon à ouvrir les portes. De même avec certains ingrédients un peu coriaces comme un trognon de chou.

Autre ingrédients toujours possibles, les fleurs fanées, le marc de café avec le filtre papier, le thé avec le sachet (attention, certaines marques utilisent des sachets plastiques, ils ont souvent une forme de petite pyramide), et un peu de matière sèche de notre cuisine, comme la feuille de sopalin, le mouchoir en papier, la boîte à œuf en carton, la feuille du journal sur laquelle on a fait la pluche. On pourrait aussi mettre les aliments cuits comme des restes de pâtes ou de riz. Attention toutefois ! Ce n'est pas parce que l'on composte que l'on ne doit pas avoir une réflexion sur le gaspillage alimentaire qui représente 8% de la poubelle des français ! Même réflexion avec le pain. Il y a tellement de façon de l'accommoder une fois rassis, en chapelure, en pain perdu, dans les soupes et puddings.

On évitera, tout ce qui est à base de viande, poisson et laitages, qui contient des sauces ou des matières grasses. La plupart de ces matières sont compostables, mais peuvent créer des nuisances, comme attirer des animaux que nous n'aimons pas voir. Les matières animales notamment, peuvent facilement générer des odeurs et attirer des grosses mouches, chats, rats et autres rongeurs. A moins de bien savoir-faire, on évite vraiment.

La question des coquilles d'œufs est souvent posée. La réponse est simple. La coquille d'œuf est composée de calcium, elle est donc minérale. Il n'y aura pas de compostage des coquilles d'œufs. Seule l'acidité pourra la dissoudre. Notre compost devient légèrement acide dans sa phase thermophile, mais pas suffisamment pour dissoudre nos coquilles. Elles seront intactes lorsque notre compost sera mûr. On aura plutôt intérêt à les broyer et les utiliser directement au jardin.

En parlant d'acidité, une idée reçue fréquente (l'idée reçue n°72 comme dirait Alan Le Jélou, maître-composteur) est que l'on ne peut pas mettre les agrumes dans le composteur. Et souvent l'explication donnée porte sur l'acidité des agrumes. Idée fautive, on ne se pose pas la question pour la tomate pourtant aussi acide que l'orange. Le problème possible avec les agrumes serait que leur peau contient une huile essentielle naturelle (un terpène) qui fait le régal d'une famille de champignons que l'on connaît bien, le pénicillium. On les mange dans nos fromages tels que roquefort, bleus, et on les connaît aussi parce qu'ils sont à la base de nos médicaments antibiotiques. D'ailleurs ne devrait-on pas les appeler les anti-bactériens? Si l'on mettait trop d'oranges ou autres agrumes dans le composteur, ça ralentirait le processus, rien de plus. Par contre, le pain ayant les mêmes propriétés (et là, pas juste dans la croûte, mais sur l'ensemble du pain), nous courrions à la catastrophe en le mettant au compost. D'ailleurs, je le répète, pas de pain, ni à la poubelle, ni au compost !

Allez, autre idée reçue : les fruits exotiques ne se compostent pas. Ou encore : on ne met pas les tomates...Mais si !

De notre jardin, nous pouvons mettre toutes les plantes non montées en graine, les tailles de haies en petits morceaux ou, mieux, broyées, et les feuilles mortes. Attention toutefois, les matières de nos jardins sont plus carbonées, et nous pourrions avoir du mal à atteindre le bon niveau d'humidité. Attention aussi aux excès d'un seul type de matière. Une erreur fréquente consiste à mettre toute sa tonte de pelouse dans le bac. Après une chauffe rapide et intense, le tas de tonte s'écrase et forme une galette dense, sans oxygène, qui bloque le compostage. Les tontes seront utilisées en petite quantité, bien mélangées avec

le reste des autres matières. Pour les utiliser, on préférera pailler nos massifs avec ces pelouses, ou utiliser une tondeuse-mulcheuse qui broie sur place. Le paillage est une autre façon de composter. Les pionniers du compostage en France ont d'ailleurs créé le réseau des composteurs-pailleurs.

En général, un petit seau est fourni aux personnes qui souhaitent composter. Comme c'est la mode des bio-machins, ils sont appelés bio-seaux. Ils permettent de faire la navette entre la cuisine et le composteur. Mais gardez bien à l'esprit que le compostage démarre dès l'épluchure, donc déjà dans le bio-seau. Il faut donc, surtout lorsqu'il fait chaud, penser à le vider régulièrement. Tous les 4/5 jours convient en hiver, mais lorsque les beaux jours arrivent, les mouchérons aussi. Ce serait dommage voir notre composteur se faire envahir de mouchérons apportés par un bio-seau mal géré.

Pour l'éviter, nous pouvons après chaque apport, remplir le bio-seau d'un fond de matière sèche, et y déposer avec nos épluchures une partie de matière carbonée de la cuisine.

De façon régulière, tous les 15 jours à 3 semaines, il faut brasser le compost un peu plus en profondeur, histoire d'y remettre un peu d'oxygène. Quand je dis plus en profondeur, ce n'est pas l'ensemble que l'on va brasser, sinon nous n'aurions jamais de compost mûr, puisque toujours mélangé avec du frais, mais les 15 à 20 premiers centimètres. Ainsi, nous progresserons par strate et le compost aura le temps de mûrir progressivement. En site partagé, nous pouvons procéder par transferts, car les apports sont plus massifs. L'idée est de dimensionner le bac d'apport pour qu'il se remplisse en deux à trois mois. Une fois plein, nous le transférons dans un autre bac, dit de maturation. C'est le moment de rééquilibrer si besoin. Il est vraiment souhaitable de garder le même bac pour les apports, sinon certaines personnes se perdent et mettent dans le mauvais bac, ce qui entraîne un surcroît de travail pour les référents de site.

Comment savoir si notre compost est mûr?

Il y a trois critères:

Primo, on ne reconnaît plus ce que l'on y a mis, hormis quelques éléments plus longs à composter, comme ceux qui contiennent plus de matière carbonées, ou les graines avec leur coque de protection. Nous avons alors une couleur marron ou marron foncé. Deuxio, la structure a changé. Les éléments sont redevenus tout petits, et cette structure est granuleuse, semblable à un crumble ou une semoule de couscous. Tertio, notre compost a, comme dans la forêt, cette odeur d'humus si caractéristique. Il est mûr ! Si l'on a un doute, on peut toujours faire le test du cresson : on sème du cresson Alénois, qui germe très vite, dans un godet rempli de notre compost. La graine va germer vite, en quelques jours, mais si la plantule ne résiste pas, notre compost est encore trop riche en azote, et pas encore mûr.

Pour utiliser notre compost, nous allons encore et toujours imiter la nature qui sait si bien faire les choses. On a vu qu'à l'automne, les feuilles mortes sont compostées et remises à disposition pour les plantes futures. On a vu le rôle des bactéries, surtout aérobies dans le processus. Dans la forêt, nul lutin ne vient bêcher les sols, on est d'accord? Nous allons donc imiter humblement (même racine linguistique que l'humus ! et que l'humain! c'est étonnant!) cette nature en déposant notre compost en surface, comme du paillage. Je ne vais pas tout redire, mais si nos bactéries aérobies, qui sont encore là même si les familles sont un peu différentes, sont enfouies, elles meurent, faute d'oxygène. Le compost doit être traité comme du vivant.

C'est sûr que pour repoter une plante, ce n'est pas bien grave. Si nous perdons un peu de bactéries, nous conservons les minéraux, les oligo-éléments, et beaucoup d'autres choses pour nos plantes. Mais on enlèvera quand même cette part du vivant qui contribue à la richesse de nos sols.

Le compost n'est pas un engrais, il ne nourrit pas directement les plantes. C'est un amendement. Il nourrit les sols, qui mettent à disposition la nourriture pour nos plantes. Saviez-vous que nos plantes ne vivent pas uniquement d'amour et d'eau fraîche, mais qu'elles ont aussi besoin d'un peu de nourriture?

Bref, le compost est plus facile à faire qu'on ne le dit souvent, mais il ouvre aussi des fenêtres sur des dimensions souvent ignorées qui peuvent mener loin. Il touche au vivant. Vaste question.

1.3.11. Et les oranges ? Et la viande ? On peut les mettre ?

Beaucoup d'idées reçues circulent sur ce qu'il faut ou ne faut pas mettre dans un composteur. Le seul véritable interdit concerne les matières non biodégradables comme les plastiques, même lorsqu'ils sont affichés compostables !



Figure 3: OrgaNeo publie sur sa page facebook des explications de matières non compostables et qui se retrouvent pourtant dans les bacs.

Yvon nous explique,

« On entend souvent que les fruits exotiques ne se compostent pas en France. Ça ne pousse pas en France, ça ne se composte pas ici ! Ce n'est pas vrai. Par contre, il vaut mieux bien découper les feuilles de l'ananas qui sont très dures »

Et les oranges ?

« C'est pareil. Certains disent qu'elles sont trop acides. Mais leur Ph n'est que de 6 alors que les tomates sont bien plus acides et que personne n'hésite à les composter. D'autres parlent des traitements pesticides et fongicides. C'est vrai qu'une pomme ou un raisin reçoit une bonne vingtaine d'applications. Et pourtant, on les composte. Heureusement, les produits chimiques n'empêchent pas les bactéries de travailler. Par contre les agrumes contiennent naturellement dans leur peau des produits bactéricides comme les limonelles qui sont des alcools. Mais heureusement, les champignons s'en chargent ! »

Il en est de même pour les sachets de thé, la litière du chat, le carton et le papier (non glacé). Il n'y a pas de problème pour les composter. Aujourd'hui, presque toutes les encres sont végétales.

Et le pain ? Ça se mange ! »

Les matières animales, comme la viande, se compostent aussi. Mais elles peuvent générer des nuisances comme des odeurs ou attirer des animaux considérés comme nuisibles.

Les formateurs nous conseillent donc d'adapter les règles au site. On ne dit pas à des débutants de tout mettre dans les bacs. Ils risqueraient d'attirer les plaintes et d'arrêter très rapidement. Cette règle est d'ailleurs confirmée par une étude menée à Strasbourg par deux chercheuses (Philippot et Glatron 2018) qui ont montré que les interdits servent souvent de règles, plus pour la tenue du collectif que pour le compostage lui-même. Ainsi, des participants se retiennent par exemple de déposer leurs pelures d'oignons sous peine de froisser les référents et d'introduire des dissensions dans le collectif.

Nous terminons néanmoins la séquence sur une liste rapide de quelques interdits susceptibles de nuire au compost lui-même : sciure de bois traité, chiendent et liserons, terre, terreau, sable, métal, verre, plastique, huiles.

1.3.12. Mettre la main dans le bac : passer à la pratique

Après cette présentation, c'est l'heure d'un déjeuner convivial, bonne occasion pour les stagiaires de faire plus ample connaissance. Puis, c'est la pratique !

Nous sommes chargés de faire un diagnostic de l'état du site de compostage de la Ferme du bonheur et de l'entretenir. Cela correspond à une mission courante des guides et maîtres-composteur dont le rôle est de s'assurer du bon fonctionnement des sites sur leur territoire. Le compost de la ferme est en relativement bon état. Nous y trouvons trois bacs côte à côte d'un mètre cube environ chacun construits en palettes. La température du compost n'est pas très élevée, autour de 30°C alors qu'elle peut monter jusqu'à 70°, signe que la décomposition n'est pas à son maximum. Une des raisons est le taux d'humidité trop bas. Nous sommes en juin et le tas a séché. Une autre est la présence de branches non découpées. Par ailleurs, nous ne distinguons pas très bien les phases du compost parmi les trois cellules.

La première chose à faire est de repérer les matières les plus avancées en décomposition et de les transférer toutes dans une cellule qui deviendra le bac de maturation. A l'aide de fourches et de pelles, nous sortons les matières empilées. Nous les mettons en tas sur une bâche afin de ne pas salir le sol du jardin. Des odeurs de moisi et d'œuf pourri se dégagent de poches trop serrées et mal mélangées. Nous mélangeons tout cela et remplissons la cellule de droite. Puis nous sortons les matières encore reconnaissables. Il nous faut alors récupérer tous les trop gros morceaux et les hacher plus menu à l'aide d'une machette. Nous mouillons ces matières en les trempant dans une bassine avant de les mélanger au reste des matières vertes et de remettre le tout dans ce qui devient le bac de décomposition en phase thermophile. Enfin, nous mélangeons toutes les matières encore fraîches dans la troisième cellule qui devient le « bac d'apport ». Au cours de ces travaux, Yvon nous montre les filaments blancs des réseaux de mycélium (les champignons), des larves de cétoines dorées, des mouches soldats (une espèce invasive mais pas dérangeante) et encore d'autres espèces présentes dans le compost. « C'est que, comme il le dit souvent, il y a de la vie là-dedans ! ».

Pour quelques stagiaires, cette activité est l'occasion de surmonter le dégoût associé à la saleté et à la pourriture. Nous constatons que les poches malodorantes ne sont pas caractéristiques du compostage et doivent au contraire être évitées. La propreté est donc bien une affaire de savoir-faire et de rangement.

1.3.13. Les modules communication

Après cet exercice physique, nous sommes chargés d'élaborer un panneau qui explique simplement le statut des trois bacs et ce qu'il convient d'en faire. C'est l'occasion de passer en revue une collection de documents pédagogiques édités par les collectivités et les opérateurs. Ils sont souvent incomplets ou empreints d'erreurs ! Il faut rester simple tout en étant informatif et ludique ! La photo ci-dessous montre le résultat de ce brainstorming dont le groupe est très fier.



Figure 4: Le compost du bonheur. Panneaux indiquant les trois stades du compost à la ferme du bonheur, 2018.

Les deux jours de formation suivants sont consacrés à des modules de communication, de connaissances des acteurs du compostage et, surtout à des visites de sites qui donnent lieu à des exercices pratiques et montrent la diversité des installations et de leurs dynamiques.

1.3.14. Les rôles des référents, des guides et des maîtres : une filière en construction

Enfin, nous apprenons aussi les différents rôles complémentaires des référents, des guides et des maîtres-composteurs. Le ou la référente de site est responsable d'un site collectif. C'est une mission bénévole pour son immeuble, son jardin ou son quartier. Le guide-composteur parle à tout le monde. Il accompagne les projets. Il fait de l'information et de la communication. Il collecte des informations sur les sites et les demandes des habitants et les fait remonter à la hiérarchie, c'est à dire au maître-composteur ou au chargé de prévention des déchets. Le maître-composteur planifie le développement du compostage pour la commune s'il travaille pour une collectivité, par exemple en tant que chargé de mission. Il est aussi habilité à faire de la formation. Il peut aussi travailler pour une association ou être bénévole.

Nous comprenons que les formateurs défendent une vision progressivement professionnalisante de la filière du compostage collectif dans laquelle les maîtres-composteurs seraient employés par les collectivités et les référents des habitants bénévoles. Le statut et le rôle des guides sont moins cadrés. Ils servent d'intermédiaires entre les maîtres et les référents, mais n'ont pas forcément vocation à être rémunérés. Certains travaillent pour des collectivités, d'autres pour des organismes de conseil pour la réduction des déchets comme Organéo. Les autres sont bénévoles et ont vocation à s'intégrer dans un réseau de guides ou à apporter leurs compétences à des associations comme Zéro déchets. Quelques stagiaires en recherche d'emploi sont déçus par cette information qui leur fait comprendre que le statut de guide est surtout une étape vers celui de maître, plus professionnel.

Lors d'une autre journée, deux référents parisiens, membres d'une association qui gère trois composteurs dans le 9^{ème} arrondissement pensaient trouver dans la formation des pistes pour financer leur implication croissante dans cette activité. Tous les deux auto-entrepreneurs, ils font face à un dilemme. Le compostage leur plaît, mais prend sur leur temps de travail rémunéré. Ils ont financé une partie de la formation par une cagnotte en ligne auprès des adhérents.

N'y aurait-il pas moyen de gagner de l'argent? Alan leur dit que certaines agglomérations, comme Saint-Germain-Boucle-de-Seine, sont en train de constituer un réseau de guides. Il reste peut-être à leur confier une mission de service publique. Ils repartent bien décidés à en négocier une à leur mairie d'arrondissement.

Enfin, le dernier jour, nous rencontrons le groupe des maîtres composteurs et nous écoutons ceux qui, un an plus tard, reviennent pour présenter le projet qu'ils ont mis en œuvre et qui leur donnera le titre de maître. Parmi les stagiaires, la chargée de mission Ecologie Urbaine à la mairie de Gennevilliers est chargée de soutenir le développement de jardins partagés dans tous les quartiers de la ville. Cette politique répond à un double rôle social et environnemental. Il s'agit de recréer du lien social dans les quartiers et de contribuer à la production de légumes sur place ainsi qu'à la réduction des déchets par le compostage. Suite à ces trois jours, nous repartons munis d'un titre de guide-composteur. Nous sommes aussi inscrits sur la liste mails de toutes les personnes formées par l'école qui nous donne accès à une base de données impressionnante de documents sur le compostage. Bref, nous faisons maintenant partie des initiés. Marine, formée en 2019, résume ainsi sa formation :

*« J'ai appris des choses que je faisais déjà mais que je ne comprenais pas particulièrement. J'étais plus en mode robot. J'ai compris ce que je faisais. On a fait un andain, des toilettes sèches, on a visité un établissement scolaire et un site collectif où ils étaient super motivés ! Ça m'a donné envie d'apprendre plein de choses. Je suis revenue, j'étais aux anges ! C'est des choses évidentes, mais qu'on a oubliées. Pourtant c'est accessible si on explique bien les choses. Tout le monde devrait faire la formation ! ».*⁷

1.3.15. Conclusion : les porte-parole du compostage

Les formations dispensées par le consortium de l'Ecole du compost, Organéo et Eisenia, ainsi que les autres organismes en France contribuent à diffuser parmi les habitants, les associations et les services territoriaux une nouvelle culture du traitement des déchets organiques. Celle-ci défend la réduction des déchets envoyés à l'incinération et à l'enfouissement par le biais d'une filière professionnelle locale, appuyée sur un réseau d'habitants mobilisés. Le défi est donc au moins double. Chez les habitants, il s'agit de promouvoir une culture du tri et du compostage qui sort des gestes habituels qui consistent à jeter à la poubelle. Pour les référents et les guides, elle consiste aussi à mobiliser les voisins et leur transmettre cette culture. Nous verrons dans les études de cas, que la tâche n'est pas simple. Du côté des collectivités, la tâche n'est pas moins grande puisqu'il s'agit de former les employés ou futurs employés au statut de maître. Ce titre leur donne non seulement la légitimité et les compétences pour parler aux habitants et travailler avec les guides, mais aussi, pour parler aux élus afin de les persuader des vertus du compostage collectif et local. Ils font alors face à d'autres projets, dont la collecte en camion et le traitement sur plateformes industrielles ou en méthaniseurs, qui sont en compétition pour les financements publics. Heureusement, le référentiel établi par l'ADEME est solide et comporte des modules à la fois techniques et sur la communication, la législation et tous les autres aspects nécessaires pour faire des maîtres et des guides les porte-parole d'une nouvelle filière de traitement des déchets putrescibles débarrassée de l'image sale habituellement associée aux ordures. Idéalement, chaque commune en Ile de France devrait être dotée d'un poste de maître-composteur et d'un réseau de quelques guides suivant l'importance de la population. Il faudrait donc former en tout 1281 maîtres composteurs ainsi que plusieurs fois ce nombre de guides. L'Ecole du compost en a déjà formé un peu plus de 150.

Au cours de cette formation, nous avons compris que les guides composteurs et les maîtres composteurs ont une grande responsabilité théorique dans le développement du compostage collectif et de sa pérennisation. Ils doivent non seulement former les praticiens, suivre et encourager le développement des sites en remédiant aux obstacles rencontrés, mais aussi contribuer à l'établissement d'une filière professionnelle susceptible de faire contrepoids au secteur industriel du traitement et ainsi d'obtenir les financements qu'elle mérite.

Les moyens sont encore faibles, tant du côté des financements que des emplois. Mais l'envie est là et la demande grandit!

⁷ Entretien téléphonique, le 27/02/20

2. Le développement du compostage partagé dans la périphérie ouest parisienne.

2.1. Cinq communes et leurs caractéristiques sociales et institutionnelles concernant les déchets et le compostage

2.1.1. Résumé

Afin de mener cette recherche, nous avons choisi, pour des raisons de commodité, de travailler dans le territoire dans lequel notre équipe est déjà implantée, c'est-à-dire autour de l'université de Nanterre et dans les territoires où les maîtres-composteurs de l'équipe vivent et travaillent. Les trois territoires concernés par notre étude sont les Etablissements publics territoriaux Paris-Ouest-la-Défense (T4), Boucle-Nord-de-Seine (T5) ainsi que la Communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucle-de-Seine (CASGBS).

Nous nous sommes focalisés sur l'échelle communale, car, bien que les compétences déchets aient été confiées aux territoires intercommunaux mentionnés plus haut, tout se passe en fait comme si cet échelon n'avait que peu d'importance dans les T4 et T5. Par contraste, la CASGBS, que nous avons choisie pour sa proximité immédiate de l'autre côté de la Seine, dans le département des Yvelines, et pour sa sociologie plus aisée, s'est saisie de cette compétence. Dans ce chapitre, nous présentons la politique de compostage de chacune des communes choisies : Nanterre, Gennevilliers et Colombes ainsi que celles de la CASGBS, Houilles et Carrières-sur-Seine pour lesquelles la gestion et la prévention des déchets est plus directement menée à l'échelle intercommunale.

Nous verrons que de fortes similitudes et différences existent entre les communes. Les premières sont dues aux orientations et aux soutiens financiers impulsés par l'ADEME. Les différences sont dues aux choix politiques des majorités municipales, mais aussi aux personnels des services plus ou moins formés au compostage et plus ou moins disponibles pour le soutenir. Alors que des villes se reposent entièrement sur la demande habitante ou associatives qu'elles limitent ou encouragent, d'autres sont plus volontaires.

2.1.2. Présentation des trois communes et de la CASGBS

Colombes, Gennevilliers et Nanterre sont trois communes des Hauts de Seine. Située en première couronne de la périphérie Ouest de Paris, mais pas directement en contact avec la ville centre. Ces trois villes sont marquées par un passé d'abord agricole, puis industriel, lié à leur proximité avec les méandres de la Seine. Elles ont des populations qui se ressemblent avec un fort taux d'employés et une forte proportion de logement social, contrebalancé par un tissu pavillonnaire aussi important. Les taux de chômage supérieurs à la moyenne régionale témoignent des séquelles de la désindustrialisation. Ainsi, chacune de ces villes se divise en zones de logement dense, zone de logement pavillonnaire et zone d'activité. Leur principale différence tient en la nature de ces activités. Le territoire de Gennevilliers est par exemple occupé au quart par la zone portuaire de Paris, gérée par le port Autonome. Nanterre accueille une partie du pôle d'affaires de la Défense, lui aussi géré par un établissement public indépendant, ainsi que le campus de l'université de Paris Nanterre avec ses 30000 étudiants. Colombes, plus pavillonnaire que les deux autres, accueille quelques grandes entreprises qui débordent de la Défense, même si son tissu industriel n'est pas encore résorbé.

Proches de Paris et connectées par des réseaux de transports en communs existants et à venir, ces trois villes sont dans une dynamique de croissance démographique qui touche toute la première couronne. De nombreux terrains libérés par les industries sont bâtis de nouvelles résidences collectives.

Les trois villes, de tradition municipale communiste, ont beaucoup mis l'accent sur les politiques d'aides sociales et de qualité de vie liée à l'environnement, notamment à travers la construction d'espaces verts et de jardins familiaux. Colombes est aujourd'hui gouvernée par une municipalité conservatrice, ce qui explique des différences que nous verrons entre les trois communes.

La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) présente des caractéristiques sensiblement distinctes de ces trois premières communes, du point de vue social et géographique. Ses habitants bénéficient d'un niveau de vie moyen bien meilleur : le revenu médian

^a Des présentations plus longues sont en annexe.

comme le salaire net horaire dépassent d'un tiers la moyenne française⁹. Moins dense, ce territoire était agricole, maraîcher ou viticole jusqu'à la Révolution industrielle puis il a été peu à peu grignoté par une urbanisation essentiellement résidentielle. Il accueille des forêts domaniales et un patrimoine architectural historique (château et forêt de Saint-Germain-en-Laye) et donc également, surtout à l'Ouest, un petit peu de touristes ou d'excursionnistes parisiens. D'un point de vue politique, la plupart des communes de la CASGBS sont de tradition plutôt conservatrice.

2.1.3. La gestion des déchets ménagers dans les villes de l'échantillon

| La gestion des déchets ménagers sur les 5 communes enquêtées - Chiffres-clés ¹⁰ | | | | | | |
|--|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------|-----------|--------|
| | Nanterre (2018) | Colombes ¹¹ | Gennevilliers | Carrières-sur-Seine | Houilles | France |
| Compétence collecte et traitement | EPT Paris Ouest la Défense (T4) | Boucle Nord de Seine (T5) | Boucle Nord de Seine (T5) | CASGBS | CASGBS | |
| Exercice du traitement | SYCTOM | SYCTOM | SYCTOM | SITRU | SITRU | |
| Exercice de la collecte | Nanterre | Colombes | Gennevilliers | CASGBS | CASGBS | |
| Prestataires | Sita / Veolia | Sita | Azur | SEPUR | SITA | |
| Nbre habitants | 94258 | 85368 | 46 653 | 15 275 | 31 689 | |
| Tonnes collectées | 38 238 | 33 465 | 17258 | 5923 | 12287 | |
| Quantité de déchets ménagers collectés par habitant en 2018 (en kg) | 405 | 336 | 370 | 388 | 388 | 437 |
| Part des déchets ménagers incinérés ou enfouis | 86 % | 73 % | 87 % | 64 % | 64 % | 57 % |
| Tonnes tri | 2096 | 2092 | 1100,16 | 592 | 1129 | |
| Tonnes verre | 981 | 1 443 | 340,61 | 355 | 737 | |
| Encombrants textiles | 2100 | 3098 | 771 | 415 | 860 | |
| Gisement Biodéchets 30% | 11 471 | 10 039 | 5177,4 | 1770 | 3686 | |
| Coût à la tonne (collecte et traitement) | 209 euros | 224,75 euros | | 232 euros | 232 euros | |

⁹ Données INSEE 2016, <https://statistiques-locales.insee.fr/>

¹⁰ Sources des données : pour Carrières-sur-Seine et Houilles, voir le Rapport annuel 2018 sur le service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine. <http://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/environnement/collecte-des-dechets/rapports-sur-la-collecte-des-dechets/>, consulté le 6 mars 2020. Les données de collecte et de traitement sont indisponibles à l'échelle de la commune de Carrières-sur-Seine et de Houilles. Les chiffres indiqués sont ceux de la « zone sud » de collecte de la CASGBS pour Carrières-sur-Seine, la « zone nord » pour Houilles (voir le rapport annuel). Pour Carrières-sur-Seine et Houille, le pourcentage est calculé sur les déchets verts collectés par la collecte en porte-à-porte, et donc sous-évalué : on peut supposer qu'un nombre non négligeable d'habitants de Carrières-sur-Seine apportent leurs déchets verts à la déchèterie du SITRU, située sur leur commune, et qui reçoit chaque année 818 tonnes de déchets de la part de ses communes adhérentes. Les chiffres de déchets collectés à Carrières-sur-Seine et Houilles ont été calculés à partir du tonnage global collecté sur le territoire de la CASGBS rapporté au nombre d'habitants : ils sont à prendre comme des ordres de grandeur et ne permettent pas de comparer Houilles et Carrières-sur-Seine. Pour Nanterre, quelques données sont disponibles sur le site de la ville. Les données sur les coûts sont issus de l'entretien avec Corentin R., chargé de prévention à la Ville de Nanterre. Pour Genevilliers, les données ont été trouvées sur le site de la commune, elles portent sur les tonnages 2018.

¹¹ Les chiffres datent de 2010 et sont issus du Programme de prévention des déchets https://www.colombes.fr/documents/Publications/Plan-daction-et-bilan/programme_local_de_prevention_des_dechets.pdf.

Ce tableau montre que dans les communes choisies, la part des déchets incinérés ou enfouis est supérieure à la moyenne française. Les gisements de bio-déchets susceptibles d'être compostés sont importants et la marge de progression est donc forte.

2.1.4. Le compostage collectif dans les territoires

Pour toutes ces collectivités, certains acteurs du compostage sont les mêmes. Il s'agit de l'ADEME, qui apporte des connaissances et des financements et d'associations non gouvernementales à l'échelle nationale, comme le réseau Compost Citoyen et Zéro Waste France, qui conseillent les collectivités et les associations locales. A l'échelle régionale, les opérateurs du traitement des déchets sont aussi les mêmes. Depuis 2010, l'ADEME finançait jusqu'à 80 % du dispositif (sur présentation des factures). Le financement est devenu mixte jusqu'en 2016/2017, puis ils se sont arrêtés en 2018. Il y avait également un soutien à la prévention équivalent à 1 euro par habitant et par an, également interrompu en 2016. Les dépenses de compostage sont donc aujourd'hui ajoutées à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour comprendre le jeu des acteurs impliqués dans le compostage dans ces territoires, le plus simple est peut-être de partir de la demande d'une résidence de propriétaires ou de locataires d'installer un site de compostage dans leur jardin.

A Nanterre, à Gennevilliers et à Colombes jusqu'aux dernières élections municipales, le système était à peu près le même. Les personnes motivées téléphonent à un numéro dédié à la Ville qui les met en relation avec la personne chargée du développement du compostage. Celle-ci peut dépendre soit du service de traitement et valorisation des déchets (pour les résidences), soit du service de l'écologie urbaine et du développement durable (pour les jardins partagés) ou encore, à Nanterre, une association en contrat avec la ville. Si la demande est individuelle, ce sont les services de la propreté qui organisent des sessions de distribution une ou deux fois par an. Pour les demandes collectives, l'employé évalue ensuite la demande et décide ou pas d'y donner suite en fonction de plusieurs critères comme le nombre de ménages motivés et la présence d'un espace disponible. Si le terrain considéré appartient à un bailleur social, cet employé fait suivre la demande. Ici les démarches varient suivant les villes.

2.1.4.1. Nanterre : le compostage partagé lancé et porté par les associations

La Ville de Nanterre s'appuie sur les associations qui portent et accompagnent de facto les projets de compostage notamment collectif. La Ville compte de nombreuses associations à vocation environnementale ou sociale et l'on peut s'étonner du nombre relativement faible de composteurs distribués, notamment en pied d'immeuble ou à l'échelle du quartier.

Le partenariat avec deux associations est officiel¹², mais ne passe pas par un contrat de prestation. Ces acteurs sont bénévoles mais la Ville leur octroie des subventions. L'association *Naturellement Nanterre* rassemble plutôt des retraités. Après avoir visité des plateformes de compostage avec les élus de Nanterre en 2007, au cours d'un voyage d'étude en Allemagne où *Naturellement Nanterre* avait été conviée par la Ville, Claude Barbe a commencé ses premières recherches sur la question du compostage individuel, du lombricompostage et des composteurs de démonstration, dans les écoles. C'est lui qui a pris l'initiative d'effectuer un suivi des quantités compostées chez chaque habitant lors de l'expérimentation de 2008. Claude B. repérait aussi et testait chez lui les différents modèles de bacs et faisait des retours à la Ville. Il a donc joué le rôle d'un chargé de mission compostage et d'un maître-composteur à partir de 2008. Il s'agit d'une figure connue à Nanterre. Ancien ouvrier dans l'aviation, il est très actif au sein de l'association et tenait encore en 2019 le stand de *Naturellement Nanterre* durant le festival Ecozone, à côté du stand de l'École du compost. Il explique :

« Nous on fait ça bénévolement parce qu'on est tous à la retraite, (...). C'est-à-dire que nous la première fois qu'on a vu l'École du compostage [en 2015 à Ecozone] je leur ai dit 'bah pourquoi vous êtes pas avec nous ? Venez nous rejoindre !' Alors ils m'ont pas dit qu'ils étaient payés quoi (...). Nous on est tous à la retraite hein. On a pas envie de retranspirer pour... (...) En réfléchissant je me suis dit : bah ouais mais c'est leur boulot. On fait des réunions ensemble. S'ils peuvent trouver leur vie là-dedans bah c'est très bien, ça fait des chômeurs de moins c'était très bien ».

¹² <https://www.nanterre.fr/1496-le-compostage.htm>, consulté le 31/03/2020

C'est si Bio, la deuxième association, fait partie d'une nouvelle génération d'associations apparues dans les années 2010. Elle gère deux sites de compostage collectif dans des jardins partagés de la ville et donne des conseils à la demande de la Ville.

Enfin, la Régie de quartier, qui a lancé le compostage à l'échelle collective, a été particulièrement active. Elle s'est dotée en 2014 d'un agent, Eric E., formé guide-composteur. Les premières actions de compostage se sont déroulées au jardin Gorki dans le quartier Parc Sud (voir étude de cas). Puis, la Régie a été sollicitée par la Ville pour répondre à un appel à projets de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien (CAMV, disparue en 2016 avec la création de l'EPT), preuve que la structure était considérée experte sur la question à Nanterre. Il s'agissait d'un projet d'accompagnement de compostage partagé dans deux résidences dans chacune des trois villes de Nanterre, Rueil et Suresnes. La Régie a postulé avec des salariés en insertion avec Eric E. en supervision, ce qui a contribué à lancer une dynamique, puisque l'association a ensuite cherché à lancer des sites de compostage collectifs sur les quartiers prioritaires: Parc Sud, Petit Nanterre, Chemin de l'Île et Université. Le projet n'a finalement pas pu aboutir en raison de la disparition de la CAMV. La Régie a ensuite porté un projet avec le CROUS et une association d'étudiants, le LABESS, un projet de composteurs sur le site de l'Université. Le financement a été un peu complexe, seuls le CROUS, le LABESS et l'association *Nanterre Pas ta Cuisine* ont contribué. Au centre-ville, un directeur de centre de loisirs a aussi beaucoup œuvré pour le déploiement du compostage dans les centres. La Régie a accompagné le premier centre de loisir, en fournissant une partie de la matière sèche et en aidant à résoudre un problème ponctuel de visite de rats, en installant une grille au pied des composteurs.

Les acteurs interrogés mentionnent souvent le manque de soutien de la Ville de Nanterre et sa préoccupation pour la question de la propreté qu'elle a tendance à considérer comme incompatible avec le déploiement du compostage collectif. Les évolutions territoriales ont aussi, selon les associations, contribué à porter des coups d'arrêts à certains projets ou à en freiner l'avancée.

Procédures d'installation des sites de compostage partagé à Nanterre

En ce qui concerne le compostage individuel, les habitants intéressés appellent le standard de la mairie et sont redirigés vers le service des déchets urbains qui prend la commande et l'informe de la date de la distribution à venir. Il y a deux distributions par an en moyenne. La personne doit se rendre à la réunion de distribution avec les justificatifs exigés (justificatif de domicile, pièce d'identité) et remplir un formulaire après quoi elle reçoit un composteur, un bioseau, un aérateur et une brochure explicative. Elle reçoit la facture par courrier. Il n'y a pas de formation assurée lors de la distribution, faute de moyens, mais la Ville s'appuie sur le soutien des associations, notamment *Naturellement Nanterre*, assez bien identifiée par les habitants qui contactent parfois Claude B.

Pour le compostage collectif, il n'y a pas vraiment de procédure systématique : les sites recensés par la Ville sont surtout accompagnés par la Régie de quartier.

Développer le compostage collectif en pied d'immeuble et dans l'espace public ? Les réserves de la Ville de Nanterre

Il y a une demande importante en composteurs, notamment collectifs, de la part des habitants. Elle se manifeste par exemple lors des dépôts de projets au budget participatif de la ville. Mais la mairie ne soutient pas cette demande pour le moment. Comme l'explique le maire adjoint à l'espace public, à la ville numérique et aux transports, également responsable de la collecte des déchets :

« On a des incivilités, des chantiers et des nouveaux habitants qui produisent une augmentation des déchets non putrescibles (...) Cette problématique de la propreté urbaine participe de la réserve qu'on a vis à vis du compostage. Il y a un problème de place et d'occupation de l'espace public et il y a une crainte que les abords du composteur ne deviennent un lieu de dépôt sauvage. Les gens voient des collecteurs et se disent que c'est un point de dépose. En plus le composteur nécessite une attention particulière. On peut vite le pourrir en y ajoutant des éléments qui ne doivent pas y être. On ne se sent pas à l'aise ou assez formés pour gérer des composteurs publics ouverts à tous. ».

La collecte des biodéchets est une piste davantage prisée par la Ville. Plusieurs projets avaient émergé au sein de la Ville, comme le compostage des déchets alimentaires au marché Pablo Picasso au jardin Gorki (voir étude cas), qui a failli remporter un appel à projet du SYCTOM, mais ils n'ont pas pu arriver au bout. Pour l' élu, les demandes en compostage partagé sont importantes, mais la Ville ne « croule pas » non plus sous les demandes : « la question de la propreté arrive très largement avant la gestion des biodéchets ». L' élu ne se dit pourtant pas fermé à cette question.

Il y a ainsi à Nanterre une tension entre, d'un côté, des associations qui poussent fortement au déploiement du compostage collectif, à la recherche de solutions à l'échelle intermédiaire du quartier et d'un autre côté, la Ville qui privilégie plutôt les solutions industrielles avec des prestataires, supposées plus efficaces que le compostage collectif, non seulement en raison du tonnage qu'elles traitent, mais aussi en raison de la qualité du tri qu'elles permettraient d'obtenir. Ainsi, lorsque nous demandons à un agent de la Ville au service de l'environnement pourquoi selon lui la Ville privilégie plutôt les solutions de collecte industrielle, il nous répond vivement :

« Mais parce que ça c'est simple ! Des bacs, on récupère les bacs, un prestataire, ça on sait faire donc pas de problème de propreté. ... la qualité du tri finalement, elle sera faite à Vert-le-Grand [sur la plateforme de traitement ; ça va nécessiter une formation, mais bon, à part si le mec nous met son poulet grillé, mais bon... eux avec les machines là-bas ils vérifient la qualité du tri, avec les machines, il y a une surveillance là-dessus ».

Il faut dire que jusqu'en mars 2021, le SYCTOM a passé un contrat avec l'entreprise Moulinot qu'elle subventionne à hauteur de 90% des coûts pour mettre en place une collecte en porte à porte des biodéchets des producteurs non ménagers. C'est ainsi qu'en 2020, la Ville a mis en place la collecte de deux marchés en plein air. Reste à savoir ce qui va arriver au terme de ce contrat, en vue du respect de l'obligation des solutions de tri et traitement séparé de 2023.

2.1.4.2. Gennevilliers : un pari sur les jardins partagés

Les services municipaux : deux maîtres-composteurs à demeure

Un des deux agents qui nous reçoit est arrivé à Gennevilliers en 2002, au moment où le tri se mettait en place. Il a d'abord été ambassadeur du tri, payé en partie par Eco-emballage.

« Au début, mon truc c'était les déchets. Je me fichais de l'environnement, pour moi l'environnement, c'étaient les oiseaux, les rivières, les forêts. Moi, quand on me parlait de forêts, au lycée, je disais, je m'en fous, je veux pas devenir garde forestier. De toute façon ici, il n'y a pas de forêt, il n'y a que du béton. »

Puis, il a suivi une formation de maître-composteur en 2010, avec Urban éco. Son supérieur l'a incité à s'orienter vers la prévention et il a passé le concours interne de la fonction territoriale. Aujourd'hui, il a un rôle de conseiller déchets, ce qui ne l'empêche pas de travailler pour la majeure partie de son temps sur le contrôle des prestataires de la collecte, Veolia pour les conteneurs enterrés et la SEPUR pour les bacs. Il s'occupe de prévention, de sensibilisation

Il tient une liste à jour des composteurs distribués depuis 2010 ainsi que les chartes signées par les habitants bénéficiaires. Il a conçu le guide du compostage du service qu'il distribue aux habitants lors des distributions et des installations. Il y a trois grosses périodes de sensibilisation pour la prévention : le Festival de l'ESS, la semaine européenne de réduction des déchets et la semaine du développement durable. Lors de ces événements, les agents promeuvent la prévention, surtout l'usage de lombricomposteurs plus adaptés aux appartements. Ils sont disponibles pour les demandes collectives, mais ils voient surtout le développement du compostage à travers le compostage individuel. Et comme Gennevilliers est principalement occupé par des logements en appartements, ils ne voient pas beaucoup de possibilité de développer le compostage collectif.

Les principaux sites de compostage collectif sont les jardins partagés. Pour ces lieux, objets de beaucoup d'attention politique, c'est la chargée de la mission agriculture urbaine qui est responsable. Née dans les années 1990, calme et posée, elle semble très intéressée par son travail, assez gratifiant, car il est très valorisé par l'équipe municipale puisque le maire avait l'agriculture urbaine dans son programme à la dernière campagne électorale. Elle a un master de socio-histoire-anthropo qu'elle a obtenu à Nanterre et à l'EHESS. Elle a ensuite obtenu un master à Agroparistech avec un mémoire sur la perception de la nature en ville. Elle a d'abord travaillé dans le milieu associatif pour des associations pour la protection de la nature en ville. Depuis 2016, elle est à Gennevilliers où elle a repris un chantier lancé par la femme du maire, qui avait déjà favorisé la création de deux jardins. Seule dans son service, elle a suivi une formation de maître-composteur en 2017, avec Organéo et l'École du compost. Entre sa formation et celle de l'agent, à 10 ans d'intervalle, les enseignements se sont beaucoup étoffés et sont passés de 4 à 10 jours.

Bel exemple du mouvement de professionnalisation dont nous avons parlé plus haut. Elle collabore avec lui pour l'installation des composteurs dans les 12 jardins partagés dont elle tient aussi la liste.

Processus d'installation de composteurs partagés

Pour les pieds d'immeubles, quand il y a une demande, les agents de la prévention installent un composteur de 400 litres et distribuent des bio-seaux en fonction du nombre de personnes intéressées. L'agent maître-composteur forme les référents lui-même, même s'ils devraient maintenant être formés par des entreprises de formation agréées par le SYCTOM. Ce changement annoncé en 2018 n'est pas clairement établi. Il devrait introduire une différence entre les anciens sites et les nouveaux qui bénéficieront d'un plus grand suivi. Pour les anciens, l'agent explique qu'il n'a pas le temps de suivre les sites de façon active.

« Je fais ensuite un suivi, un peu comme si j'étais un SAV, je réponds aux appels, aux demandes de conseils. Mais je ne visite pas systématiquement. Sauf de manière impromptue, de temps en temps. »

De toutes façons, il n'y a pas beaucoup de sites (6 d'après nos chiffres). La construction de l'éco-quartier a induit l'installation de nouveaux composteurs. La population qui s'y est installée est, d'après les services, a priori plus sensible à l'environnement, à la réduction des déchets et à la récupération des biodéchets et les demandes y sont plus nombreuses. Pour les employés de la prévention, il y a donc un contraste :

« D'un côté, « il y a des super jardins partagés et de l'autre, il y a des gens qui jettent leurs ordures par la fenêtre. »

Ils pensent que le compostage collectif doit venir d'abord des habitants pour pouvoir fonctionner. Et encore, ça ne marche pas toujours. Parfois, les résidences n'ont pas assez de place.

« Une fois, c'était tout en béton, et je leur ai dit que ça n'était pas possible. »

Les agents évoquent différents problèmes comme les incendies, les rats ou le manque de vers, même si, de fait, l'absence de sol en terre n'est pas un obstacle pour le compostage. On sent que pour eux le compostage collectif n'est pas une solution facile à mettre en œuvre.

Pour les jardins partagés, la méthode est plus longue. Cela suppose des réunions préparatoires avec les habitants. Pour cela, les agents de développement des quartiers sont mis à contribution. Ce sont des employés municipaux implantés dans les quartiers et chargés d'assurer leur animation économique et sociale. Une fois le groupe constitué et le terrain trouvé, le plan du jardin est dessiné avec les habitants. Après les travaux d'aménagement, commencent les plantations, avec le déroulement des saisons.

« L'objectif, c'est qu'au bout d'un an, ça marche tout seul. On aimerait que les gens se constituent en association, mais parfois c'est seulement un groupe informel. Il faut une personne morale pour pouvoir fournir légalement un terrain. Une fois l'association créée, on fait une convention de 3 ans, révocable en cas de projet sur le terrain. »

Il y a des lieux de jardin pérennes, et d'autres pas. Un jardin peut être aménagé sur des friches appartenant à la ville. Il peut aussi être installé sur des terrains, qui ont l'air d'être des espaces publics, mais qui sont en fait la propriété des bailleurs sociaux. Les terrains appartenant à des bailleurs sont pérennes. Les friches parfois aussi. Certaines friches n'intéressent pas les promoteurs, ou du moins ne les intéresseront pas avant longtemps.

« Mais, si le jardin marche bien, il y a toujours la possibilité de redonner si le terrain est récupéré. On essaye de préparer au mieux les habitants, en disant que si ça fonctionne, on leur trouvera un autre site. Beaucoup de terrains ont l'air d'espaces publics, mais sont en fait des propriétés des bailleurs sociaux. Beaucoup de voies leur appartiennent et travailler avec

les bailleurs, c'est une autre façon de travailler pour nous, même si pour les habitants, cela ne change pas grand-chose.

Problématique propre à la Ville : des visions multiples

A écouter nos interlocuteurs à la Ville, on comprend que leurs moyens sont d'abord mobilisés sur la collecte et le tri. Le compostage, et en particulier le lombricompostage, font l'objet d'attention sérieuse, mais passent au second plan. Le raisonnement est le suivant : ils ont fait un gros travail de sensibilisation au tri, et si les gens sont motivés, ils peuvent embrayer sur le compostage. Mais ils ne sont pas eux-mêmes de grands promoteurs du compostage, même s'ils sont intéressés, et si deux d'entre eux ont fait la formation de maître-composteur.

Jusqu'en 2017, date de la création du Grand Paris et des territoires, le coût de la collecte était payé par la mairie de Gennevilliers à la tonne au prestataire. Le coût du traitement était payé au SYCTOM. Aujourd'hui, le SYCTOM facture à la tonne à l'Etablissement Public Territorial (Boucle de Seine) qui perçoit directement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM. La Ville est censée verser le différentiel éventuel, mais ça n'est pas le cas, parce qu'en fait, la TEOM est trop élevée. Quand elle a été transférée au Territoire, elle comprenait aussi le nettoyage de la ville dont le Territoire ne s'occupe pas, car il est resté en régie municipale. La taxe est donc trop élevée et c'est l'établissement public territorial, l'EPT, qui reverse des sommes à la Ville. Le problème, c'est que depuis que la taxe est perçue par l'EPT, les élus ont d'autres objectifs que le tri. Ils poussent pour un plus fort service de collecte et à mieux ramasser, au lieu de réduire les déchets. Auparavant, la Ville avait baissé la TEOM plusieurs fois et avait communiqué sur cela.

« Mais aujourd'hui, on ne communique plus. On se contente de dire aux gens que s'ils trient, cela évitera que la taxe augmente. »

Une raison pour laquelle la Ville ne communique plus sur la baisse de la TEOM pour inciter les gens à trier est que le tri ne représente pas une grosse somme en terme de baisse de coût. Les déchets triés représentent 1000 tonnes par an. Or, le SYCTOM, pour inciter les mairies à pousser au tri, a baissé le coût de traitement des recyclés qu'il impute aux collectivités. Le prix payé est passé de 90 Euros à 30 Euros la tonne. Les 1000 tonnes ne représentent donc que 30 000 euros, ce qui pèse peu par rapport aux 5 millions que représente la TEOM à l'échelle de Gennevilliers. Mais le calcul peut prendre une autre forme : s'il y a plus de tri, cela fait baisser le tonnage global. Si, par exemple, on dévie 5 % du tonnage total, cela devrait faire 5 % d'économies sur 5 millions, soit 250 000 Euros d'économies. Mais il est vrai que la mairie ne peut plus profiter de la baisse de la TEOM, électoralement, puisque c'est maintenant l'EPT qui la perçoit directement.

Par ailleurs, l'enlèvement des biodéchets n'est guère envisageable, parce que le coût de traitement est très cher, autour de 300 Euros la tonne avec un prestataire extérieur. Cela explique que la mairie n'a aucun projet de collecte des biodéchets. Pourtant, le port de Gennevilliers est en train de monter un projet d'usine de méthanisation sur son territoire avec ENGIE et le SYCTOM. Par ailleurs, les cantines scolaires de la ville sont toutes fournies par une cuisine centrale, qui fournit aussi les écoles de Saint-Ouen et la prison de Villepinte. Cette cuisine organise elle-même, avec un prestataire privé, la collecte de ses biodéchets. Enfin, un projet de collecte des déchets des marchés et écoles est en cours avec le SYCTOM, qui a contractualisé pour 5 Euros la tonne avec l'entreprise Moulinot (une entreprise créée par un restaurateur sensible aux questions de compostage et qui voit dans cette activité un marché porteur). Le SYCTOM paye une grande partie du traitement jusqu'en 2021. Il faudra ensuite passer des marchés avec appel d'offre.

Fin 2020, tous les quartiers de Gennevilliers sont équipés de jardins partagés. La Ville n'a donc pour le moment pas de projet de développement du compostage collectif, à part continuer à répondre à la demande habitante. Vu la concurrence avec les autres filières mentionnées ci-dessus, l'avenir du compostage collectif paraît plutôt bouché.

2.1.4.3.Colombes : au gré des changements de majorité municipale

Modalité d'installation d'un composteur

La chargée de prévention fournit une formation rapide aux personnes à qui elle livre des composteurs. La livraison dure une petite demi-heure.

Le compostage collectif à Colombes : des élus peu moteurs sur la période 2014-2020, un ralentissement de la dynamique créée depuis 2009

Le compostage collectif sur l'espace public existe à Colombes, notamment dans des espaces verts appartenant à la commune et géré par le service d'écologie urbaine, mais il n'est pas vraiment porté. Le service d'écologie urbaine de Colombes comprend 12 agents qui accueillent notamment des scolaires, plus de 4500 personnes à l'année. L'éducation à l'environnement est la mission qui occupe l'essentiel de leur temps. Ils travaillent surtout avec les scolaires mais aussi avec le grand public. Le service est aussi en charge de l'évaluation et de la protection de la biodiversité dans trois sites : le Centre Nature, la Coulée verte (ancienne voie ferrée de 850 mètres de long transformée en promenade) et la prairie du Moulin Joly, site de récupération de l'eau pluviale en zone inondable. Enfin, le service écologie urbaine assure la veille environnementale (prévention du bruit, travail sur le zéro phyto dans les espaces verts et intégration de l'écologie dans les projets de la ville).

Il y aurait donc de quoi développer des synergies entre le service de la propreté qui gère officiellement le compostage et le service de l'écologie urbaine, mais le compostage collectif ronronne : des composteurs existent bel et bien à la Coulée verte et au Centre nature et sont alimentés par des particuliers. Mais le responsable du service d'écologie urbaine n'est pas totalement convaincu, tant par la capacité des habitants à prendre en charge un tel dispositif que par l'utilité du compost (notamment pour la rétention d'eau). Par ailleurs, ce service n'est pas forcément au courant des nouvelles possibilités d'utilisation du compost produit en proximité (décret d'avril 2018). Ils utilisent néanmoins le compost produit au Centre nature dans leurs espaces verts, mais il n'y a pas de travail spécifique pour « boucler la boucle » de la matière organique. C'est que les agents du service d'écologie urbaine ne sont pas formés au compostage – le responsable de ce service semble par exemple ignorer la question de la matière sèche. Les jardiniers se forment aux pratiques écologiques, mais il n'y a pas de modules spécifiques sur le compost. Difficile donc de transmettre un savoir-faire qu'ils n'ont pas aux enfants et adultes qui viennent se former. Le responsable du service d'écologie urbain évoque aussi un problème d'agents plutôt âgés, qui n'ont pas forcément l'énergie pour se former, ouvrir et développer de nouveaux projets ou savoir-faire.

De son côté, la chargée de prévention intervient aussi, auprès des scolaires, mais elle paraît avoir moins de tâches aujourd'hui qu'au début des années 2010. Plusieurs projets se sont arrêtés, faute de financement :

« Recyclerie avec des jardins, des bacs à compost respectant la NFU 44051, ça aurait permis de faire quelque chose du compost produit. Mais à Colombes, la moindre parcelle, ça devient un immeuble. »

Selon elle, la coulée verte aurait pu être davantage mise en valeur pour le compostage. 20 foyers déposent leurs déchets dans les composteurs, mais personne ne pilote vraiment le dispositif, si bien que le site n'est pas bien géré.

Le changement de mandature en 2014 ainsi que la pression foncière qui, sans intervention de la Ville, tend plutôt à favoriser la construction des parcelles vacantes, sont deux facteurs explicatifs assez importants de ce ralentissement des projets de compostage collectif : la Ville n'a pas accompagné le programme de prévention d'un financement suffisant pour pouvoir poursuivre la dynamique très forte amorcée à la fin des années 2010. L'élue en charge de la propreté explique que la gestion des biodéchets n'est pas un argument de campagne pour l'équipe municipale actuelle, étiquetée divers-droite. De fait, il ne croit pas au compostage collectif. La raison invoquée est principalement le manque d'intérêt des habitants sur la question.

« Par contre, ils peuvent nous parler développement durable. 'Est-ce que vous faites des animations ?', 'Est-ce que vous êtes actifs ?', des choses comme ça. »

Il est assez surprenant d'avancer que les habitants se sentent réellement plus concernés par des actions de sensibilisation que par des actions concrètes. On perçoit, en tout cas, une méconnaissance de ce qu'est le compost par les élus. L'un d'entre eux nous a même affirmé que la dessiccation des biodéchets produit un engrais, là où elle produit une matière sèche qu'il faut encore composter pour obtenir un amendement organique, qui n'est pas un engrais.

Colombes est ainsi un cas assez singulier : une commune plutôt en pointe sur les expérimentations sociales et environnementales, mais qui connaît en ce moment un essoufflement, principalement due à un manque de portage politique. Les services techniques sont plutôt sensibilisés, une partie très convaincue par le compostage, mais leurs missions sont floues et ne permettent pas à la Ville d'avoir une action coordonnée et structurée ; la raréfaction des financements a également porté un coup aux projets prévus par le programme de prévention 2011-2015.

2.1.4.4. La dynamique du compostage à la CASGBS : le rôle central d'une cheffe de prévention

La cheffe du service prévention des déchets à la CASGBS a vécu 20 ans dans les Hautes-Alpes, ce qui selon elle explique son intérêt pour le compostage. Son père est peintre. Sa mère vient de Belgique, où le compostage est plus ancien qu'en France. Ses études d'histoire de l'art ne l'avaient pas préparée à son poste actuel, mais elle s'intéressait à l'urbanisme et à l'environnement. Elle a aussi travaillé dans la communication. En 2007, elle a intégré le service Environnement de la Ville de Carrières-sur-Seine, où elle s'occupait de communication comportementale. Elle est aujourd'hui fonctionnaire territoriale, après avoir préparé seule le concours.

Elle a découvert le compostage à Carrières, dont elle a pris en charge le développement, aucun de ses collègues ne voulant s'en occuper. Elle est allée se former au comité Jean Pain et est rentrée en France « avec une envie dingue de tout mettre en place ». Elle a rencontré Yvon Pradier dans le cadre de rencontres ADEME organisées en vue de la définition de la stratégie régionale pour la mise en place du référentiel de formation. Ces rencontres lui ont permis de se constituer un réseau. Elle participe aussi aux actions du réseau A3P des chargés de prévention en France.

Procédures de formation des habitants et de mise en place des sites, individuels et collectifs

Pour recruter des ménages en début de l'opération en 2007, la mairie passait des annonces dans le journal municipal et envoyait un message email à tous les habitants inscrits au programme de distribution de sac pour le ramassage des déchets verts. Ils venaient à la réunion et la chargée de prévention leur expliquait les rudiments du compostage. Les dotations sont organisées deux fois par an, encore aujourd'hui. Les habitants peuvent s'inscrire toute l'année. Des sessions de formation sont organisées pour 20 à 30 personnes. Les habitants repartent avec leur composteur en kit pour le monter chez eux. 20 % des sites équipés sont suivis pendant un an.

Le compostage collectif s'organise au cas par cas : les habitants intéressés appellent spontanément et le service Prévention organise la mise en place. Il faut environ trois ou quatre foyers sur une dizaine d'appartements pour que la CASGBS accompagne le projet (dix à douze pour une résidence plus importante). Organéo effectue une visite du site et propose un emplacement. Le projet doit être ensuite voté en Assemblée générale. Lors de l'installation, Organéo délivre une formation d'environ 45 minutes aux habitants participants. Deux référents de site sont également formés (sur une journée, référentiel de l'ADEME). Le site est ensuite suivi pendant un an.

Un dispositif fragile : vers la professionnalisation et la mise en place d'une filière ?

En dépit de l'engouement des habitants, l'absence de tarification incitative et le caractère quasi entièrement bénévole du compostage de proximité est présenté comme un frein à son développement par la cheffe du service prévention. Il faudrait également imaginer une diminution de la taxe pour les résidences qui compostent. Cette taxe pourrait en partie servir à rémunérer un professionnel qui passerait régulièrement s'assurer que tout fonctionne correctement.

Selon la chargée de prévention, dans les résidences, « ça peut s'arrêter du jour au lendemain si le mec déménage ». Il s'agit d'un engagement important : retournement du compost, formation des habitants, etc. Il serait selon elle possible de créer une filière, avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et en lien avec la filière d'agriculture urbaine. Mais il manque à la cheffe du service prévention une analyse de coût / bénéfices du compostage de proximité pour pouvoir défendre ce programme devant les élus. En attendant, la prévention telle qu'elle existe bénéficie du soutien de la direction générale des services. Le service prévention des déchets défend donc, dans cette communauté d'agglomération, une professionnalisation du compostage appuyée sur le référentiel de l'ADEME. Outre les gains environnementaux dus à la réduction du transport et à l'évitement de l'incinération, sont avancés d'autres bénéfices, comme la création d'emplois locaux et valorisants, et le développement d'un lien entre les habitants et entre les habitants et les professionnels des déchets.

Pourtant, le SITRU s'oriente plutôt vers la méthanisation : la plateforme de compostage de Montesson n'étant plus aux normes, les déchets verts sont envoyés sur une autre plateforme des Yvelines.

2.1.4.4.1.1 *Le compostage partagé à Carrières-sur-Seine*

La Ville de Carrières-sur-Seine a commencé à distribuer des composteurs individuels à ses habitants en 2001, avec la mise en place du tri. La deuxième vague de promotion du compostage date de 2010 sous la houlette de la chargée de prévention, lorsque la Communauté de communes de l'époque a lancé une autre campagne de distribution, à l'initiative d'un chargé de mission particulièrement actif et grâce au soutien de l'ADEME. La première résidence a été équipée en 2013, puis le Val d'Églantine en novembre et la résidence la Pierre en décembre 2015. En juillet 2019, deux nouvelles résidences étaient équipées de composteurs sur la commune. Le compostage collectif se développe donc à un rythme relativement lent. Il est surtout à l'initiative d'association et d'habitants motivés.

À l'échelle de Carrières-sur-Seine, depuis 2014, l'élu délégué à l'environnement et aux commerces, Armand Bossis, s'occupe à la fois de gestion des espaces verts, de relations avec les commerçants. Il est aussi membre de la commission du SITRU, du syndicat d'assainissement de la Boucle de Seine. En revanche, c'est un autre élu qui est membre de la commission de la CASGBS et qui s'occupe des questions de collecte des déchets. Ingénieur de formation, Armand Bossis se décrit comme un élu de terrain, un négociateur, proche des habitants, qui s'engage volontiers pour résoudre des conflits entre commerçants, répondre aux plaintes, etc. Sur le plan environnemental, il s'appuie surtout sur la dynamique des habitants, dont plusieurs sont très actifs et fortement engagés dans une association d'agriculture urbaine : Les Incroyables comestibles¹³, mouvement citoyen qui consiste à investir les interstices urbains végétalisés pour y planter des légumes et les laisser à disposition des passants. Des membres de ce collectif ont ainsi mis en culture des petits talus devant l'école de musique de la ville et un composteur est situé derrière l'école. Armand Bossis porte le premier projet de compostage de quartier sur la commune, en lien avec le chef du service environnement et espace vert, mais c'est une habitante, devenue référente du compostage et même maître-composteur auto-entrepreneuse, qui en est à l'initiative. Il serait donc erroné d'avancer que la Ville de Carrières-sur-Seine est pionnière ou avant-gardiste en termes de compostage et plus largement en matière environnementale. Certes, la Ville est passée en zéro phyto avant l'interdiction officielle en 2015, mais c'est loin d'être la seule dans ce cas. Sur la partie recouverte de l'A14, une prairie fleurie a été plantée, dans une approche de gestion différenciée, mais, selon Armand Bossis, c'est surtout parce que « c'est joli ». Les élus de la commune voient le compostage comme un dispositif de prévention des déchets qui plaît aux habitants, mais pas vraiment comme une technique potentiellement articulable avec des projets d'agriculture urbaine, pourtant promu par la municipalité. Une parcelle de 500 mètres carrés mise en vente par la SAFER, pas suffisamment importante pour intéresser un maraîcher professionnel, va être achetée par la Commune et mise à disposition d'une association d'agriculture urbaine, sous l'impulsion d'une habitante particulièrement dynamique et déjà investie dans les Incroyables Comestibles.

La municipalité soutient donc volontiers des initiatives habitantes, mais au cas par cas sans véritablement développer des actions plus réfléchies de gestion des ressources environnementales (matière organique, etc.). Ces initiatives sont souvent portées par les mêmes habitants, en l'occurrence trois femmes très dynamiques, investies dans des associations d'agriculture urbaines ou d'action citoyenne (telle que Bleu Blanc Zèbre¹⁴), et proches des élus.

Cependant, le compostage de proximité est soutenu par la Ville. Il commence même à être reconnu comme une activité qui constitue un travail à part entière : en 2020, la Ville comptait même former une responsable des espaces verts maître-composteur, afin qu'elle puisse assurer la supervision des sites de compostage sur la ville.

2.1.4.4.1.2 *Le compostage partagé à Houilles*

Nous n'avons pas interrogé d'élu ni de technicien de la Ville de Houilles, mais il n'est fait aucune mention, sur le site des actions de la Ville en matière d'environnement, même si le site relaie l'existence du dispositif

¹³ <http://lesincroyablescomestibles.fr/>.

¹⁴ Bleu Blanc Zèbre se présente comme « do-tank » (par analogie à « think-tank ») un « fédérateur, un agrégateur de solutions et d'individus qui refusent la fatalité et agissent pour les autres, avec les autres. L'association revendique proposer « des solutions parfois contradictoires (...) car aucun des problèmes auxquels [elle] s'attaque n'est simple ». <http://bleublanczebre.fr/>

de compostage collectif porté par la CASGBS dans son fil d'actualité. Une rubrique « propreté et collecte des déchets » donne des informations pratiques comme les contacts en cas de problème de propreté. La Ville donne notamment un contact pour faire nettoyer les graffitis. La collecte est assurée par la CASGBS, le traitement par le SITRU. Il existe néanmoins un service environnement à la mairie, mais pour toute question concernant les déchets, le site renvoie à celui de la CASGBS.

Une association créée récemment est particulièrement active en matière d'environnement : il s'agit de GreenHouilles qui se présente, comme œuvrant « avec les citoyens et citoyennes qui la composent, en faveur de l'économie circulaire, de la consommation responsable et du développement durable et solidaire... »¹⁵ Elle regroupe celles et ceux qui ont envie de partager leur « vision positive et souhaitent agir localement. » GreenHouilles a été fondée en 2016, par des habitants préoccupés par les questions environnementales. L'association organise des événements et comprend un groupe « zéro déchets » longtemps piloté par Cécile R. à l'origine du site de compostage partagé de la résidence Genets/Pharaons. D'autres actions sont engagées sur l'alimentation durable, avec la création d'une AMAP, les échanges entre habitants, la création d'un repair-café ou encore des actions pour la promotion de la bicyclette. Les membres de l'association n'ont pas de trajectoire particulièrement militante en matière d'écologie, mais ils sont très investis. Selon Cécile R., l'association se compose de beaucoup de personnes en reconversion professionnelle, qui ont « des trajectoires cohérentes avec ces questions ». Quand elle rejoint l'association en 2017, cette dernière était en train de faire évoluer son mode de gouvernance vers un fonctionnement plus horizontal. Le collectif d'animation est aujourd'hui composé de 9 personnes, qui changent régulièrement. Le nouveau projet de Greenhouilles était, en 2019, de préparer une charte d'action environnementale qu'ils comptaient proposer à tous les candidats aux municipales. Ils ne savaient pas encore si leur maire, étiqueté « divers-droite » allait se représenter. « Mais c'est le moment de demander. C'est dans l'air du temps et on peut tout demander », explique Cécile. GreenHouilles joue donc aussi un rôle de groupe de pression à l'échelle municipale.

En matière de compostage, les élus étaient présents lors de l'inauguration du site Genets/Pharaons, mais les référents du site expliquent qu'ils ont du mal à collaborer avec la Ville. Le responsable des espaces verts a été contacté dans l'objectif de pouvoir récupérer du broyat dans le parc municipal situé juste à côté de la résidence des Genêts-Pharaons le long de la rue de Verdun, mais aucune suite n'a été donnée par la Ville.

Houilles n'est pas pionnière en termes de gestion de l'environnement. Elle paraît surtout s'en remettre à la CASGBS sur ces questions – ce qui est cohérent avec les compétences de cette dernière.

2.1.5. Conclusion sur l'organisation du compostage dans les territoires

- Politique guidée par la demande et par les incitations financières de l'ADEME et du SYCTOM qui se tarissent progressivement.
- Le référentiel de l'ADEME se diffuse progressivement mais rencontre des accueils variés
- Les villes ont des services d'écologie urbaine ou d'agriculture urbaine, mais la connexion entre agriculture et compostage ne semble pas établie.
- Il n'y a pas de personnel véritablement dédié à part une chargée de mission à la CASGBS
- A part à la CASGBS, les mairies font une utilisation minimale des services de prévention offerts par l'ADEME et le SYCTOM en terme de formation.
- Aucune ville ne semble prendre en compte l'injonction de l'état à préparer le traitement séparé des biodéchets des ménages pour le 1^{er} janvier 2024. Cette question est clairement repoussée au prochain mandat électoral 2020-2026.

2.2. Inventaire, typologie et évolution des sites de compostage partagé

2.2.1. Résumé

Afin d'établir un inventaire des sites de compostage dans les communes choisies, nous analysons les typologies existantes et réalisons qu'elles ne sont pas homogènes. Nous choisissons donc de définir quatre types de sites de compostage partagé : le compostage en pied d'immeuble privé ou de logement sociaux, le compostage dans les jardins et places publiques, le compostage dans les établissements recevant du public, et enfin, le compostage dans les jardins associatifs. L'inventaire dans les 6 communes montre une bonne répartition des sites, mais un maillage très insuffisant (au maximum un site pour 2000

¹⁵ <https://www.greenhouilles.org>

habitants) pour répondre à la demande et à la loi Egalim. L'analyse temporelle montre une augmentation lente facilitée ou au contraire handicapée par les politiques municipales.

Les visites de sites nous mènent à distinguer la gestion et l'accessibilité du site comme des critères d'analyse pertinents pour comprendre leur fonctionnement. Les sites dont la gestion est hybride entre privé et public semblent les mieux équipés pour répondre à la demande et produire un compost de qualité. Notamment, une coopération entre habitants et administration semble nécessaire pour assurer un apport en matières sèches adéquat. Pour conclure, nous retenons le besoin d'une politique publique plus volontaire dans le soutien des initiatives habitantes, attentive aux besoins plutôt qu'aux peurs de la saleté.

2.2.2. Le difficile classement des dispositifs de compostage partagé

Notre étude s'intéresse aux dispositifs de compostage que nous appelons « partagés » en référence à la typologie de l'ADEME : nous définissons ainsi tous les dispositifs de compostage qui accueillent, sur un même site, des déchets putrescibles de plusieurs ménages ou particuliers, et où ces déchets sont déposés directement par les habitants, en apport volontaire. Par déchets putrescibles, nous entendons les déchets de cuisine, les déchets verts de jardin et de potager, ainsi que les cartons et papiers biodégradables. Notre définition du compostage partagé exclut les déchets compostés en proximité dans des établissements et uniquement produits par ces établissements (écoles, collèges, centres de loisir, campings). Les composteurs individuels situés dans des appartements, des jardins partagés ou familiaux à parcelles individuelles ne rentrent pas non plus dans notre champ d'étude. Nous avons fait ce choix, car nous souhaitons étudier les dimensions collectives du compostage qui nous semblent rencontrer de nombreuses difficultés, mais aussi présenter les mobilisations les plus fortes aujourd'hui.

2.2.2.1. Proposition de catégorisation pour une exploration des territoires d'enquête.

Au vu de la diversité des catégories de sites de compostage, utilisées par l'ADEME et les collectivités territoriales (Voir la discussion à ce propos en annexe), nous avons opté pour des critères susceptibles de s'appliquer sur tous les territoires, mais seulement sur un segment précis de la filière compostage. Nous nous sommes donc intéressés aux sites de compostage dans lesquels plusieurs ménages ou jardiniers amateurs peuvent apporter leurs déchets putrescibles. Nous avons aussi inclus des sites où des particuliers collectent des déchets issus d'autres sources que leurs foyers ou leurs jardins dans la mesure où ils participent au processus de compostage. Nous appelons ces sites partagés, par opposition aux sites individuels réservés à un seul ménage ou jardinier. Nous excluons aussi de notre champ d'étude tous les sites dans lesquels les particuliers ne peuvent pas faire de dépôts en tant que personne privée, comme les établissements publics d'enseignement et les cantines d'entreprises où seuls les élèves et les employés sont sollicités. Cette exclusion est avant tout pratique. Devant l'ampleur de la tâche, nous avons préféré nous restreindre aux sites qui impliquent avant tout une implication volontaire des individus. Enfin, nous excluons de notre champ d'étude, les sites gérés de façon professionnelle par une institution publique ou privée, comme une collectivité territoriale, un syndicat de traitement des déchets ou un groupement d'agriculteurs et que l'ADEME appelle sites collectifs.

De fait, notre catégorie site de compostage collectif correspond à la pratique du compostage partagé de l'ADEME pour ce qui concerne le critère de participation des habitants.

Pour aller un peu plus loin dans la distinction, nous avons divisé cette catégorie « compostage partagé » en plusieurs types suivant la nature des lieux d'emplacement des sites dont nous avons vu qu'elle semblait être la plus solide. Nous distinguons ainsi 5 catégories de sites de compostage partagé:

- les sites en résidence privée ou copropriété
- les sites en résidence locative appartenant à des bailleurs sociaux
- les sites dans l'espace public urbain comme les jardins publics ou les places publiques
- les sites en établissements publics ou parapublics
- les sites extérieurs gérés par un groupe d'habitants, que nous appelons jardins associatifs.

Cette classification basée sur la localisation se fonde en fait sur la nature de la personne responsable du site de compostage : habitants, bailleur, services municipaux, établissement public et association. Ainsi, plutôt que de nous intéresser aux phases du compostage et à ses acteurs, nous avons choisi de nous focaliser plus sur les gestionnaires de site, ceux à qui un voisin ou une administration s'adresserait en cas de problème.

Les sites en résidence privée ou copropriété et sites en résidence de logement sociaux correspondent à la catégorie « pied d'immeuble » de l'ADEME qui inclut aussi les résidences de logements sociaux. Nous distinguons les deux, car leurs processus d'installation sont différents. Le premier requiert le soutien du conseil syndical, voire de l'assemblée générale de copropriété, tandis que le deuxième requiert le soutien du bailleur. Dans les deux cas, l'initiative revient généralement aux résidents, mais les suites données dépendent de plus d'acteurs institutionnels dans le cas des logements sociaux. Ils sont ouverts aux résidents et parfois à des personnes non résidentes. Nous avons aussi distingué les copropriétés des résidences locatives sociales aussi parce que les engagements de nature écologique sont parfois discutés en termes de classe sociale.

Les sites de compostage partagé dans l'espace public urbain comprennent les jardins publics et les places publiques. Ils sont gérés par des services municipaux qui sont généralement distincts. Le service des espaces verts gère les sites en jardin public tandis que le service de la voirie ou des déchets gère les sites dans les places et rues de la ville.

Les sites gérés par une administration publique ouverts aux habitants alentours sont gérés par un troisième service municipal, en général l'action sociale et l'animation culturelle. Nous mettons dans la même catégorie, les sites gérés par une association ou une entreprise à vocation sociale, le plus souvent soutenue financièrement par la mairie ou une autre administration publique. Ils sont situés dans les jardins des immeubles de ces administrations et ne sont en général accessibles qu'en passant devant l'accueil de l'institution et ouverts pendant ses heures d'ouverture.

Enfin, les sites extérieurs gérés par une association correspondent à ce que nous avons appelé les jardins associatifs. Ces espaces sont généralement prêtés par la Ville ou un autre propriétaire public. Ils sont le plus souvent dédiés au jardinage et comportent le plus souvent des parcelles individuelles et collectives. Nous avons comptabilisé les jardins ou espaces verts de ce type qui accueillent un site de compostage ouvert aux membres de l'association et éventuellement aux habitants du quartier.

| Types de lieux | Responsabilité |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Copropriétés | Résidents / conseil syndical |
| Logement social | Bailleur / résidents |
| Jardins publics | Services municipaux |
| Voirie | Services municipaux |
| Etablissements publics ou parapublics | Etablissement public ou parapublic |
| Jardins associatifs | Association ou groupe affinitaire |

Tableau 2 : Récapitulatif des catégories pour la recherche de sites dans les territoires d'enquête

2.2.3. Inventaire des sites à Nanterre, Gennevilliers et Colombes et comparaison avec Houilles et Carrières-sur-Seine.

Pour chaque commune, Nanterre, Gennevilliers et Colombes, nous avons utilisé deux sources afin de construire la liste des sites correspondant à notre typologie. Suite aux entretiens avec les élus, les chargés de mission déchets ou écologie urbaine, nous avons d'abord demandé aux services municipaux de nous communiquer la liste des sites dont ils avaient connaissance. Cette méthode nous a fourni un fichier complet pour la ville de Gennevilliers et une liste approximative pour Nanterre. Par contre, la ville de Colombes a refusé de nous la communiquer.

Pour compléter ces listes, nous avons interrogé le SYCTOM ainsi que d'autres acteurs du compostage. Nous avons notamment sollicité les connaissances du consortium Organéo, Ecole du compost et Eisenia, dont deux personnes sont membres de l'équipe de recherche. Nous avons ainsi pu bénéficier de plusieurs sources : la liste des personnes formées comme référents, guide ou maître-composteur, la liste des sites suivis par le consortium, la liste des contacts du consortium avec des acteurs du territoire. C'est ainsi qu'à Nanterre, nous avons pu rencontrer les membres de trois groupes impliqués dans le développement du compostage partagé : la régie de quartier de Nanterre et les deux associations *Naturellement Nanterre* et *C'est Si Bio*. A Colombes, nous avons manqué d'informateurs sur la ville. Heureusement, un des membres de l'équipe y habite et connaît bien le territoire. La liste que nous avons dressée est donc probablement incomplète, notamment en ce qui concerne les résidences.

Au final, la compilation de toutes ces informations nous a permis de dresser une liste suivant les types choisis plus haut pour chaque ville. En voici le résumé dans un tableau. Il comptabilise tous les sites installés en fonctionnement en 2019 et mentionne entre parenthèses ceux qui se sont arrêtés.

Tableau 3 : Nombre de sites de compostage partagé par type et par commune en 2019.

| Types | Sous type | Nanterre | Gennevilliers | Colombes | Houilles | Carrières |
|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------|----------------|-----------------|----------|---------------|
| Résidence | Copropriété | 5 (plus 1 arrêté) | 7 | 3 | 2 | 3 (+1 arrêté) |
| Résidence | Logement social | 2 | 6 | 2 (+ 1 arrêté) | 2 | |
| Espace public | Jardin public | 0 | 1 | 3 | | |
| | Voirie | 0 | 1 | 0 | | 1 |
| Établissement ouvert au public | Etablissement public ou associatif | 6 | 1 | 0 (+1 arrêté) | | |
| Espace extérieur ouvert au public | Jardin associatif | 9 | 7 (+ 1 arrêté) | 0 (+ 2 arrêtés) | | |
| Total | | 22 | 23 | 8 | 4 | 4 |

Nous rappelons que cette compilation ne compte que les sites que nous avons appelés partagés, ouverts aux particuliers. Tous les sites individuels, ou réservés à des institutions, comme des établissements scolaires ou de loisirs, ne sont pas comptabilisés.

Le tableau montre une différence quantitative forte entre Nanterre et Gennevilliers, plutôt bien pourvues avec 22 et 23 sites, en comparaison avec les trois autres villes de notre échantillon. Cependant, ramenée à la population totale de la commune, la ville de Gennevilliers est clairement la mieux dotée. Ces chiffres restent malgré tout faibles, puisque le maximum atteint est de 0,49 site pour 1000 habitants à Gennevilliers et le plus faible de 0,1 site pour 1000 habitants à Colombes

| | Nanterre | Gennevilliers | Colombes | Houilles | Carrières-sur-Seine |
|-------------------------------------|----------|---------------|----------|----------|---------------------|
| Population totale | 94258 | 46 653 | 85368 | 31 689 | 15 275 |
| Nombre de sites pour 1000 habitants | 0,23 | 0,49 | 0,1 | 0,12 | 0,26 |

Par ailleurs, les villes de Houilles et de Carrières-sur-Seine ont une proportion de leur population logée en pavillonnaire plus élevée que les trois villes des Hauts de Seine. La comparaison est donc difficile avec la population totale, car beaucoup de pavillons sont équipés en composteurs individuels.

| | Nanterre | Gennevilliers | Colombes | Houilles | Carrières-sur-Seine |
|--|----------|---------------|----------|----------|---------------------|
| Population totale | 94258 | 46 653 | 85368 | 31 689 | 15 275 |
| Pourcentage de logements en habitat individuel (maisons) | 14 % | 9 % | 26 % | 45 % | 40 % |
| Pourcentage de logements en habitat collectif (appartements) | 86 % | 91 % | 74 % | 55 % | 60 % |
| Nombre d'habitants en collectif (estimation) | 81061 | 42454 | 63172 | 17428 | 9165 |
| Nombre de sites pour 1000 hab. en collectif | 0,27 | 0,54 | 0,13 | 0,22 | 0,43 |

Si l'on ajuste le taux d'équipements en prenant en compte uniquement la population habitant en appartements, estimées au pourcentage des logements collectifs, les chiffres varient légèrement à la hausse. Celle-ci est la plus marquée pour les villes de Houilles et de Carrières.

Par contraste, la ville de Colombes apparaît d'autant plus sous équipée. Il faut néanmoins se méfier du ratio pour cette ville, car n'ayant pas eu accès aux fichiers des services, il est possible que nous ayons manqué des sites, notamment dans des résidences privées, plus difficiles à détecter. En tout état de cause, tous ces ratios restent faibles et bien en deçà du taux d'équipement nécessaire pour collecter une partie significative des biodéchets. Le meilleur ratio de 0,5 pour 1000 signifie qu'il existe un composteur partagé pour 2000 habitants en habitat collectif (le moins bon équivaut à 1 site de compostage partagé pour 7000 habitants). Si on prend comme objectif un site pour 200 habitants, soit une centaine de foyers, cela signifie qu'il faudrait dans le meilleur des cas multiplier le nombre de site par 10 pour offrir une solution de tri des biodéchets à tous les résidents comme la loi le prévoit pour 2023. C'est beaucoup, mais c'est loin d'être impossible.

2.2.4. Carte des sites de compostage partagé

Suite à ce premier inventaire, nous avons dressé une carte de localisation des sites et établi un planning de visite de tous les sites afin de vérifier leur existence, de compléter éventuellement la liste et d'obtenir des informations complémentaires sur leur organisation et leur fonctionnement.

Nous avons utilisé le logiciel en ligne *omnispac.com* pour tracer notre carte et la mettre en regard de celles établies par le réseau Compost Citoyen et par le SYCTOM.

Notre carte montre des sites plutôt bien répartis dans les zones résidentielles des communes enquêtées.

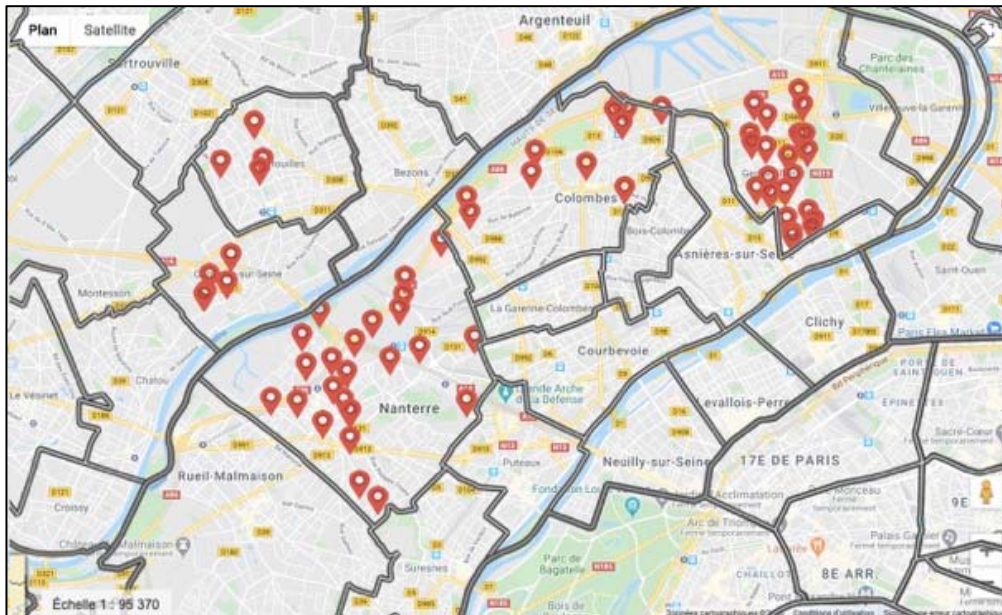


Figure 5 : Carte des sites de compostage partagé à Nanterre, Gennevilliers, Colombes, Houilles et Carrières sur Seine. Réalisée à partir de l'outil cartographique du site *Omnispac*. La carte indique aussi les sites arrêtés.

La carte en ligne tenue par les activateurs du réseau Compost Citoyen répertorie tous les sites de compostage. Sa catégorie « compostage partagé » correspond à la nôtre. Or, si sa carte est très fournie sur la ville de Paris, elle ne montre aucun des sites que nous avons identifiés.

Cette simple observation nous laisse penser que l'inventaire des sites est une tâche compliquée qui n'est pas menée de façon systématique dans tous les territoires.

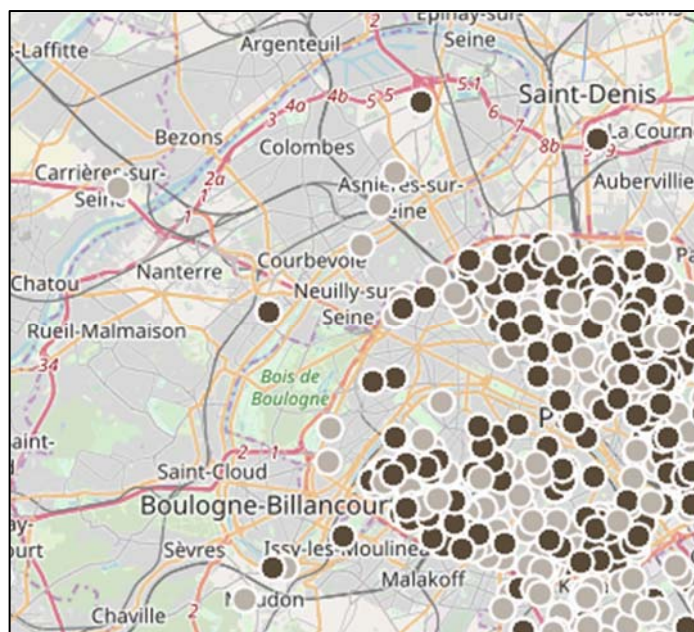


Figure 6 : Extrait de la carte geocompost du Réseau Compost Citoyen (Capture du 28/03/20). <https://lesactivateurs.org/geo-compost/>. On y remarque surtout les sites parisiens.

La carte tenue par le SYCTOM présente la même absence d'information sur notre territoire. Pourtant, les collectivités ont été sollicitées pour faire remonter leur liste de sites. Mais il semble que cette demande n'ait pas été suivie d'effets ou que les informations n'aient pas encore été traitées.

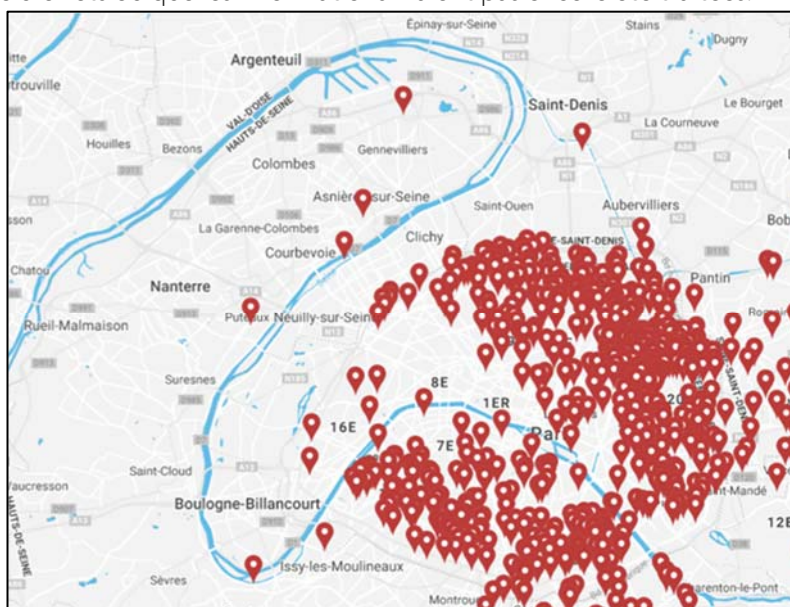
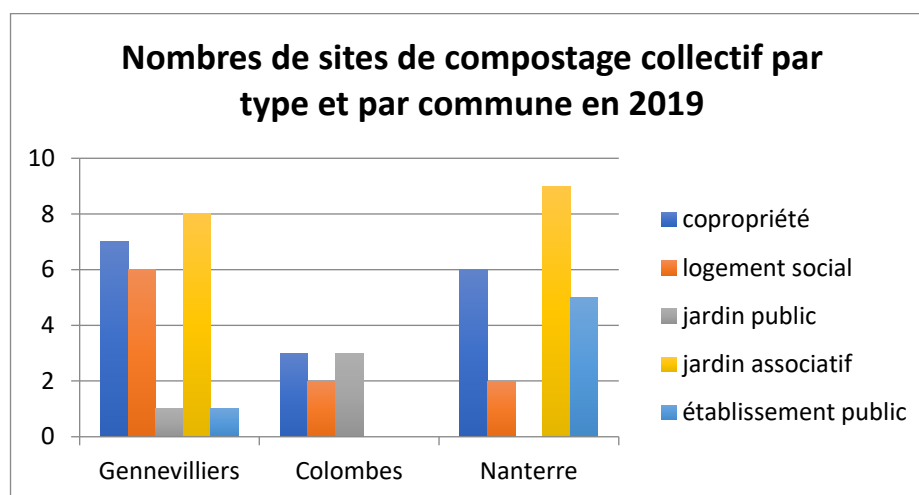


Figure 7 : extrait de la carte des sites tenue par le SYCTOM (28/03/20). <https://www.jecomposteenville.fr/trouver-ou-composter/>

La comparaison de ces trois cartes montre que les territoires de la proche périphérie parisienne ne sont pas moins bien pourvus en site de compostage partagés que la ville centre de Paris. Elle montre aussi que les sites de la périphérie sont beaucoup moins connus et médiatisés que ceux de Paris, ce qui ne facilite pas le travail d'évaluation des politiques publiques. Une exception est le territoire Est-Ensemble, au nord-est de Paris, dont les sites sont référencés sur la carte du SYCTOM.

2.2.5. Analyse quantitative dans les trois communes

Parmi les trois villes des Hauts de Seine, Nanterre et Gennevilliers contiennent un nombre et une distribution par type de site très similaire, notamment pour les jardins associatifs et les résidences privées qui représentent le plus grand nombre de sites. Une différence entre ces deux villes est le nombre de sites en résidence de logements sociaux, plus grand à Gennevilliers. Cette différence s'explique en partie par la plus forte proportion de logements sociaux à Gennevilliers (62%) par rapport à Nanterre (54%), mais aussi par la politique de la mairie qui installe des « jardins partagés » jusque dans les résidences des logements sociaux. Certains « jardins partagés » sont donc comptabilisés selon notre catégorisation dans la colonne logements sociaux.



A Nanterre, le nombre conséquent de sites dans la catégorie jardin associatif et dans les résidences s'explique par l'intense vie associative à laquelle la mairie a délégué le déploiement du compostage. Les quatre équipements publics, des centres sociaux et culturels et le jardin de l'hôpital semblent dus à l'initiative des directeurs de centre.

A Gennevilliers et plus encore à Nanterre, où il est nul, le nombre de composteurs dans l'espace public est très réduit. Cela s'explique à Nanterre par une réticence de la mairie à installer des déchets dans l'espace public par peur de désordre et de saleté que les élus et les techniciens associent au compostage collectif. Mais le fait qu'il n'y ait pas non plus de site dans les jardins publics peut suggérer une autre hypothèse. La Ville ne serait peut-être pas prête à affecter du personnel à cette tâche.

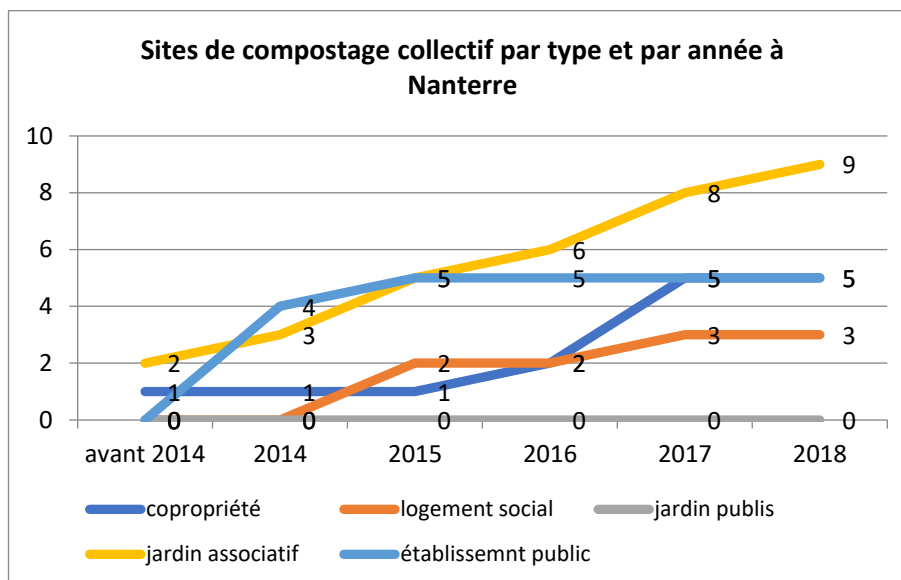
Ce faible nombre n'est par contre pas expliqué à Gennevilliers où la collecte par containers enterrés a été généralisée. Alors que les habitants doivent se rendre dans l'espace public pour y apporter leurs ordures ménagères résiduelles et leurs déchets triés, ils n'ont qu'une seule possibilité de faire la même chose pour leurs biodéchets : le jardin Jaffeux, installé dans l'espace public, est le seul dans son cas. Il est géré par une agente de développement de quartier, c'est à dire une employée de la mairie.

Enfin la ville de Colombes présente un profil très différent des deux autres villes voisines. On n'y trouve aucun jardin associatif et les autres sites sont en nombre réduit. De façon étonnante, trois sites dans des jardins publics acceptent des déchets de cuisine apportés par les habitants. Colombes est la seule commune étudiée dans le cadre de ce projet à avoir mis en place des composteurs sur l'espace public : les bacs sont installés dans les espaces verts publics et sont de surcroît en libre accès. Mais les moyens ne sont pas vraiment mis en œuvre pour assurer le suivi, comme nous le détaillerons plus bas. Le faible taux d'équipement de Colombes en sites de compostage partagé s'explique assez simplement par une politique municipale qui non seulement s'en est désintéressée, mais s'est en plus mobilisée pour fermer un jardin associatif emblématique sur son territoire. L'Agrocité de Colombes, installée depuis 2011, a en effet été expulsée en 2017 par la nouvelle équipe municipale. Elle a été accueillie à Gennevilliers et est ainsi devenue un symbole du contraste de ces deux villes en terme de politique environnementale.

La différence entre les profils de site de compostage des trois villes montre que malgré la dévolution des compétences de prévention et de traitement des déchets aux territoires intercommunaux, les municipalités ont encore une influence notable sur le développement des sites de compostage partagé. Ils peuvent influencer non seulement sur leur nombre, mais aussi sur les types de sites qu'ils veulent voir se développer ou pas, chez eux.

2.2.6. Evolution dans le temps de l'installation des sites de compostage partagés à Nanterre, Gennevilliers et Colombes

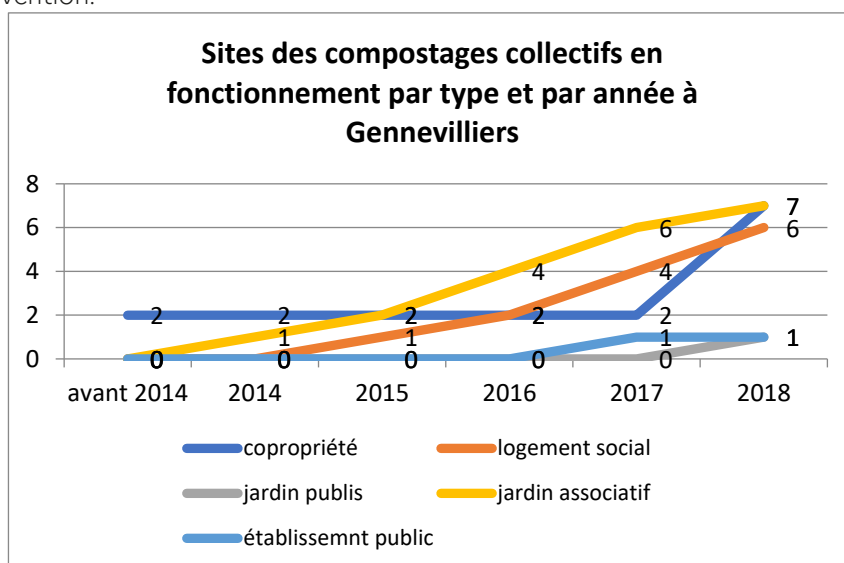
L'examen du développement des différents types de sites de compostage partagé par commune et par année donne une image plus précise encore des tendances. Nous les avons tracées à partir de 2013, année avant la dernière élection municipale afin de mesurer d'éventuels effets de changement de majorité.



A Nanterre, la courbe la plus régulière est celle des jardins associatifs. Elle reflète l'investissement continu des trois associations actives sur le territoire avec le soutien de la ville. L'autre courbe continue, mais à zéro celle-ci, est celle des sites dans l'espace public.

Le nombre de sites en établissements publics est bloqué à 5 depuis 2015. Par contre, les sites en résidences d'habitat, privé ou chez les bailleurs sociaux, sont en augmentation. Cette tendance est due à une demande en constante augmentation chez les résidents, demande à laquelle la Ville et ses associations répondent favorablement. La Ville a par contre répondu négativement à toutes les demandes de ces mêmes habitants d'installer des sites de compostage dans l'espace public, notamment lors de l'examen des projets déposés au budget participatif de la ville.

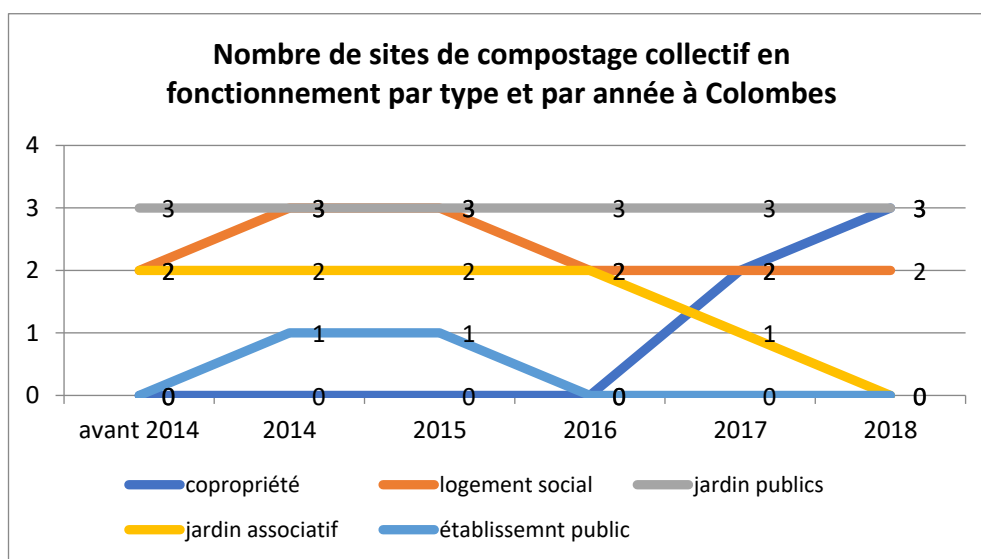
A Nanterre, la croissance des sites est donc due à trois facteurs : une forte dynamique associative, encouragée par la Ville, une forte demande habitante et un soutien minimal, mais néanmoins présent des services de prévention.



La ville de Gennevilliers présente un profil très similaire à celui de Nanterre. Là aussi, les jardins associatifs mènent. Mais les différences s'estompent lorsque l'on regarde plus attentivement. D'abord, la courbe de développement chez les bailleurs sociaux suit de près celle des jardins. Ces deux courbes sont le reflet d'une politique municipale très volontariste, notamment à partir de 2014. La Ville a embauché une chargée de mission qui a travaillé avec les agents de développement des quartiers pour installer de nouveaux sites, parfois en partenariat avec les bailleurs sociaux.

La courbe des sites dans les résidences privées, plus rares à Gennevilliers, monte d'un seul coup en 2018. Elle est le reflet de l'ouverture de nouveaux quartiers pour les classes moyennes. Vendus comme des « éco-quartiers », ces logements attirent des résidents à priori plus susceptibles d'être concernés par les questions écologiques. Ici, la Ville, par l'intermédiaire de son service de prévention, ne fait, comme à Nanterre, que suivre la demande. N'empêche que celle-ci résulte in fine de politiques de développement municipales.

Pour résumer, à Gennevilliers, le développement est dû à deux facteurs : une politique municipale volontariste en faveur des jardins partagés avec composteurs et une demande habitante présente aussi bien dans les logements sociaux que chez les copropriétaires.



Comme nous l'avons déjà dit, notre liste n'est peut-être pas complète sur cette commune. Néanmoins, les tendances semblent fiables. A Colombes, le nombre de sites est passé de 7 à 8 en 5 ans. C'est une faible évolution qui cache des tendances contraires. De fait, la ville a perdu deux sites, l'un en jardin associatif, l'Agrocité, l'autre en équipement public. Par contre, elle a gagné 3 sites en copropriétés et un site chez un bailleur social.

La hausse dans les résidences s'explique comme dans les deux autres villes, par une montée de la demande habitante renforcée par la construction de nouveaux éco-quartiers. Elle est par contre plus faible qu'ailleurs à cause du manque de soutien des services municipaux.

La baisse ou stagnation dans les catégories jardins associatifs, équipements publics et jardins publics s'expliquent aussi par une politique municipale opposée à l'implication de la ville dans le développement du compostage. L' élu en charge des déchets nous l'a d'ailleurs confirmé en affirmant que le compostage partagé n'était pas la solution aux problèmes environnementaux et des déchets.

Enfin, le compostage dans trois jardins publics de la ville, sous la houlette du service des espaces verts et du centre nature, s'est maintenu pendant cette mandature. C'est le résultat d'une politique municipale très favorable aux questions écologiques durant les années 2008 à 2014.

Pour conclure les tendances contraires à Colombes s'expliquent comme dans les autres villes par une forte demande habitante contrainte par une politique municipale réticente à s'impliquer et même engagée contre les associations à vocation environnementaliste.

Dans l'ensemble, ces graphiques montrent une augmentation relativement timide du nombre de sites installés. Cette dernière essentiellement menée par les jardins associatifs, les copropriétés et les résidences de logement social. Les variations entre les trois communes s'expliquent par le soutien ou son absence des municipalités à la dynamique associative à vocation environnementale et aux demandes des habitants.

2.2.7. Mise à l'épreuve des catégories et de leurs présupposés au regard de l'inventaire des sites

La deuxième étape de l'inventaire sur les territoires choisis a consisté à un examen plus approfondi des sites au moyen de visites. Il s'agissait à la fois d'en apprendre un peu plus sur chaque site, mais aussi de vérifier leur existence et leur état de fonctionnement. Enfin, l'analyse de ces visites a permis de tester la robustesse de nos catégories et de discuter les présupposés qu'elles contiennent.

2.2.7.1. Fiche de visite de site

Après quelques visites effectuées avec l'ensemble des membres de l'équipe, afin de nous familiariser avec les critères à observer, nous avons conçu une fiche de visite type à remplir lors des visites et nous nous sommes distribués les visites par zones géographiques.

Les fiches de visite ont servi de guide d'observation et d'entretien. Elles ont permis de recueillir les informations descriptives élémentaires pour chaque site et d'harmoniser les résultats obtenus par les différents membres de l'équipe (qui n'ont pas forcément tous le même regard sur la question), de façon à pouvoir comparer les différents sites. Elles ont été construites grâce à la contribution des maîtres composteurs de l'équipe, qui ont permis que les chercheurs novices sur la question du compostage n'omettent pas de demander des informations techniques qui pouvaient s'avérer cruciales pour l'étude (provenance de la matière sèche, existence d'une réserve). Les fiches devaient aussi permettre de recueillir des éléments contextuels - l'histoire des sites, les éventuels problèmes rencontrés, cf. fin de la fiche - de façon à aider l'équipe à choisir les études de cas pour la seconde phase de l'étude.

Les fiches ont été inégalement remplies. D'une part, la personne rencontrée sur place n'avait pas forcément toutes les informations en main, notamment parce que certains sites n'ont pas vraiment de référents à même de répondre précisément aux questions techniques sur le compostage (c'est notamment le cas pour certains établissements publics). D'autre part, certains sites ont été visités sans interlocuteurs - par exemple à Colombes, où la commune n'a pas souhaité donner à l'équipe l'emplacement des sites et les coordonnées des référents). Enfin et de façon plus ponctuelle, certaines fiches ont été remplies avec un peu moins de précision en raison de difficultés rencontrées par les enquêteurs et inhérentes à la situation d'enquête. Nous n'avons par exemple pas eu accès au site de compostage de la résidence de la caserne des pompiers de Gennevilliers pour cause d'absence de réponse de l'adjudant-chef.

Quels types de sites de compostage collectif peut-on identifier sur nos terrains d'études? Comment se distinguent-ils du point de vue de leur mode de gestion, des habitants participants, de leur fonctionnement? Dans quelle mesure cadrent-ils ou non avec les présupposés de l'ADEME et des collectivités, énoncés plus haut?

Poser ces questions mène aussi à poser le problème du bon ou du mauvais fonctionnement d'un site de compostage. Il n'est pas aisé de choisir des critères de ce fonctionnement : faut-il se fier à la quantité d'habitants participants? A l'état d'entretien du bac d'apport, du bac de maturation? A la présence de matière sèche? A la durée du site dans le temps? A l'utilisation du compost? A ce stade de l'analyse, on admettra qu'un site qui fonctionne bien cumule toutes ces variables. C'est donc un site existant depuis plusieurs années, produisant une quantité notable de compost et rassemblant un nombre de participants suffisant pour pouvoir produire et utiliser ce compost. Un site qui ne fonctionne pas serait soit un site qui est très peu utilisé (qui « vivote ») : quelques participants déposent, mais il n'y a pas vraiment de prise en charge régulière du processus, les quantités de compost produites sont faibles et le compost n'est pas toujours utilisé ; soit un site qui pose problème : en général, des problèmes de mauvaises odeurs, de moucherons, voire de visite de rongeurs. Dans ce cas et contrairement au site qui « vivote », le site est davantage utilisé, il contient en général beaucoup de biodéchets de cuisine, mais présente des problèmes d'équilibre des apports entre déchets alimentaires et matière carbonée.

2.2.8. Le compostage en résidence : des sites hybrides qui gèrent parfois des déchets provenant de l'extérieur avec l'aide d'acteurs associatifs ou publics

Dans la plupart des cas, au sein des résidences équipées de composteurs, un responsable du compost, toujours un habitant, est identifiable et s'identifie lui-même comme « référent », qu'il ait ou non suivi la formation préconisée par l'ADEME. La majorité des résidences ont été sinon accompagnées, du moins équipées en matériel par la collectivité, qui distribue le nécessaire contre la signature d'une charte.

Suivant les villes et le nombre de participants identifiés, les bacs sont plus ou moins nombreux, entre 1 et 3. Les villes distribuent aussi des bio-seaux et des aérateurs (voir exemple de charte en annexe). Le nombre de résidents qui déposent leur déchet n'est jamais précisément connu, mais un ordre de grandeur est souvent donné par le référent. En copropriété, le taux de participation oscille entre 5 et 50 %. Une résidence est dans ce dernier cas : il s'agit d'une petite résidence de 10 logements à Nanterre, où les composteurs ont finalement été retirés d'autorité par des copropriétaires sans avertir le référent (qui était locataire), suite à des problèmes d'odeurs. Comme quoi le taux de participation n'est pas une garantie de pérennité. A Colombes, chez un bailleur, 40 % des foyers participent : il s'agit de la résidence d'un maître-composteur et formateur à l'Ecole du compost. La médiane du taux de participation se situe autour de 20%. Une partie des résidences est accompagnée de près par leur collectivité (à Carrières-sur-Seine notamment) d'autres beaucoup moins (à Nanterre ou Colombes). Il faut noter qu'un nombre important de sites, sans dysfonctionner de façon visible, vivote. C'est-à-dire qu'ils sont relativement peu alimentés et entretenus par les habitants, sans que cela pose de problème manifeste, dans la mesure où la faible quantité des apports évite les mauvaises odeurs, quand bien même il y aurait un problème d'équilibre avec la matière sèche.

2.2.8.1. Des sites plus ou moins ouverts sur le quartier, mais jamais explicitement fermés aux apports extérieurs

Au regard de la classification de l'ADEME, le compostage en copropriété représentait a priori la catégorie la plus claire de notre inventaire : une gestion d'ordre privée, assurée par les résidents, les résidents et le bailleur pour le logement social ; des déchets traités se limitant au périmètre de la résidence, pour les biodéchets de cuisine ou les déchets verts. Ce sont les cas où le portage et les rôles des collectivités, de leurs éventuels prestataires et des habitants, y sont le plus clairement définis en théorie.

A y regarder de plus près, les sites dits privés, en pied d'immeuble, sont en fait presque toujours hybrides, du point de vue de leur gestion et/ou des apports extérieurs. Un cas d'école est la résidence des Genêts-Pharaons à Houilles. Plus de 50 participants sont des résidents de l'immeuble, mais le volume des bacs et des déchets traités montrent qu'il y a bien plus de déposants. Ces derniers proviennent de personnes extérieures à l'immeuble, qui passent par ses espaces verts – non clôturés – se situant sur le chemin qui mène du centre-ville à la gare de RER. Les référents se disent fatigués de prendre en charge de si gros volumes et souhaiteraient une aide extérieure, dont ils bénéficient d'ailleurs déjà en partie : Organéo a suivi la résidence au-delà du délai prévu par le contrat, et le service prévention de la CASGBS est également très attentif à son fonctionnement. Les Genêts-Pharaons ne sont donc pas un site de compostage privé, puisque la provenance des déchets et la gestion sont à la fois privées et publiques.

D'autres résidences, à l'inverse, sont totalement autonomes, c'est le cas rue des Venêts, à Nanterre : le site ne composte que les biodéchets de cuisine des habitants et est géré entièrement par la référente autoproclamée, les copropriétaires n'ayant pas souhaité passer par la Ville. Mais même dans ce cas, les déchets verts, ou matière sèche, proviennent de l'extérieur de la résidence : la référente achète de la paille à une entreprise extérieure alors que le site accueille de nombreux arbres et haies qui pourraient fournir la matière sèche nécessaire à l'équilibre des bacs.

2.2.8.2. Les sites qui fonctionnent le mieux présentent une gestion hybride

Les sites de compostage en résidence fonctionnent plus ou moins bien. Deux sites aujourd'hui arrêtés étaient accompagnés à l'origine par la collectivité. A l'inverse, des sites non accompagnés fonctionnent encore comme rue des Venêts à Nanterre (voir fiche), bien que le compost soit de qualité assez médiocre par manque de matière sèche. Le site des Terrasses de l'Université a été accompagné, mais le référent ignore qu'il faut ajouter de la matière sèche dans les composteurs. En revanche, toutes les résidences qui ont des composts remarquablement bons et en quantité importante ont été accompagnées de près par les collectivités ou une association, comme la résidence de la rue Zilina à Nanterre, celle du Val d'Eglantine à Carrières-sur-Seine ou des Genêts Pharaons à Houilles. La rue Zilina a été accompagnée par la Régie de quartier. Son lancement et son bon fonctionnement sont aussi explicables par le fait que le président de *Naturellement Nanterre*, association qui a initié le compostage collectif sur la commune dans les années 2000, est un habitant de cette résidence. A Gennevilliers, le jardin, mais pas le site de compostage, de la Cité Rouge a été suivi par l'Ecole du compost mandatée par le bailleur social I3F. Dans tous ces cas, la gestion du site est mixte, dans la mesure où si ce sont les résidents qui gèrent le site au quotidien, ils sont très soutenus par des intervenants publics ou mandatés par les collectivités.

2.2.8.3. Un invariant : la matière carbonée, une question toujours en suspens

La question de la matière carbonée est toujours perçue comme un problème à régler par les collectivités des terrains d'enquêtes, mais jamais vraiment prise à bras le corps. Tous les sites doivent trouver une solution par eux-mêmes. Or, la plupart des résidences et des sites sur l'espace public pourraient être autonomes grâce à la matière potentielle fournie par leurs espaces verts. Mais ils peinent à stabiliser l'apport de matière sèche : feuilles mortes entassées dans un coin du jardin, herbes sèches non mélangées aux biodéchets de cuisine, bac à matière vide ou inexistant, cette question est en effet souvent un problème. Par ailleurs, parmi toutes les résidences visitées, aucune n'a réussi à passer un contrat de coopération avec le prestataire des espaces verts. Celui-ci pourrait facilement laisser sur place du broyat, mais ce n'est jamais compris dans son contrat. Après quinze ans d'expérience du compostage collectif en France, ce manque pose question sur le positionnement des collectivités en charge du traitement et de la collecte des déchets ménagers, d'autant plus que la matière carbonée représente presque 50 % de la matière nécessaire à la fabrication de compost, et que son absence peut provoquer l'arrêt d'un site ou le dégagement d'odeurs et les plaintes des riverains tant redoutées par les collectivités elles-mêmes. Certaines résidences dépassent ainsi les cadres des catégories institutionnelles : les déchets verts ne sont pas censés faire partie des opérations de compostage en pied d'immeuble. Or, l'on observe sur nombre de sites une tendance des référents, une fois les premiers mois de l'expérience passée et les premiers manques de feuilles mortes subis, à tenter de contractualiser, de façon plus ou moins formelles, avec l'entreprise de gestion de déchets verts pour que cette dernière lui laisse du broyat d'une part, mais aussi pour mettre en place une gestion plus écologique, raisonnée des espaces verts. C'est le cas de la résidence des Genêts Pharaons à Houilles et du Val d'Églantine à Carrières. Malheureusement, ces expériences ne sont pas couronnées de succès. Au Val d'Églantine, un nouveau contrat a bien été passé, mais le responsable des espaces verts ne fournit toujours pas de matière sèche aux résidents. Peut-être faudrait-il que la puissance publique s'en mêle.

2.2.9. Conclusions pour les résidences: trois présupposés de départ ébranlés par les visites de terrain

Plusieurs séries de conclusions peuvent être tirées à ce stade.

Premièrement, les sites dits privés ne sont de fait pas tous fermés à des apports extérieurs : s'ils le sont, c'est que les résidences sont closes par des portails et des digicodes. A l'inverse, une résidence dont les espaces verts sont accessibles à des personnes extérieures accueille des déchets du quartier alentour. Cette première conclusion remet en cause le premier implicite selon lequel les sites en pied d'immeuble accueillent uniquement des déchets de l'immeuble.

La deuxième conclusion remet en cause l'idée d'une autonomie des habitants en matière de gestion dans le cas du compostage en résidence. Tout d'abord, les sites qui fonctionnent le mieux sont des sites qui sont, de fait, dans une forme de cogestion publique/privée (Genêts Pharaons, Zilina, Cité Rouge). Inversement, beaucoup de sites qui sont officiellement en gestion publique/privée dans le cadre des programmes d'accompagnement portés par les collectivités et de soutien théorique à l'installation ne le sont pas de façon effective : à Colombes par exemple, le site de la rue Saint-Denis a été livré par la Ville, les référents ont été formés très rapidement, mais les composteurs servent manifestement de lieu de stockage de déchets verts et sont peu alimentés et entretenus. Les sites complètement autonomes et fonctionnant en vase clos (comme le site de la rue des Venêts à Nanterre) fonctionnent plutôt mieux que les sites qui ont fait l'objet d'un soutien matériel mais qui n'ont pas été suivis ensuite (Terrasses de l'Université à Nanterre par exemple) : on peut supposer que les habitants n'ayant recours à aucune aide ne peuvent se reposer que sur eux-mêmes et s'inquiètent encore davantage de la bonne marche du composteur. La gestion présupposée privée ne l'est donc pas systématiquement et les hybrides existent à divers degrés. Il faut enfin noter que, plus rarement, certaines résidences, comme La Pierre à Carrières-sur-Seine, ont bénéficié d'un soutien effectif important, mais que l'expérience a tout de même échoué : les causes de l'échec sont probablement à chercher au sein de la résidence, dans le collectif des habitants, comme nous le verrons dans les études qui suivent.

Enfin, la question de la matière sèche montre qu'il est peut-être problématique de séparer la gestion des déchets verts, contenant nombre de matières carbonées, de celle des déchets de cuisine des habitants. Que les habitants cherchent à mettre en œuvre une gestion de ces déchets plus écologiques, ou simplement à obtenir du broyat, qu'ils se servent de feuilles mortes glanées çà et là ou qu'ils achètent de la matière sèche à l'extérieur, il est clair que le présupposé qui consiste à penser que les habitants deviendront autonomes en matière sèche dès lors qu'il y a des arbres dans leur résidence dont ils se

serviront pour obtenir de la matière sèche à proximité ne résiste pas à l'épreuve des observations de terrain.

2.2.10. Les jardins associatifs, « partagés » ou « collectifs », entre espace public et espace privatif

2.2.10.1. Gestion collective ou gestion privée : une catégorie à revoir

Pour la ville de Gennevilliers, les jardins partagés sont un outil important de la politique locale. Tous les jardins partagés sont équipés de composteurs et doivent être a priori gérés par une association en contrat avec la Ville et, éventuellement un bailleur social. Dans les faits, les groupes ne sont pas toujours constitués en association. C'est d'ailleurs un des buts de la Ville que de développer l'autonomie des groupes en les incitant à se formaliser en association. Les trois Villes distinguent jardins collectifs et jardins familiaux. Si les jardins familiaux sont relativement bien définis comme des parcelles individuelles attribuées à un foyer, les jardins collectifs sont beaucoup plus variés. Certains sont gérés par des établissements publics, comme les centres sociaux, d'autres par des associations ou collectifs.

Les catégories « jardins partagés », « jardins collectifs » ou « jardins familiaux » regroupent donc une grande diversité d'espaces verts. Ils sont plus ou moins cultivés et sont plus ou moins le lieu de projets collectifs. Ces jardins sont gérés par des acteurs variés organisés en partenariats de configurations diverses : ils sont en général situés dans des terrains publics, exploités par des associations ou collectifs, dont les membres cultivent les parcelles individuelles et collectives et utilisent les composteurs. Dans certains cas, par exemple, au jardin collectif *C'est si Bio* au square Chanzy et au jardin partagé *la Main Verte*, des habitants du quartier, non adhérents de l'association, déposent aussi leurs biodéchets. Les sites font donc figure, en partie, de composteurs de quartier, une autre catégorie de l'action publique.

Par ailleurs, les jardins partagés sont gérés tantôt par une association à vocation écologique, tantôt par un bailleur, tantôt par une association d'habitants. Dans cette diversité de configuration, un point commun : contrairement au cas des copropriétés, le compostage n'est pas organisé selon une procédure institutionnelle aussi rodée que pour un pied d'immeuble en copropriété (un habitant responsable et référent du compostage, un vote en AG de copropriété, un accompagnement par la Ville), même si elle n'est pas complètement inexistante. Les jardins partagés rassemblent des catégories d'acteurs plus diverses : non seulement des particuliers, venant éventuellement déposer leurs déchets et des adhérents de l'association qui met en valeur un jardin sur un espace public détenu par la collectivité. Cette diversité d'acteurs, associée à l'absence de procédure de suivi, fait reposer le dispositif de compostage quasi uniquement sur les bonnes volontés internes à l'association. Or, il existe une différence de taille entre les copropriétés et les jardins partagés à Gennevilliers : les jardins partagés sont systématiquement équipés de bac à compost par la collectivité, qu'il y ait ou non des habitants ou des adhérents volontaires qui fassent la démarche de les réclamer.

La zone de compostage est parfois gérée de façon très suivie. C'est le cas du jardin de *C'est si Bio* à Nanterre, au Mont Valérien (cf. fiche de visite en annexe) : une personne s'est autoproclamée responsable des composteurs et surveille les apports et l'alimentation en matière sèche. Ce site n'a pas été accompagné par la Ville à part le bac à compost des toilettes sèches qui est surveillé pour des raisons sanitaires. Le composteur de l'association *C'est si Bio* a connu des hauts et des bas : laissé à l'abandon jusqu'en 2013, il a retrouvé de la vigueur à l'arrivée d'une nouvelle adhérente, qui l'a remis en fonctionnement, avec le soutien du service d'Ecologie urbaine de la Ville de Nanterre. C'est que le site est une zone d'expérimentation de pratiques culturelles diverses : il accueille une serre et ses membres cherchent à récupérer l'eau de pluie. Le compostage s'intègre aussi à cette dynamique de recherche d'autonomie à plusieurs titres : comme production de compost en cycle fermé pour la pousse des légumes, comme lieu indépendant de services extérieurs avec des toilettes sèches et leur compost. Le compostage au Mont Valérien est donc piloté par une adhérente qui en a pris la responsabilité. Il accueille les déchets d'habitants du quartier, prenant ainsi en charge une mission de service public, mais il est aussi dans une recherche d'autonomie poussée.

Les composteurs situés dans les jardins du Collectif des Résidents d'Anatole France (le CRAF, cf. fiche en annexe), mis en place par la Ville de Nanterre, n'accueillent que les déchets des habitants membres de l'association et disposant d'une parcelle. Les composteurs font figure de poubelle à déchets verts ou biodéchets : ils ne sont pas entretenus, faute de personne responsable et formée. Les adhérents cultivent leurs parcelles, organisent des fêtes autour de la buvette qui occupe le fond du jardin, des tournois de pétanque, mais personne ne s'est approprié les composteurs fournis par la Ville.

La Binette Partagée, un jardin partagé à Gennevilliers, est un espace vert dédié à la mise en culture potagère chez un bailleur social. Il est peu fréquenté : quelques jardinières, un composteur dans un coin, peu entretenu et alimenté. C'est encore une autre histoire que celle du Jardin de *C'est si bio* ou que les jardins du CRAF : ici c'est un bailleur qui a la main sur le jardin. Les responsables du jardin et du compost sont des habitants de la résidence de l'OPHLM et non des membres d'une association. De fait, il s'agit plus d'un composteur de pied d'immeuble qu'un jardin partagé, catégorie dans laquelle le rangent les services de l'écologie urbaine de la ville. Nous l'avons pour notre part comptabilisé dans la catégorie des sites de compostage partagé en résidence de logement social.

Présidente de l'association dans le cas des jardins du CRAF, membre adhérente motivée à *C'est Si Bio*, habitant responsable d'« un jardin partagé » pour la Binette partagée : les responsables du compost sont plus ou moins volontaires et plus ou moins impliqués avec des statuts variables. Les composteurs font ainsi figure tantôt de compost de quartier (au Mont Valérien), de poubelle à déchets verts (au jardin du CRAF), ou composteurs qui vivent au fond du jardin d'une résidence (à la Binette partagée).

2.2.10.2. Conclusion : un jardin n'implique pas le bon fonctionnement du composteur associé – les associations peinent à rendre un service public toutes seules sans soutien de la puissance publique

Ces observations et l'inventaire des cas de compostage en jardin partagé invitent à remettre en question l'idée selon laquelle la présence d'un jardin faciliterait la pratique du compostage. Les résidents qui compostent en pied d'immeuble font l'objet d'une certaine vigilance, au moins dans la procédure mise en œuvre : les communes exigent, le plus souvent, deux référents pour une même résidence, séparant, de fait, la personne (l'habitant X qui a un moment donné prend l'initiative de s'occuper d'un bac) de la fonction de référent et anticipant les éventuels départs pour assurer une forme de continuité de l'opération. Ce n'est pas le cas pour les jardins associatifs dans lesquels les collectivités présupposent manifestement que le compostage va de soi.

Ensuite, ces observations montrent, à nouveau, la diversité des sites rangés dans la catégorie « jardins partagés » ou « jardins collectifs » : certains sites gérés par une personne morale privée comme une association et dédiés aux adhérents, accueillant en fait des déchets du quartier tandis que d'autres réservent l'accès aux adhérents. A Gennevilliers, où les jardins partagés ont une injonction à l'ouverture sur le quartier en vue de favoriser le lien social et la mixité, les consignes ne sont pas toujours suivies ou avec beaucoup de difficultés. A Nanterre, où il n'y pas de consignes particulières, les choix d'ouverture ou de fermeture sont aussi variés.

Troisièmement, au sein des sites de jardins associatifs, les composteurs fonctionnent plus ou moins bien. Plus la gestion est hybride, c'est-à-dire plus elle est mise en œuvre à la fois par des personnes de l'association et des techniciens des collectivités (*C'est Si bio* reçoit par exemple un soutien important de la Ville), mieux le site de compostage fonctionne. Or, dans bien des cas, comme au jardin du CRAF, les composteurs sont donnés par les collectivités sans autre forme de soutien, comme si le fait que le site soit associatif et qu'il renferme un jardin était un gage de réussite. Les observations montrent que ce n'est pas le cas. A l'inverse, le compostage en résidence fait l'objet d'une plus grande méfiance de la part des collectivités, qui demandent des contreparties avant d'installer les bacs, notamment un vote en Assemblée générale de copropriété et la présence d'une source de matière sèche. Même si on l'a vu, cela ne conduit pas automatiquement à ce que le lieu fonctionne bien.

2.2.11. Les sites en établissements publics ou parapublics : des sites souvent ouverts sur le quartier dont la gestion ne préoccupe plus les collectivités

A Nanterre, l'Agora, espace d'échanges, de rencontre des habitants et d'exposition des projets portés par la municipalité, le jardin est équipé de composteurs : la Ville a fourni les bacs, mais elle ne s'est pas impliquée davantage – encore moins que dans le cas des jardins associatifs où le service d'écologie urbaine ou la régie de quartier se sont pour quelques cas investis dans la gestion. A l'Agora, des déchets verts sont entassés à côté des bacs, qui sont peu mélangés. Un employé municipal est référent de fait, mais il se trouve un peu seul, d'autant plus que les bacs accueillent aussi les déchets de quelques ménages du quartier (assez peu à croire la taille des bacs). A Colombes, au centre socio-culturel (CSC) de l'Europe, un site de compostage de quartier s'est monté au parc Paul Bert, en lien avec des jardins partagés, entre 2014 et 2016 (période où le CSC était en travaux et hébergé dans des bâtiments Algeco placés dans le parc), avec l'aide d'un bailleur social situé physiquement tout près du parc. Des employés du CSC

s'étaient rapprochés du bailleur et la dynamique avait pris. Une fois que le centre s'est réinstallé dans ses bâtiments actuels à quelques centaines de mètres du square, les jardins ont disparu avec les composteurs, en partie parce que la personne qui s'en occupait a terminé son service civique et n'a pas été remplacée. Pendant deux ans, ce site a bénéficié d'une gestion hybride du jardin et des composteurs (entre CSC, habitants, bailleurs et Ville). Elle n'a pas duré, faute de soutien de la Ville, et le site a disparu.

La plupart des composts situés dans ces établissements publics vivent : ils ne sont pas vraiment entretenus, mais ils ne posent pas de problème non plus, dans la mesure où ils sont peu alimentés. Les rôles n'y sont manifestement pas clairement définis et le suivi par la collectivité encore plus lâche que pour le cas des jardins partagés. Le site du Château de Nanterre cumule en quelque sorte les désavantages (qui ne devraient pas en être !) : il contient un jardin associatif, il est ouvert sur le quartier, les composteurs accueillent des déchets provenant des acteurs du château et d'habitants du quartier, mais il est géré par un bailleur immobilier comme un établissement parapublic. Le composteur n'a donc même pas été fourni par la municipalité (qui intervient pourtant via son service de développement économique), en dépit de la thématique « alimentation durable » du Château et de la présence d'une association gérant un jardin potager dans l'espace vert du Château. Le site est d'ailleurs mentionné par la Ville comme un des jardins collectifs soutenus par la ville.

Les composteurs partagés des établissements publics souffrent donc d'une gestion atrophiée : contrairement à certains jardins associatifs dont les composteurs peuvent être en partie sauvés par le bon vouloir d'un adhérent, leur gestion est laissée entièrement à la charge d'un employé d'établissement dont ce n'est pas le travail officiel. Gérer un composteur ne fait pas partie des missions de sa fiche de poste, ce qui fait que le travail de suivi demande non seulement du temps mais aussi de la motivation. Cette situation fait que le départ d'un agent motivé marque souvent l'arrêt du site, voire son démantèlement. Les agents sont d'autant plus isolés que ces sites pourtant municipaux sont administrés par d'autres services que ceux directement concernés par les problématiques environnementales. Pourtant, ils doivent parfois accepter des déchets des habitants du quartier. Ces espaces sont ouverts au public, mais leur gestion est l'antithèse d'une gestion hybride et partenariale. Elle est en théorie publique, à la charge informelle d'un agent de la collectivité (ou un prestataire), mais les services de cette dernière étant cloisonnés, ces sites de compostage tombent dans les angles morts des communes et apparaissent délaissés.

2.2.12. Les sites de compostage dans l'espace public

Les villes de Colombes et de Saint-Germain-en-Laye (cette dernière fait partie de la CASGBS) accueillent des composteurs de quartier au sein d'espaces publics, en l'occurrence des parcs. A Colombes, le Centre Nature est le site le plus suivi par les services de la commune. Un des jardiniers du centre en est responsable et l'entretient. Une dizaine de familles du quartier déposent leurs biodéchets. Au Parc Caillebotte en revanche, le composteur ne semble pas entretenu, alors même que les rôles sont relativement clairs : un responsable du parc est chargé de veiller à la bonne marche du processus. Mais les jardiniers ne sont pas toujours formés à la pratique du compostage : le responsable du service d'écologie urbaine semblait par exemple ignorer qu'il fallait de la matière sèche. Les jardiniers de son service sont formés au jardinage et au jardinage écologique, mais pas encore au compostage. A la Coulée verte (cf. fiche), un jardinier est aussi dédié au compostage, mais ce travail n'est pas intégré de façon officielle à ses tâches. Il est donc peu entretenu, notamment peu retourné, alors qu'il est alimenté de façon régulière par des habitants du quartier. Le Centre nature est un site pédagogique, la Ville doit donc entretenir les bacs correctement, mais tel n'est pas le cas à la Coulée Verte ou au Parc Caillebotte. Sites ouverts au public en gestion publique, ces composteurs pourraient fonctionner très bien si des moyens supplémentaires minimaux étaient dédiés, notamment une formation et du temps de travail dégagé et fixé de façon contractuelle dans les fiches de postes des agents.

A Saint-Germain-en-Laye, c'est Anne-Sophie, une maître-composteuse en reconversion professionnelle qui gère deux sites situés près de la mairie. La configuration est la suivante : la CASGBS a fourni les bacs, un agent de la propreté passe tous les jours vérifier le contenu des bacs, alimentés par des ménages du quartier et fournis en broyat par la Ville. Ils sont aussi suivis par Anne-Sophie, qui organise les retournements et veille au bon fonctionnement du matériel. Elle est entièrement bénévole et a recruté Hervé, un agent de propreté, en discutant avec lui dans le parc. Hervé est passionné de jardinage et trouve dans cette nouvelle tâche, pour laquelle la Ville a accepté de lui dégager du temps de travail, une forme d'épanouissement. Cette configuration montre la reconnaissance officielle de l'activité de compostage comme une tâche à part entière par une commune. Hervé doit, contractuellement, passer vérifier le contenu et la propreté des bacs à compost. Mais Anne-Sophie, bénévole, reste le chef

d'orchestre de l'opération. Cette gestion est peu coûteuse pour Saint-Germain en Laye, quelques heures du temps de travail d'un agent de propreté de catégorie C et mène à un site fonctionnant efficacement comme composteur de quartier grâce à un partenariat menant à une gestion hybride publique/privée. Le compostage dans l'espace public mis en place par la Ville de Colombes montre bien l'ambivalence de la collectivité, entre développement et amplification des dispositifs de compostage collectif par les agents et les habitants et non reconnaissance du travail de suivi et d'entretien qu'ils supposent. Le cas de Saint-Germain montre une gestion hybride (une volontaire et son association avec un agent de propreté) doublée d'une réelle reconnaissance de la tâche qui incombe au gestionnaire d'un composteur et donc d'un savoir-faire associé.

On peut noter, enfin, dans un cas comme dans l'autre, que les collectivités ne cherchent pas à connaître les déposants alors que c'est le cas pour les sites en pied d'immeuble pour lesquels les participants doivent s'inscrire (en échange d'un bioseau). Il s'agit d'une volonté de contrôle même imparfait du dispositif sur l'espace privé qui n'a pas lieu dans l'espace public. Cela montre qu'il ne faut pas nécessairement être inscrit et disposer d'un bioseau pour participer au compostage (Nous nous demandons d'ailleurs si ce récipient est vraiment important dans la participation et la motivation des habitants à composter).

2.2.13. Résultats de l'enquête générale et hypothèses de recherche en vue de l'enquête par site

L'analyse des politiques de compostage menées au sein des communes enquêtées, complétée par l'inventaire des sites de compostage partagé, montre une corrélation attendue entre volonté politique et évolution du nombre de sites d'une part, volonté politique et degré d'accompagnement des habitants d'autre part, au moins dans la phase d'installation des dispositifs. La CASGBS est à ce titre la collectivité qui suit le mieux et au plus près ses habitants. A l'inverse, Colombes a connu une rupture après les élections de 2014 et a quelque peu délaissé l'accompagnement depuis. Gennevilliers mise beaucoup sur les jardins partagés sans donner au compostage une place importante, ce qui fait que les sites en dehors de ces jardins sont un peu délaissés. Nanterre a délégué le suivi à des associations dont les membres sont très motivés mais qui finissent aujourd'hui par se fatiguer du manque de soutien des services municipaux.

Certains sites de compostage identifiés sur nos terrains sont aux frontières des catégories de l'ADEME, entre compostage partagé, compostage de quartier et compostage autonome en établissement. La maison des associations de Nanterre, par exemple, composte ses propres déchets et ceux d'habitants qui passent. Par ailleurs, un certain nombre de sites (le jardin Gorki ou le Château de Nanterre), composte à la fois des déchets des ménages et des déchets des professionnels. Certaines résidences privées (la rue des Venêts à Nanterre) achètent de la matière sèche à des professionnels, traitant ainsi des déchets de professionnels provenant de l'extérieur. Les limites se trouvent donc brouillées par le compostage partagé. Plusieurs conclusions peuvent être tirées à ce stade et de nouvelles hypothèses de recherche émergent.

2.2.14. Au-delà des présupposés des catégories: de nouvelles formes hybrides

2.2.14.1. Sur l'accès aux sites et leur gestion : deux formes d'hybridité aux effets opposés

Lors des visites de sites, nous avons pu observer plusieurs cas d'hybridité entre public et privé, ainsi qu'entre catégories de déchets. Pour les explorer, nous avons distingué deux critères de fonctionnement susceptibles d'hybridation : la gestion et l'accès du site.

Un premier tableau d'hybridation possible croise les critères de gestion et d'accès suivant qu'ils sont privés ou publics. De façon intéressante, il montre des combinaisons qui correspondent à l'idéal des catégories de l'action publique. L'accès public correspond aux sites de quartier, tandis que l'accès privé correspond aux sites autonomes. La gestion publique correspond aux sites gérés par des employés des collectivités ou d'entreprise qu'elles ont mandaté. La gestion privée correspond à une gestion par les habitants ou les entreprises, à titre individuel ou collectif, sous la forme d'un groupe de résidents ou d'une association.

Cette division donne le tableau suivant :

| | Accès public (de quartier) | Accès privé (autonome) |
|------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| Gestion publique | Etablissement public, jardin public | En établissement autonome |
| Gestion privée | Jardin partagé, de quartier | Pied d'immeuble, individuel |

Dans ce tableau, deux sites ne sont pas hybrides, car ils sont soit entièrement publics, les composteurs en établissements publics ouverts au public, soit entièrement privés, les pieds d'immeuble et les composteurs individuels réservés aux résidents et aux ménages.

Deux types sont hybrides, soit par une gestion publique et un accès privé, ce qui correspond aux établissements autonomes comme les cantines scolaires ou d'administration qui ne font pas partie de notre étude, soit une gestion privée et un accès public, ce qui correspond aux jardins associatifs et aux composteurs de quartiers gérés par une association.

Les sites non hybrides de notre échantillon sont de deux ordres : publics ou privés. Les premiers sont les établissements publics ouverts au public. Nous avons vu que leurs difficultés principales venaient d'un manque de formation et de reconnaissance officielle du travail des employés concernant l'entretien des composteurs dans la mission des agents. Ces difficultés pourraient être aisément surmontées par une politique municipale ciblée et peu coûteuse, comme nous l'avons vu dans le cas du centre Nature de Colombes.

Les deuxièmes sites non hybrides sont les pieds d'immeubles. Ils sont supposés être gérés par les résidents pour les résidents. Bien que la puissance publique soit le plus souvent intervenue pour l'installation, les résidents sont ensuite censés se débrouiller sans l'aide de la collectivité. Nous avons vu que ce n'est pas souvent le cas. Les problèmes de recherche de matières sèches, notamment, poussent les résidents à solliciter, souvent sans succès, leur administration municipale. Il semblerait donc que même dans le cas d'un site privé/privé, l'aide publique soit relativement importante.

Par ailleurs, la mobilité des résidents, qui quittent la résidence ou y arrivent, font que la formation initiale est souvent oubliée et devrait être reprise pour éviter les erreurs de gestion. Enfin, certaines résidences, comme la cité Genets Pharaon à Houilles, accueillent des déchets d'origine extérieure. Leur accès est alors public et elles ne rentrent plus dans la catégorie non hybride. Pourtant, elles ne peuvent pas faire appel à la collectivité pour obtenir plus d'aide. Nous verrons ce cas plus en détail parmi les études détaillées dans les chapitres suivants.

Les sites hybrides de notre échantillon correspondent aux jardins partagés ou aux quelques sites de quartier. Comme le site de la résidence des Genets à Houilles, ce sont alors des habitants privés, en général organisés en association, qui rendent un service public, puisqu'ils traitent des déchets issus d'un cercle ouvert et plus large que celui de leur groupe. Les difficultés sont alors d'ordre pratique. Le groupe n'est souvent pas organisé pour faire face à l'afflux de matière. Ses référents ne sont pas officiellement désignés ou ne sont pas formés. Ils manquent de matière sèche. Ils ont d'autres priorités comme le jardinage. Ils sont vite débordés par la tâche et abandonnent le rôle de référent. Une solution est alors de fermer l'accès et de restreindre les apports aux seuls membres (comme dans le jardin partagé *la Main verte*). Le site retombe alors dans la catégorie non hybride privé/privé propre aux pieds d'immeuble. Pour les jardins partagés, cette fermeture est pourtant contraire aux objectifs de publicité et de mixité défendus par les collectivités qui les promeuvent.

A Gennevilliers et à Nanterre, les jardins associatifs qui fonctionnent le mieux bénéficient néanmoins souvent d'aide de la mairie ou d'associations soutenues par la mairie. Ils approchent alors une nouvelle forme d'hybridité dans laquelle c'est la gestion même qui est partagée, comme dans le cas du composteur de quartier de Saint Germain en Laye vu plus haut.

Cette remarque donne alors lieu à un nouveau tableau qui croise cette fois le public et le privé au sein même de la gestion et de l'accès.

| | Gestion publique | | Hybride | | Gestion privée |
|--------------|----------------------------------|--|--|--|--|
| Accès public | Coulée verte à Colombes | | Composteurs de quartier de Saint Germain | | |
| Hybride | Château de Nanterre | | | | Cité des Genets à Houilles Jardin C'est Si Bio à Nanterre |
| Accès privé | Etablissements publics autonomes | | | | Rue des Venets à Nanterre |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | Binette partagée à Gennevilliers Cité Zilina à Nanterre |
|--|--|--|--|--|--|

D'après les cas distribués dans ce tableau, l'hybridation serait problématique lorsqu'il s'agit d'opérer une gestion privée avec un accès public ou hybride. Les visites montrent qu'une forme d'hybridation plus réussie existe quand la gestion est hybride, que l'accès soit public ou privé, à part pour le cas non étudié des établissements autonomes. En bref, lorsque les habitants ou les associations sont soutenus par la puissance publique pour la gestion, ils peuvent alors être en mesure de rendre un service public, c'est-à-dire qui va au-delà de leur cercle de résidents ou de membres de jardin. L'accès devient alors aussi hybride puisque les composteurs reçoivent les déchets putrescibles du groupe et de personnes qui lui sont extérieures. La gestion hybride peut aussi aider des sites qui ne reçoivent pas d'apports extérieurs, mais dont la population est malgré tout assez grande, comme dans le cas d'une résidence de grande taille comme à la Binette partagée.

2.2.14.2. Sur la frontière entre déchets verts et déchets de cuisine : des acteurs du compost qui vont au-delà de ces catégories

Une autre catégorisation, celle des types de déchets putrescibles, semblerait également perméable, remettant en question les séparations défendues par les institutions. Les « biodéchets de cuisine », les « papiers et cartons », et les « déchets verts » participent tous du compostage partagé. Pourtant, ces catégories ne sont pas toutes visées par les politiques de soutien au développement des sites de compostage. Les déchets verts et les cartons fournissent potentiellement la matière sèche nécessaire au compostage qui fait justement souvent défaut. Pourtant l'ADEME écrit que les composteurs partagés sont faits pour traiter des déchets de cuisine et non des déchets de jardin. Ces derniers sont donc exclus du compostage partagé en résidence et ne donnent donc pas lieu à une politique ciblée d'aide à la mise en place envers les collectivités, ou alors pas systématique alors même qu'ils fournissent une matière indispensable à la réussite du processus de compostage. Des progrès en ce sens sont néanmoins faits : la CASGBS a mis en œuvre une campagne de broyage de déchets verts dans les résidences et l'ADEME (Menegat et Berland 2020) vient de sortir un rapport sur le broyage de proximité des déchets verts. Reste qu'il faut encore l'associer plus fortement au compostage.

Les sites qui fonctionnent le mieux sont de fait ceux qui ont réussi à sécuriser au minimum une source de matière sèche. Cela peut passer par une collecte des feuilles mortes disponibles sur le site, par un partenariat avec une entreprise de paysagisme, ou encore, le plus souvent, avec les services des espaces verts de la ville. C'est une première forme d'hybridité dans la gestion, qui permet de mélanger les catégories de déchets putrescibles. Si elles sont pour le moment laissées à la discrétion d'individus motivés, habitants comme employés, les collectivités territoriales pourraient formaliser ces partenariats afin de lever un obstacle important au développement du compostage partagé. Une limite vient aussi de la labellisation des jardins (Eco-jardin par exemple) qui interdit toute sortie de matière des jardins, et oblige à leur utilisation propre par les services pour le paillage. De plus, l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires a entraîné un changement de pratique et la généralisation du paillage pour limiter les adventices et réduire les temps de binage des employés. Il existe donc un phénomène de concurrence pour la matière sèche.

Souvent, dans les jardins associatifs, lorsque les sites ne fonctionnent pas bien, les bacs sont malgré tout remplis de déchets verts non découpés qui ne se décomposent que très lentement : est-ce un mésusage du matériel délivré par la collectivité ou une simple ignorance de la technique du compostage ? Une fois fragmentés, ces déchets verts seraient pourtant un ajout tout à fait valorisable et susceptible d'équilibrer les bacs.

Cette séparation des déchets de cuisine et des déchets verts pose aussi la question du matériel de compostage, tant celui distribué par les collectivités que celui habituellement décrit dans les guides à l'usage des citoyens. Celui-ci est en effet réduit aux bacs, aux bio-seaux et aux outils d'aération. Les bacs de matières sèches ne sont pas toujours identifiés. Pourquoi ne pas les rendre systématiques ? Pourquoi ne pas équiper les communes, voire les sites avec beaucoup d'apport, de fourches et de petits broyeurs de branches et de feuilles afin que les habitants puissent faire les mélanges et penser par la même occasion le compostage comme un processus biologique complet et non pas seulement comme une déviation de la poubelle ? Une telle mesure implique de fait d'élargir la notion de biodéchets aux déchets

verts, autant chez les habitants que chez les services, jusque aux prescripteurs. Elle impliquerait aussi un décloisonnement des services et un rapprochement notamment de la propreté et des espaces verts. Là aussi, le changement est culturel. Il ne s'agirait d'ailleurs peut-être pas tant de rapprocher les déchets verts des biodéchets que de se débarrasser de la notion de déchets pour ne conserver que le bio et le vert qui sortiraient justement du circuit habituel des déchets.

2.2.14.3. Hypothèses de recherche en vue des études de cas : une collection de cas particuliers dont l'hybridité semble être la constante

La première partie de notre enquête a mis au jour une peur des nuisances et la méfiance des collectivités. Après tout, si les biodéchets sont des déchets, c'est qu'ils sont sales. Cela se perçoit notamment dans les réticences de certaines d'entre elles (Nanterre au premier chef) à développer le compostage dans l'espace public. Cela se perçoit également dans l'inégale intervention des collectivités lorsqu'un site ne fonctionne pas bien : s'il provoque des nuisances et suscite des plaintes, les services interviennent directement y compris sur un espace privé sur lequel ils n'ont pourtant pas de mission, pour retirer ou faire retirer les composteurs. Par contre, si un site vivote – souvent d'ailleurs, parce qu'il n'a pas été accompagné par la collectivité –, s'il est très peu utilisé sans pour autant créer de nuisances directement perceptibles (mauvaises odeurs, moucheron), alors la collectivité n'intervient pas. Une intervention apparemment à sens unique donc et qui ne va pas dans le sens d'une incitation du territoire au développement du compostage. Les sites qui dysfonctionnent de façon sensible (dégagement d'odeurs, de moucheron) sont précisément des sites alimentés de façon relativement importante, qui montent en puissance et pour lesquels une aide technique sur la gestion permettrait un meilleur fonctionnement et une montée en puissance.

Un obstacle à cette aide se trouve dans l'organisation institutionnelle des services municipaux ou d'agglomération. Le compostage partagé est impulsé par les services de la propreté urbaine, dont les objectifs traditionnels sont d'évacuer les déchets de l'espace public. La propreté est un secteur de l'action publique locale historiquement séparé des services de gestion des espaces verts. Le compostage collectif, en particulier lorsqu'il est situé sur l'espace public, vient bousculer cette structuration institutionnelle et les représentations des services de gestion des déchets, centrées sur l'idée qu'un déchet laissé dans l'espace public nuit à la propreté urbaine. Les collectivités sont aussi soumises à une structuration institutionnelle séparant gestion des déchets de la gestion des espaces verts qui guide l'action des collectivités sur le compostage collectif. On peut faire ici l'hypothèse que ces représentations et cette organisation sectorisée des services municipaux constituent des freins au développement du compostage collectif, à l'échelle des résidences comme à l'échelle du quartier.

Nous questionnerons plus avant les formes d'hybridité pratiques dans les études de cas qui suivent. Remarquons d'ailleurs que l'appellation compostage partagé se prête bien au mélange des genres publics et privés. Quel partage des tâches ? Quel partage des sites ? Et quel partage des bénéfices ? Avant d'y répondre, il faut saisir que ces questions évoquent toutes un partage initial déterminant : quel partage des responsabilités et des décisions ? Le vocabulaire « compostage partagé », tout comme celui de « jardin partagé » contient effectivement un présupposé que nous n'avons pas encore interrogé, celui de l'autonomie des habitants. Quel sens lui donner ? Doivent-ils faire tout seuls, avec un peu d'aide au démarrage, comme le suggère la pensée behavioriste du *nudge* (incitation morale ou culturelle) (Thaler et Sunstein 2009) ? Ou doivent-ils être en capacité de négocier leur participation à la gouvernance publique, autrement dit la politique de la cité, comme le suggère la pensée de *l'empowerment* (Bacqué et Biewener 2015) ? Deux conceptions du partage s'opposent en effet dans la théorie politique : partage des tâches ou partage de la décision ? Ont-elles des traductions et des effets sur le terrain ?

Une zone d'ombre subsiste après ce premier tour d'horizon. Elle concerne le fonctionnement des collectifs préexistant à l'installation des sites de compostage ou en construction : ce présupposé d'autonomie des habitants masque la complexité probable des relations qui lient les habitants vivant sur un même lieu - pour les espaces privés - ou fréquentant un même lieu, pour les jardins associatifs ou les établissements publics. Le collectif existe-t-il seulement ? C'est un des présupposés de l'action publique qui mérite interrogation. En deçà de la question de l'hybridation de sa gestion (entre acteurs publics et acteurs privés), dans quelle mesure la réussite d'un site dépend-elle aussi de la configuration du collectif antérieure à l'arrivée des composteurs ? Dans quelle mesure et dans quel sens l'intervention de la puissance publique vient-elle contrebalancer les dynamiques des collectifs présents sur les sites de compostage (résidence, établissements publics, jardins associatifs) ?

Enfin, à une échelle encore plus micro, quelles sont les motivations individuelles des acteurs habitants, ou associatifs, à composter ? Et leurs pratiques ? Il faut en tout cas les caractériser. Si le jardinage n'implique

pas nécessairement le compostage, c'est bien que les deux pratiques sont distinctes et que les motivations des acteurs qui pratiquent le compostage sont singulières. Un présupposé tenace consiste à croire que les habitants des logements sociaux sont moins enclins à composter. Or nous voyons, après cette première partie que les choses sont plus compliquées. Les demandes habitantes semblent tout aussi fortes, si ce n'est plus, dans les communes des Hauts de Seine moins favorisées de notre échantillon que dans celles plus riches des Yvelines, juste de l'autre côté de la Seine. Peut-on repérer des motivations types, peut-on les catégoriser? La pratique des habitants composteurs doit-elle être nécessairement intégrée à une routine, articulée à d'autres pratiques sociales routinières et si oui dans quelles conditions ? Quel est le poids relatif de ces motivations dans la réussite d'un site, par rapport au mode de gestion plus ou moins hybride ?

C'est ce que nous allons examiner dans les études qui suivent.

3. Etudes de cas

3.1. Réussites et limites du compostage en copropriété résidentielle

3.1.1. Résumé des quatre études de cas

Si les maîtres-composteurs et les collectivités ont une connaissance concrète du rôle joué par les collectifs d'habitants dans la réussite d'une opération, ce « collectif » n'a jamais été vraiment qualifié et caractérisé de façon systématique par les travaux de recherche : les acteurs du compostage perçoivent en fonction des sites un terreau plus ou moins favorable, des référents plus ou moins motivés, mais sans pouvoir distinguer les facteurs de réussite et les leviers d'action pour, par exemple, préparer un collectif à l'installation de composteurs, garantir la pérennité de l'opération, etc.

Nous avons donc mené l'analyse du processus de compostage collectif de quatre résidences, dont deux rue de Chatou, à quelque distance l'une de l'autre à Carrières-sur-Seine. Elles sont de composition socio-économiques similaires. Elles ont démarré leur expérience à peu près à la même époque, dans les mêmes conditions institutionnelles et professionnelles avec des résultats différents : l'une, celle de la Résidence La Pierre a abouti au retrait des composteurs, l'autre, à Val d'Eglantines, poursuit son aventure avec une certaine assurance et efficacité.

La comparaison ou mise en miroir, permet de mieux saisir la place stratégique des différentes composantes, institutionnelles, techniques et sociales (notamment les rapports de force au sein des résidences) du collectif à l'œuvre dans ces deux résidences pour la réussite de l'opération :

- 1) l'importance d'un terreau socio-spatial favorable à la réalisation de projets collectifs sur les espaces communs de la résidence (les espaces verts)
- 2) l'importance d'un collectif institué (le Conseil syndical notamment) favorable au projet
- 3) la présence au sein de l'immeuble de référents « entrepreneurs », c'est-à-dire qui soit portés par des valeurs et une idée forte sous-tendant leur investissement dans le projet de compostage. Ces valeurs pouvant être diverses (écologie, sociabilité) les caractériser en amont du lancement du projet permettrait de s'assurer de la robustesse/de l'ancrage/du sérieux de la motivation des référents s'engageant dans le projet.

3.1.1.1. Un composteur de quartier à l'insu de son plein gré: Les deux sites de la résidence Genêts/Pharaon à Houilles

Le site de compostage partagé de la résidence des Genêts-Pharaon à Houilles est un des plus productifs que nous ayons visité. Il sert une large communauté mixte de propriétaires et de locataires de logements sociaux et recueille de surcroît les apports de passants qui traversent la résidence pour aller à la gare. En conséquence, ce site est vite devenu un des exemples cités par la communauté d'agglomération comme une réussite à la fois sociale et économique par la quantité de déchets retirés du circuit de traitement. Pourtant, ce succès entraîne un surcroît de travail pour les référents qui doivent assurer la maintenance et corriger les nombreuses erreurs de tri des personnes peu formées ou peu impliquées. De plus la mairie et l'entreprise de paysagisme ne soutiennent pas suffisamment le site et refusent de fournir une matière sèche toujours insuffisante. Ce manque d'investissement entraîne une fatigue des référents qui quittent leurs fonctions les unes après les autres. Heureusement pour le site, ils sont remplacés par de nouveaux et nouvelles volontaires, membre de l'association Greenhouilles, très dynamique dans la ville. En conclusion, ce site privé rend un service public en traitant des déchets collectés dans un cercle plus large

que celui de la résidence, mais il ne bénéficie pas de la reconnaissance de ce service par la mairie ou le bailleur social qui ne soutiennent pas assez l'expérience. C'est un exemple de site à la gestion privée, mais dont l'accès est hybride, à la fois privé et ouvert au public.

3.1.1.2. L'expérience de la Résidence La Pierre : copropriété et défaillance technico-sociale

L'expérience de compostage a été relativement brève : l'idée démarre en 2014 et les trois bacs sont retirés en juin 2016 par la CASGBS suite à la plainte d'une voisine, très proche de la Résidence. Le projet de compostage est porté par « une entrepreneure » très déterminée qui s'entoure de deux autres référents convaincus, plus « les apporteurs », une bonne vingtaine de personnes en tout. Il est par ailleurs très soutenu et encadré par la Communauté. La décision et la mise en œuvre du projet se font cependant dans un climat de tension et de suspicion dont le conseil syndical est l'écho. L'enjeu, entre autres, à propos du compostage, est l'usage que l'on veut et la représentation que l'on a des espaces verts (esthétique /loisirs) (nouveaux et anciens résidents). Le compromis malheureux qu'est l'emplacement des bacs en est le symptôme : à l'entrée de la Résidence (hors parc), à côté des poubelles. Le manque d'une organisation, plus formalisée, ne permet pas un suivi technique suffisant pour éviter la dégradation du processus sur laquelle repose la plainte.

3.1.1.3. Trois habitantes parviennent à « faire rentrer » les composteurs dans une résidence : le Val d'Eglantine

Contrairement à la résidence la Pierre, l'expérience de compostage au Val d'Eglantine combine les trois conditions de fonctionnement mentionnées plus haut. Premièrement, quelques mois avant le lancement du projet, le Conseil syndical a pris la décision de changer de prestataire d'entretien des espaces verts, pour choisir une nouvelle entreprise aux pratiques plus écologiques. Ce changement accompagne une dynamique de ré-appropriation des espaces verts lancés par les membres du Conseil syndical. Deuxièmement, le rapport de force au sein de ce Conseil a été complètement renversé, à la faveur de l'arrivée de nouveaux habitants favorables à la conduite de projet collectifs, dont le compostage. Troisièmement, les deux référentes à l'initiative du projet sont portées par de très fortes valeurs et des compétences complémentaires : la première, stratège, a rapidement vu dans le compostage un projet presque politique de transformation écologique ; la seconde, plus opérationnelle et passionnée de compost, inscrit le compostage dans un projet de reconversion professionnelle.

3.1.1.4. La cite Zilina à Nanterre : une grande opération discrète

La résidence de la rue de Zilina est une copropriété de 210 appartements d'un genre un peu particulier. Elle a d'abord été constituée en SCI, au moment de la construction du quartier de la Défense, par des gens qui avaient monté une association des expropriés de La Défense, auxquels se sont joints par la suite des expropriés de l'A86. Ces personnes associées ont apparemment négocié avec l'établissement public chargé de l'aménagement du quartier de La Défense, qui s'appelait à l'origine l'EPAD, établissement public d'aménagement de La Défense. Elles ont obtenu un très grand terrain, d'un peu plus de 2,5 ha, sur lequel ont été construits les immeubles en arc de cercle, formant une demi-lune donnant sur 2 ha d'espace vert. Une situation exceptionnelle dans ce quartier et même dans la ville de Nanterre. Il y a 210 places de parking en sous-sol. Le site de compostage a été installé en 2017, à l'initiative d'un des résidents qui présidait l'association Naturellement Nanterre (initialement créée pour obtenir la couverture de l'A86). L'unité et la cohésion de la copropriété, dont le conseil syndical est tenu par des gens très investis depuis longtemps, sont apparemment très fortes. Cela explique probablement que composteurs aient pu être installés sans aucun vote de l'AG des copropriétaires, et sans que cela pose le moindre problème. Le président du conseil syndical a expliqué que pour les petites décisions comme celle-là, il suffit d'un vote du conseil syndical. La taille de l'espace vert et le fait qu'il y a toujours eu un référent actif pour s'occuper du site depuis sa création jouent certainement un rôle aussi. Il y a 10 composteurs en tout, ce qui est impressionnant (le site se voit sur Google Earth), mais ce volume n'est pas du tout démesuré, compte tenu du nombre d'appartements. Le site a été aménagé au centre du jardin, contre le grillage qui borde la parcelle voisine. Une petite allée gravillonnée y conduit. Le référent actuel, qui n'est là que depuis un an, ne sait pas exactement combien de ménages compostent leurs déchets. Mais il a évalué la quantité de déchets déposés chaque année : 2,5 tonnes environ, ce qui correspond aux déchets organiques de 25 personnes environ. Autrement dit, il n'y a qu'une quinzaine de ménages tout au plus, qui compostent. Et c'est l'un des principaux enseignements issus de l'enquête dans ce site. Les conditions semblent idéales.

L'entente est très bonne entre les résidents. Il y a de la matière sèche pour composter, issue des espaces verts. Le compost peut facilement être utilisé par les résidents pour leurs jardinières de balcons, ou pour les espaces verts de la résidence. Il y a un référent actif. Le site est propre, avenant. Et malgré ce contexte très favorable, moins de 10 % des résidents compostent leurs déchets. Cela peut changer à l'avenir, mais au bout de 4 ans de fonctionnement, la dynamique semble tout de même très lente. Attendons la suite

3.1.2. Un composteur de quartier à l'insu de son plein gré: Les deux sites de la résidence Genêts/Pharaon à Houilles

Samedi 22 juin 2019, 10h du matin

A l'entrée de la résidence Genêts/Pharaon, je rencontre trois dames âgées à qui je demande où est le site de compostage. Comme elles me regardent de façon assez inquisitrice, j'explique que je suis chercheur à l'université de Nanterre et que je travaille sur le compostage collectif dans le département. Ça les amadoue à peine. La première dame n'a aucune idée de quoi je veux parler et elle nous quitte. Parmi les deux autres, seule une des deux me parle. Elle se tient à un déambulateur et me dit qu'elle ne trie pas ses déchets pour le compost car c'est trop de travail pour les descendre et, surtout, elle a peur de devoir partir à l'hôpital et que ça commence à sentir mauvais dans son appartement. Elle sait quand même où est le site et elle m'indique vaguement le chemin.

Arrivé au centre de la résidence, je suis impressionné par la densité. Je suis cerné de toutes parts par des immeubles de 6 étages des années 80 aux balcons filants en verre fumé et par un gros immeuble en forme un peu pyramidale. L'espace extérieur est dallé avec des espaces verts sur les bords. En avançant vers la grande barre que je soupçonne être la cité Pharaon, celle en copropriété alors que le reste est du logement social, je découvre le site de compostage. C'est une aire ombragée par des arbres, juste un peu à l'écart de la place centrale de la résidence.

Il y a là trois grands bacs d'un seul tenant plus un plus petit bac de matière sèche. C'est une structure en métal avec des claies en bois pour les bacs. Il y a des affichettes explicatives mais elles sont recouvertes de pollen collé qui empêche de les lire.

Aujourd'hui c'est la dernière visite du suivi assuré par Organéo et l'Ecole du compost, selon le contrat passé avec la communauté d'agglomération Saint Germain Boucle de Seine (CASGBS). Benoît attend les référents pour procéder au retournement du compost. Henri s'excuse d'être le seul présent. « On n'a que deux bras », dit-il en faisant gonfler ses biceps de façon ironique. C'est un homme d'une petite quarantaine d'année. Il porte un tee-shirt rose saumon à manches courtes assorti à sa courte chevelure rousse. Très dynamique, il sort du bac de maturation fermé par un cadenas une grande bâche en plastique gris anthracite ainsi qu'une fourche et une pelle. Ils l'installent devant les bacs d'apport et de maturation du milieu. Le premier est plein. Le volume représente environ un mois et demi d'apports de résidents et de passants ou visiteurs. Chez les résidents, ce sont surtout des copropriétaires, environ 50 foyers soit à peu près 100 personnes, sur les 600 appartements de la résidence. Ça se remplit surtout à la saison printanière. Il estime à une tonne de compost en deux mois, la production sur ce site. Les cellules font 1200 litres, ce qui est très grand. Les anciens bacs ont été incendiés lors d'Halloween 2017 et ont été reconstruits encore plus grands !

Pour la matière sèche, ils ont fait appel à un jardinier qui leur a livré du broyat.

« Les jardiniers contractuels de la résidence ne travaillent pas bien. On leur a dit de ne pas mettre les tontes de gazon dans le composteur mais ils le font quand même. »

Dans le composteur, il y a des dépôts dans des sacs en papier ou en plastique supposément compostables. Ils sont fermés et ça fermente. Ils déchirent les sacs en papier et retirent ceux en plastique. Heureusement, il y a une poubelle à côté. C'est bien commode pour pouvoir jeter les erreurs de tri. Ils trouvent aussi une tasse à café et un épluche légumes. Il y a aussi pas mal d'agrumes, surtout des demie peaux d'orange. Nicole, une dame âgée qui vient d'arriver avec son caddie, commente : « je pensais qu'il ne fallait pas les mettre. » Benoît nous explique que ce n'est pas grave s'il y a en a pas trop. Les champignons qu'on voit sur les peaux d'orange moisies sont antibactériens. Ça ralentit un peu le processus de décomposition. A un moment, ils tombent sur de la sciure de bois. Henri explique en s'excusant que c'est la litière de son lapin. Benoît le rassure en disant que la sciure de bois est une bonne matière sèche. La température du tas est à 55 degrés. Le problème est qu'il n'est pas très mélangé, ce qui crée des poches sèches et des poches humides. Henri explique que la difficulté est de mettre à disposition

des outils pour brasser sans se les faire voler. Ils ont accroché une griffe avec un fil de fer et ils la stockent dans le bac de matière sèche à côté du bac d'apport. Mais les gens ne s'en servent pas. Ils ont essayé de la mettre directement dans le bac d'apport mais elle se fait recouvrir. Nicole me fait remarquer qu'il n'y a pas tant de moucheron que cela. « Quand on ouvre ça fait comme un nuage, mais après, ça passe. » Après avoir tout mélangé sur la bâche afin de refaire circuler l'air et de relancer la décomposition, ils remplissent le bac de maturation sans oublier de remettre la paroi avant en bois afin de monter plus haut. Si on attend trop, c'est bien plus difficile à remettre, explique Benoît qui montre les gestes.

Lorsque c'est fini, Nicole s'approche du bac à compost mûr pour se servir. Avec une petite pelle à main, elle remplit un grand sac en plastique placé dans son caddie. Comme je suis surpris par la quantité qu'elle prélève, elle m'explique qu'elle a sur son balcon, de l'autre côté de l'immeuble Pharaon, cinq jardinières de 2 mètres de long par 50 centimètres de large.

Un jeune homme d'une trentaine d'année arrive et s'excuse d'être en retard. Il est prof de sport. Il discute avec Nicole des problèmes de l'AG de copropriété qui a eu lieu il n'y pas très longtemps. Ça a été très tendu, mais ils sont soulagés que ça n'ait pas dérapé. Il y a un problème de sécurité et d'occupation des espaces ouverts de la résidence par des jeunes qui font trop de bruit et laissent leurs déchets derrière eux. Henri est particulièrement énervé par les pochettes en aluminium de jus de fruit ou de compote qu'ils laissent trainer. Pour Nicole, c'est le bruit. « On leur dit mais ça ne fait rien. Ils ne se rendent pas compte. » Ils parlent de la décision d'installer un réseau de vidéo surveillance par caméras. Ils sont d'accord qu'il faut absolument l'installer.

Le problème pour le compostage, explique Henri, c'est qu'ils ne sont pas assez nombreux pour assurer une permanence. Ils sont entre 4 et 6 référents formés, mais il se retrouve souvent seul. Un autre problème est que

« C'est un raccourci par la résidence pour aller à la gare par la rue de Verdun. Tout le quartier derrière passe par là. Souvent, on trouve le sac juste posé dessus. Ils pensent que c'est un service public! Ceux qui trient mal, ce sont les gens de passage. »

Quand il voit des gens de passage déposer, il leur explique comment contacter l'agglomération pour installer un composteur chez eux. D'ailleurs, une des affichettes plastifiées indique le numéro de téléphone. Là-dessus, Henri résume les enjeux:

« Les plus gros enjeux sont les ressources humaines et l'apport de matière sèche, car nous n'avons que de l'humide. On pourrait facilement avoir 90% de la matière sèche par l'élagage. Mais le cahier des charges de l'entreprise de paysage remonte à 40 ans et il n'est pas clair. Par exemple ils ne font pas de broyat. »

Nous allons ensuite au deuxième site de compostage, dans un passage arboré en bordure de la résidence. Plus petit, il a néanmoins 4 bacs en plastique de 600 litres : 1 bac grillagé de matière sèche qui est vide à gauche, puis un bac d'apport et trois bacs de maturation. Le bac d'apport est plein à ras bord et un nuage de moucheron plus fourni que dans l'autre site le survole. Deux bacs de maturation sont pleins aux 3/4 et un bac fini est plein à moitié. Les deux référents hésitent devant la tâche. Faut-il essayer de consolider les deux bacs d'apport ? Cela va faire trop. Ils ont pris l'habitude de vider le bac le plus plein ou plus mûr au pied des arbres de l'allée.

"Ici, on ne manque pas de compost, dit Henri, on peut le gaspiller. »

Benoît pense que c'est une bonne idée. Il déplie la bâche devant le bac de maturation à côté de celui d'apport et le vident par tiers sur la bâche avant de la saisir par les quatre coins et de la vider de l'autre côté de l'allée sous les arbres. Pour cette tâche, c'est bien d'être quatre. D'ailleurs Henri fait confirmer à Benoît que c'est la dernière mission de suivi aujourd'hui. « Est-ce que ça veut dire que vous ne reviendrez plus? » Benoît le rassure en disant que c'est un excellent site de démonstration pour les formations. C'est beaucoup moins intéressant quand il n'y a pas de travail à faire. Cela semble le rassurer un peu.

Au début, ils se demandent quoi faire des pieds de pomme de terre qui ont poussé dans le bac. Benoît a réussi à ouvrir la porte qui coulisse sur une tige en plastique sans les abimer. Mais le sportif qui commence à vider le bac n'y fait pas vraiment attention et très vite la plante est recouverte et coupée en deux. « Tant pis », dit-il. Le jardinage n'est pas leur souci. En trois passages, le bac est vide. Pour le prof de sport,

le compostage, c'est la réduction des déchets et faire une action pour l'écologie. Henri est plus philosophe:

« Pour certains, c'est la carotte, pour d'autres, c'est le bâton. Pour moi, c'est tout simplement le bon sens. »

Le chemin est bien plus passant que l'autre site. Pour Henri, ça explique les « dépôts sauvages » faits par des gens de passage vers la gare. Ils ont écrit à la craie sur le couvercle du composteur: « pas de sacs, pas de pain, », mais ça ne marche pas. La composition n'est pas la même qu'à l'autre site : il y a plus de dépôts dans des sacs en papier ou en plastique. Il y a aussi pas mal de quignons de pain qui ne se décomposent pas bien. Ils les enlèvent. Il y a même un sac en plastique à côté du composteur. Quand Benoît l'ouvre, il fait une mine dégoûtée et dit tout de suite qu'il faut le jeter. Heureusement ici aussi une poubelle publique est à disposition. Le bord le long de la rue est en fait propriété de la mairie. Il y a un petit espace pour les chiens, une poubelle et un récup verre.

Alors que nous terminons l'entretien du dépôt de compost, une petite femme blonde à queue de cheval arrive. Elle représente GreenHouilles, une association d'habitants de la ville concernés par les questions environnementales. Elle arbore un grand sourire et a l'air de très bonne humeur. Elle est membre du Comité d'animation. Henri a envoyé un mail à l'association il y a quelques jours pour leur proposer de prendre ce site en main. Cécile est venue voir le terrain. Elle a l'air séduite. Ça fait un moment qu'ils cherchent un lieu pour faire des animations pédagogiques. Ils en ont un, mais c'est chez une de leurs membres. Ils doivent traverser le pavillon pour accéder au jardin et du coup, ils ne peuvent pas faire venir trop de monde en même temps. Elle regarde le passage du public, l'ensoleillement, l'espace pour planter et pour se reposer et finalement demande s'il y a un point d'eau. Elle parle de planter des framboisiers dans lesquels tout le monde pourrait se servir. Elle aimerait faire du site un lieu de démonstration des Incroyables Comestibles. Le comité se réunit mardi et ils vont discuter de l'offre de la résidence. Henri pense que la question du prêt de la parcelle à l'association ne sera pas un problème. D'après lui, c'est une décision qui peut être prise par le conseil syndical sans passer par une AG.

Cécile essaie aussi de recruter Henri dans l'association. Le programme pour le deuxième semestre va être chargé. Henri ne dit pas non. Il apprend à Cécile qu'il a acheté une maison ailleurs dans Houilles où il fait des travaux. Après son déménagement, il ne sera plus référent du compost et aura du temps pour GreenHouilles. Plus tôt, il parlait avec l'autre propriétaire des difficultés qu'il avait à vendre son appartement dans la cité Pharaon. Apparemment, sa réputation n'est pas très bonne. Je me demande comment le site va continuer sans l'énergie d'Henri.

Compostage en copropriété ou « service public » ?

Cette scène un peu longue révèle un intéressant paradoxe peu courant parmi les sites étudiés. Voici un site de compostage très productif, qui fonctionne en fait à l'échelle d'un quartier, mais qui est géré par des résidents un peu débordés par des apports nombreux et pas toujours bien triés. Le référent se plaint des « dépôts sauvages » qui occasionnent un surcroît de travail. « On n'est pas un service public ! » s'exclame-t-il. Pourtant il continue à entretenir ce site de façon efficace. Comment fait-il pour tenir dans le temps ? Comment fait-il pour surmonter des obstacles comme l'absence de coopération du prestataire espace verts, et, plus encore, les tensions qui traversent la résidence autour des dégradations dans les parties communes ? Nous allons voir que trois critères conspirent à assurer sa pérennité et en faire un site de démonstration pour la communauté d'agglomération. En premier lieu, le site reçoit une grande quantité d'apports, ce qui en a fait un site de quartier modèle pour les services de l'agglomération. En conséquence, il est suivi de près par l'équipe de formateurs de l'Ecole du compost et Organéo. En deuxième lieu, les tensions internes à la résidence font passer le compostage au second plan. Enfin, la résidence Pharaon présente un réservoir de référents motivés, notamment par l'association GreenHouilles qui pallie à leur fatigue. Nous allons maintenant explorer comment ces qualités ont permis de dépasser les obstacles pourtant nombreux sur le chemin de cette expérience remarquable.

Un composteur de résidence à l'échelle du quartier

Les deux sites de compostage de la résidence Genets Pharaon ont été mis en place en 2016. Une résidente, aussi membre de GreenHouilles, a contacté la communauté d'agglomération qui a mandaté Organéo et l'Ecole du compost pour superviser le projet. Suite à un audit de site, une réunion a rassemblé une trentaine de personnes intéressées. Puis le vote est passé en assemblée générale de la résidence sans être vraiment discuté. Un groupe de 4 ou 5 référents a été formé et l'Ecole du compost est venue tous les deux à trois mois pour les aider à régler les erreurs de tri et procéder aux retournements et transferts.

D'après la première référente, les gens s'arrêtaient souvent pour regarder les travaux et faire des compliments. Des apéros ont aussi fait connaître l'opération. Très vite, les apports débordent et des bacs sont ajoutés. Les premières récoltes sont étalées aux pieds des bosquets de la résidence. Puis, en 2018, les bacs sont remplacés, dans le site central, par une station de compostage de plus grande taille encore. C'est un modèle grande capacité à trois cellules de 1200 litres fabriqué par la compagnie Emeraude. Il est plus adapté à la quantité d'apports. Paradoxalement, les référents ne savent pas vraiment qui apportent. La liste des inscrits de la résidence compte une cinquantaine de ménages, quasiment tous des propriétaires. Mais beaucoup d'autres personnes déposent. Ce sont soit des gens de passage, en chemin vers la gare de RER de Houilles, soit des résidents non déclarés. Toujours est-il que la cellule de 600 litres, puis de 1200 l se remplit à peu près tous les deux mois. Céline Ceytaire, chargée de la mission compostage à la communauté d'agglomération, en a fait un des sites de démonstration de la politique de prévention. Elle estime à 12 tonnes le gisement estimé de biodéchets, ce qui correspond à un coût de collecte évitée par les services de 1000 €/an (au prix de 85,21 €/ tonne selon la communauté d'agglomération). Sachant que les coûts d'étude et d'accompagnement par la société Organéo sont de 5000 €, les coûts d'achats des composteurs de 1700 € et que les subventions de la région et de l'ADEME en couvrent une bonne partie, le coût à la charge de la collectivité n'est que de 1700 €. L'installation serait donc amortie en 2 ans et produirait des économies toutes les années suivantes.

Les relevés de suivis montrent un composteur plein pour chaque site, soit 1200 l et 600 l tous les deux mois environ en période de printemps et d'été et un peu moindre en automne et hiver. Cela correspond à environ 900 l de matière organique détournée par mois, soit environ 270 kg.

De ce point de vue, le succès est indéniable. Une quantité substantielle de matière organique est déviée des circuits de collecte et d'incinération. De plus, le compost est mis à profit dans les espaces verts de la résidence et dans les jardinières des appartements.

Les référents sont un peu dépassés par ces quantités, mais, comme ils sont bien formés et rassurés par les professionnels d'Organéo, ils arrivent malgré tout à y faire face. Les rapports de suivi montrent qu'il faudrait arriver à juguler les « apports sauvages », notamment afin d'éviter les erreurs de tri, et plus encore l'absence de mélange avec de la matière sèche, qui occasionnent plus de travail lors des retournements. Il faut alors en effet décompacter les zones trop denses et mouillées et, surtout, rééquilibrer avec une matière sèche qui manque. Mais surtout, l'importance des quantités traitées, c'est à dire détournées de la collecte, assure au site un soutien indéfectible de la chargée de prévention de l'agglomération. Ce soutien est l'un des ingrédients du succès.

L'effet contrasté des tensions internes à la résidence sur le compostage

Les apports sauvages sont une charge, mais ils ont aussi des avantages pour la pérennité du site. C'est notamment ce qui lui a permis de résister à l'incendie des composteurs lors d'Halloween 2017. Des jeunes adolescents et pré adolescents auraient alors mis le feu aux bacs sans autre raison apparente que de s'amuser. Ailleurs, ce genre d'incident aurait pu marquer l'arrêt de l'expérience. Mais dans ce cas, le remplacement par des bacs plus gros était déjà programmé. Il y a bien eu une période de quatre mois sans bac dans le site central, mais le site sur rue était encore fonctionnel. L'incident n'a donc pas eu de conséquence notable sur le fonctionnement du collectif.

L'important, dans cet incident, est que le projet d'augmenter la capacité du site était déjà engagé lorsque l'incendie est survenu. Devant les rapports de suivi qui montraient le débordement du site, la chargée de compostage de l'agglomération a monté un projet d'agrandissement. Le projet a pris du temps, car les bacs de 1200 l n'étaient pas compris dans les marchés de la communauté avec les opérateurs de traitements. Il a donc fallu les acheter de façon indépendante sans les subventions de l'ADEME. Or la station fabriquée par Emeraude coûtait 3400 euros. Avec l'aide des résidents, la chargée de mission a sollicité la mairie de Houilles pour un cofinancement. Les tractations ont duré. La première référente explique qu'il a fallu convaincre que le projet était positif pour la ville.

« Je faisais régulièrement des communications sur le compostage, ce qui améliorait l'image du quartier, qui n'était pas très positive. J'ai eu ma photo deux ou trois fois dans le journal municipal. »

L'accord n'est arrivé qu'après l'incendie. Dans ce cas, les calculs de rentabilité ont certainement joué un grand rôle. Ils ont aussi permis d'impliquer, même à minima, le maire de la ville. Après l'attribution de la subvention, celui-ci est venu à la journée officielle d'inauguration du nouveau site. Mais la chargée de mission avait encore d'autres ambitions. Elle prévoyait par exemple un accord avec le service des espaces

verts de la ville pour l'apport de broyat, ce qui ne s'est jamais fait. Les apports importants ont donc permis au site de résister à un épisode de vandalisme en l'inscrivant dans une dynamique de croissance qui en a fait un des posters de la politique des déchets de l'agglomération.

Par ailleurs, les référents n'ont jamais vraiment eu à défendre le projet en assemblée générale. La résidence est, d'après eux, bien plus préoccupée par les problèmes de vandalisme et d'insécurité que par les composteurs. Cela a une double conséquence. D'une part, le compostage passe relativement inaperçu dans les discussions. Cela donne une assez grande liberté d'action aux référents qui sont légitimés par le vote d'une assemblée qui se désintéresse de leur cas. Cela peut paraître mineur, mais la comparaison avec d'autres sites nous fait penser que l'absence de plainte est un atout important. De ce point de vue, il faut aussi reconnaître que le site est plutôt bien tenu et n'occasionne pas de nuisance gênante comme des mauvaises odeurs ou la présence de rats. Il n'est pas non plus sous les fenêtres des appartements. Les deux sites sont de ce point de vue extrêmement bien placés, à la fois dans un passage fréquenté et à l'écart des espaces privés.

D'un autre côté, ce désintérêt de l'assemblée générale pour le compostage est un handicap. En effet, les référents aimeraient réviser le contrat qui lie la résidence au prestataire de service qui, depuis la construction en 1982, gère les espaces verts. Ils voudraient que celui-ci leur livre le broyat issu des tailles d'arbres afin de constituer un stock de matière sèche. Ils ont bien essayé de parler aux ouvriers, mais ceux-ci n'ont pas compris et leur ont laissé des tontes d'herbe potentiellement malodorantes dans le bac de matière sèche. Il faudrait donc prendre un chemin plus contractuel, afin de négocier de nouveaux services ou de changer de prestataire. Malheureusement, les discussions en assemblée générale sont monopolisées par la question des dégradations et les référents, dont deux au moins siègent au conseil syndical, n'osent pas mettre la question à l'ordre du jour.

« On ne peut pas polluer les réunions des AG avec nos questions, car les questions de violence prennent toute la place. En plus personne n'est d'accord sur le montant des charges. » Ou encore, "l'AG a duré 4 heures et demi et on était plus sur les problèmes de quartier, avec plusieurs difficultés d'insécurité. Et, pour le compost, dire "ça va améliorer le tissu social", on aurait, je pense plus eu un mur en le disant. C'est pas comme ça qu'il faut y aller. C'était pas le bon moment pour ce sujet."

C'est finalement Organéo qui a mis les référents en contact avec un paysagiste qui leur a livré du broyat. Ce n'est pas une solution durable, mais elle a permis de continuer pour l'instant.

Plus qu'un dépassement des tensions internes à la résidence, il semble que l'activité de compostage se soit glissée dans une niche peu discutée et indépendante de ces problèmes. Pourtant, ce n'est pas le cas. En effet, les référents se demandent régulièrement comment réguler les « déchets sauvages. » Si ceux-ci contribuent aux quantités qui font la réputation du site dans les services de la communauté, ils occasionnent aussi du travail.

« Des fois on a des offrandes. Ils pensent faire du bien aux gens. Mais ils ne connaissent pas le fonctionnement et ils nous laissent défaire leur sac. »

Comme le dit une référente, ces apports ne viennent pas de membres officiels qui savent qu'il faut vider le sac et mélanger. D'où viennent-ils ? Ils proviennent en partie de passants qui n'habitent pas là. Or l'assemblée générale discute la possibilité de fermer le passage aux non-résidents. Cela pourrait être une solution. Mais elle risque, de matière détournée, de faire diminuer les apports et par effet ricochet, le soutien institutionnel qui s'appuie sur les chiffres. Par ailleurs, les apports sauvages peuvent aussi venir de résidents locaux non inscrits, notamment des locataires du parc social. Or, dit une référente, « ce ne sont pas les propriétaires qui dégradent ou qui brûlent les composteurs. »

Un autre explique:

« On a 100 % de propriétaires et dans les immeubles, on va de 100 % locatifs à des équilibres 80/20 propriétaires/locataires. Donc ça fait des choses un petit peu mélangées dans tous les sens avec des problèmes d'investissement du bailleur versus copropriétaires. Après on dit « sécuriser notre résidence », mais c'est des éléments simples. Ça arrive de temps en temps qu'il y ait des vidages d'extincteurs incendies. C'est une passoire au niveau des portes parce que certains ont des badges et, comme on a un sous-sol commun, là on marche sur

l'ensemble du garage, tout est communiquant, donc le fait qu'il y ait un trou de gruyère d'un côté, ça apporte des difficultés de l'autre et puis comme on est assez immense, quand il y a besoin qu'il y ait des interventions de policier pour attraper des petits larcins, c'est un labyrinthe. Et puis bon là aujourd'hui il fait trop chaud, mais ça peut arriver que le jardin soit squatté par les gens pas les plus agréables qu'on puisse avoir, qui ne jettent pas leurs déchets dans la poubelle qui est à deux mètres, qui n'habitent pas du tout dans la résidence qui n'est pas une résidence clôturée. Donc ça c'est la préoccupation numéro 1 des copropriétaires ».

De fait, l'installation des composteurs a été entièrement financée par le syndic des copropriétaires et le bailleur n'a pas participé. C'était à priori plus simple et les référents n'ont pas restreint la distribution des bioseaux aux copropriétaires. Cependant, peu de locataires sont impliqués. Leur proportion reste faible au vu de la répartition des appartements dans la résidence. Le fichier des inscrits compte 3 locataires sur 48 inscrits.

La tension entre propriétaires et locataires du parc social, générale à la résidence, traverse donc aussi le compostage. Certes les référents ont depuis le début tenté d'impliquer les locataires. Ils ont posté des affiches dans tous les halls sans distinction. La tension n'est donc peut-être pas très vive, mais elle existe.

« Lors du dernier transfert, un locataire est venu nous dire tout le mal qu'il pensait du compostage. Il nous a dit que ce n'est pas comme ça qu'on allait nourrir la planète et qu'on avait des rêves de bobos. Mais c'est quand même un enjeu de vivre ensemble au sens noble du terme. On est dans notre résidence et on peut s'occuper de notre espace de vie. » (une référente).

Jusqu'à présent, les tensions autour des dégradations et de l'insécurité n'ont pourtant pas eu d'influence majeure sur le site de compostage qui continue son chemin de façon relativement indépendante.

La fatigue des référents et le rôle de l'association GreenHouilles

A part les problèmes d'approvisionnement en matière sèche, le plus gros problème que semblent rencontrer les référents du site Genets/Pharaon est la fatigue. Deux facteurs y contribuent : d'une part les apports sont importants et pas toujours correctement faits, ce qui occasionne un surcroît de travail, mais aussi, les référents ne sont pas tous mobilisés, ce qui fait que ce sont toujours les mêmes qui se retrouvent chargé non seulement du travail physique, mais aussi, de celui de mobilisation auprès des membres.

Cécile R., la première référente, était très motivée. Elle a commencé à penser au compostage en regardant l'émission « Silence, ça pousse » sur France 5. Titulaire d'un doctorat en éco-toxicologie, elle était sensible aux causes environnementales. Elle avait déjà entamé une démarche zéro déchets et a décidé de s'impliquer dans sa résidence. En passant, elle a aussi changé de travail et quitté l'entreprise de chimie où elle travaillait pour une mission de service public plus en accord avec ses idéaux. Le compostage fait partie de cette démarche de réalignement de ses pratiques avec ses valeurs qui permettent de réduire les dissonances cognitives causée par un trop grand décalage entre le diagnostic que lui permettait sa formation sur l'état de l'environnement et les mesures prises à la fois individuellement et collectivement. Elle est devenue membre de l'association GreenHouilles en même temps qu'elle montait le projet. Les encouragements de ses camarades l'ont aidé à « franchir le pas ». A GreenHouilles, ils ont réalisé qu'on n'avait pas forcément besoin d'un président et d'un trésorier pour déposer une association en préfecture. Il faut juste les noms des personnes responsables juridiquement et financièrement. Du coup, ils se sont tous mis responsables. Ils sont environ 25 actifs dans l'association et 200 membres en tout. Il ya différents comités, dont un sur les déchets (zéro waste) justement animé par Cécile et qui, en 2019, est intéressé par la gestion du deuxième site de la résidence. Leur nouveau projet est alors de préparer une charte d'action environnementale qu'ils vont proposer à tous les candidats aux élections municipales. Ils ne savent pas encore si leur maire, sans étiquette mais plutôt à droite, va se représenter. « Mais c'est le moment de demander. C'est dans l'air du temps et on peut tout demander ».

Dans la résidence, Cécile pensait surtout réduire la production de déchets. Son lombri-composteur d'appartement avait des fuites de vers de terre et elle voulait quelque chose de plus collectif : « Créer un truc ensemble, un projet commun, locataires, propriétaires, quelque chose d'environnemental et social ». Pour cela, c'est à la réduction des déchets qu'elle pensait.

« Le compost n'est pas la finalité première. C'est vraiment réduire ses déchets, arrêter de les incinérer. Le compost, c'est un peu un cadeau qu'on sort du composteur. C'est bien, ça valorise l'opération. C'est vraiment un plus ».

Fin 2017, peu de temps après l'ouverture du site, Cécile a acheté un pavillon à Houilles et a déménagé. Elle a continué quelques temps à venir, mais elle s'est surtout investie dans l'association GreenHouilles où elle a pris la tête du groupe «zéro waste ». Elle a donc passé la main à Henri qui est devenu le nouveau référent. Investi depuis le début de l'opération, il avait suivi avec six autres résidents la formation d'une journée donnée par l'Ecole du compost. Pour lui, les motivations étaient un peu différentes de la seule prévention, car le compost devait servir à son potager en terrasse.

“Il y avait eu un affichage au niveau des halls : « Toute personne intéressée, n'hésitez pas à nous rencontrer à telle ou telle date ». Naturellement moi j'y suis allé avec ma femme, pourquoi ? Bah déjà, parce qu'on était dans un projet plus lointain de retour un peu plus à la nature, envie d'avoir une maison. Et qu'est-ce qu'on pouvait faire en immeuble en attendant pour mieux exploiter nos terrasses ? Parce que la particularité de notre immeuble, c'est d'avoir en moyenne 30 mètre carrés de terrasse par appartement. Le fait de choisir ce logement avec la terrasse c'était : on va se faire un petit potager... et pour nourrir cette surface on allait partir par défaut avec les éléments qu'on peut trouver dans les magasins de jardinerie, des engrais naturels ou du terreau. Donc le fait qu'il y ait cette initiative compost, on s'est dit : Ok bon, on va pouvoir nourrir nos plantes, en amendement en engrais. Et puis c'est dans une démarche de moins de déchets, moins de sacs poubelle à la maison, différencier les apports entre ce qui est utile ou pas utile, et réduire un peu notre impact carbone dans notre vie au quotidien. [...] C'est pas que des fleurs. On a notre potager en escalier, quatre fois un mètre de long où dès la première année on a eu fraises, tomates, haricots verts. On a des framboisiers, des petits pois, donc différents éléments comme ça à l'échelle de notre appartement. C'est pas pour se nourrir, mais c'est déjà un petit début. On s'amuse à essayer de produire nous-mêmes ce qu'on peut. »

Par ailleurs, Henri, comme Cécile auparavant, cherchait à s'investir dans un engagement collectif :

Alors j'ai eu des habitudes associatives. Dans le passé j'ai créé l'association étudiante de ma filière en sciences dans la ville, j'ai fait partie du réseau de la ville, j'étais représentant étudiant élu, je suis parti en Inde dans une ONG pendant un mois. Y'a des petites choses comme ça. Et quand je suis parti dans la vie active, c'était beaucoup plus calme. Je me suis moins inscrit dans les activités para-professionnelles. Là le fait qu'on soit primo-accédants, le fait qu'on soit propriétaires, m'ont donné plus de patate pour me dire : allez, je peux me réinscrire dans des activités sociales, autour de là où j'habite avec le temps de disponibilité que j'ai. C'était un petit côté "allez, j'apporte ma pierre à l'édifice", surtout quelque chose de proximité, et pas difficile pour moi à mettre en œuvre.

Pourtant, il ne mesurait pas l'ampleur de la tâche :

« Vu l'engagement que ça prenait à mon égard, quelques coups de bêche par semaine ou pas mois, bah voilà, j'ai levé la main ».

Et puis, lorsque Cécile est partie, Henri a été désigné d'office : « Ah Henri, je m'en vais, mais on s'est tous mis d'accord que ce serait toi le super référent, parce que tu peux être un bon élément moteur. » Il a accepté et créé une page Facebook et une lettre d'information pour les adhérents. Mais il s'est rendu assez vite compte qu'il était difficile de rassembler un groupe de quatre ou cinq personnes le samedi matin pour effectuer un retournement.

“On n'est pas assez staffés, pas assez nombreux pour vraiment le tenir. C'est-à-dire si je prends l'exemple super récent : je suis là systématiquement pour chaque intervention, les

autres collègues référents, je les ai une fois sur trois, une fois deux, ou deux fois sur trois pour les plus motivés. Et quand on les prend chacun individuellement comme ça, on pourrait pas imaginer décider une plage de temps pour ouvrir la permanence ou pour faire une autre action.”

Il aurait par exemple aimé que le compost serve à autre chose qu’amender les plates-bandes de la résidence. Par ailleurs, il s’est un peu découragé du manque de collaboration des services de la ville à qui il avait demandé du broyat. Puis, en 2019, Henri a acheté un pavillon à Houilles, et comme la « super-référente » précédente, a passé le relai. Cela a pris quelques mois, car beaucoup d’acheteurs potentiels reculaient devant la mauvaise réputation de la résidence. Conscients des difficultés, il a tenté de passer un des deux sites à l’association GreenHouilles, comme vu dans la scène de début de chapitre.

Malheureusement, la tentative n’a pas fonctionné. Pourtant, ce sont deux résidentes, aussi membres de GreenHouilles, qui ont repris le flambeau. Claude N. est une des membres les plus actives de l’association. Résidente de longue date de l’immeuble Pharaon, elle est à l’initiative de plusieurs initiatives collectives, comme une « table à dons ». Lorsque Henri leur a « passé les clefs », elles ont bénéficié d’une nouvelle formation de référente, payée par la CASGBS, que Claude a même poussée jusqu’à devenir guide-composteur. Conscientes du travail et du danger d’épuisement, elles essaient de recruter de nouveaux référents avec une nouvelle technique :

« La bonne méthode, c’est d’être dans une dynamique conviviale et pas autoritaire avec des propositions pour intéresser les gens »

Elles ont ainsi obtenu quelques nouveaux inscrits. Par ailleurs, grâce à l’association GreenHouilles, un membre extérieur à la résidence est venu chercher du compost pour végétaliser une rue de la ville. En échange, il a construit un bac dans lequel les référentes ont pu stocker les feuilles mortes des arbres de la résidence, ce qui les aide à passer l’hiver sans besoin de broyat. Enfin, le gardien de la résidence des Genêts a commencé à montrer un intérêt pour l’opération. Odile, la deuxième référente, souhaite notamment monter un potager des Incroyables Comestibles dans le passage autour du deuxième site de compostage et dans les jardinières de la résidence. Le problème est qu’il faudra le voter en AG alors que les résidents sont préoccupés par la sécurité. En plus, certains résidents trouvent que les légumes ne sont pas esthétiques. Pour rallier du monde, elles organisent en mars 2020 deux apéros compost. Le deuxième tombe pile durant les mesures d’isolement prises contre le coronavirus.

Conclusion : composteur de quartier ou de pied d’immeuble ?

Depuis l’ouverture des deux sites de la résidence Genets/Pharaon en 2016, l’opération de compostage a fonctionné sans interruption avec des volumes de production conséquents qui en ont fait un site modèle pour la politique de prévention des déchets de la Communauté d’Agglomération Saint Germain Boucle de Seine. Malgré les tensions dans la résidence, malgré la difficulté à obtenir de la matière sèche et malgré la fatigue des référents parfois dépassés par la tâche, le site fonctionne de fait comme un composteur de quartier, à une échelle supérieure à celle de la résidence. Il rend ainsi un service à la ville qui s’apparente à un service public. Pourtant, les référents ne revendiquent pas du tout cette mission. Au contraire, ils préféreraient que les apports extérieurs, qu’ils qualifient de « dépôts sauvages », soient compostés dans de nouveaux composteurs de résidences ailleurs dans le quartier. Plutôt qu’un composteur de quartier, ils se voient plus comme un exemple de résidence à suivre. Cependant, nous n’avons pas le sentiment qu’ils soient effectivement suivis, plutôt l’inverse. Les chiffres d’ouverture de sites sur la ville montre un seul nouveau site entre 2017 et . 2019. De fait, les apports extérieurs continuent et les référents continuent à fournir un travail plus important que prévu. Depuis le début, quatre référents se sont succédés. Deux ont déménagé, mais les suivantes semblent vouloir rester. Vont-elles tenir le coup ? Beaucoup de projets sont tombés à l’eau. Le soutien de la communauté d’agglomération et des professionnels de l’Ecole du compost et d’Organéo les conforte. Mais l’absence d’implication du bailleur et les tensions internes à la résidence, le refus d’implication de la ville et l’absence de coopération du prestataire en charge des espaces verts font que la charge de travail est un risque permanent de découragement. Heureusement, l’association GreenHouilles est un réservoir de motivation important. Voici donc un cas exceptionnel de fonctionnement à haut régime basé sur un équilibre relativement délicat. Difficile de prévoir son avenir. Par contre, pourquoi ne pas penser à des mesures qui reconnaissent sa mission de composteur de quartier ? La ville pourrait par exemple envoyer un employé du service des espaces verts qui apporterait du broyat et participerait à l’entretien. Pourquoi ne pas aussi reconnaître une place au compostage dans le jeu des tensions internes à la résidence ? Le bailleur pourrait demander

à son gardien de s'impliquer. Après tout, n'est-ce pas là, comme le dit une référente, « un enjeu de vivre ensemble au sens noble du terme » ?

3.1.3. Deux expériences à Carrières sur Seine aux destins différents : les Résidences La Pierre et Val d'Eglantine

Peut-être que ça marche quand il y a déjà quelque chose de communautaire et qu'il y a des rapports à la nature en commun (une référente).

Prendre au mot le qualificatif de collectif

Aujourd'hui, les opérations de compostage en pied d'immeuble, de quartier ou de village sont regroupées, de préférence, sous l'appellation de compostage de proximité. Celui de compostage partagé est cependant toujours vivace. Ce dernier terme apparaît dans *Le guide méthodologique du compostage partagé de l'ADEME (2012)*, pour remplacer celui de semi-collectif, « moins explicite et plus ambigu et qui avait été défini dans les années 2000, par cette même institution ». Cette nouvelle appellation autour du partage devait permettre de reconnaître les différentes implications en présence, individuelles et collectives, à la fois, celles des habitants et celles des collectivités. D'ailleurs l'ambiguïté de semi-collectif était due « au fait que bien souvent les habitants qualifiaient leur opération de compostage collectif ». On le voit, les choses ne sont pas simples... Mais il nous semble, comme l'indique cette remarque, que les habitants impliqués dans ce genre de projet s'auto-désignent comme un collectif, plus dynamique que partagé.

C'est cette dynamique autour d'un projet de compostage que nous aimerions essayer de comprendre. Par cette interrogation, nous voulons faire entendre le sens des mots utilisés ou du moins les expliciter : Que veut dire collectif ? Comment faire collectif ? Comment faire émerger un groupe ? Sur quoi repose-t-il ? Quel leadership ? Sur quelle base ? Quel moteur idéologique, passionnel ? Quelle organisation ? Quelle composition ? Quelles sont les différences entre les deux cas étudiés ?

Le collectif des composteurs fait partie intégrante d'un « socius », un espace social plus grand que constitue par exemple une résidence et qui peut favoriser ou non l'émergence et la durabilité d'un tel collectif. La configuration socio spatiale que représente une copropriété a des caractéristiques spécifiques, surtout lorsqu'elle se situe en banlieue dite justement résidentielle, en l'occurrence à Carrières-sur-Seine, qui souvent correspond à un désir de se retirer de la grande ville, Paris, au bénéfice d'un certain calme, d'espaces verdoyants, de logements confortables, d'un ensemble d'une certaine esthétique valorisée et sans doute valorisable que l'on tient à préserver.

Tout cela évoque aussi un désir d'entre-soi où la coexistence quotidienne, faite classiquement du fameux jeu d'évitement social et de proximité spatiale, imprime une ambiance générale, plus ou moins agréable, plus ou moins apaisée (présence ou non de fêtes, de rencontres régulières organisées, de réseaux...), aiguisée par le rapport à son bien, forcément partagé, y compris en termes d'intérêts économiques et symboliques. Ainsi tout projet novateur, pouvant bousculer habitudes et confort et déranger le petit ordre établi (surtout lorsqu'il concerne une matière suspecte comme le déchet), aura à s'inscrire et faire avec cette imbrication d'idéologie, d'utopie et de relations sociales. Il y a aussi une réputation à préserver. Une autre forme cristallisée de relations, instituée, propre à la copropriété, est le conseil syndical avec l'assemblée générale ou AG. Ces instances, censés représenter la population résidente, sont, elles aussi, prises dans des relations sociales plus larges et informelles et peuvent devenir selon les projets des médiateurs, des lieux d'écoute et de négociation, d'approbation tacite ou au contraire de cristallisation de conflits. Ainsi des projets sur les espaces communs comme celui d'un compostage collectif peuvent être l'objet de rapports de force.

Pour résumer ou pour schématiser, nous serions devant une configuration sociale particulière : des leaders (que nous appellerons plus tard « entrepreneurs »), des convaincus, des « disciples », des « suiveurs », les autres, tous les autres, et dans l'ombre, plus ou moins, un acteur plus méconnu, le syndic, son conseil et l'AG. A l'extérieur, osons-nous dire, agissent les pouvoirs publics et les professionnels du compost, en soutien et accompagnement.

L'intérêt de ce travail est de mener de front l'analyse du processus de compostage collectif de deux résidences, toutes deux rue de Chatou, à quelque distance l'une de l'autre à Carrières-sur-Seine. Elles ont démarré leur expérience à peu près à la même époque, dans les mêmes conditions institutionnelles et professionnelles, (entre autres l'importance du rôle de la Communauté de communes Saint-Germain, Boucle de Seine (CASGBS) et du consortium de formation autour d'Organéo,) avec des résultats différents

: l'une, celle de la Résidence La Pierre a abouti à la dépose (retrait) des composteurs, l'autre, à Val d'Eglantines, poursuit son aventure avec une certaine assurance et efficacité. La comparaison ou mise en miroir, permettra de mieux saisir la place stratégique des différentes composantes, institutionnelles, techniques et sociales. Comme nous l'avons annoncé, la capacité de créer un collectif pérenne, face à des conditions plus ou moins propices, capables de pousser le projet, nous semble être une condition quasi essentielle. Encore faut-il qualifier le collectif et les forces, l'idéologie, l'engagement des membres et leurs motivations. Nous avancerons une hypothèse que nous dévoilerons une fois la description des processus posée. Elle tourne autour de la nature de ce que nous appellerons, non pas le leader, mais « l'entrepreneur », une personne qui, portée par des valeurs et une idée forte, s'engage dans un projet qui lui tient à cœur (Larousse), notion que nous expliciterons ultérieurement en l'élargissant à celle d' « entrepreneur moral atypique » comme le suggère, à la suite de H. Becker (1985), le sociologue S. Scheerer (1985) pour le champ écologique¹⁶.

3.1.4. L'expérience de la Résidence La Pierre : copropriété et défaillance technico-sociale

La singularité de cette expérience est qu'elle fut courte et aboutit à la dépose définitive des bacs dans la cave d'un des 3 immeubles de la Résidence. Du lancement de l'idée, en 2014, à la fin un peu traumatique de l'expérience en 2016, il s'est passé à peine deux années. Sa brièveté pourrait être au cœur du questionnement, dans ce qu'elle exprimerait des conditions nécessaires, techniques, institutionnelles et surtout sociales pour pérenniser ce type de projet.

3.1.4.1. La résidence

La première fois que je visite la résidence La Pierre où nous arrivons en bus depuis la gare de Houilles-Carrière, j'ai l'impression d'être déjà dans un autre monde, une fois franchi le seuil du bus. Petite voie, même nationale, la route de Chatou, est tranquille et plutôt verdoyante. Dès l'entrée cependant, en bordure de route, un immeuble, plus ancien, attire l'attention par son espèce de tour, à l'imaginaire féodal. Il fait partie de l'ensemble, mais il semble qu'il s'octroie un statut particulier. Noblesse oblige. D'ailleurs on l'appelle « le petit château » ! Nous entrons, il n'y a pas de choix, par la voie des voitures, signalée par une barrière ; c'est assez laid et moins aménagé et accueillant à vrai dire que je m'étais imaginé. L'époque était encore vraiment au confort automobile jusqu'en dessous de chez soi : plus qu'à monter les escaliers sans trop se fatiguer et voir trop de monde. Pas d'entrée soignée pour les piétons. En avançant, je découvre un bel espace, joliment entretenu, avec de beaux arbres et des fleurs. Nous le découvrirons vraiment, après nos entretiens et serons assez surprises de la réelle richesse de ce quasi parc qui offre de jolis recoins, denses, encore incertains. Il y a même des bancs. Tout est calme, paisible. Trop ? Mais n'allons pas trop vite (extrait de journal du chercheur).

La résidence a été construite dans la seconde moitié des années 60, le permis étant délivré en 1965. Dans le descriptif, il est mentionné une surface de 8080m². Y sont prévus deux bâtiments, A et B, plus une maison d'habitation existante, dénommé bâtiment C à statut particulier. Les deux bâtiments A et B ont trois étages, deux sous-sols (parkings, poubelle, chaufferie, caves). Les parties communes extérieures sont composées de 44 emplacements de parking extérieurs et d'un jardin boisé, « un beau terrain avec des parties un peu sauvages ». L'entrée de la Résidence est complètement banalisée, voire médiocre : il n'y a pas de grille, mais une barrière contre les voitures inopportunes et très vite, une entrée souterraine pour rejoindre les parkings au sous-sol. Conception typique de ces années auquel aucune modification n'a été apportée.

Aujourd'hui on compte une soixantaine de logements. Dans le bâtiment A, un tiers des résidents sont propriétaires contre deux tiers de locataires. Dans le bâtiment B, ce sont en majorité des propriétaires. L'offre de studios dans les deux bâtiments qui logent plutôt des célibataires donne lieu à un certain turnover. Il y a de plus en plus de « jeunes cadres dynamiques » qui ne sont pas mariés et pour qui habiter là est une période de transition. Parmi les propriétaires, il y a globalement 1/3 de célibataires et 2/3 de

¹⁶ 1985, « L'entrepreneur moral atypique », Histoire et Société, vol. 9, n°3.

familles, y compris jeunes couples avec ou sans enfants. Il y aurait de moins en moins de retraités par rapport aux familles : ça se rajeunit de plus en plus. Dans l'ensemble, la population appartient plutôt aux classes moyennes, voire supérieures.

Mais pourquoi La Pierre ? Parce que c'était arboré ; on était tombé en amour ; on a quand même la vue de la Défense, un peu magique, on voit la Tour Eiffel, et de chez moi, il y a un large plan et il y a toute la résidence Victor Hugo qui est au bord de Seine, tout est arboré, verdoyant avant de voir la ville au fond (une référente).

3.1.4.2. Raconter l'histoire

Une idée qui germe, mûrit et devient réalité

« Nous étions précurseurs » (participant)

Quelques mots sur le travail de terrain au centre de notre restitution : nous aimerions qu'elle exprime le plaisir que les chercheuses ont eu à rencontrer un certain nombre de partenaires et acteurs de cette expérience. Les plus décisifs, on a pu les rencontrer deux fois.

Souvent, ces entretiens ont permis de partager nos diagnostics et de les faire avancer en commun, ce qui est rare et très enrichissant et qui pourrait être la finalité de ce type de travail, l'émergence d'une conscience commune des problèmes et des leçons à en tirer. De plus, le retrait assez brutal des composteurs, du moins tel qu'il fut ressenti par les gens concernés, donnait envie de mieux comprendre le pourquoi et donnait du piquant, si j'ose dire, à cette enquête, dans le sens premier du terme ! Dans cette partie, nous nous appuyerons principalement sur les dires des uns et des autres, en respectant leurs propos.

Comme le remarquent les interlocuteurs, l'étape de lancement et de maturation fut longue par rapport à la brièveté de l'expérience. Nous sommes au début des années 2010. La communauté d'agglomération, devenue la CASGBS, commence à mettre en place l'ensemble du dispositif de compostage, pavillonnaires et compostage collectif. Un premier compostage collectif est monté dans une résidence de Sartrouville en novembre 2012, deux autres à Carrières, l'une à Val d'Eglantines en novembre, une autre à La Pierre en décembre 2015.

Tout part de l'initiative d'une jeune femme, résidente propriétaire à La Pierre depuis 2005. Elle est engagée en 2011 par le SITRU (le syndicat de traitement des ordures ménagères) comme chargée de communication. Jusque-là, elle n'avait jamais travaillé dans le champ des déchets. Elle va découvrir ce monde et la journée Portes ouvertes qu'elle organise en septembre 2012 la convainc de l'intérêt du compostage collectif. Elle envisage sérieusement d'en monter un dans la Résidence où elle habite. Elle commence à en parler autour d'elle pour tester un peu les sensibilités de chacun, voir si le projet est faisable et possible. A la fête des voisins, deux années de suite, elle se rend compte qu'ils ne sont pas très motivés par le compostage. Beaucoup ne faisaient pas le tri. « Laisser pourrir les légumes chez eux et faire la démarche d'aller dans le jardin » ne leur plaisait guère. Elle en parle une première fois, en 2014, à l'AG, pour sonder un peu l'opinion. Mais sans l'avoir inscrit à l'ordre du jour, « elle est recalée ». De toute façon « personne n'en voulait ». Elle se rend compte qu'il lui faut des appuis. Elle se fait aider par la CASGBS avec qui elle est en rapport régulier du fait de son poste au SITRU. Il s'agit, pour convaincre du bien-fondé du projet, de monter un projet solide pour la prochaine assemblée. Elle reçoit le matériel nécessaire pour la préparer (flyer, fiches à remplir pour les référents). Elle organise avec les voisins et des membres du conseil syndical une visite informelle du jardin pour identifier les emplacements possibles des bacs. L'endroit retenu, semble-t-il idéal, se trouve dans le fonds du jardin. Finalement, l'AG retient le projet, en avril 2015 et accepte le coût de 200 euros. Mais l'espace choisi, certes de façon informelle, est rejeté. « Sous les fenêtres de certains appartements », il risquait de créer des gênes (allers et venues, bruits, dérangements, odeurs, moustiques) et ce n'était pas esthétique. Finalement il est envisagé de les mettre près des poubelles, à l'entrée de la Résidence.

Il s'agit alors pour notre « pionnière » de constituer ou de conforter un noyau de référents, comme le demande la procédure mise au point par la CASGBS et de poursuivre le travail d'information auprès des habitants. La procédure aurait aussi voulu que la décision de l'AG soit prise après qu'un diagnostic du site ait été fait par un maître-composteur. Ce qui ne fut pas le cas ici, mais comme l'explique la responsable du programme de prévention, « nous en étions au début et étions pressés de faire » !

Une visite de diagnostic aura finalement lieu le 26 septembre 2015. Une quinzaine de personnes sont intéressées à ce moment-là. Des affiches sont collées. Les 3 sites proposés sont bel et bien du côté des bacs de poubelles, plus ou moins à gauche ou à droite. Il n'est plus du tout question de l'arrière du jardin. Il est prévu de mettre trois bacs de 500 litres, dont un pour la matière sèche, vu le gisement de feuilles mortes du parc.

Une autre réunion, organisée avec Organéo, rassemble 12 personnes dont 10 sont prêtes à s'impliquer. Plusieurs questions et informations sont abordées : ce qui se composte ou pas (litière chat, pain, poisson, viande) ; pour éviter qu'il y ait des apports de pelouse, il est conseillé de travailler avec la société qui s'occupe des espaces verts ; une proposition est faite de planter un arbre et un buisson pour cacher les composteurs de la rue. Il est précisé qu'il y aura deux bacs au début, puis un troisième : un bac d'apport, un bac de matière sèche et un bac de maturation si besoin est. Les référentes doivent faire le relais avec les participants, s'assurer que le tri (10 minutes par semaine) et le transfert de matière soient faits (1h). Tous les référents suivent la formation par donnée par Organéo en deux sessions : une matinée théorique et l'autre plus pratique dans un jardin au « parc Chanorier » à Croissy-sur-Seine. Elles doivent ensuite dresser la liste des participants pour les bio-seaux. La date de l'installation des composteurs est fixée au 31 octobre. Finalement elle a lieu le 4 décembre 2015. Date limite et dommageable du point de vue de la fabrication du compost, nous dira la responsable de la CASGBS.

Une inauguration a lieu lors de cette installation, en présence d'un maître-composteur. Les 4 référentes sont là, vêtues de leur tablier fabriqué pour la circonstance. Assistent également les futurs « apporteurs » de leurs bio-déchets qui repartiront avec leur bio-seau ; une vingtaine en tout sont distribués. C'est le moment d'ailleurs où ils doivent signer la charte qui précise à quoi ils s'engagent. Une petite télévision locale, Yvelines Première, est venue filmer. Le maire du Vésinet est présent, celui de Carrières non. Une petite mise en scène avec les enfants est improvisée. Tout le monde semble content et optimiste, malgré le faible nombre de résidents présents. On a l'impression qu'on reste en petit comité.

Le suivi par les maîtres composteurs se fait comme prévu : deux visites, plus une, informelle pour « jeter un œil », après l'inauguration. Une première a lieu le 3 février 2015 ; les 4 référentes y assistent. Le maître-composteur remarque que des moucheron commencent à s'installer. Une autre a lieu le 14 mai. L'état des composteurs est, cette fois-ci, plus détaillé : le volume du composteur d'apport est assez peu important (un peu moins de la moitié du bac), mais on y trouve de la matière sèche ajoutée, sans être mélangée. La matière humide est agglomérée et malodorante. Les apports sont à peu près corrects. Il y a un peu de compost au fond. Mais à l'ouverture du bac, les moucheron s'ajoutent à la mauvaise odeur. Le mélange (déchets et matière sèche) est de toute évidence insuffisant. Le maître-composteur transfère alors le bac d'apport dans le bac de maturation (qui avait été installé entre temps, signe que les apports n'étaient pas négligeables). Il fait avec les référentes présentes une opération matière sèche dans les espaces verts : démonstration de l'existence d'une ressource. Il leur fait à nouveau certaines préconisations, entre autres sur la matière sèche, trop sèche, sur la nécessité du mélange, et leur recommande de les communiquer aux intéressés. Un transfert est prévu fin juin. Signe que, malgré les problèmes mentionnés, le processus est en route, même s'il peut et doit s'améliorer.

Mais, en juin, à la demande de la CASGBS, le maître-composteur démonte et dépose les trois bacs, compost compris, dans la cave du bâtiment B. Entretemps, la CASGBS a reçu une plainte de la propriétaire de la maison mitoyenne à la résidence qui avait déjà rencontré une résidente, sans réponse satisfaisante. Elle se plaint de la présence de moucheron qui peuvent même venir sur son plan de travail à la fenêtre de sa cuisine. Les bacs sont en effet placés en limite de propriété au rez de son jardin, proximité d'autant plus gênante qu'il n'y a que du grillage, et non un mur, qui les en sépare. Et cette dame de s'interroger

« Pourquoi ils ont mis les composteurs là, alors qu'ils ont beaucoup d'espace ? ».

En effet, la question est on ne peut plus pertinente : pourquoi là, de plus à côté de l'emplacement des poubelles, quasi en dehors du périmètre de la résidence alors que les professionnels connaissent l'importance stratégique du choix des lieux. Mais tout aussi pertinente est celle de la persistance des moucheron, malgré les avertissements techniques qui auraient du servir d'alerte pour l'équipe. Manque d'organisation ? Faiblesse du groupe ? Difficultés à convaincre ?



Figure 8: emplacement du site de compostage de la résidence La Pierre

Comment analyser l'issue de cette expérience que les résidents impliqués considèrent comme malheureuse et qui a suscité beaucoup d'amertume et d'incompréhension, notamment sur la rapidité de la décision et de son exécution autoritaire. Les mots sont durs, bien sûr surtout ceux de l'initiatrice, relativement au temps investi à préparer le terrain. Mais il est très important pour nous de dire que les échanges lors de cette recherche ont permis ensemble, enquêteurs et acteurs, d'avancer des éléments d'interprétation, de relativiser ce que certains considéraient comme un échec et, dans cette espèce d'autocritique, d'avancer des propositions. D'ailleurs les entretiens ont généralement duré plus longtemps que ce que nos interlocuteurs voulaient nous consacrer à leur démarrage.

D'où les deux axes d'analyse qui devraient permettre de clarifier les dynamiques ou leur absence et les freins ou obstacles en œuvre et certaines conclusions et recommandations :

- Le choix de la localisation : « un compromis malheureux »
- la dynamique collective du projet : la mobilisation, sa force, ses difficultés et les failles

3.1.4.3. Un climat délicat, difficile, voire « hostile »

L'aventure « malheureuse » du compostage collectif à la résidence La Pierre est souvent interprétée par nos interlocuteurs, y compris des personnes extérieures, comme symptôme d'un dysfonctionnement plus global. Celui-ci serait propre, voire caractériserait la Résidence. Il existe un certain consensus, là-dessus ; le compost était « un prétexte pour régler d'autres comptes. C'était « la goutte qui a fait déborder le vase »

D'après certains professionnels qui sont intervenus, l'ambiance de la résidence n'est pas agréable. L'un parle d'ambiance litigieuse, de « cour de récré où il ne fait pas bon vivre, où l'on se tire dans les pattes, il y en a un qui a une idée et l'autre sera contre... Un autre parle de climat de suspicion, où l'on se sent épié (on nous regarde derrière les fenêtres !) ».

3.1.4.4. Le compostage comme symptôme : la difficile question de l'usage du jardin

Un des points d'accroche de cette tension est le jardin, objet de convoitise avec sa propre histoire et que le projet de compostage a refait surgir. Des conceptions différentes sur l'usage que l'on peut faire de ces espaces verts s'affrontent et elles peuvent être reliées à des différences d'appartenance générationnelle et sans doute d'ancienneté dans la résidence. Quelques témoignages de jeunes résidents avec famille le confirment :

On a des personnes qui étaient là depuis très longtemps, qui ne voulaient pas trop d'enfants, pas trop de bruits. Ils voulaient de belles fleurs et du silence

C'est compliqué, c'est qu'on a un beau parc, un beau jardin, mais on ne peut pas beaucoup y aller. Y'a pas beaucoup de personnes qui ont droit d'aller dans le jardin ou du moins, il faut pas marcher sur l'herbe. Il faut faire attention aux plantations. On préfère aller jardiner ailleurs que de s'occuper de ce jardin. On n'est pas forcément les bienvenus, parce qu'on n'a pas le droit de faire de bruit, pas le droit de faire de pique-nique, voilà c'est un peu compliqué.

De fait, ce sont des tensions assez classiques dans ce type de résidence, en mouvement, à la fois de population, mais aussi de nouvelles attentes (pelouse, jeu de ballon...) La résidence Val d'Eglantines semble plus tolérante sur ce genre d'usage et l'aurait introduit dans son règlement de copropriété alors que celui de La Pierre et sa conception « bourgeoise » n'ont pas bougé depuis 1967. Au-delà des convictions, il semble que certains, plus organisés, ont agi efficacement. Ainsi l'expression « main mise sur le jardin par certaines personnes âgées », « des personnes historiques » est suffisamment récurrente pour donner du crédit à cette réalité. Certains faits le confirment : les bancs existants à l'origine ont été enlevés, le bac à sable pour enfants transformé pour un usage privé. Les nouveaux arrivants avaient le sentiment que c'était compliqué pour faire changer les choses.

3.1.4.5. Une sociabilité faible / un milieu pas très réceptif

Dans certaines résidences, il y a des gens qui se mettent ensemble pour nettoyer deux fois dans l'année, d'autres où ils font du jardinage ; là c'était une résidence où il y avait à la fois des gens qui disaient que ce n'était pas leur came et d'autres qui voulaient avoir la main mise sur le jardin (une référente).

Les propos convergent pour dire qu'il y a eu peu de goût, peu de curiosité chez les habitants dans leur ensemble au départ du processus de lancement du compostage.

Il y a eu la journée des voisins. On est venu avec nos tabliers, « je composte », expliquer aux gens comment ça allait se passer. Il n'y a pas eu un engouement de dingue. On a eu des gens qui ont dit : je vais essayer, 1/3, d'autres, moi, je ne mange pas de légumes et d'autres : déjà que je ne trie pas mes cartons, je ne pense pas faire ça. On a essayé de rester optimiste, on a distribué des bio-seaux aux gens qui le voulaient. J'avoue qu'il nous en est resté pas mal. Un certain nombre est resté sur mon balcon en attendant qu'il y en ait qui seraient OK avec ça. On a mis des petites pancartes qu'on a mises sur les composteurs et on avait rajouté un sécateur accroché avec une chaîne pour couper les choses en morceaux...

Par la suite, l'effet d'entraînement fut relativement faible.

Sans doute faut-il relier cette espèce d'indifférence à une texture sociale faible (en dehors donc des conflits plus ou moins ouverts que nous venons de voir). Comme si la règle était de tenir les autres à distance (très classique) et comme si toute sociabilité plus occasionnelle, fortuite dans les espaces communs, était piégée entre les « interdits » sur le jardin et le dispositif d'entrée de la résidence. Plusieurs habitants, qui souffrent du manque de relations de voisinage évoquent ces facteurs : « c'est ça le problème, c'est qu'on rentre dans une résidence où on gare la voiture au sous-sol. On n'a pas l'occasion de rencontrer les gens ». De plus, ces personnes, adeptes de la fête des voisins, regrettent la faible participation, d'autant plus que ce sont sensiblement d'une année sur l'autre toujours les mêmes, habitant majoritairement le même immeuble.

3.1.4.6. Le choix de l'emplacement des composteurs : « un compromis » malheureux

La décision de l'AG a été de mettre le compost à l'entrée de la résidence, près de la voisine, à l'endroit le plus éloigné des personnes qui prenaient la décision ! (une référente avec ironie)

C'est dans cette conflictualité spatiale et cette neutralité sociale qu'intervient le projet de compost. Son initiatrice veut affronter les interdits. Elle entame sa démarche en effet par ce qu'elle appelle une « réappropriation de l'espace public ». Elle convainc ses voisins qu'il fallait « y aller, descendre, s'exprimer, profiter ». Elle a ainsi fait remettre les bancs. Un père nous a dit qu'il ne « les » avait jamais affrontés frontalement, mais qu'il mettait un point d'honneur à descendre dans le jardin avec son fils.

Mais avec le projet de compost, on passe à un niveau plus institutionnel, puisqu'il y a obligation, selon les prescriptions de la CASGBS, de le soumettre à l'AG et qu'il est reconnu que « les personnes historiques » ont un réel pouvoir au conseil syndical, où elles sont très impliquées dans la gestion de la résidence. D'où les difficultés que l'initiatrice du projet a eu pour le faire passer et surtout pour maintenir l'emplacement retenu pour les bacs lors d'une visite informelle, avec des membres du conseil. Le choix initial paraissait quasi idéal pour un projet de ce genre : il était ombragé, au fond du jardin très boisé où, de plus, menait un petit chemin. Idéal aussi dans la mesure où marcher vers ce lieu pouvait être un plaisir en soi et y fabriquer du compost pouvait avoir plus de sens dans ce lieu « naturel », ré-approprié, comme on le voit au Val d'Eglantine. Les arguments contre, la proximité des fenêtres (gêne par les odeurs et moucheron), mais aussi gêne visuelle par la ressemblance avec des poubelles), le dérangement que pourraient occasionner les passages devant les balcons ou le rez-de-jardin) servaient la cause des défenseurs du statu quo et de la tranquillité. Le choix final ne pouvait qu'être, en lui-même, fatal à la bonne marche du projet. En effet, à la limite de la résidence et à proximité des poubelles, les composteurs (et les pratiques elles-mêmes) ne pouvaient qu'avoir un statut mineur, facilement assimilable aux poubelles elles-mêmes. Rien de tel pour dévaloriser de telle démarche. Certains, plus accommodants et optimistes, y voyaient, malgré tout, un compromis dans la mesure où les composteurs étant dans le passage (sortie des voitures), cela allait demander moins d'efforts aux résidents. Du fait de son hyper-visibilité, ce lieu pouvait aussi devenir un espace de démonstration de bonnes pratiques : *faites comme nous, c'est super ; c'est possible, facile de manipulation...*

Mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Comment analyser alors le fait que le problème des moucheron ait persisté, qu'il n'y ait pas eu de riposte à l'enlèvement. Il est temps de regarder du côté des acteurs (au sens fort) de cette expérience.

3.1.4.7. La dynamique collective du projet : déterminée, de bonne volonté, plutôt féminine

Les gens qui défendaient ces idées passaient pour des hurluberlus (un participant)

Les interlocuteurs sont unanimes, il s'agit d'une dizaine de personnes au maximum, composé d'une « entrepreneure », de 4 référentes et des participants (plus des « suiveurs spontanés qui par définition ne sont pas identifiables, mais qui dérèglent le processus plus qu'ils ne le confortent). En majorité ce sont des femmes.

Elles se connaissent plus ou moins, certaines ont des liens d'amitié. La fête des voisins semble être un des lieux de rencontre, mais aussi d'affirmation de leurs valeurs (la sociabilité de voisinage) comme d'autres lieux, école, AMAP..., dans un milieu indifférent ou hostile comme nous venons de le voir. Ce chiffre peut paraître faible, mais relativement aux autres études de cas et à la population de la résidence, la situation était jouable. La difficulté a été sans doute d'ouvrir le cercle, un « effet club » pouvant avoir joué, en contre-point de l'environnement peu réceptif. Rappelons aussi que le temps a manqué.

3.1.4.8.A la tête de ce petit monde, une « entrepreneure », à double ressource

« Elle portait le projet à bout de bras » (responsable de la CASGBS)

Geraldine est une jeune femme très affable, volontaire, mère de deux, puis trois enfants - elle est enceinte du troisième, pendant la mise en œuvre du dispositif de compostage. Son parcours académique et professionnel nous dit des choses sur la nature, les modalités de son engagement et sur ses motivations. D'abord tentée par un cursus en sciences du langage pour être orthophoniste, elle choisit finalement la sociologie. Après son DEUG, elle s'oriente vers un Institut Universitaire Professionnel, en ressource humaines et communication. C'est une formation en alternance. Elle commence à travailler chez Renault, à l'ingénierie mécanique, en communication interne, ce qui lui permet d'affiner son projet professionnel. Elle travaille ensuite en ressources humaines en agence d'intérim, où « il manquait le H de humain ». Ça

l'éloigne des ressources humaines, dit-elle. Puis elle travaille dans une agence de communication, comme chef de projet pour des grands groupes (Citroën, Durex, L'Oréal). Elle arrête ensuite de travailler pendant 6 ans pour élever ses enfants. En 2011, comme on le sait, elle est engagée au SITRU comme chargée de communication. Elle ne choisit pas spécialement d'y travailler pour le domaine, mais elle ne veut plus travailler « pour une cause financière » : elle veut faire quelque chose « qui ait un sens ».

Cette quête la mène d'une certaine façon, en l'élargissant, dans ce que l'on pourrait nommer son lieu de vie domestique. Le SITRU lui offre une voie en lui faisant découvrir l'univers des déchets, le développement durable et le compostage : « je ne travaillais pas que pour une usine d'incinération et une déchetterie, mais je travaillais aussi pour la prévention, le recyclage, la valorisation, le compostage et c'était tout un univers »

« Auparavant je ne m'occupais pas de compost, à part chez mes parents, mais c'est le SITRU qui m'a éveillé la conscience et qui m'a permis de penser qu'en habitat collectif, c'était possible, avec le projet de la CASGBS. S'il n'y avait pas eu ça, je ne me serais pas lancée. »

Par ailleurs, c'est comme si ce nouveau poste réactualisait une conviction qu'elle doit à son enfance, restée comme endormie. En effet, citadine de toujours (région parisienne), elle nous dit aussi qu'enfant, elle passait ses étés en Dordogne et en Bretagne où « il y avait toujours un jardin et un composteur sauvage en bout de jardin. J'avais toujours des poules à côté de moi, je ne jetais jamais les épluchures à la poubelle. Pour moi, c'est très frustrant de jeter ses épluchures, c'est comme si on mettait un trésor à la poubelle. » Elle dit avoir beaucoup de mal avec ça. Aujourd'hui, elle emporte ses déchets le plus souvent possible à la campagne les weekends !

Elle a mené son projet avec fermeté et ténacité (usage de certains termes de sa narration en témoignent : en guerre, se battre) jusqu'à ce que la grossesse la force à modérer son investissement.

3.1.4.9. Une petite équipe au cœur du processus, motivée, convaincue et fragile

En plus de Géraldine, trois référentes, deux par bâtiment. Les deux locataires habitent le bâtiment A, les deux propriétaires le bâtiment B. Ce sont toutes des femmes, dont trois jeunes « mamans travaillant » (expression d'une référente qui veut alerter sur la complexité de leurs emplois du temps). La seule personne retraitée habite le bâtiment B. Elles se connaissent plus ou moins par ailleurs à travers l'AMAP, la fête des voisins, l'école ou le voisinage de palier :

« Géraldine, c'était une voisine que je croisais, on était ensemble à l'AMAP, on s'était déjà croisées autour de l'écologie. J'étais là depuis 2010 (référente bat. A). »

Toutes avaient déjà des convictions écologiques et la proposition de compostage correspondait à leurs attentes, voire à leur pratique. La voisine en retraite alimentait le composteur de sa mère à Montesson. Une autre, psychologue pour personnes en situation d'handicap, s'exprime ainsi :

« M'engager dans quelque chose comme ça, ça me parle. Après, je suis aussi quelqu'un qui a été sensibilisée avec ma maman à tout ce qui est bio. J'ai de la famille qui était agriculteur (la marraine de ma fille), donc la question du respect de la nature, de la réduction des déchets, ça fait longtemps que je me pose ces questions-là et du coup, d'avoir l'opportunité, lorsqu'on est locataire en appartement de réduire ses déchets, je trouvais ça super. Même si on savait qu'on n'aurait pas de potager ou quoique ce soit, que ça n'arriverait pas, au moins pouvoir réduire ses déchets, c'était déjà quelque chose que je trouvais important. »

Elles sont aussi conscientes du temps et de l'énergie physique que le processus de compostage, si on veut aller jusqu'au bout de sa philosophie, exige : bricoler, touiller, avoir les mains dans la matière :

« C'est une activité qui peut ne pas être très ragoutante : ça finit par sentir la poubelle. Il faut quand même être motivée et pour les gens qui n'aiment pas et qui sont trop dans des univers aseptisés, ce n'est pas évident. Moi, j'ai passé mes vacances chez mes oncles et »

tantes agriculteurs, avoir les mains dans le cambouis, ça ne me dérange pas mais pour des citadins...»

3.1.4.10. Fragile dans sa difficulté à aller jusqu'au bout de la logique de la production de compost

A la question posée à Géraldine sur le plaisir que pouvaient avoir les référentes à touiller, mélanger, transvaser, manipuler la matière, elle reconnaît que le degré d'investissement n'est pas le même pour les 4 quatre référentes. Une est très motivée (elle a même trouvé un petit système pour crocher la grille) et les autres moins, surtout elle-même. Une fois enceinte, elle ne s'approchait plus des composteurs. Le statut de locataire peut expliquer aussi cette petite hiérarchie que note E. avec prudence.

Mais on peut aussi revenir aux conditions physiques et spatiales de cette expérience qui ont empêché de la mener pleinement. Géraldine l'exprime très bien :

Moi ce que j'aimais, c'était d'aller au jardin ; donc aller à la poubelle, c'était pas vraiment un plaisir. S'il y avait eu l'environnement, ça m'aurait plu. Pour moi, c'était le moment d'aller au jardin, avec les enfants. On a choisi le lieu le pire.

De plus, les interviewées regrettent par exemple l'abandon de la proposition faite par Géraldine d'un potager pour enfant où la finalité du compost est claire :

« faire un potager, accessible à tous, en liaison avec le compost ; c'était comme un package » (une référente). « Composter reste une notion abstraite, savoir que ce que je vais faire là, ça va réduire mes déchets plus que si j'avais eu un potager ». (une référente). En effet, il y aurait eu un coin vraiment, on va dire, à la fois écologique et pédagogique pour les enfants, on aurait fait un petit potager n'importe quoi, ça aurait été très intéressant, au contraire, de s'impliquer dans ce projet là et d'utiliser le compost. Que ce soit une chaîne. Une boucle. Mais là, là, c'était pas le cas ».

3.1.4.11. Fragile par manque d'organisation formalisée

L'équipe s'était organisée, mais de façon relativement informelle :

« Le compost était surveillé sérieusement par les référentes. Géraldine effectuait un brassage par semaine ».
« On n'avait pas mis en place de planning, on amenait notre bio-seau. On essayait de motiver les résidents. Quand on voyait qu'il y avait des choses inadaptées, j'essayais de structurer. C'était plus : on discutait entre nous. On avait organisé un petit apéro autour du compostage, autour de l'inauguration avec le maître-composteur. On expliquait encore à ceux qui étaient là, une dizaine, on sensibilisait. Du coup, on passait vérifier comment était le compost, sans une organisation très poussée » (une référente)
« Malheureusement, on n'a pas eu de réunion entre référents. On communiquait par mail, par texto, on s'appelait, on se retrouvait, il n'y avait pas de planning, on faisait ça à l'arrache ! (une référente).

Face à certains aléas, comme la grossesse difficile de Géraldine, ce qui fonctionnait bien, dans un certain pragmatisme, montra des signes de faiblesse : *« Je cesse d'être le moteur, le compostage n'est plus une de mes préoccupations premières ! S'amorce alors un certain déclin ».* D'ailleurs, une des référentes qui avait le projet de quitter la résidence reconnaît n'avoir pu prendre le relais : *« je me suis sentie responsable et puis, c'est arrivé d'un coup, après la plainte, alors... ».*

Ce mode informel de gestion portait en soi un risque d'essoufflement. Il est sans doute lié à la fois aux relations amicales et de confiance qu'il y avait entre ces femmes (pressées de démarrer après toutes les incertitudes antérieures). Sans doute manquait-il aussi quelqu'une parmi elles qui aurait eu un goût particulier de l'organisation.

L'examen critique qu'ont permis d'expliciter les entretiens de cette expérience, y compris parmi les « participants » pointe certaines choses et aboutit à certaines recommandations comme le montre cet extrait très parlant :

« S'il y avait un petit planning des tours de rôle, en disant aux gens : voilà ça vous prendra pas de temps, pas plus de tant de temps par semaine ou par mois. On met en place un planning pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui soient obligés de faire ça et justement, c'est comme ça qu'on peut être impliqué. Ce serait présenté de cette manière-là : on a travaillé le projet et on sait qu'il faudrait une personne tous les samedis qui aille remuer, vérifier, voilà, ça vous prendrait pas plus d'une heure par mois ou toutes les deux semaines, je pense qu'il y aurait beaucoup de volontariat. Alors que là c'est : bon y'a des gens qui s'en occupent, c'est très bien. Voilà ! » (une participante).

Il faudrait mettre en place peut-être plus d'informations auprès des gens, leur demander de participer à des réunions plus poussées pour vraiment comprendre l'enjeu de ce qu'il faut faire, pas faire » (un participant).

Pour résumer, un consensus se dessinerait sur les leçons à tirer de cette expérience et les recommandations à faire dans ce genre d'opération : plus d'informations (réunions), un système de roulement de surveillance chaque semaine, présentation d'un planning d'organisation du temps dès le départ qui auraient peut-être plus convaincu et entraîné des participants, relativement peu impliqués comme on va le voir.

3.1.4.12. « Les participants » (signataires de la charte), fournisseurs consciencieux, sans autre ambition que le tri des déchets

Ils sont peu nombreux (6 à 10 maximum, sans compter les référentes). On l'a dit, il semble que le « recrutement » se fasse dans un milieu de relations actives de voisinage. Hommes et enfants sont plus impliqués (distribution des tâches dans la famille, même si l'organisation des déchets revient aux femmes). Les apports se font à raison de deux ou trois fois maximum dans une semaine et ne semblent pas poser de problèmes de temps, même si dit l., signataire de la charte, c'est son mari et ses enfants qui s'occupent du bioseau... Ils disent connaître les consignes et les respecter et dénoncent par la même occasion les dépôts sauvages où l'on met un peu n'importe quoi, ce qui vient troubler le fonctionnement. Ils déposent leurs déchets triés et répandent de la matière sèche. Mais ils n'arrosent pas et ne mélangent pas.

Par contre, dans l'ensemble, ils sont très peu informés des institutions et de l'implication de leurs agents dans le processus. Ils n'ont pas non plus de culture du compost. De fait, le compostage pour eux est avant tout l'occasion de trier leurs déchets. Ils sont convaincus de la nécessité du tri. Le cycle auquel se réfère le compostage est peu perçu et n'est pas valorisé. Ils ne se souviennent pas, par exemple, s'il y a eu ou non récolte de compost avant l'enlèvement des composteurs (la version officielle est qu'il y en a eu en mai). Les personnes interrogées n'en ont pas usage. Certains disent pourtant avoir acheté du compost. Leurs convictions et motivations écologiques sont d'ordre général (sauver la planète, être un bon citoyen, être attentif aux changements, anti gaspillage, amour de la verdure.)

- « On fait attention, on est sensibilisé par rapport à tout ce qui se passe ; il faut que tout le monde participe et fasse attention » (un participant retraité)

- « Faire du compost n'était pas ma passion... j'étais content de participer. Je n'aime pas le jardinage, non, je n'aime pas jardiner... je ne me suis jamais investi dans l'entretien du composteur... » (homme 45 ans)

- « Quelque chose se passe, je participe... »

- « Faire un monde meilleur par de petits gestes ».

Ils mentionnent tout de même quelques pratiques quotidiennes qui relèvent pour eux du même ordre que le compostage : consommation bio, non-usage de produits d'entretien classiques, manger beaucoup de légumes, ramasser les bouchons des bouteilles plastiques.

En fait, ce projet quand il arrive est comme une opportunité de « faire quelque chose » à leur portée, « d'apporter leur pierre à l'édifice » sans toutefois trop d'investissement, d'autant que tout cela se passe d'une certaine façon dans des cercles de relations amicales.

Pour résumer, ils se sont pliés volontiers au tri de leurs déchets organiques, en restant dans une position assez passive de fournisseurs et en se contentant d'étaler et mettre de la matière sèche. En somme, en raisonnant en termes de services urbains, ce sont des usagers assez classiques : ils sont actifs, ils participent à une sorte de nouveau service que leur propose les référents, mais ils restent des utilisateurs. Ils ne se sentent pas responsables du compostage. Ce sont des utilisateurs opportunistes du tri pour leurs déchets.

Pour synthétiser en reprenant une formule utilisée par notre « entrepreneuse », il n'y a pas eu, à la résidence La Pierre un groupe « à fond » comme à Val d'Eglantines. Tout reposait sur la toute petite poignée de référents, pas suffisamment organisée pour faire face aux difficultés de différents ordres.

3.1.4.13. Peut-on parler d'échec pour autant?

Plusieurs réponses sont possibles.

Commençons par celle d'une des référents qui quitte la résidence La Pierre en 2017 pour finalement réaliser jusqu'au bout, parce qu'elle en a les moyens, la logique d'un engagement de ce type : avoir sa maison, son jardin, son potager et son compost ! Ce qu'elle fait : *« Maintenant je suis contente, j'ai eu du plaisir d'avoir cette expérience, d'avoir pu apprendre à faire un compost. Je le fais maintenant dans mon propre jardin. »* Mais elle ne s'arrête pas là, puisqu'elle est membre d'une association, *Les incroyables comestibles* de Carrières-sur-Seine où elle semble avoir trouvé de meilleures conditions pour satisfaire et réaliser son désir d'écologie pratique :

« c'est une communauté de personnes qui ont les mêmes idéologies, les mêmes envies. C'est plus gratifiant, ça marche. Il y a plus de gens réellement motivés pour que ça ait du sens. »

Une autre réponse, plus décisive, parce qu'elle concerne la Résidence, est celle de l'entrepreneuse du projet. Géraldine reconnaît un certain échec, mais en même temps, elle tire une certaine fierté d'avoir gagné une bataille : elles ont réussi à installer ces composteurs malgré les obstacles :

« On a quand même réussi à le monter et, franchement, je ne pensais pas que ce soit monté, que ça fonctionne et qu'on récolte en si peu de temps. Ça a été une réussite, pas un échec social, mais un échec technique, oui, il y a eu plein de petites choses qui ont fait que le projet a périclité de façon un peu bête. C'était pas assez verrouillé du côté de la CASGBS. De mon côté, on n'a pas senti le danger ou la fin du projet arriver, parce que ça s'étiolait quelque part, que je relâchais un peu ».

Elle considère cette expérience comme une réussite sociale, comme une étape pour imposer de nouveaux rapports de force dans le conseil syndical, qui d'ailleurs sont l'expression du renouvellement de la population de la résidence, comme si le pouvoir des « anciens » commençait à s'effriter :

« Maintenant il y a plein de nouvelles têtes, on ose parler. Auparavant, il y avait une chape de plomb, c'était les anciens qui décidaient tout. On est un petit groupe de jeunes résidents, un renouveau, on ose dire. On est tous propriétaires, on a droit à un regard et tout le monde a à donner son avis sur tout. Ils peuvent pas faire n'importe quoi. »

En effet, il est intéressant de noter que l'investissement que Géraldine fait dans ce projet écologique s'inscrit pour elle - sa façon de narrer cette histoire le montre - dans une ambition plus grande qui est celle d'impulser une nouvelle vie sociale aux espaces communs de la Résidence, le jardin surtout, comme nous l'avons relaté ci-dessus : remettre des bancs, laisser les enfants jouer dehors, en faire des lieux de rencontre (elle est l'initiatrice de la fête des voisins). On pourrait peut-être même dire que le lieu de compostage tel qu'elle l'envisageait, dans un coin agréable du jardin, devait favoriser lui aussi, au-delà du compost lui-même, « le coefficient de sociabilité » de la Résidence.

« Comme la fête des voisins, tout ce qui peut amener de la sympathie et de l'échange, m'intéresse ».

C'est pour cela que j'irais jusqu'à dire que qu'E. est une entrepreneuse de sociabilité, plus une entrepreneuse de morale sociale que de morale écologique¹⁷ (comme c'est le cas dans le Val d'Églantine). Sa formation et sa compétence en communication iraient dans ce sens.

3.1.4.14. Conclusions et recommandations

Que dit la responsable de la CASGBS ? Quelles sont les conditions de possibilités ? Que l'emplacement soit adapté, que ça ne gêne personne, que ce soit accessible, que ce ne soit pas à proximité de poubelles, parce que ce n'est pas la même chose, qu'il y ait suffisamment de référents, investis, (condition super importante), qu'il y ait de la matière sèche sur place (qu'on ne soit pas à galérer pour trouver des feuilles), que la saison soit adaptée...

« A la résidence La Pierre, il n'y avait pas assez de référents, il y avait un emplacement qui n'était pas bon et une saison qui n'était pas adaptée »

Que dit un entrepreneur de paysage ? Pour réussir une opération de ce genre, certaines conditions doivent être réunies : une ambiance sociale propice, des directives techniques strictes (avec des bacs différents selon les déchets organiques) (rôle des services), un chef pour contrôler, faire le mélange, distribuer le compost. De fait les trois éléments peuvent jouer différemment les uns par rapport aux autres. Ils peuvent se compenser les uns les autres, mais les trois sont décisifs. Seule leur intensité joue... L'autorité pourrait tout ordonner ! ou le professionnalisme.

Que dit le chercheur ? Mais où se retrouve l'idéal de démocratie participative, d'engagement collectif de base, qui peut-être, de façon plus ou moins explicite, serait le moteur de ces initiatives et expériences ? Serions-nous dans de l'infra-politique ?

Nous sommes dans le temps de la contagion idéologique, temps d'un changement de rapport de force (conseil), d'adoucissement du voisinage, et (idéologie de la convivialité), d'apprentissage technique.

3.1.5. Trois habitantes parviennent à « faire rentrer » les composteurs dans une résidence : le Val d'Églantine

« On est en bottes ; notre tablier, la brouette ; on y va (...) » Xavière, référente et maître-composteur

Le site de compostage de la résidence du Val d'Églantine¹⁸ pourrait illustrer un dépliant de promotion du compostage collectif, voire la réclame d'une agence immobilière pour la résidence : une petite clairière dans un endroit ombragé du parc de la Résidence du Val d'Églantine, des petits pas chinois en pierre qui contournent un bosquet pour mener à quatre composteurs en bois. Des caillebotis disposés au pied de bacs habillés d'affiches nettes et colorées ; une habitante enjouée, soignée, qui ouvre un des bacs en souriant. Le contraste est d'autant plus notable que nous sommes à quelques centaines de mètres de la résidence La Pierre située dans la même rue, datant de la même époque et habités par les mêmes profils d'habitants.

Lors de la première visite de site en avril 2019, Xavière, référente du Val d'Églantine, avait parlé d'une grande implication des référents, de leurs visites très régulières au composteur, du nombre très faible de réfractaires. Mais Géraldine à la résidence la Pierre était impliquée aussi. Elle a communiqué aussi. Elle a entrepris, elle y croyait. Les opposants n'étaient pas nombreux non plus. Alors pourquoi le compostage marche-t-il ici et pas là-bas ? Si le compostage à la résidence la Pierre n'est pas tout à fait un échec, celui du Val d'Églantine est-il une réussite ? Comment, au Val d'Églantine, les bacs à compost ont-ils été installés

¹⁷ Un entrepreneur de morale (de l'anglais moral entrepreneur) est une personne qui cherche à influencer un groupe de personnes dans le but de lui faire adopter ou maintenir une norme. Il peut agir dans le sens de la création ou du renforcement de cette dernière, et pour des motifs variés (altruistes ou égoïstes).

¹⁸ La plupart des entretiens menés au Val d'Églantine ont été conduits après ceux de la résidence la Pierre. La réflexion sur le Val d'Églantine a donc inévitablement été en partie construite, tant au cours du travail de terrain que dans la cadre de l'analyse qui suit, en contrepoint du cas de la résidence La Pierre.

à l'intérieur de la résidence, à « un endroit, un vrai endroit (...) où une aventure est possible » (Yvon, maître-composteur) ?



Figure 9 : Les quatre bacs à compost au Val d'Églantine



Figure 10 : Vue depuis le portail d'entrée de la résidence

3.1.5.1. Le Val d'Églantine n'est pas un long fleuve tranquille : des conflits médiatisés et sous contrôle

La résidence du Val d'Églantine a été construite en 1974. Les immeubles qui la composent sont plutôt vieillissants, mais la résidence est aérée, pourvue d'un grand parc arboré, et d'une aire de jeu pour enfants (qui n'est plus aux normes mais encore utilisée). On compte neuf cages d'escaliers réparties sur trois blocs de bâtiments. Les blocs sont relativement bas (4 étages) et sont pourvus de plusieurs ailes. Cela donne la sensation d'un espace ouvert où l'on respire, un peu mystérieux aussi. Les ailes des bâtiments étant disposées différemment selon le bloc concerné, on peut passer un certain temps à trouver une cage d'escalier. Les espaces ouverts, mais aussi ces recoins dans les angles intérieurs des ailes des bâtiments donnent l'impression d'un lieu à la fois ouvert et protégé de l'extérieur.

Le Val d'Églantine abrite 125 logements. Selon V., une des référentes particulièrement actives, la population se compose de cadres et de ce qu'elle appelle des « agents de maîtrise », plutôt de classe moyenne donc.

3.1.5.2. Le « gros coup de pied dans le Conseil syndical »¹⁹ : une prise de pouvoir par les nouveaux arrivants

Lorsque l'on interroge Mme I., présidente du syndicat de la résidence, sur l'ambiance entre copropriétaires, elle répond : « *oh, comme partout... Bon, si vous avez la case 'un peu plus conflictuel' que la moyenne en magasin, je la prends, oui* ». On peut distinguer plusieurs époques de conflits et en quelques sortes plusieurs foyers de discorde. Olivia, référente à l'origine de l'opération de compostage, rapporte l'existence de conflits anciens, parle du passé « tumultueux » de la résidence, qui a « usé » certains résidents arrivés au Val d'Églantine il y a 40 ans et qui préfèrent aujourd'hui acquiescer aux nouveaux projets du Conseil syndical. Une usure qui se solde donc par une sorte de résignation de la part d'une partie des habitants.

Un point de tension concerne les espaces verts, sur le même schéma que celui de la Résidence la Pierre : les anciens contestent leur appropriation par les familles et leurs enfants tandis que les nouveaux poussent à leur mise en valeur, leur utilisation et leur gestion plus écologique. Mais contrairement au Val d'Églantine, il existe une différence de taille : en 2015, une nouvelle arrivante, entrepreneuse âgée d'une quarantaine d'année, a pris la présidence du Conseil syndical.

« En général c'est plutôt des retraités [dans les Conseils syndicaux]. Mais quand moi je suis arrivée il y a eu un gros coup de pied mis dans le conseil syndical, et euh, et puis il y a eu des gros projets en fait. Et malgré tout, qui nécessite un certain nombre de compétence et d'action. Enfin la rénovation là, ça fait un ravalement, isolation, par l'extérieur... voilà on vient de s'engager sur un projet à 3 millions d'euros. Ça a été lourd, on a mis deux ans à le faire sortir de terre. Voilà, est-ce que, après il faut du temps, quand on est retraité on a du temps mais après, dans l'énergie... voilà les personnes qui font débat, c'est des retraités, qui ont eu des intérêts, enfin voilà qui ont fait partie des Conseils syndicaux précédents et qui ont fait polémique et la résidence a dit « non on en veut plus », donc on les a mis de côté, alors ils continuent à nous emmerder différemment, mais du coup on est reparti différemment ».

Cette prise de pouvoir a coïncidé avec la décision de mise en place des bacs à compost : Mme I a été élue présidente en juin 2015 au cours de l'Assemblée générale lors de laquelle a été décidée la mise en place des composteurs. Le Conseil syndical s'est composé, de juin à 2015 à juin 2019, de deux retraités seulement pour 7 actifs, avec une moyenne d'âge de 40 à 45 ans.

3.1.5.3. Des foyers de discorde importants, mais maîtrisés, et une ambiance générale agréable

Des conflits importants et violents existent encore après 2015 : Karine, référente assez active du compost et qui fournit notamment une partie du matériel, a quitté le conseil syndical dont elle faisait partie à la suite d'un conflit autour de huit bacs en pierre situés sur le parking visiteurs. Karine souhaitait les cultiver.

¹⁹ Mme B., présidente du Conseil syndical entre juin 2015 et juin 2019.

Elle a demandé l'autorisation au Conseil syndical et a commencé à planter des fleurs dans trois d'entre eux avant de se faire durement réprimander, selon Olivia,

« Ça s'est fait verbalement et devant d'autres personnes, c'était très injurieux j'ai trouvé, pour des mesquineries. Donc du coup elle s'est retirée ». I. raconte : « je me suis pris des mails, méchants. 'Ces bacs sont à nous...' ; c'est vrai que ces bacs c'était la propriété des enfants et c'est les enfants qui devaient les utiliser, mais on en avait utilisé trois sur huit ! ».

Les oppositions ne sont donc pas uniquement d'ordre générationnel.

D'autres zones de tension existent autour de la rénovation énergétique de la résidence, que Mme I. a porté : un projet de 3 millions d'euros, qui a suscité des oppositions. Le mari de M. raconte qu'il a été évincé du projet par la présidente du Conseil syndical – la même qui était favorable à la réappropriation et mise en valeur des espaces verts ! – car il n'était pas d'accord avec la stratégie adoptée pour la conduite du projet finalement voté.

Toutes les personnes interrogées nous ont pourtant parlé d'une bonne ambiance dans la résidence, avec des nuances. V. par exemple, considère qu'il n'y a aucun conflit. Il existe une Fête des Voisins, organisé par le Conseil syndical à l'initiative d'un habitant locataire. C'est qu'elle est beaucoup plus peuplée que La Pierre, ce qui, probablement, dilue les conflits. On peut aussi faire l'hypothèse que la résidence atteint une taille critique qui permet l'existence de « réseaux » d'habitants Olivia, référente, emploie ce terme), qui se fréquentent entre eux (par exemple, Mme B. dit s'être fait des amis dans la résidence), qui partagent en partie les points de vue d'autres réseaux (ceux de M. et de son mari, par exemple). La présidente du Conseil syndical est une femme habituée à la gestion de projet voire de conflits (elle est gérante de société) et semble avoir les armes professionnelles et sociales, pour répondre fermement aux opposants, souvent composés d'hommes plus âgés : *« il suffit de pas se laisser faire et puis de leur dire 'bah non, ça ne marche pas comme ça' ».*

3.1.5.4. Un rapport de force qui penche en faveur d'une réappropriation des espaces verts

Le compostage s'est intégré à une nouvelle façon d'envisager les espaces verts de la résidence – transformation qu'il a accélérée autant qu'il en est le fruit – avec de nouvelles appropriations, tant du point de vue des usages que de la gestion. La présidente du Conseil syndical raconte que des panneaux « Pelouse interdite » étaient placés dans les espaces verts de la résidence à l'origine. Elle évoque les oppositions des habitants à la présence des enfants jouant sur l'herbe, au bruit de la tondeuse du jardinier :

« J'ai pas mal montré les dents. Donc quand on m'a envoyé des photos en me disant 'oh, mon dieu, il y a des enfants sur la pelouse'. Oui, bon moi j'ai pas un képi, j'ai pas un bâton, j'ai pas une étoile de shérif. Et puis personnellement quand il y a des annonces pour ici on voit 'Espaces verts, idéal pour les familles, on peut jouer dehors et tout' et puis aussitôt que les gens arrivent on leur dit non pas sur les pelouses ? D'abord c'est pas de la pelouse c'est de l'herbe à vache. Et voilà, les espaces verts on les entretient, tout le monde les paye c'est aussi pour qu'on s'en serve ».

Plusieurs habitants, dont les référentes du compost, ont une « fibre » écologique. Cette dynamique a conduit à un renouvellement des modes de gestion des espaces verts : le jardinier de la résidence ayant cessé ses activités pour raison de santé au printemps 2019, l'Assemblée générale a voté la passation d'un contrat avec un auto entrepreneur, Mr I., qui travaille désormais selon des méthodes plus écologiques, selon la volonté déjà formulée par la délégation aux espaces verts, qui avait émis le souhait de ne plus utiliser de produit phytosanitaire et d'utiliser le compost produit dans les espaces verts communs, par exemple.

Malgré quelques échecs (dont celui de planter les bacs à fleurs en 2016), la tendance générale amorcée au milieu des années 2010 sur la résidence est donc à la reconquête des espaces verts vers une gestion plus écologique, des usages plus diversifiées et collectifs.

3.1.5.5. Des collectifs d'habitants structurés et une reconnaissance du « comité compostage » par les autres habitants

Cette réappropriation des espaces verts passe en partie par l'installation des composteurs : Mme I. raconte que Karine., future référente, était la « déléguée aux Espaces verts » et « *créait un lien entre le conseil syndical et ce groupe spécifique pour le compostage, puis pour les aspects, je dirais l'aspect écolo de la résidence* ». Mme I. parle du « comité compostage ». Il y a donc une assez forte structuration du Conseil, quasi institutionnelle. Par ailleurs, les référentes sont légitimes aux yeux de l'ensemble des habitants :

« Le comité qui s'occupe du compostage, ce sont des familles connues et reconnues dans la résidence » (Présidente du Conseil syndical).

L'ex-mari de l'une d'entre elle était au Conseil syndical, comme l'explique sa Présidente :

« Ce sont des personnes qui sont de toutes façons présentes dans la communauté. Voilà si vous parlez de V. y'a pas beaucoup de monde dans la résidence qui connaît pas. Et puis il y a d'autres personnes qui sont de cet ordre-là aussi. Donc ils sont connus, reconnus ».

On voit bien que le projet de compostage est né d'un collectif relativement conflictuel – somme toute, probablement pas beaucoup plus que d'autres résidences, mais pas moins – mais organisé, à l'image de la structuration des rôles de chacun au Conseil syndical. Le développement qui précède montre aussi le caractère crucial du Conseil syndical, notamment par rapport à l'Assemblée générale.

Cette organisation du travail qui se retrouve à l'intérieur même du groupe des référentes, la détermination de ces dernières, qui répond à des motivations diverses sont d'autres facteurs qui expliquent le relatif succès et la pérennisation de l'opération.

3.1.5.6. Convaincre : la genèse du compostage collectif au Val d'Eglantine

3.1.5.6.1. Deux habitantes déterminées et quelques alliés : le compostage, catalyseur de motivations diverses

*« Je sentais qu'il fallait que je mette de mon côté le conseil syndical (...) J'étais très décidée »
Olivia, référente*

Olivia, professeur d'arts plastiques en retraite, s'est installée dans la résidence il y a vingt ans. Elle évoque les origines agricoles de son père, le tas de fumier au fond du jardin. Elle est originaire de Milly, non loin de Montargis, a vécu en pavillon et en immeuble, en France et en Algérie. Elle et son mari sont arrivés au Val d'Eglantine autour des années 2000, avec leurs deux enfants en bas âge. La présence d'un grand espace vert a joué dans le choix de leur logement.

Olivia se dit très attachée à la campagne, au jardin, au fait de vivre des produits du jardin. En entendant parler du compostage, elle a contacté le Conseil syndical et le mari de V. (actuelle référente), qui lui avait répondu plutôt positivement, mais tout en soulignant les craintes de certains membres du conseil syndical. « *Je suis revenue à la charge, plusieurs fois, en essayant de montrer les avantages du compostage* ». Olivia se souvient avoir échangé durant environ 6 mois avec le Conseil syndical, en adaptant son argumentaire. Au début, il était surtout ciblé sur le gaspillage que constitue l'incinération, le fait de brûler de l'eau et sur les bienfaits du compost pour les espaces verts. Puis son discours a évolué :

« j'ai inclus l'acte citoyen de défense de la planète. J'ai souvent développé cet argument, du geste citoyen à un niveau un peu élargi, pas uniquement au niveau de la résidence, et ça j'aime bien ».

Elle se souvient avoir peut-être échangé avec l'agglo, mais c'est le syndicat qui lui a proposé de mettre le projet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de juin 2015.

Entre l'automne 2014 et juin 2015, Xavière s'est manifestée auprès de Olivia. « *Ce qui m'a réconfortée en quelque sorte et donné un peu plus d'assurance* », commente cette dernière. Soulignons cet aspect réconfortant de n'être plus seule dans un tel projet et dans le contexte qu'était celui de la résidence entre l'automne 2014 et le printemps 2015 (avant le renouvellement du Conseil syndical). Mais Xavière n'est pas seulement une alliée (elle n'est d'ailleurs pas une amie), elle a été la véritable entrepreneuse opérationnelle à la source de la mise en place concrète du projet²⁰.

Son arrivée a accéléré le processus : Xavière a une quarantaine d'année, elle est arrivée au Val d'Églantine en 2002. Assistante de logistique dans une société d'import-export, elle a profité en 2014 d'un plan social pour changer de voie. Elle a deux enfants de 3 et 8 ans à l'époque et elle est donc en reconversion professionnelle. Elle est issue d'une famille qui « *respecte les règles. Ils sont droits, comme des i* ». Son intérêt pour les déchets vient selon elle de ce respect de la règle : il y a une place pour chaque chose, celle d'un chewing-gum, par exemple, n'est pas par terre. Elle ne fait pas tellement le lien entre tri des biodéchets et gestion écologique des terres. « *Je ne mange pas bio spécialement, c'est un autre débat, le bio* ». En se « recentrant » sur elle lorsqu'elle a quitté son ancien travail, c'est grâce à M. qu'elle a découvert le compostage, qui semble la passionner. Elle voulait se reconvertir dans le « développement durable ». Sa découverte du compostage s'est faite juste après son arrivée au Comité de quartier (elle était déjà au Conseil des parents d'élèves), dans le cadre duquel elle donnait des idées aux élus : « *le collectif m'intéresse ; j'aime bien rendre service, j'aime bien fédérer, j'aime bien simplifier, j'aime bien embellir la vie des gens. Mais c'est égoïste, c'est tellement bien d'avoir autour de soi des gens qui sourient* ». Xavière s'est formée en tant que guide puis maître-composteur et fait partie de Belocavore, une association de trois auto-entrepreneuses et qui « développe et accompagne les circuits locaux innovants qui permettent une consommation durable et locale, notamment à l'appui de ressources issues de déchets transformés »²¹. Cette structure permet à ces auto-entrepreneuses de répondre à des appels à projet sous un nom d'association, plus rassurant qu'une personne seule. Xavière a aujourd'hui achevé sa reconversion : elle est maître-composteur pour la CASGBS, depuis fin juin 2019. Pour elle, le projet de compostage au Val d'Églantine lui a permis de se faire la main.

Karine a également rejoint la petite équipe en cours de constitution, peu avant juin 2015, date à laquelle a été décidé le lancement officiel du projet. Elle a une cinquantaine d'années, deux grands enfants de 18 et 20 ans. Elle travaille dans l'ingénierie automobile, à une heure de trajet de son domicile. Elle a l'air pêchu, actif. Elle se dit sportive et très attachée à l'environnement. Elle fréquente une AMAP. Elle est originaire de Poitiers, a vécu quelques années à Paris, puis au Vésinet avant de s'installer au Val d'Églantine en 1998. Ses parents étaient enseignants et vivaient à la campagne ce qui explique pour elle le fait qu'elle ait été sensibilisée très tôt à l'écologie, au respect des humains et au respect de la nature, deux éléments qu'elle rapproche systématiquement. Elle entreprend beaucoup dans la résidence : membre du Conseil syndical qu'elle quitte rapidement (en raison d'un désaccord évoqué plus haut), elle a fait l'acquisition d'une bâche qu'elle met à disposition de ses voisins pour les retournements et les récoltes de compost. Elle est très investie dans la gestion de la matière sèche.

Parmi ces trois habitantes, Olivia et Xavière sont les principaux moteurs, mais Karine a un rôle très actif également. Elle ne mène pas forcément le projet, mais elle en est une cheville ouvrière importante. Le groupe compte aussi sur deux alliés : le syndic, « très passif » selon une habitante, mais « très suiveur par rapport aux demandes », a soutenu le projet. Xavière raconte que c'est lui qui a pris la parole en Assemblée générale pour répondre aux questions d'un habitant inquiet. Dans un second temps, le gardien de la résidence, a accepté de stocker les bacs et de faire signer les chartes aux habitants qui souhaitaient participer. Enfin, comme décrit dans la section précédente, la présidente du Conseil syndical, si elle ne composte pas aujourd'hui et qu'elle n'en a jamais eu l'intention (« *la flemme* », dit-elle), s'est toujours montrée favorable au projet, qui était cohérent avec son projet de reconquête des espaces collectifs par les habitants.

3.1.5.7. Plaisir de ne pas jeter - plaisir de faire - désir d'agir pour le bien commun : trois référentes, trois motivations principales

²⁰ Une différence de taille encore avec la Pierre : Émilie a demandé de l'aide à ses voisines et amies, mais il n'y avait pas tellement d'habitants concrètement opérants dans la gestion technique du compostage.

²¹ Le site internet d'où est tiré cette citation a disparu en 2020, mais l'association est toujours active : <https://twitter.com/bouclebelocavore>

C'est ce trio, épaulé par Emilie et appuyé par le syndic, qui défend le projet en Assemblée générale. Si ces trois femmes se ressemblent sur le plan de la catégorie socioprofessionnelle, elles appartiennent tout de même à des mondes un peu différents, et n'ont pas forcément d'«affinités», comme le souligne Olivia, mais peu importe : *«la confiance règne entre nous»*.

Le compostage est un projet qui tient beaucoup à cœur à Olivia, elle se dit très « attachée » à cette question, mais c'est un projet qu'elle intellectualise : boucler la boucle, agir chez soi mais aussi pour un collectif plus large. Karine revendiquerait explicitement le caractère politique de son action. C'est une entrepreneuse de changement social. C'est un peu différent pour Xavière : elle ne se définit pas comme militante. Elle n'apprécie pas spécialement être en première ligne²², mais elle dit aimer faire du bien aux gens, « embellir » les choses. Elle ne revendique pas œuvrer pour une transformation collective du monde social, ou de la planète. Son lien au compostage est à la fois plus direct (elle « adore » retourner le compost), mais aussi davantage inscrit, dans une optique de professionnalisation, ce qui explique peut-être qu'elle ait pris en charge les procédures institutionnelles. Olivia argumente auprès de ses voisins, avance de façon déterminée, mais avec précaution et distance. Xavière, manifeste un tempérament plus fonceur. Elle a bousculé plus directement les choses, tout en bénéficiant du terreau préparé par Olivia, et en recourant systématiquement à la collectivité. Xavière avait, dans le cadre de sa reconversion, un intérêt très personnel à se mettre directement en contact avec la CASGBS. C'est une entrepreneuse de compostage. Karine ne supporte pas de jeter ses légumes, celui lui fait « mal au cœur ». Elle pratiquait même le « compost ferroviaire » :

«Mes épluchures je les emportais avec moi en Loire-Atlantique [où elle dispose d'une grande maison avec jardin] et en fait j'emportais quand c'était pas trop décomposé des sacs, dans des sacs en papier et après dans des sacs en plastiques jusqu'à là-bas ». Pour elle, composter, « c'est une évidence. C'est même pas une contrainte. C'est un plaisir, de me dire bah, dans la cuisine, y'a une petite boîte dans laquelle on met les choses, quand on mange des légumes, et quand la petite boîte est pleine je la mets dans le seau. Le seau est dans la cuisine. Pendant longtemps je l'avais laissé sur le balcon (...). Il est dans la cuisine maintenant, près de la poubelle, il gêne pas, il a trouvé sa place».

Le plaisir de Karine est un peu distinct de celui d'Olivia, mais aussi de celui de Xavière : il tient à l'idée de faire une place spécifique à ses matières. Les placer dans la poubelle classique fait « mal au cœur » (elle répète deux fois l'expression). Ce plaisir de ne pas jeter ce qui ne doit pas l'être, de trier, se retrouve aussi près des composteurs et se mêle au plaisir de faire du bien aux êtres vivants :

« Voilà, je trouve ça normal, et puis c'est bien, quand on retourne on voit l'avancement, on voit les intrus justement, on peut les enlever. Non, ça me, je vois les gros escargots qui sont près du compost. Je vois les petits mulots qui sont dans le compost qui est bien chaud l'hiver. Non c'est plaisant. C'est vraiment pas une contrainte pour moi ce compost, au contraire. »

3.1.5.7.1. Juin 2015 : un projet mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de copropriétaire, mais pas vraiment voté !

C'est Xavière qui a entrepris concrètement les démarches : elle a pris contact avec Emilie et le Conseil syndical dont elle faisait alors partie pour mettre le compostage à l'ordre du jour. Emilie l'a mise en garde : il fallait absolument que le projet soit voté en Assemblée générale des copropriétaires. Le syndic, un allié important, avait judicieusement placé la question à la toute fin de l'ordre du jour, de sorte qu'elle a été évoquée rapidement en fin d'Assemblée :

« Il n'y a pas vraiment eu de vote. Il y a un certain nombre de personnes qui ont levé la main en avançant toujours les éternels doutes, et euh bon, ça s'est terminé (...). Ça a été inscrit, ça s'est fait de façon assez habile, je dirais ». Madame F., syndic, se souvient en effet que le

²² Nous retrouvons ainsi le profil socio-culturel voire socio-politique des femmes engagées pour l'environnement à Carrières (cf. présentation générale de l'étude de cas), de sensibilité plutôt libérale (ça ne va pas, mais je veux dire qu'elles n'ont pas tellement, contrairement je crois à M. Murat, la vision d'un monde social conflictuel / inégalitaire ; et sont plus sensibles à l'idée de chercher le consensus qu'à celle de la justice sociale, mais c'est peut-être hors sujet et sur interprété).

projet de compostage n'a pas été inscrit comme résolution mais comme simple « point d'information ».

3.1.5.7.2. Des actions de communication répétées en amont et aval de l'installation : un quadrillage complet de la résidence avec le soutien de la CASGBS

La cheffe de la prévention à la CASGBS, est venue en reconnaissance rencontrer les référentes et choisir l'endroit idéal. Les trois référentes ont ensuite engagé ce qui s'apparente à une véritable campagne de communication, sur les panneaux des cages d'escalier, pour « proposer à toutes les personnes qui voulaient venir s'informer et voir où allaient être installées les composteurs » (Olivia). Une réunion d'information a été organisée, où les habitants ont pu poser toutes leurs questions, « les réfractaires ont pu s'exprimer », comme le souligne Xavière.

Les 15 foyers nécessaires au démarrage du projet se sont manifestés entre juin et novembre 2015. L'aire de compostage a été inaugurée le 13 novembre 2015. Karine raconte que des sessions d'informations ont aussi eu lieu lors des Fêtes des Voisins de 2015 et 2016 :

« On en a parlé avant pendant la Fête des Voisins. On en a parlé après, lors de la Fête des Voisins. On avait apporté du compost, on a dit : voilà, sentez-le. Les gens ont dit : 'ah bah oui ça sent bon, ça sent le sous-bois, ça sent la terre quoi'. (Parce qu'en fait novembre, c'était 7-8 mois plus tard donc on commençait à avoir un compost bien mûr) ». On sent d'ailleurs que les référentes n'étaient pas sans crainte, Karine et Xavière ont toutes deux redouté des actes malveillants, ce qui témoigne d'un climat relativement tendu tout de même au sein de la copropriété : « on avait peur que les gens qui étaient contre n'aillent pas mettre des bêtises exprès dans les bacs (déjections canines...); on tendait le dos, ça aurait pu arriver et on se disait on verra bien » (Xavière).

La Présidente de la copropriété salue les méthodes des référentes à cette époque. Selon elle, c'est grâce aux porteurs de projet que le compostage a été accepté : « Ils l'ont bien vendu. Ils sont présents, ils vont faire des communications (...). Ils ont essayé d'emmener les gens ». Les référentes ont en effet des talents que l'on pourrait qualifier de politiques, en tout cas de stratégiques, en ce qui concerne Olivia, une force de conviction très importante chez Xavière et Karine.

3.1.5.7.3. Faire perdurer la pratique : le compostage au Val d'Églantine, un travail bénévole ?

« C'est grâce à l'implication de nous les résidents. On ne le laisse pas déperir, du coup il n'y a jamais eu de rats. Rien ne déborde. Quand il y a quelque chose, on envoie un mail et on dit attention, attention ! On le retourne régulièrement et les gens le voient, car souvent c'est le week-end qu'on le fait. On est en bottes, notre tablier, la brouette ; on y va. On met dans les massifs. Je pense qu'il y en a qui n'ont jamais les pieds au bac, mais qui voient le résultat et ils sont ravis. On le voit, ils nous le disent, ça a été écrit, dans les compte-rendu de réunion ; je pense que c'est ça qui fait la réussite. » (Xavière)

3.1.5.7.4. Cinq référents pour vingt-cinq foyers participants : un encadrement serré

Deux autres habitants sont devenus référents : une retraitée de 80 ans, convaincue par Olivia, et un autre, actif.

« C'est quand même une tâche tout à fait bénévole. On n'est pas à vie référente ou référent. Quand même, pour certaines tâches ça revenait souvent et on se disait que c'était bien d'élargir le cercle ».

Certains sont plus ou moins actifs. La référente retraitée de 80 ans, par exemple, n'est pas très active, mais elle aide Olivia pour les tâches de communication.

Les trois référentes de départ ont anticipé la lassitude ou la fatigue inhérent au portage de l'opération, au plan physique, mais aussi de l'investissement mental. « *Ça décharge, ça crée une certaine souplesse* » explique Olivia. Les cinq référents ont suivi la formation d'une journée ; Xavière est également maître-composteur. Karine et Olivia sont guide-composteurs.

Des binômes se sont créés : Xavière et Louis apprécient particulièrement manipuler le compost, aller rendre visite aux composteurs et prennent donc en charge les tâches techniques. Olivia s'occupe en quelque sorte des tâches de bureau : suivi, communication, lettre d'information.

3.1.5.7.5. Trois postes de travail

Les tâches peuvent être réparties en trois postes : le travail physique au composteur, la gestion du projet (planification des retournements, suivi, communication, compte-rendu) et la gestion logistique (du matériel et des stocks, bioseaux, matières sèches). Les deux premières tâches sont mentionnées par les référentes tandis que la gestion logistique est déduite des entretiens, mais n'est jamais évoquée directement.

Environ huit récoltes ont été réalisées depuis que les composteurs sont en place. Soit environ deux par an. Les retournements ont lieu environ une fois par mois. Cette répartition des tâches n'est pas toujours équilibrée (Karine qui s'occupe de gestion du matériel dit par exemple s'investir moins que ses deux acolytes), mais ce n'est pas un problème : les référents trouvent une rétribution toute personnelle dans le plaisir qu'ils prennent dans l'action. Cette efficacité dans l'organisation (notamment dans la planification des transferts, des récoltes) ne repose pas sur des affinités, qui pourraient permettre aux référents de parler de façon informelle du compostage autour d'un verre : Olivia explique qu'ils ne se sont jamais rencontrés tous les cinq. Cette organisation témoigne à nouveau des « *réseaux* » d'habitants existants dans la résidence, qui se croisent parfois mais qui n'entretiennent pas de relations physiques, ou rarement, il faut souvent passer par un média :

« Des fois on se rencontre comme ça parce que voilà on se croise ou parce qu'il y a une question bien particulière et dans ce cas j'envoie un petit mail aux référents » (Olivia).

La division du travail s'est faite naturellement, selon les dires des trois référentes. Xavière explique que ses collègues (Olivia et la retraitée de 80 ans) « *sont très portés sur la communication. Elles aiment ça* ». Elle-même assure avec plaisir les tâches physiques de manipulation :

« ça m'est arrivée de retourner le compost pendant une demi-journée, seule, parce que les autres référents n'étaient pas disposés, et comme j'adore ça, tout ce qui est physique ».

Xavière gère aussi les stocks de bioseaux, entreposés chez le gardien. C'est elle qui les donne aux habitants et leur fait signer la charte. Karine, quant à elle, est sur deux postes : la gestion du projet (communication notamment) et la logistique : elle aide à ramasser les feuilles pour la matière sèche : « *je suis là pour ça, le retournement, j'ai pas le temps. Maintenant c'est vrai que le ramassage des feuilles, c'est un moment sympa aussi* ». Elle n'insiste pas beaucoup sur une autre tâche pourtant importante qu'elle prend en charge : la gestion voire l'acquisition du matériel. Elle met à disposition une fourche qu'elle a achetée (il y en a une, collective, à disposition dans la loge du gardien, mais cette dernière est souvent fermée) et une bâche pour les retournements. Elle a fait l'acquisition de grands sacs en papier pour stocker les feuilles mortes (elle ne voulait pas des sacs plastiques), qu'elle entresse dans sa cave (elle en avait 4 ou 5 en stock au moment de l'entretien).

A chaque récolte, et à chaque retournement, Olivia envoie un mail à l'ensemble des participants pour demander de l'aide. Karine déplore le manque de participation active des composteurs. A chaque récolte et utilisation du compost, une communication est envoyée aux habitants. Le mail est souvent utilisé en cas de problème : « *j'avertis les divers participants quand il y a des mises en garde ou des erreurs* » (Olivia). Mais ces relations ne sont pas toujours directement utilitaires, orientées sur le fonctionnement matériel du composteur : un bilan du fonctionnement du site est envoyé régulièrement aux habitants. C'est encore Olivia qui envoie par mail ces « lettres d'information ». Par ailleurs, elle effectue un suivi du compost : les données de fréquence des récoltes et retournement sont consignées sur son ordinateur. Elle a l'habitude d'assumer ces tâches au sein de la résidence : lors de l'affaire de bacs de fleur, elles avaient avec I.

« Fait un rapport (...). On avait envoyé au Conseil syndical donc une espèce de bilan sur la façon dont on pourrait envisager l'évolution de l'entretien des espaces verts et notamment de faire intervenir à un moment donné un paysager qui était un peu favorable à ces pratiques pour renouveler (...) au niveau de la conception des espaces verts » (Olivia)

Un point remarquable dans cette organisation très rationnelle et qui laisse à première vue peu de place à l'improvisation est, justement, la gestion parfois hésitante, en tout cas plus informelle, de la logistique : matériel, stock de matière sèche, stock de compost en fin de processus.

3.1.5.7.6. La logistique : gestion du matériel et stocks, une gestion plus flottante

Si le processus technique de fabrication du compost semble être planifié et maîtrisé (retournement, tri des indésirables, récoltes, tamisage), ce n'est pas le cas pour la gestion du matériel et de la matière sèche. Nous faisons l'hypothèse que cela révèle en creux les motivations des unes et des autres.

3.1.5.7.7. La collectivité ne fournit pas tout le matériel et n'accompagne pas les habitants pour trouver de la matière sèche

Une partie importante du matériel nécessaire au compostage est fournie de façon informelle par les habitants : fourche et bêche de Karine, « super tamis » (Olivia) fabriqué par le mari de Olivia. Les référentes ont aussi un tablier et utilisent une brouette pour acheminer le compost jusqu'aux plates-bandes où elles l'étaient. Ce matériel est financé sur les deniers privés des référentes. Cela semble aller de soi à leurs yeux, signe que le compostage n'est pas pour elle uniquement de la gestion de déchets, sans quoi l'on peut supposer qu'au moins une des référentes aurait fait un commentaire sur cette dépense pour assurer un service (traiter des déchets) qui relève du service public et de la compétence de l'agglomération, pour lequel les référentes paient la même taxe que les autres.

La matière sèche est quant à elle ramassée par les référents. Sa provenance et les conditions de son stockage font beaucoup parler les référentes, signe qu'elle constitue un point d'interrogation ou un élément en tout cas moins encadré que d'autres dimensions du processus (tri en cuisine, modalités de retournement, etc. ne semblent pas poser problème). Karine et son mari ne souhaitent pas utiliser de sac en plastique pour stocker les feuilles mortes. Olivia estime que le plastique protège mieux de la pluie, et sans lui les feuilles prennent l'humidité et constituent un apport moins efficace. La mairie est venue, en 2017, broyer un noisetier, mais le broyat a surtout été utilisé comme paillis, et non pour le compost. Le bac de matière carbonée était toujours plein lors de nos visites, signe que les choses fonctionnent tout de même.

Cette relative confusion autour de la question de la matière sèche est probablement explicable, à un premier niveau, par les pratiques des sociétés de jardinage, comme le décrit Olivia :

« Donc nous avons quelqu'un qui a pris sa retraite maintenant, qui était en poste depuis 8 ans sur notre résidence, une personne d'un certain âge, qui était de bonne volonté mais sans plus, donc effectivement nous avons eu... Il mettait, au lieu d'emmener ses feuilles à la déchèterie ou je ne sais où là où ils doivent les déposer et où d'ailleurs c'est payant, il nous les mettait en tas à l'extérieur et c'était mélangé aussi avec la pelouse. Et bon, c'était pas très satisfaisant parce que de toute façon avec la pluie les feuilles ne sont plus très sèches. »

Si Mr D., le nouveau jardinier aux pratiques plus écologiques, récupère le compost fabriqué par les habitants pour l'utiliser, ce qui constitue une avancée notable dans la gestion des espaces verts, il met peu de matière sèche à disposition. Il l'explique par le fait qu'il fabrique lui-même son propre compost. Selon lui, les bacs des habitants n'ont pas pour mission de composter tous les déchets verts du jardin. En effet, tout ne contiendrait pas dans le bac, mais en termes de gestion de la matière organique à l'échelle d'une résidence, cette séparation des composts pose question, d'autant plus qu'elle ne paraît absolument pas retenir l'attention des référentes. Elles nous ont toutes les trois parlé de la matière sèche et des éventuelles difficultés qu'elle pose, la crainte d'en manquer, les difficultés de stockage, mais jamais de ce double compost.

C'est que, à nouveau, celui des habitants remplit de toutes autres fonctions que la gestion de la matière organique à l'échelle de la résidence (voir plus haut notamment la section sur les motivations des référentes).

3.1.5.7.8. Une double asymétrie dans la gestion de la matière organique par les habitants

La phase de transformation du compost paraît plus importante que celle de son utilisation

La phase de l'utilisation est peu détaillée dans les entretiens et rarement évoquée dans le détail par les référentes. Quelle quantité elles déposent sur les sols ? Ce manque de données est probablement révélateur de la faible importance de cette phase dans le processus, aux yeux des référentes, en tout cas relativement aux autres phases. On peut faire l'hypothèse que la raison principale de cette asymétrie est que l'étalement du compost n'est pas la partie la plus délicate, techniquement parlant, du processus. Mais elle prend tout de même du temps. On peut aussi faire l'hypothèse que l'utilisation n'est pas centrale dans les motivations des référents : voir la transformation de la matière et les animaux (pour Karine), retourner le compost et embellir (pour Xavière), faire un acte citoyen (pour Olivia) sont des motifs récurrents. Nourrir la terre pour faire pousser des végétaux, beaucoup moins. Pourtant, le compost est un substitut aux produits phytosanitaires. Il est « *bon pour les espaces verts* », comme le développe M. dans son argumentaire auprès des habitants. Mais concrètement, cette phase ne paraît pas cruciale aux yeux des référentes. Il est certain qu'elle ne l'est pas pour la collectivité : des bacs à composts et des bioseaux sont distribués aux habitants, mais ceux-ci doivent fournir tout le matériel qui sert à traiter et utiliser le compost (fourche, tamis, brouette).

3.1.5.7.9. Une moindre connaissance des déchets de jardin que des déchets de cuisine

*« Alors oui j'étais allée voir le jardinier. Je lui ai dit bon, j'ai trouvé du chiendent dans le compost. Dans notre compost parce que ça c'est un gros problème. Enfin ça c'est un peu mon interprétation. Les personnes qui sont hostiles au compost mettent du chiendent et ça c'est complètement interdit parce qu'effectivement quand on met la récolte, le chiendent c'est très coriace et très résistant. Vous, vos déchets vous les mettez où ? Parce qu'il avait enlevé le chiendent, j'avais vu avec une binette. Il m'a dit tous les déchets, je les mets à part. Je lui dis : c'est super nous on nous demande de pas mettre de chiendent. Il m'a dit mais si si vous pouvez y aller. Alors je me suis retrouvée en difficulté avec lui sur certains principes. »
(Olivia)*

Olivia estime – à raison, car les graines du chiendent sont susceptibles de se développer à des températures assez hautes, pompant les minéraux présents dans le tas de compost en cours – que le chiendent est un problème dans le compost. Il s'agit de son « interprétation » précise-t-elle qui donne lieu à un désaccord avec le jardinier. Ces débats existent aussi pour les déchets de cuisine (la question des agrumes, de la viande, des coquilles d'œuf revient souvent), mais ils sont en général tranchés par les habitants. Les déchets dits « verts », soit les déchets de jardin ne donnent pas lieu à autant de développement dans les formations de référent (ils sont surtout abordés sous l'angle de la matière carbonée). D'où, à nouveau, un certain flottement dans ce qu'il faut mettre ou ne pas mettre dans le bac en matière de déchets verts.

3.1.5.8. Les déchets de cuisine, déchets de jardin : une même matière organique ? Le cloisonnement des biodéchets en deux flux distincts

Il semble important de s'arrêter un instant sur cette matière carbonée nécessaire au compostage des biodéchets de cuisine des habitants, et contenue dans les déchets de jardin, car elle est souvent considérée comme une question problématique pour le développement du compostage collectif, un point qui rend son amplification difficile.

Du côté des habitants, l'énergie dépensée à s'activer autour de composteur, à trier en cuisine dans les bioseaux, à organiser les retournements, est à comparer avec celle qui n'est pas mise en œuvre pour rationaliser la gestion de la matière organique : c'est qu'ils ont déjà fort à faire et ne sont pas censés prendre en charge cette gestion qui dépend moins d'eux que leurs propres déchets de cuisine et de table. Mais ils ne sont pas non plus encouragés par la collectivité – singulièrement, par le service de prévention des déchets – à penser les biodéchets comme faisant partie d'un tout plus vaste que constitue la matière organique au sein de leur résidence. On pourrait par exemple imaginer, que dans le cadre des politiques d'économie circulaire (un déchet est un produit), la collectivité pose comme condition préalable aux résidences de contractualiser avec les entreprises de jardinage, ou de contractualiser elles-mêmes

directement avec ses dernières pour les inciter à une gestion écologique et à une intégration des biodéchets de cuisine des habitants dans leur processus technique, soit à laisser une partie de leur broyat dans les composteurs des habitants. Mais ce sont, d'un point de vue institutionnel deux flux divers : les biodéchets des habitants sont par définition des biodéchets des ménages, ceux des espaces verts traités par des jardiniers prestataires sont des déchets d'activités économiques, pour lesquelles la collectivité n'est donc pas compétente.

Une autre ligne de séparation tient au fait que le compostage est une activité bénévole pour les habitants ; au contraire cela fait partie du travail rémunéré des jardiniers. Le compostage des habitants est un compostage de matière organique de déchets de cuisine, auxquels il faut impérativement ajouter de la matière sèche. Or, celle-ci pose problème (aux habitants, aux collectivités) quand elle vient à manquer. Les biodéchets de cuisine ne sont en quelque sorte pas autonomes : il leur faut de la matière carbonée. Les feuilles mortes constituent pour eux non pas un déchet, mais un ingrédient nécessaire pour pouvoir fabriquer du compost et ne pas jeter leurs propres déchets de cuisine dans la poubelle classique. Pour le jardinier, les feuilles mortes sont des déchets à évacuer, ou traiter sur place, mais ce sont des déchets. Au contraire, le jardinier n'a pas besoin de biodéchets de cuisine pour fabriquer son compost : les déchets verts contiennent à la fois de l'azote et du carbone. Ils sont en quelque sorte autonomes.

3.1.5.9. Conclusion

La première partie montre comment le Val d'Églantine offrait, au milieu des années 2010, un cadre plutôt propice à l'installation de composteurs (renouvellement du Conseil syndical, présence de résidents désireux d'utiliser les espaces verts ou ayant une fibre écologique). La mise en place effective des bacs repose sur trois femmes dont la détermination trouvait sa source dans des motivations diverses. Sa pérennisation a été rendue possible par une répartition des tâches entre communication importante, qui rassure les copropriétaires, assuré par M., et un suivi technique très fin : visites très régulières au composteur de la part de Xavière.

Le compostage collectif en résidence n'est pas du travail bénévole – il n'est pas décrit comme un travail par les référentes – mais c'est une activité singulière dans la mesure où elle relève en partie des tâches domestiques (lorsqu'il s'agit d'apporter ses déchets de cuisine au composteur) ; d'une activité physique hebdomadaire de l'ordre du loisir, et d'un engagement pour une cause.

3.1.6. La cite Zilina à Nanterre : une grande opération discrète

C'est une belle après-midi du mois d'octobre 2019, un samedi. Monsieur Van, un homme d'une quarantaine d'années, né en France de parents vietnamiens, me reçoit à l'heure du café, dans son appartement du 32 rue de Zilina, à Nanterre. Les rayons du soleil inondent le living, dont les fenêtres ouvrent sur un balcon qui surplombe le vaste jardin privatif de la résidence. Malgré les stores, la température est élevée, même très élevée pour la saison, à l'heure du réchauffement global. Son épouse, apparemment française d'origine, m'accueille aussi sympathiquement que son mari et se prépare à sortir dans le jardin avec leurs deux plus jeunes enfants. Les Van en ont quatre. Elle rappelle qu'il faudra descendre la relayer d'ici une demi-heure environ, pour qu'elle puisse aller à son rendez-vous. Ce couple calme et décontracté, au contact chaleureux et simple, ne manque pas d'occupations. Les deux époux travaillent tous les deux à Paris.

3.1.6.1. Un référent effacé mais efficace

M. Van ne connaît pas très bien l'histoire du site de compostage, dont il est pourtant le référent depuis un an et demi. A l'époque, celui qui s'en occupait et qui l'avait lui-même initié, un homme très âgé, avait signalé qu'il était trop fatigué pour continuer et qu'il voulait passer le relais. Le président du conseil syndical avait dit qu'il fallait absolument trouver une personne pour le remplacer, sans quoi le site de compostage ne pourrait plus être entretenu et fonctionner correctement. Lors de l'assemblée générale annuelle suivante, M. Van, qui faisait déjà partie des ménages composteurs, s'est alors proposé pour remplir ce rôle, ce qui a évidemment été accepté, aucun autre candidat ne s'étant déclaré.

Depuis longtemps, les Van trient leurs déchets avec soin. Mais depuis deux ans, ils sont mis à composter leurs déchets organiques, à l'exception des restes de viande, des arrêtes de poisson ou des croûtes de fromage. Ils trient dans un grand seau de 10 litres, suffisant pour contenir la production familiale de toute une semaine. M. Van tient à préciser que pour les croûtes de pain, la question ne se pose même pas, puisque la famille ne gaspille et ne jette donc jamais de pain. Le seau est bien fermé avec son couvercle,

afin d'éviter les odeurs, surtout en été, quand il fait très chaud. Chaque samedi, M. Van descend dans le jardin, pour vider le seau dans le composteur et procède à l'entretien courant du site de compostage.

M. Van n'a pas suivi de formation spécifique. Il s'est formé tout seul, en pratiquant et en se documentant sur Internet. Il a aussi été familiarisé jeune au compostage par ses parents, propriétaires d'une maison, en banlieue parisienne, qui se sont mis à composter dès la fin des années 1990, quand la mairie de leur commune a promu cette pratique et organisé des distributions de matériel dans les quartiers pavillonnaires. Il se souvient bien que les enfants n'aimaient pas s'approcher du composteur dans le jardin et encore moins soulever le couvercle, « à cause des moucheron qui nous sautaient à la figure ». Les moucheron, en l'occurrence, c'est la raison pour laquelle les Van n'ont jamais voulu de lombricomposteur à la maison, sans compter le problème des vacances : « Qu'est-ce qu'on va faire des vers, quand on part trois semaines de chez nous ? »

Il est l'heure de descendre et nous nous retrouvons quelques instants plus tard devant le site de compostage. M. Van ouvre le premier bac et verse le contenu de son seau, dont la partie inférieure, qui date du début de la semaine, est déjà bien putréfié. Tout en remarquant que cela sent bien fort, il précise que l'odeur sera meilleure d'ici quelques minutes, quand les déchets auront été intégrés, mélangés à ceux du bac et aérés. Dans un bac voisin, M. Van prend un brass-compost, une sorte de gros ressort, posé sur la matière sèche dont est rempli le bac, c'est-à-dire des feuilles mortes et des débris de petits branchages. Il transfère quelques pelletées de matière sèche dans le premier bac. Puis, il enfonce le ressort en le vissant dans le contenu de déchets et tire dessus énergiquement, pour faire remonter la matière sous-jacente. Il répète l'opération plusieurs fois. Bientôt, la puanteur s'est en effet dissipée au profit d'une odeur proche de celle de l'humus.

M. Van a fait demander à l'entreprise qui s'occupe des espaces verts de répandre le compost mur dans les plantations de fleurs, comme elle est censée le faire, trois ou quatre fois par an. Apparemment, les jardiniers n'ont pas eu le message, ou n'ont pas encore eu le temps de s'exécuter, puisque les trois bacs concernés sont toujours pleins. Autre précision : le broyat qui est fabriqué sur place à partir des tailles du jardin, ne sert jamais au site de compostage. Il est également étendu sur les plantations. Pourquoi cela ? M. Van me répond évasivement qu'il ne s'occupe pas des relations avec cette entreprise. C'est un membre du conseil syndical qui s'en charge. Pour remplir le bac de matière sèche, il y a le tas de feuilles mortes situé derrière une haie, dans un autre coin du parc, qui sert de réserve.

Pendant que nous discutons, nous entendons à plusieurs reprises son fils, au loin, qui crie qu'il a trouvé de la matière sèche et que son père peut venir en chercher quand il veut. M. Van lui répond merci. Au bout d'un moment, le jeune garçon s'est impatienté et nous le voyons arriver avec une brouette pleine de feuilles mortes, qu'il place devant le bac de matière sèche. Il demande s'il peut verser le contenu sur le sol à son père, qui lui répond que « ça serait mieux de remplir le bac directement, en prenant les feuilles dans la brouette ». Il essaye donc de le faire avec ses mains, mais trouve cela trop long et décide de son propre chef de renverser la brouette, en précisant qu'il va encore en apporter d'autres et qu'ensuite, il mettra tout dans le bac avec une pelle. Apparemment, cet enfant est motivé et concerné par les activités en cours. Ses parents ont réussi à le mobiliser ainsi que ses frères et sœurs. M. Van précise que leurs enfants sont souvent très contents de jeter eux-mêmes les déchets dans le composteur et aiment regarder ce qui se passe dans les bacs.

Est-ce que M. Van fait toujours les opérations sans aide d'autres résidents ? Est-ce qu'il est aidé, de temps à autres ? « Pas beaucoup. Au début, un peu plus ! Parfois, si une personne passe et qu'elle propose, je me fais aider. » Mais peu de gens brassent le compost avec le ressort. Il est l'un des seuls à le faire. Justement, une femme se présente, avec une petite barquette en bois pleine de déchets. Echanges de salutations. Elle verse le contenu dans le bac. M. Van lui précise qu'il ne faut pas jeter la barquette dedans, non pas parce qu'elle ne se décomposerait pas, mais parce le bois de la barquette est traité. Elle sourit et repart avec sa barquette vide, en remerciant.

M. Van estime qu'il consacre environ 1 h 30 par mois à l'entretien du site : cinq ou dix minutes chaque semaine, pour déposer ses déchets et brasser, plus une heure pour le transfert mensuel du bac d'apport vers un bac de maturation. Parfois, des habitants qui compostent lui font des petits cadeaux. L'un d'entre eux lui a donné dernièrement un pot de confiture. Est-ce que les participants tamisent ? « J'ai tamisé. Nous avons tamisé. On avait organisé un apéro, cela s'est fait une seule fois. Mais on n'a pas recommencé, parce que c'est quand même long et fastidieux. » Quant à la quantité de compost produite, M. Van n'en a pas une idée précise. Mais il a fait des calculs et il estime la quantité d'apports à 2,5 tonnes. En prenant pour principe une réduction de 2/3, cela nous fait un peu moins d'une tonne de compost par an pour toute la résidence. S'il n'y avait pas les espaces verts, l'usage de toute cette matière poserait sans doute un problème.

La quantité d'apports varie-t-elle ? Non, elle est stable. Sauf à certains moments où elle diminue, par exemple l'été, quand il y a beaucoup de moucheron, à cause de la chaleur et de la présence de beaucoup de restes de fruits sucrés. Certaines personnes ne compostent plus parce qu'elles trouvent ça très désagréable. Mais globalement, il n'y a pas plus, ni moins de participants que lorsqu'il est devenu référent, il y a un an et demi. Je lui demande s'il fait la promotion du compostage. Non, il ne fait rien de particulier. Les activités de compostage sont souvent évoquées en assemblée de copropriété, mais M. Van précise qu'il y a un nombre significatif de locataires dans la résidence, et qu'il est possible que certains ne sachent pas qu'il y a un site, ce dont je doute un peu, compte tenu du fait que tous les appartements ont des fenêtres qui donnent sur le jardin, où les composteurs sont très visibles.

En revanche, M. Van fait une remarque intéressante. Il dit que dans les bacs de compost, on peut voir ce que les gens mangent et ainsi observer que les composteurs sont en général des gens qui respectent la saisonnalité. Il n'y a pas de déchets de fruits ou de légumes hors saison. Par ailleurs, ils respectent presque toujours les interdits (pas de déchets animaux, etc.) Un jour, il a trouvé un mégot, ce qui l'a rendu très mécontent. En revanche, il peut y avoir une certaine variété des apports, qui ne pose aucun problème. Ainsi, une résidente dépose la litière de son chat, une litière spéciale, compostable, dont elle retire les crottes au préalable.

M. Van continue à me parler, tout en fouillant dans le compost, avec une griffe. On sent qu'il aime agir sur cette matière, comme souvent les référents, les guides ou les maîtres composteurs. Nous parlons de la faune dans le bac, qu'il semble connaître avec précision : « Nous avons des cloportes, beaucoup de gendarmes, des larves de cétoine, des mille-pattes. » Je lui demande quelles sont les raisons qui motivent son activité. Il y a déjà réfléchi, à l'évidence :

« D'abord, il y a l'aspect écologique. Cela permet de limiter la quantité de déchets qu'on rejette et qui vont aller à l'incinérateur. »

Un peu plus tard, alors que je souligne le fait que brûler des déchets verts, c'est en partie « brûler » de l'eau, il dit que c'est une idée intéressante et qu'il n'avait jamais vu les choses sous cet angle-là.

« Ensuite, ça m'amuse. J'aime bien cette vie qu'il y a dans ces bacs. Sans compter que moi, ça me permet aussi de faire un peu d'exercice. »

M. Van a un peu d'embonpoint, en effet.

« Troisièmement, on a du compost qu'on peut utiliser, dans le jardin ou dans les plantations. Mais ça, d'une certaine manière, c'est presque secondaire. »

Il est vrai qu'une grande partie du compost qui est produit ici va dans les espaces verts de la résidence. Or, comme l'épandage est fait par l'entreprise, les résidents n'ont pas du tout la main et ne le voient qu'à peine. Certains d'entre eux se servent néanmoins dans les bacs pour leurs plantations d'appartement ou de balcon. Mais ils ne sont pas très nombreux, apparemment.

« Enfin, dernière raison, il y a la convivialité, les relations entre voisins. C'est une façon de les connaître qui est plutôt agréable, je trouve. »

3.1.6.2. Un site apparemment surdimensionné ?

Cette visite du site de compostage de la rue de Zilina, en présence du référent M. Van – visite associée à un entretien préalable à son domicile – est la cinquième j'ai faite rue de Zilina, la première ayant eu lieu une année auparavant. Toutes les visites précédentes, sauf une, ont été réalisées de manière impromptue, selon une méthode que je pratique couramment. Je me présente sur les lieux sans avoir prévenu qui que ce soit. J'essaie de rencontrer quelques personnes au hasard des possibilités. Je les surprends dans leurs occupations quotidiennes ordinaires. Je demande qu'on me montre les choses, je pose quelques questions, suscite quelques explications. Les gens n'ont pas toujours le temps, ne sont pas toujours avenants, mais beaucoup d'entre eux y compris des travailleurs en activité, sont parfois plus disponibles qu'on ne pourrait le penser, au moins pour quelques minutes, voire plus. Cette méthode n'est pas possible

partout, ni toujours, évidemment. Mais elle rend possibles des rencontres, des échanges et des observations qui n'auraient probablement pas existé avec une prise de rendez-vous. Cela oriente fortement mon enquête vers l'observation systématique de tout ce qui se passe, puisque cette méthode me fait « perdre » beaucoup de temps et que j'essaie donc de tirer le plus de profit possible de ce temps « perdu » au cours des visites impromptues.

La première visite a eu lieu au mois de septembre 2019, en fin d'après-midi, un jour de semaine. Ce jour-là, je découvre ce coin de la ville et la rue de Zilina : une rue parfaitement circulaire, qui délimite un quartier composé par deux ensembles résidentiels bien distincts. Sur la moitié Ouest du quartier se dressent les cinq tours de 16 étages d'une cité HLM, assez tranquille d'apparence, plutôt propre et bien entretenue, avec des espaces verts dignes de ce nom. Les habitants que je croise sont presque tous d'origine immigrée et de condition populaire. C'est encore l'heure de l'école. Il n'y a presque aucun enfant dehors, dans l'espace public. J'ai en revanche pu voir, en passant, un groupe d'une dizaine de jeunes en bordure de la rue, près d'une tour, en train de boire des canettes et de fumer du shit à côté d'une voiture noire garée en double file. Scène ordinaire parmi tant d'autres dans une cité populaire.

L'autre moitié, à l'est, est occupée par une résidence comportant, comme je l'apprends en demandant faussement mon chemin à un petit groupe de résidents qui parlent dans la rue, 210 appartements en copropriété. Celle-ci vient de faire refaire toute la toiture, à grand frais. La construction, d'un seul tenant, est composée de cinq immeubles accolés, de 4 étages, en forme d'absidioles, qui dessinent, globalement, un grand arc de cercle. Il y a deux entrées par absidioles, donc dix en tout. La copropriété, me dit-on, emploie deux gardiens, l'un au 12, l'autre au 30 de la rue. Les deux gardiens sont nouveaux, en fonction depuis six mois.

Je me présente chez celui du 30, trouve son épouse, qui demande à sa fille d'aller chercher son père. Ils reviennent tous les deux. Je me présente et pose ma question. Le gardien a un accent espagnol assez fort, mais parle très bien le français, comme son épouse. Il accepte de m'emmener voir les composteurs. Nous passons par les sous-sols, qui permettent à tous les immeubles de communiquer entre eux et nous débouchons sur un vaste espace vert, avec des surfaces gazonnées, des haies, un petit bassin désaffecté, des arbres. Le parc n'est pas en très bon état, car il n'y a pas d'arrosage et l'été a été très sec. Mais ses dimensions, pour une résidence située dans cette partie de Nanterre, sont exceptionnelles : 2 hectares de jardin, les bâtiments occupant pour leur part un demi hectare de plus.

Le site de compostage est également imposant. Dix composteurs de 400 litres, en bois, sont alignés sur deux rangs, de chaque côté d'une petite allée goudronnée qui vient mourir contre le milieu de la haie et du grillage séparant la résidence du grand ensemble voisin. Voilà un site mis en valeur comme nulle part ailleurs ! Il est même visible, très distinctement, sur Google Earth ! Je soulève un couvercle et le gardien embraye, nous les ouvrons tous. Le premier bac est un bac d'apport à moitié rempli, dont les déchets du dessus sont récents. Il y a à côté un bac de matière sèche. Mais tous les autres contiennent du compost mûr ou en cours de maturation. La production totale est donc importante. Comment se fait-il que les apports paraissent si modestes en comparaison ?



Figure 11 : Les composteurs sont visibles sur Google Earth, sur la photo de droite, au milieu, en bordure de haie, sur deux rangées. Ce n'est sans doute pas partout que nous pourrions trouver des composteurs repérables sur google earth !

Je pose cette question et d'autres, mais le gardien ne composte pas lui-même et ne sait presque rien sur cette activité, si ce n'est que deux femmes âgées, des sœurs qui vivent ensemble dans un appartement du troisième étage, dont il montre le balcon, apportent leurs déchets de cuisine. Je lui demande s'il peut me donner leur nom, mais il ne se souvient plus. Je propose que nous nous dirigeons vers les boîtes aux lettres pour le trouver. Justement, l'une des deux sœurs attend l'ascenseur pour rentrer chez elle et me propose aussitôt de monter leur faire une visite, ce que j'accepte évidemment. Me voilà donc bientôt assis à la table du living où l'on me sert de l'eau du robinet préalablement décantée et rafraîchie. Les deux femmes me parlent des bonnes récoltes de compost, qui nourrissent notamment les géraniums de leur balcon : « C'est pour cela qu'ils sont si beaux ! » Elles évoquent l'ancien gardien qui compostait et s'occupait de tout le tamisage, lors des récoltes, ce qui donnait « un terreau très doux et très fin ». Elles me donnent le nom de la personne qui a été l'initiateur du site, Monsieur Champesne, président de l'association Naturellement Nanterre.

Je continuerai volontiers à échanger et à poser des questions, car elles sont elles-mêmes intéressées par l'enquête. Seulement, je suis un peu gêné parce que le gardien, qui est monté avec nous, reste planté debout à côté de la table, ayant refusé de s'asseoir. Il se sent probablement responsable, à juste titre, d'avoir amené sans prévenir un inconnu rencontré quelques minutes auparavant chez deux personnes âgées de la résidence. Alors, je me lève et dis que si elles veulent bien, je reviendrai. Dans l'ascenseur, je demande maladroitement au gardien s'il a un autre travail que celui de gardien. Il semble hésiter : « ... Ben, je fais mes petites bricoles, quoi ! » Je le remercie, nous nous serons la main et je m'en vais.

3.1.6.3. Un site très actif

Les trois visites suivantes ont été assez rapides et se sont déroulées au cours de la même semaine d'octobre, puis en février 2019. Le surlendemain matin de ma première visite, je sonne chez le deuxième gardien de la résidence, qui m'adresse aussitôt à une résidente passant par le hall d'entrée pour se rendre au travail. Elle n'a évidemment pas le temps de me recevoir maintenant, mais semble très contente de me dire qu'elle composte elle-même et qu'elle se sert du compost pour ses plantes comme beaucoup d'autres résidents. Elle a l'air investie dans cette activité et me donne les coordonnées de Monsieur Champesne, l'initiateur du site, celles du nouveau référent Van, un jeune père de famille, me dit-elle, qui a repris le flambeau, ainsi que celles du président du conseil syndical que je devrais rencontrer, selon elle, Monsieur Royer. Puis, elle ajoute une remarque avant de me dire au revoir :

« Avant, il y avait des gens qui se moquaient du compostage, mais maintenant, c'est plutôt bien vu. Et les bacs de compostage remplissent la même fonction sociale que le puits collectif dans les temps anciens. Les gens vont déposer leurs biodéchets et ils se retrouvent et se parlent autour des composteurs. »

Je retourne rue de Zilina dans l'après-midi même et sonne cette fois chez Monsieur Royer, le président du conseil syndical. Il répond à l'interphone qu'il n'est pas disponible, puis se ravise et me propose gentiment de monter quelques instants. Je découvre un homme d'environ soixante-dix ans, particulièrement dynamique, sérieux et méthodique, qui me reçoit dans le même genre de living que celui des deux sœurs, visitées précédemment, ainsi que celui de la famille Van, décrit plus haut, que je visiterai l'année suivante. Une différence notable, cependant : la table de salle à manger, cette fois, est en grande partie remplie de volumineuses piles de dossiers. M. Royer me parle de ses activités, de la difficulté croissante de s'occuper d'une copropriété, de l'échec récent du projet de ravalement de façade qu'une majorité de copropriétaires ont refusé de voter. Je comprends en tout cas qu'il y consacre une très grande partie de son temps, en préparation des dossiers, en rencontres avec les entreprises pour les travaux des parties communes, etc.

« Il faut absolument, me dit-il, que vous rencontriez le nouveau référent, Monsieur Van. » Je suis d'accord, mais entre temps, une autre idée m'est venue en tête : je lui demande s'il serait possible qu'il me fasse visiter le site de compostage en compagnie d'un petit groupe d'étudiants de master de que j'aurai dans quelques mois, au deuxième semestre universitaire, dans le cadre d'un cours de sociologie consacré à la politique de gestion des déchets. Il me donne son accord. Ce sera donc l'objet de ma troisième visite, qui se passera effectivement devant les bacs, avec les étudiants, mais qui apportera surtout des éléments sur la copropriété elle-même, car M. Royer n'a pas beaucoup à dire sur le compostage et les étudiants semblent surtout intéressés par les affaires de la copropriété. M. Royer parle notamment des problèmes qu'il y a eu dans les années 1980, avec les adolescents de la cité voisine, « qui venaient faire les cons » dans

les jardins de la résidence, ce qui a justifié la pose d'un grillage de séparation et aussi, pour différentes raisons, la fermeture de la résidence avec des portes à interphones.

A la suite de cette visite avec les étudiants, mon enquête s'est interrompue pour quelques mois et n'a repris qu'à l'automne suivant, quand j'ai pu visiter le site avec M. Van, le référent en titre. Cette visite avec le référent m'a donc permis de répondre à la première question que je m'étais posée, quand j'ai visité le site pour la première fois, avec l'un des deux nouveaux gardiens de la résidence. Pourquoi les apports semblaient-ils si faibles ? En réalité, les apports n'étaient pas réduits. Mais le site étant entretenu régulièrement et le contenu du bac d'apport étant vidé chaque mois et transféré dans un bac de maturation, il n'est jamais très plein. Par ailleurs, comme une partie très importante du compost n'est pas utilisé par les résidents, mais répandue seulement une ou deux fois dans l'année par l'entreprise de jardinage dans les plantations du parc, le compost peut donc s'accumuler et rester des mois, les bacs se remplissant les uns après les autres. Ma première interprétation, celle d'un site ayant connu une forte activité et un peu à l'abandon était fautive. Le site était parfaitement actif, d'autant plus actif que nous étions encore en été, période durant laquelle les matières organiques se décomposent très rapidement.

3.1.6.4. Une reconversion associative

Pour autant, il me manquait encore l'histoire du site, qui allait me permettre d'élucider une question importante. J'ai cru comprendre en effet, lors de ma première et brève rencontre avec le président du conseil syndical, que l'installation du site de compostage n'a fait l'objet d'aucune décision de l'assemblée générale des copropriétaires. Comment est-il possible que dix composteurs soient installés au milieu du jardin, sans que les copropriétaires ne l'aient décidé ? Cette question a été résolue, grâce aux deux entretiens, organisés, ceux-là, avec l'initiateur du site, Monsieur Champesne, et le président du conseil syndical, Monsieur Royer.

Quelques jours après la visite du site avec Van, je me suis entretenu au téléphone une vingtaine de minutes avec Champesne, l'initiateur du site de compostage. Ce dernier, âgé de 85 ans, à la santé déclinante, m'a expliqué qu'il était fatigué et qu'il préférait répondre à mes questions par téléphone, étant dans l'incapacité de me recevoir. Voici les différents éléments qu'il m'a communiqués, qui intéressent particulièrement l'histoire et le fonctionnement de ce site de compostage.

Champesne a présidé l'association Naturellement Nanterre pendant 15 ans. Cette association s'est constituée dans les années 1970, avant qu'il n'y adhère, au moment où la décision avait été prise de faire passer l'A86 sur le territoire de la commune de Nanterre. Cette association a agi de concert avec une autre association de défense des riverains futurs de l'A86, afin que cette voie de circulation rapide et bruyante soit couverte sur la majeure partie de la section qui passe dans la commune. Ces deux associations ont obtenu gain de cause. Ensuite, l'association Naturellement Nanterre s'est reconvertie, comme le font souvent les institutions qui veulent perdurer, et elle s'est tournée vers d'autres activités, notamment la promotion du compostage sous ses deux formes principales, les composteurs de jardins et les lombricomposteurs.

C'est dans ce cadre que Champesne, résident de la rue de Zilina, a proposé, en 2017, l'installation d'un site de compostage à quelques membres du conseil syndical, dont le président Royer. Ces quelques personnes se sont mises d'accord et Champesne a mobilisé le directeur de la Régie de quartier de Nanterre pour que la résidence puisse obtenir des composteurs, fournis par la municipalité, qui les obtient elle-même du SYCTOM, le syndicat parisien de traitement des déchets dont dépend la commune de Nanterre. La décision a été prise de faire d'abord un essai. Trois composteurs ont été installés, à l'endroit du site actuel. Monsieur Champesne était chargé de s'en occuper. L'expérience a duré un an. Elle a été concluante et a donc débouché sur l'installation de sept bacs supplémentaires. Pourquoi dix composteurs en tout ? Le directeur de la régie de quartier, en accord avec Champesne, a établi ce chiffre, au vu de la taille importante de la résidence et du nombre supposé important de ménages intéressés par le compostage, et compte tenu aussi du fait que la résidence ne manque pas de place. Il avait bien vu.

Auparavant, il y avait déjà eu un composteur, dans un coin du jardin, qui était une initiative personnelle. Le bac ne se voyait presque pas, mais un jour, un résident a vu un rat sortir du composteur et a alerté les membres du conseil syndical. Champesne se moque de cette intervention : « Vous imaginez, un rat. Quelle affaire ! » Toujours est-il que le conseil syndical a signifié à la personne qui avait installé ce composteur qu'elle devait le retirer, tout en lui expliquant qu'elle pourrait bientôt recommencer à composter, puisque des composteurs allaient être installés au milieu du jardin.

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de ménages qui compostent dans la résidence ? Pourquoi la pratique ne se développe-t-elle pas plus ? Réponse de Champesne : « Il faudrait le promouvoir, mais personne ne le fait.

Un jour, nous avons fait un apéro, un samedi, avant l'heure du déjeuner. Cela avait bien marché. Mais depuis, personne n'en a jamais organisé d'autre.

Champesne me confirme par ailleurs qu'il n'y a pas eu de décision de l'AG pour l'installation des composteurs, et même pas de décision du conseil syndical dans son ensemble. Cela s'est décidé à quelques-uns, de manière très informelle. Est-ce que des gens ont contesté cette installation qui n'a pas été décidée par l'ensemble des copropriétaires ? Non, pas du tout.

3.1.6.5. Une résidence soudée par son histoire

Pour expliquer cette installation sans décisions d'AG, il faut probablement tenir compte des relations entre copropriétaires spécifiques, dans une copropriété qui a été instituée dans les années 1970, dans un contexte tout à fait particulier. Cet ensemble de logements a en effet été construit sous l'égide d'une association de défense, sans jeu de mot, des expropriés de La Défense. Tous les ménages qui ont acheté les appartements de cette résidence, au début des années 1970, étaient en effet des expropriés des quartiers de Nanterre situés dans le périmètre de l'Etablissement public d'aménagement de La Défense. Champesne et son épouse faisaient partie de ces expropriés. Ils étaient propriétaires, dans le secteur actuel du parc André Malraux, secteur qui se trouvait dans le périmètre de l'établissement public d'aménagement, anciennement EPAD, devenu EPADESA, fusionné avec l'établissement public d'aménagement Seine-Arche, et devenu enfin, en 2018, l'Etablissement public Paris La Défense.

Bref, je suppose que cela a conduit à des relations assez étroites et d'assez grande confiance entre propriétaires dans cette copropriété, rendant ultérieurement possible l'installation de 10 composteurs sans décision d'assemblée générale. Cependant, ces relations ont probablement dû se modifier au cours de ces dernières années, avec le remplacement progressif des anciennes générations « historiques » qui s'éteignent progressivement, au profit de nouveaux ménages qui achètent des appartements dans des conditions habituelles. Je vais avoir confirmation de cette hypothèse, en interrogeant le président du conseil syndical lui-même, quelques jours plus tard.

Le 9 octobre 2019, je me suis donc entretenu avec M. Royer, à son domicile, pendant une heure environ. Cet homme assez grand et imposant, habillé de manière simple, sans fioriture, un peu à l'ancienne, avec un pantalon de costume, des chaussures noires souples, une chemise et un gilet en laine bordeaux, a travaillé, pour l'essentiel de sa carrière, comme dessinateur industriel, pour une entreprise de métallurgie de la région parisienne. Comme je l'ai déjà souligné, il semble toujours très occupé et actif.

M. Royer me décrit la résidence, le terrain de 24469 m², l'immeuble à proprement parler, qui occupe 4500 m², les sous-sol un peu plus grands, avec 4900 m², comportant des locaux communs notamment pour entreposer du matériel, une brouette, le barbecue collectif, et la salle de réunion, dans laquelle se réunit le conseil syndical, qui peut également être prêtée pour des familles qui veulent organiser un anniversaire pour les enfants, ce qui arrive de temps à autres. Les parkings pour les voitures, quant à eux, sont sous le jardin et occupent 4500 m² supplémentaires. Il y a 210 places de parking en tout.

M. Royer est membre du conseil syndical depuis 42 ans. Il a été vice-président de 89 à 2003, puis président depuis 2003. Il me parle de ses réussites et de ses échecs. Son pire échec a été en 2018, lors du vote du ravalement, suite à un audit énergétique. Les copropriétaires n'ont pas réussi à se mettre d'accord et le ravalement n'a pas pu se faire. Cependant ils ont quand même réussi dans le passé de nombreux travaux communs : la réfection des ascenseurs, des montées d'escalier, l'isolement des terrasses en toiture. Les appartements du quatrième étage, qui étaient sous la toiture, étaient plus froids et disposaient donc, et disposent toujours, de radiateurs plus gros que les autres.

Les membres du conseil sont au nombre de quatorze. Il y a théoriquement un membre par entrée, puisqu'il y a quatorze entrées. En fait, comme il n'y a pas toujours des candidats, des entrées n'ont pas de représentants. Cette année, ils ne sont que onze membres. Sur les onze, il y a quatre femmes, dont M. Royer dit qu'elles posent souvent problème, parce qu'elles n'y connaissent rien aux travaux et qu'elles veulent quand même s'en mêler. Elles sont en revanche très utiles, selon lui, pour la décoration. « Il y a, comme partout, ceux qui sont investis, qui s'activent, et ceux qui ne fichent rien. » Il y a eu en tout soixante membres du conseil syndical, depuis que celui-ci existe. Ceci témoigne d'un renouvellement important. Il y a neuf réunions par an, c'est-à-dire une par mois, sauf en février, en juillet et en août. M. Royer n'est pas avare en critiques et précise par exemple que la personne qui s'occupe actuellement des rapports avec l'entreprise qui entretient les espaces verts n'est pas au point :

« C'est un prétentieux, qui ne fait que la moitié des choses qu'il dit qu'il faudrait faire. Il était question de faire un enclos avec un grillage pour les déchets de jardin, mais ça n'est toujours pas fait, et ça traîne. »

Tous les résidents d'origine étaient des expropriés de l'A86 et de La Défense. C'était l'EPAD qui gérait l'aménagement et les expropriations, sur un périmètre plus important que celui du quartier qu'on appelle communément La Défense. Plus précisément, la première tranche ne concernait que des expropriés, tandis que la deuxième tranche concernait à la fois des expropriés et des propriétaires ordinaires. La première tranche de logements a été achevée à la fin de l'année 1970. La deuxième, deux ans plus tard. A l'origine, donc, les résidents ont formé une SCI, société civile immobilière. Cette SCI s'est vue attribuer son terrain par l'EPAD. C'est un terrain très important, je n'ai pas de détail sur cette question, mais il est probable que les gens qui ont fondé cette SCI étaient en mesure de négocier correctement avec l'EPAD, car ils ont obtenu un très bon et très grand terrain, bien que situé dans une zone assez dépréciée de Nanterre, qui étaient à l'époque dévolue à l'industrie et qui est toujours aujourd'hui beaucoup moins valorisée que les quartiers situés de l'autre côté de la voie de chemin de fer. Cela se voit aux prix des logements et des terrains.

Au bout d'une quinzaine d'années, la SCI a finalement été dissoute et la résidence s'est transformée en copropriété ordinaire. Les propriétaires de parts de SCI sont devenus des propriétaires d'appartements. M. Royer n'était pas là tout au début, c'est-à-dire qu'il n'a pas participé à la fondation de la SCI. Il a acheté dans la deuxième tranche. Mais quand il a acheté, il y a 46 ans, c'est-à-dire en 1973, il a acheté une part de SCI. Un chèque était fait pour la SCI, un autre à l'EPAD, pour le terrain. Est-ce que le terrain est toujours propriété de l'EPAD ? Non. M. Royer ne sait pas comment le changement s'est opéré de ce côté-là.

Il y a des appartements de catégories très différentes, et une variété de disposition et de surfaces, à l'intérieur des catégories : 22 appartements de 2 pièces, 97 appartements de 3 pièces, autour de 65 m², 48 appartements de 4 pièces, autour de 89 m² (Monsieur Royer habite dans un de ceux-là), 30 appartements de 5 pièces et 13 appartements de 6 pièces. L'architecte était un grand prix de Rome de 1933. Le constructeur s'appelait Mazzoto. Il y a de petits défauts dans les parties communes, comme dans les appartements (place des interrupteurs situés derrière la porte, quand on entre quelque part, etc.) Le marbre qui est présent dans les halls d'entrée est plus beau dans les parties qui ont été construites au début. Certains appartements ont du parquet, d'autre du marbre au sol. Bien sûr, il est entendu que ceux qui ont du marbre ont payé un supplément, mais certains disent que ça n'est pas le cas. Il y a une chaufferie centrale, au gaz, à l'extérieur.

Je l'interroge pour finir sur cette installation d'un site de compostage sans décision d'AG. Il m'explique que, dans cette copropriété, seules les décisions concernant de grosses dépenses collectives (gros travaux, ravalement, etc.) nécessitent un vote en bonne et due forme. Pour installer des bancs dans le jardin, comme il l'ont déjà fait, ou pour acheter un barbecue pour toute la résidence, ou pour faire ce genre de petites dépenses ou installations, le conseil syndical peut se permettre d'agir sans vote de l'AG.

« Ce sont des dépenses presque dérisoires, qui ne nécessitent pas d'entretien, pas de budget ultérieur, donc, ça n'est pas nécessaire. »

3.2. Jardinage et compostage dans les quartiers populaires

3.2.1. résumés des trois études de cas

3.2.1.1. Une réussite exemplaire : le jardin de la Cité Rouge

Ce jardin a été rendu possible par le bailleur social privé, 3F, sous la forme d'un budget participatif, à l'occasion d'une vaste opération de réhabilitation du grand ensemble HLM achevée en 2016. L'initiative est venue de deux artistes résidents qui occupent des ateliers-appartements dans un nouvel immeuble de la cité. Ce jardin, qui se situe à mi-chemin entre les jardins ouvriers (parcelles individuelles, souvent louées à la municipalité) et les jardins partagés de quartier (espaces de jardinage exclusivement collectif, généralement associatif), regroupe une quarantaine de néo-jardiniers urbains, habitants de la cité, de catégories majoritairement populaire, qui jardinent sur des micro-parcelles individuelles en carré, dans un espace clos de 180 m², situé au pied de l'immeuble des appartements-ateliers d'artiste et à proximité de la loge d'un des gardiens du grand ensemble. La pratique du jardinage, selon la volonté des deux artistes initiateurs, a été associée d'emblée à la mise en place d'un espace de compostage au sein de la parcelle, espace qui sert exclusivement aux jardiniers, qui compostent leurs biodéchets domestiques et profitent de la récolte pluriannuelle d'un peu plus d'une tonne de compost. Le soutien institutionnel (du bailleur), la présence d'initiateurs fortement investis et autodidactes, ainsi que la présence fortuite d'un médiateur, en l'occurrence le gardien dont la loge, qui a pu atténuer des conflits d'usage et des tensions de classe entre les initiateurs, artistes, instruits, appartement aux classes moyennes, et d'autres jardiniers plus populaires et forts en gueule, explique la réussite de ce jardin collectif urbain, qui fait figure de modèle et de vitrine, tant pour la municipalité que pour le bailleur social. Concernant le compostage collectif en ville, la réussite du jardin de la Cité Rouge confirme l'hypothèse que dans les quartiers populaires, la pratique du compostage réussit beaucoup mieux quand elle est associée au jardinage. Techniquement, le jardinage permet un apport en matière sèche, et offre la possibilité d'une utilisation évidente du compost. Socialement, les préoccupations environnementales étant généralement moins fortes en milieu populaire qu'au sein des classes moyennes, le jardinage offre aux habitants une plus forte motivation pour composter.

3.2.1.2. Précarité alimentaire et compostage : une combinaison gagnante ? Le jardin Gorki à Nanterre

Le site de compostage partagé du jardin Gorki à Nanterre illustre une piste prometteuse combinant lutte contre le gaspillage alimentaire, traitement des déchets organiques par compostage et économie sociale et solidaire. Situé dans un quartier populaire, il fonctionne à partir de la récupération par une employée de la régie de quartier d'une partie des invendus du marché aux fruits et légumes voisin. Des habitants trient et récupèrent ce qui est consommable et mettent le reste au compost. Grâce à cet apport régulier, la régie a déposé un projet de montée en gamme afin de récupérer tous les invendus. Il permettrait de lutter contre la précarité alimentaire, de traiter les matières dégradables et de produire du compost. Pourtant, la ville a refusé ce projet. Effrayée par ce qu'elle voit comme une menace de saleté dans l'espace public, elle préfère confier le traitement des déchets du marché à une entreprise privée, écartant ainsi les initiatives associatives. Sans perspective de stabilisation, l'expérience s'est arrêtée.

3.2.1.3. Jardin partagé et compostage : complémentarité ou compétition ? La Main verte à Gennevilliers

Le jardin La Main verte de Gennevilliers, ouvert en 2015 dans un quartier ouvrier, casse l'idée quasi-évidente que le compostage collectif dans un jardin partagé serait, par rapport à celui en pied d'immeuble, plus facile à mettre en place par sa logique même de production et d'utilisation. Comme on le décrit, le jardin est beau, vivant, riche, productif, aménagé et équipé avec soin alors que le compostage est aléatoire, poussif, se cherche. Une véritable dynamique collective (même si elle repose sur quelques individus et reste vulnérable) s'est développée dans ce jardin, mais elle a peu bénéficié au compostage, comme si des choix d'attention avait été fait en faveur du jardin et au détriment du compostage. Il y a régulièrement des tentatives de relance du processus, mais elles se heurtent à un manque de clarté et de visibilité des partenaires institutionnels, trop fragmentés, à un manque de connaissance des techniques de compostage, et à la méfiance d'un milieu social, pas toujours convaincu de l'intérêt du compostage, voire même du tri sélectif. Une réussite exemplaire : le jardin de la Cité Rouge, Gennevilliers

Le jardin partagé de la Cité Rouge, à Gennevilliers, est un bijou social, économique et environnemental. Depuis le printemps 2018, une quarantaine d'habitants du grand ensemble populaire disposent chacun d'une petite parcelle en carré et jardinent ensemble sur un terrain clos de 180 m², qui a été aménagé au pied de la façade sud-ouest d'un des immeubles neufs, accolés aux anciennes tours réhabilitées. Non seulement ces résidents cultivent leurs légumes et leurs fleurs, dans ce lieu bien exposé au soleil toute l'année, mais presque tous compostent par la même occasion leurs biodéchets, issus du jardin et de leur cuisine, ceci leur permettant de disposer, une ou deux fois dans l'année, d'un bon apport de compost pour amender et fertiliser la terre des jardinières. A la belle saison, l'îlot de verdure luxuriant et coloré s'anime au quotidien, surtout vers la fin d'après-midi, après le travail, ou plus encore les week-ends, quand ces néo-jardiniers urbains viennent s'activer autour de leurs plantations, effectuer les arrosages ou récolter leurs légumes. Sans compter, selon le gardien que nous avons interrogé, les coccinelles, les papillons, les abeilles et même un hérisson, qui ont investi les lieux.



Figure 12 : la Cité Rouge de Gennevilliers après rénovation.

3.2.1.4. Un jardin et un site de compostage modèles

L'immobilière 3F qui est propriétaire du grand ensemble, bénéficie d'une solide expérience en la matière, puisqu'elle a déjà aménagé pas moins de soixante jardins partagés dans ses cités HLM, rien qu'en Ile de France. Mais ce jardin-là est une de ses réalisations phares, comme en atteste sa visibilité sur les supports de communications de l'entreprise, au chapitre du renouvellement urbain, du vivre ensemble et du développement durable, autant de thèmes qui guident son action dans les nombreuses opérations de réhabilitations qu'elle a menées durant les deux dernières décennies. L'agence des Hauts de Seine a notamment réalisé une petite vidéo du jardin et de ses acteurs, qu'elle a présentée lors des rencontres annuelles de 3F, en 2019. Même les services municipaux de Gennevilliers – une commune dont nous avons vu qu'elle a beaucoup investi dans le renouveau de l'agriculture urbaine – se servent à l'occasion de ce jardin comme d'une sorte de modèle. Un agent du service de prévention des déchets, chargé notamment de fournir et d'installer les composteurs dans les jardins partagés de la ville, nous a raconté que lorsqu'il est sollicité par des gens intéressés par ce type de projet, c'est toujours celui de la Cité Rouge qu'il les emmène visiter. La fiche d'évaluation des politiques municipales de prévention établie par le SYCTOM mentionne aussi ce jardin comme un exemple.

Ce beau jardin est né d'une proposition de budget participatif adressée par le bailleur à un panel d'habitants volontaires en 2016. Cette initiative s'inscrivait dans la volonté de la direction de développer la vie de quartier, à l'issue d'une vaste opération de rénovation-réhabilitation. Deux locataires, un peintre et un photographe, résidant dans les logements-ateliers d'artistes du nouvel immeuble de 6 étages, ont

alors présenté un projet de jardin partagé, qui a été retenu par la commission. Après plusieurs réunions entre le bailleur, qui avait prévu de placer le jardin dans l'autre îlot, l'amicale des locataires qui ne voulait surtout pas d'un potager sous les fenêtres des habitants et les deux porteurs du projet qui avaient encore une autre idée, une parcelle a finalement été aménagée au pied de l'immeuble des artistes, qui, eux étaient tous d'accord. Le budget de 5000 Euros attribué par 3F a permis de financer les carrés et la clôture en bois, la livraison de terre végétale, un compteur d'eau indépendant, des outils communs et six containers raccordés aux descentes d'eau pluviale de la petite bâtisse de sortie de secours des sous-sols, située à quelques mètres de la parcelle. Quant aux six composteurs en bois, ils ont été fournis et installés par la ville et placés bien en vue, contre la clôture parallèle à la rue.

Après l'inauguration officielle, au printemps 2018, le gardien a été chargé des inscriptions, très lentes au début, mais qui se sont soudainement accélérées, quand les habitants ont commencé à voir certains de leurs voisins s'activer autour des jardinières. Aux trente carrés initiaux, disposés, savamment en diagonales dans la partie centrale du quadrilatère, et le long de la bordure, parallèlement aux clôtures, il a fallu en rajouter une vingtaine, pour faire face à la demande, qui a rapidement dépassé l'offre disponible. Il y a aujourd'hui une longue liste d'attente. Chaque participant a dû signer un règlement du jardin. De plus, le bailleur a exigé, durant la première année, un accompagnement par un professionnel. Les deux initiateurs ont donc fait appel à un jardinier, maître-composteur, qui a effectué dix séances d'animation-formation, les samedi ou dimanche après-midi.

Qui sont ces gens qui jardinent ? Si le groupe ne constitue évidemment pas un échantillon représentatif du grand ensemble, du moins s'inscrit-il largement dans son contexte social. Il y a des femmes, plus nombreuses que les hommes, comme dans beaucoup de jardins partagés, des ouvriers, des employés, quelques membres des professions intermédiaires, notamment une infirmière, quelques artisans, dont un chauffeur de taxi, etc. Certaines personnes sont retraitées, parfois âgées, la doyenne ayant 88 ans. Mais il y a aussi quelques jeunes, dont un adolescent déscolarisé, pas toujours conforme, mais qui semble trouver un équilibre en plantant des graines qui deviennent des plantes. La plupart des participants sont des immigrés, ou des gens issus de l'immigration – maghrébine, malienne, mauritanienne... – ou originaires des Antilles. En somme, une composition sociale et ethnique assez comparable à celle de nombreuses cités HLM en Ile de France.

Les deux initiateurs du projet, entrepreneurs et engagés, sont devenus les référents de faits, bien que le groupe ne se soit pas constitué en association, comme cela se fait fréquemment. Probablement qu'il n'en a pas eu besoin. La vie collective du jardin est intense et plutôt bien organisée. A l'exception de l'hiver et du mois d'août, les participants sont très présents au quotidien. En mai 2018, les trente-huit jardiniers urbains et leurs proches se sont réunis autour d'un couscous géant, dans la prairie qui jouxte la parcelle, aux frais de la princesse qui plus est, puisque le bailleur a financé le repas. Un grand moment de convivialité !

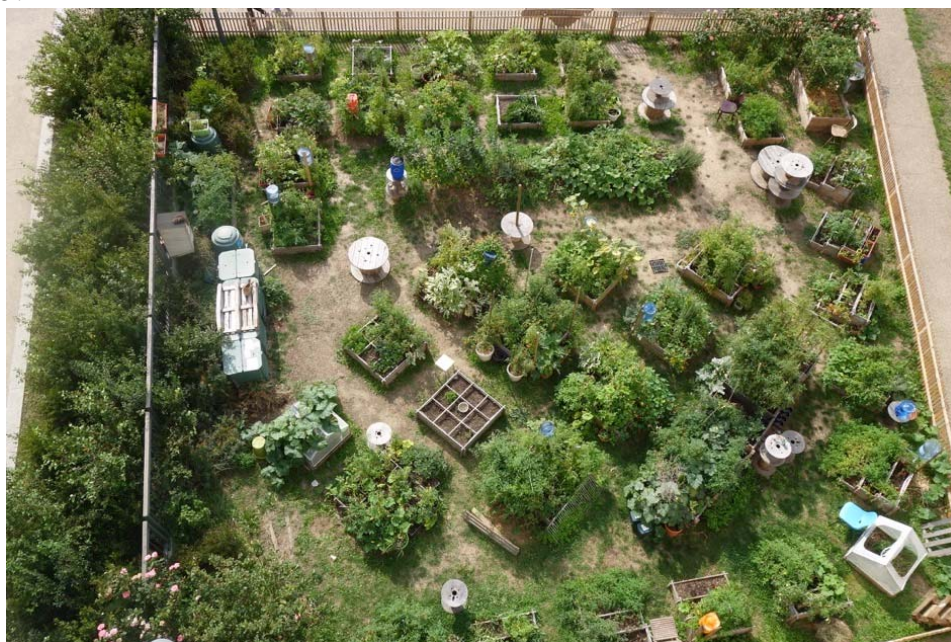


Figure 13 : Vue du jardin depuis le 3^e étage. Les composteurs sont sur la gauche.

En fait, ce jardin de la cité Rouge semble fonctionner à mi-chemin entre ce qu'on appelle les jardins familiaux, ou jardins ouvriers, où chaque ménage possède une parcelle indépendante de plus grande taille, parfois louée, souvent acquise de haute lutte, et les jardins partagés la plupart du temps associatifs, tels qu'ils se sont développés dans les dernières décennies, sur des terrains cultivés de manière exclusivement collective.

3.2.1.5. Une cité à l'histoire tumultueuse

Des gens qui jardinent ensemble sur des petits carrés potagers et qui s'entendent plutôt bien. Un site de compostage actif et n'ayant jamais connu de vrai problème. Tout cela à la cité Rouge de Gennevilliers. Quelqu'un l'aurait-il jamais cru ? Aux dires du gardien de l'îlot, beaucoup de résidents voyaient ce projet d'un œil fort négatif et ne se privaient pas de le faire savoir : « Ça ne marchera jamais, ça ne va pas durer, ils vont s'engueuler et tout ». Même le bailleur, qui a soutenu activement le projet, a été plus que surpris par le résultat, comme l'exprime cette cadre de 3F que nous avons interrogée : « Chaque fois que je vois ce jardin, je me dis 'waouh'. Le résultat est quand même spectaculaire. »

Il faut dire que ce quartier revient de très loin. Entre la fin des années 1980 et la fin des années 2000, le grand ensemble de l'avenue des Grésillon, dit Cité Rouge, a connu une période de très grandes difficultés sociales. La dégradation des immeubles et des logements, les nombreux squats d'appartement, le chômage et la pauvreté d'une partie des résidents, les impayés de loyers, les conflits domestiques ou entre voisins, souvent résolus par la violence, ainsi qu'une délinquance et une criminalité très étendue, liée au trafic de drogue, en faisaient un symbole des banlieues difficiles au sein de l'agglomération parisienne. La réputation du quartier, à cette époque, s'étendait bien au-delà des limites de la commune. Entre 2009 et 2015, une rénovation-réhabilitation subventionnée de grande ampleur a été conduite par l'opérateur, qui a profondément transformé le cadre de vie. Des bâtiments ont donc été démolis, le nombre de logements passant de 600 à 380. Ceux qui sont restés ont été totalement réhabilités et résidentialisés. Trois nouveaux immeubles en pignon ont été ajoutés, dont celui où logent et travaillent les artistes. Des voies nouvelles ont été créées, pour ouvrir le quartier sur la ville. Grâce au maintien des loyers dans les immeubles conservés, bon nombre d'habitants ont pu rester ou réintégrer leur logement après un déménagement provisoire ; tandis que les autres ménages étaient relogés ailleurs, dans le parc social de la ville.

3.2.1.6. Les initiateurs, les institutionnels et les médiateurs

Cette transformation a changé la donne, mais elle n'explique pas la réussite exemplaire du jardin. Il nous faut maintenant identifier les catégories pertinentes d'acteurs, leur rôle et leurs relations. Sans oublier notre objet, qui est le compostage partagé en pied d'immeuble. Comme condition nécessaire, mais pas suffisante, il y a évidemment la présence dans le quartier d'une population potentiellement intéressée par l'activité. Sachant qu'en milieu populaire urbain, la seule réduction des déchets ne motive en général pas grand monde. Il faut presque toujours que le compostage soit associé au jardinage, ce qui est le cas ici. Trois types d'acteurs ont joué un rôle crucial : les initiateurs, les institutionnels et les médiateurs.

En cette chaude après-midi du mois d'août 2019, Oscar D. nous fait visiter le jardin partagé, qui lui doit beaucoup. Cet homme avenant d'une quarantaine d'années s'est formé au jardinage et au compostage en autodidacte, par les lectures et la pratique. Son aménité tranquille, quand il nous raconte l'histoire du projet, sans oublier de nous faire goûter, au passage, un brin de basilic ou quelques fleurs de capucines de son carré, n'a d'égal que son plaisir manifeste à gratter dans les bacs à compost du jardin dont il semble très satisfait, ou à plonger sa main dans la matière noire, humide et pleine de vers du lombri-composteur « secondaire » qu'il entretient à titre personnel, dans le local du sous-sol :

« Là, t'as vraiment un produit de luxe ! C'est la crème de la crème. C'est super beau, c'est super doux. C'est smoothie ! »

Instruit, patient, déterminé, il a probablement été le genre d'interlocuteur idéal pour répondre à la proposition de budget participatif de l'Immobilière 3F.

Avec son voisin Xavier, ils ont conçu et dessiné un style de jardin bien pensé et élaboré. Réalistes, ils ont interagi avec souplesse, Oscar ayant été spécialement habile pour convaincre les participants à la fois de l'intérêt et de l'innocuité du composteur – qui n'était pas prévu dans le projet de départ et qui a été ajouté après coup.

« La première chose qu'on te dit, c'est que ça attire les souris. La recherche de l'ADEME montre que ça ne les attire pas mais qu'elles sont déjà là. Quand on m'a dit ça, je leur ai refilé le Pdf de l'ADEME : 'Vas y, lis le !' Quand je leur ai dit que Benoît [l'intervenant professionnel] était formateur, maître-composteur, ça les a rassurés. On a eu une fois une souris, mais c'est parce que c'était trop sec. J'ai arrosé et elle est partie. Je le dis aux dames : 'le compost il faut l'arroser sinon, il y a les souris !' »

Le deuxième acteur majeur de la réussite est assurément le bailleur, par le soutien institutionnel, autrement dit les moyens humains et financiers qu'il a apportés. Le service en charge de ce genre de projet est la Direction de la cohésion et de l'innovation sociale, dont nous avons rencontré l'une des membres, Henriette O. au siège parisien de l'entreprise. Cette dernière s'occupe de promouvoir la création d'associations, l'insertion par le travail et les initiatives habitantes, comme celle du jardin partagé. Un autre projet de vide grenier participatif, retardé, va d'ailleurs bientôt voir le jour aux Grésillons, selon le même processus. En l'occurrence, l'entreprise semble faire preuve de réalisme, autant que de pragmatisme. Le compteur d'eau et le paiement de la facture d'eau par 3F ont permis d'éviter les récriminations de locataires jaloux. Le gardien et l'agent de présence de l'îlot ont été mobilisés pour assurer une surveillance informelle du jardin, utile dans un tel quartier où il y a énormément d'enfants et d'adolescents. Henriette O. a exigé la constitution d'un règlement du jardin et l'accompagnement initial par un professionnel, comme nous l'avons vu, mais elle n'a pas imposé le choix de l'entreprise pour cet accompagnement. Enfin, quand on lui parle d'un éventuel agrandissement, que nous avait évoqué le gardien, elle répond fermement qu'il n'en est pas question pour l'instant : « Il faut attendre, être prudent, ne pas aller trop vite ». En somme, le bailleur a initialisé, il a apporté ses compétences et son savoir-faire social, il a financé et continue de financer le jardin, y compris certains extras comme le couscous. Que demander de plus ?



Figure 14: les composteurs de la Cité Rouge

Enfin, le troisième et dernier élément ayant contribué au succès du jardin est la présence de médiateurs informels dans les conflits. Au cours de l'échange avec Henriette O., celle-ci nous a affirmé que la mixité a joué en faveur du jardin. La mixité sociale ou ethnique est, certes, un thème cher aux classes moyennes, surtout parmi les professionnels de l'action sociale. Il est vrai qu'ici, l'initiative du jardin est venue de personnes plus aisées et instruites que la moyenne des habitants du quartier. Pour autant, un projet de jardin, sans doute différent, aurait aussi pu être proposé par des personnes de classe populaire, également entreprenantes et dynamiques, compétentes en jardinage, et, pourquoi pas, en technique de compostage. Et il aurait très bien pu aboutir et réussir dans la durée.

En l'occurrence, la mixité sociale a plutôt posé quelques problèmes, quand certains jardiniers ont commencé à trouver que Oscar D. avait un peu trop tendance à imposer ses vues. Avec son voisin Xavier,

ils étaient parfois vus comme des habitants peu légitimes, car nouveaux dans la cité, et un peu trop surplombants, d'autant que ce sont des artistes. Qui plus est, comme ils sont rapidement devenus les interlocuteurs de 3F, ils ont bientôt été assimilés au bailleur qui, comme dans tous les grands ensembles d'habitat social, essuie maintes critiques et récriminations. La présence du jardinier maître-composteur a notamment permis à Oscar de se mettre en retrait, ce qui était assez bon pour la concorde du groupe. Et quand deux anciens de la cité ont voulu étendre leur parcelle, en transgressant le règlement du jardin, c'est le gardien qui est intervenu discrètement, sans en avertir Oscar, pour calmer leurs ardeurs et les remettre à leur place. Bref, ce début de conflit de classe s'est résolu par la médiation et l'harmonie semble aujourd'hui assez durable.

Pour conclure, la combinaison de ces trois éléments, initiateurs, institutionnels et médiateurs, semble donc particulièrement favorable à la réussite du jardinage et du compostage collectif en grand ensemble populaire. Il vaudrait peut-être la peine de tester, à travers les différents sites que nous avons étudiés, y compris ceux qui sont exclusivement dévolus au compostage, la présence ou l'absence de l'un ou l'autre de ces éléments, afin d'examiner quelles sont les combinaisons de présence ou d'absence qui permettent la réussite et celles qui l'empêchent.

3.2.2. Précarité alimentaire et compostage : une combinaison gagnante? Le jardin Gorki à Nanterre

Le jardin Gorki de Nanterre est un espace vert coincé entre des hauts bâtiments et des arbres, entre une tour nuage de 38 étages de la cité Pablo Picasso et un immeuble de logements sociaux à peine plus bas. On y accède par une petite rue ombragée, ce qui fait qu'il ressemble à première vue à une clairière prise entre des murs de béton et de végétation.

A l'extérieur du jardin, sur la rue qui le borde, nous pouvons voir des anciens carrés de jardin, aménagés sur le trottoir, une quinzaine en tout. Au-dessus de l'un d'entre eux, contre le grillage, une affichette est accrochée, avec la mention « Incroyables comestibles ». Noémie nous dira que ces carrés ont été installés il y a quelques années pour une sorte de projet pédagogique. De toute façon, selon elle, il aurait été difficile de faire pousser beaucoup de choses dans les carrés, car ils sont tous sous les arbres, donc à l'ombre. Toujours est-il que ces carrés sont à l'abandon, sans aucune plante, certains ayant même perdu leurs planches et se réduisant à un petit tas de terre meuble.

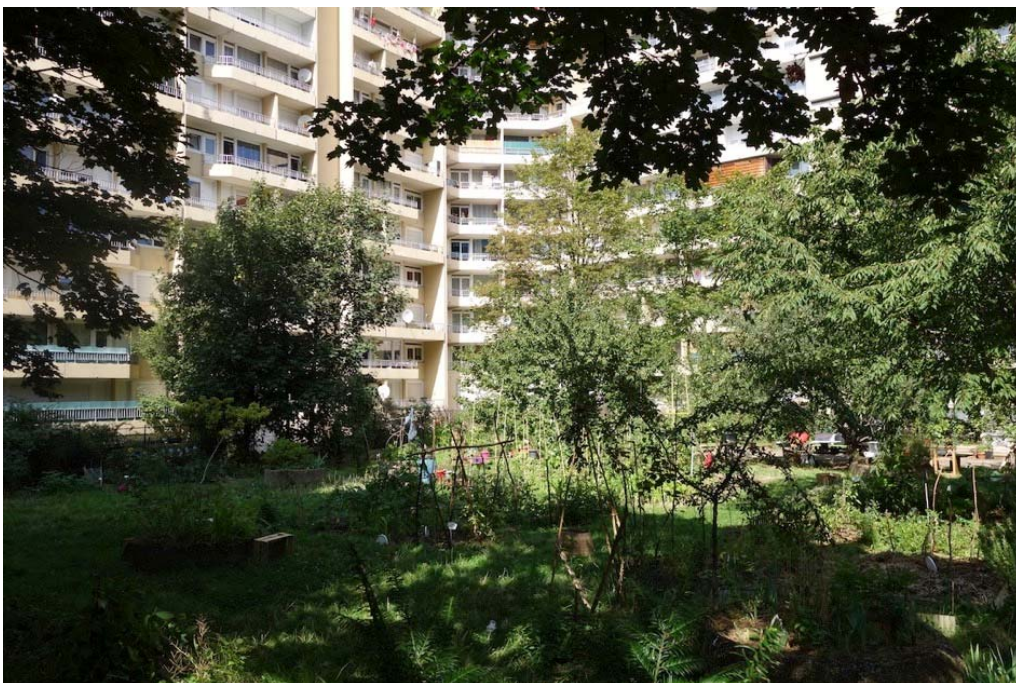


Figure 15 : le jardin Gorki, une clairière entre arbres et bâti.

3.2.2.1. Récupération des invendus et compostage

Après une quinzaine de minutes, nous voyons arriver Noémie avec un caddie sur lequel est attaché une grosse poubelle noire pleine de déchets. Au-dessus de la poubelle, un gros sac poubelle à moitié plein contient également des déchets. Noémie travaille à la régie de Quartier de Nanterre. Elle y est responsable de la participation citoyenne. Elle a toujours sa mèche rebelle plaquée sur le front avec du gel ou de la laque. Elle est habillée en jean avec de jolies bottines marrons. Elle nous dit bonjour, ouvre la porte du jardin avec sa clef et dépose son caddie près des bacs à compost, de l'autre côté du jardin. Noémie est une personne agréable, sympathique, mais qui conserve toujours une certaine distance, voire un peu de froideur. Elle ne sourit pas beaucoup, même si elle ne semble montrer aucune réticence à notre enquête et manifeste au contraire la meilleure volonté pour accepter notre présence et répondre à nos questions. On a un peu l'impression qu'elle se protège, qu'elle veut conserver son indépendance, qu'elle cherche à bien jauger les personnes qu'elle rencontre, avant de leur accorder sa confiance.

Nous entrons avec elle dans le jardin. Elle dépose sa marchandise, ouvre la cabane et commence à installer l'espace de travail pour le découpage des légumes et fruits abîmés. Il y a déjà une table, autour de laquelle elle rajoute une chaise qu'elle va chercher un peu plus loin, pour que nous puissions nous asseoir tous les trois. David lui propose, peut-être avec un peu d'empressement, de participer à l'opération de découpage des légumes avec elle. Elle accepte bien volontiers, mais dit qu'on ne va pas commencer tout de suite, parce que d'autres personnes vont bientôt arriver pour l'aider. Noémie nous explique que ses « fournisseurs » de déchets du marché sont principalement trois vendeurs de fruits et légumes. Trois ou quatre autres n'ont pas donné suite à ses sollicitations ou ont même manifesté une certaine réticence, et auprès de qui elle ne fournit donc jamais. Par hasard, c'est auprès de ces derniers que nous avons posé des questions, une demi-heure auparavant, quand nous sommes passés au marché, ce qui explique que nous ne l'ayons pas trouvée. Noémie nous indique les emplacements des commerçants qui acceptent de lui fournir des déchets et Stéphane décide alors d'y retourner pour leur poser quelques questions avant que le marché ne ferme, tandis que David reste seul avec Noémie un petit moment. Elle apporte une grande « planche » à découper qu'elle pose sur la table de jardin. C'est une planche de « récup », en fait un petit plateau de table de jardin en résine qui a perdu ses pieds. Puis elle apporte de grands couteaux de boucher !



Figure 16 : David et Noémie découpent des invendus du marché Picasso.

Alors que nous continuons à discuter tout en découpant, arrivent successivement deux femmes qui viennent participer à l'activité. La première s'appelle Rati. Noémie semble bien la connaître, car elle vient très souvent au jardin. Elle est d'origine laotienne. Agée de 81 ans, elle est venue en France en 1975, dans

le flux des exilés qui ont fui le pays après l'installation de la dictature socialiste. 400 000 personnes ont quitté le Laos dans les vingt années qui ont suivi ce coup d'Etat. Rati est une femme un peu forte, mais tonique et pétillante et qui ne fait pas son âge, aussi par ce qu'elle a les cheveux teints en noir et qu'elle est bien maquillée. Elle rigole tout le temps et a beaucoup de bagout, malgré sa maîtrise très approximative de la langue française. Avant sa retraite, il y a une vingtaine d'années, elle travaillait comme ouvrière, dans une usine de Puteaux qui fabriquait des produits en caoutchouc, notamment des palmes et des masques de plongée. Elle a deux enfants, qui ont tous les deux, fait des études. La plus grande est infirmière à Cannes. Le fils est mécanicien et travaille dans un garage qui fait les contrôles techniques. Rati raconte en riant sa naturalisation qui a posé des problèmes pour son nom. On l'a appelée Roti, mais à la mairie de Nanterre, ils l'ont appelée Fati. En plus son mari s'appelle M. Dourou, ce qui fait qu'on ne sait plus trop comment elle s'appelle.

La deuxième femme est algérienne et se prénomme Jaya. Elle est voilée de la tête aux pieds, portant un vêtement un haïk marron clair. Noémie s'exclame : « On te voit jamais ! » Douce, gentille et souriante, elle explique qu'elle n'est pas venue depuis longtemps parce qu'elle était malade. « Ça va mieux ? » « Un peu ». « Et ton amie Jayana, elle ne vient plus ? ». Jaya n'est pas bavarde. Elle paraît de condition très modeste, d'origine rurale. C'est le genre de femme, dont David a connu de nombreux exemples à La Courneuve, que son mari immigré en France, est venu chercher au bled pour un mariage arrangé. Elle a 4 enfants en bas âge, l'aîné ayant 12 ans. Elle habite au premier étage d'une des plus hautes tours de Picasso, qui en comporte 38.

Comme les deux femmes s'installent pour trier en s'accroupissant à côté de la poubelle de fruits et légumes, Noémie leur dit : « Vous les mettez ensemble et vous partagez après. » Elle parle assez peu mais elle est assez directive.



Figure 17: le tri des invendus avec Rati et Jaya.

David leur demande, à l'une et à l'autre, si elles ont déjà eu des activités de jardinage, dans leur passé, au pays, ou en France. Rati dit que oui, mais c'était il y a bien longtemps, au Laos. Elle parle d'une grande maison, avec un grand terrain. Jaya parle vaguement d'un potager au bled, d'un tas au fond du jardin, de choses dont elle est familière. Mais nous réalisons surtout que ces deux femmes sont là d'abord pour récupérer des légumes et des fruits. Le compostage n'est pas leur motivation première. C'est d'ailleurs ce qu'avait dit Noémie auparavant :

« Il y a dans les déchets du marché, des tas de fruits et légumes qui pourraient être récupérés. Et même s'ils n'ont pas forcément belle allure, ils sont encore bons. Il y a plein de gens à qui ça pourrait profiter, mais c'est vraiment dommage. Il faut des gens et pas des machines pour faire cela. Et ça peut créer des emplois pour le faire. En plus les gens se rencontrent. Ils discutent de recettes, etc. »

C'est aussi ce qu'a répondu un vendeur que Stéphane a interrogé au marché:

« Si on ne les donne pas, on les jette. »

Rati, Jaya, Noémie et nous, prenons un certain plaisir à partager cette activité: converser, tout en triant des légumes et des fruits, dont nous jetons tous ceux qui ne sont pas récupérables (la plus grande partie, il est vrai) dans un grand bac blanc que David va régulièrement verser sur l'espace de compost à deux mètres de là.

Pour ces femmes, cette activité leur permet de se procurer des denrées alimentaires gratuites. A chaque fois qu'elles viennent au jardin pour composter, le mercredi ou le samedi après-midi, elles repartent au bout d'une heure ou deux avec chacune avec plusieurs kilos de fruits et légumes dans leur besace. En échange de ces produits récupérés, elles apportent leur contribution à une activité utile, la fabrication de compost, qui sert ensuite aux plantations du jardin. C'est autrement plus valorisant, évidemment, que de recevoir les aides sociales, aller récupérer les restes elles-mêmes au marché, ou même avoir à mendier. Cela n'empêche pas, que certaines de ces activités puissent se combiner ou coexister. Nous pouvons facilement supposer qu'elles touchent des aides sociales. Et il arrive à Rati, elle nous l'a dit, d'aller récupérer elle-même des fruits et légumes invendus au marché.

Les femmes discutent et rient ensemble. Aujourd'hui pourtant, c'est le dernier jour de Noémie. Elle quitte son travail à la régie de quartier et ne pourra donc plus assurer les permanences du mercredi et samedi, jours de marché dans le quartier.

3.2.2.2. Problématique : le compost comme sous-produit de la récupération

L'aire de compostage du Jardin Gorki à Nanterre est unique dans notre échantillon. Ici, le compost est un sous-produit de la récupération des fruits et légumes invendus du marché voisin au bénéfice des familles à faible revenu de ce quartier populaire. Ce système permet de lutter contre plusieurs problèmes souvent associés à ces quartiers. Il fournit de la nourriture gratuite aux habitants. Il donne du travail à une salariée de la régie de quartier. Et enfin, il enrôle des habitants dans des activités à fort bénéfices environnemental comme la réduction des déchets fermentescibles, la réduction du gaspillage alimentaire et enfin, la transformation des biodéchets en compost utilisable pour le jardinage.

Pourtant, comme nous le voyons dans cette rapide scène, l'expérience a toutes les chances de s'arrêter. Après le départ de Noémie, personne n'est prévu pour prendre le relais.

Dans ce chapitre, nous explorons à travers l'histoire du compostage dans ce jardin, la dynamique qui a mené à cette initiative ainsi que les obstacles qui y ont mis fin. Nous verrons qu'il ne manque pas beaucoup pour que ce genre de combinaison entre écologie et économie solidaire commence à prendre. C'est une des qualités du compostage collectif que de pouvoir combiner bénéfices environnementaux et économiques. Pourtant, cette association est rare. Il est donc d'autant plus important de se pencher sur cette expérience.

3.2.2.3. L'histoire du jardin Gorki dans le quartier Parc Sud.

Le jardin Gorki a ouvert en 2009, à l'initiative de Monsieur Etienne N., le président de l'amicale des locataires du Confédération Générale du Logement 92 (CGL92), fondée par l'Abbé Pierre. Il habite la résidence Fraternité qui borde le jardin et de l'autre côté, le parc André Malraux. Nous le rencontrons un mercredi de janvier au jardin Gorki. Il porte des mocassins en cuir, un pantalon de costume et une veste de costume sous un gros manteau d'hiver trop grand pour lui. Il était urbaniste de formation et a travaillé sur l'élaboration de ces quartiers, ce qui explique sa connaissance de l'histoire des bâtiments avoisinants. Après un accident, il s'est reconverti et a fait une carrière chez Airbus où il était syndicaliste. Il présente l'expérience de mixité sociale de sa résidence comme un "succès". Les immeubles construits dans les années 70 ont effectivement mélangé des propriétaires et des locataires de différents niveaux sociaux économiques, du cadre à l'ouvrier. Il parle aussi des tours nuages, de l'autre côté du jardin, qui à partir

des années 1980 ont accueilli les délogés du bidonville de Nanterre, détruit pour les travaux d'autoroute. Conçu par l'architecte Emile Aillaud, ce quartier aussi appelé « Parc Sud » accueille dans ses tours alvéolées aux fenêtres rondes ou en formes de larme, des locataires d'origine très modeste. Les 17 tours, dont deux de 38 étages, ornées de mosaïques colorées reproduisent un ciel nuageux, se détachent sur un fond très arboré. Martine Segalen a suivi sur le temps long les familles de ces résidences (Segalen et Bekus 1989; Manceron et Segalen 2011). Tandis que celles au nord du jardin, dont l'immeuble Liberté, ont bénéficié du pôle d'activité de la Défense et ont pu maintenir une mixité sociale importante, les tours nuages du quartier Picasso ont vu leur population s'appauvrir et rajeunir progressivement (Oberti 1995; 2005) (Ville de Nanterre 2019).

Le jardin Gorki prend ainsi place à la frontière de deux quartiers, Parc Nord et Parc Sud, qui ont suivi des trajectoires opposées. Il se trouve entre la Tour Aillaud n°14, de 38 étages, et l'immeuble Fraternité, résidence mixte. Le terrain est situé sur une ancienne aire de jeu désaffectée des écoles du quartier Gorki. La canopée est assez fermée, à cette époque de l'année et le jardin fait l'effet d'un puits de lumière. Quelques arbres fruitiers sont plantés dans le jardin, mais l'ensemble est surtout occupé par des petites parcelles cultivées par les différentes associations.

Il est géré par un collectif de 5 associations, mais seule la CGL (confédération générale du logement) 92 Fraternité Egalité Nanterre est signataire de la convention d'occupation avec la ville. Le fondateur et président de l'amicale des locataires détient une des 5 clés (une par association) du jardin. Il y a peu de coordination entre les différentes associations et du coup, peu de lisibilité sur les horaires d'ouverture pour les habitants.

M. Etienne nous explique que le terrain du jardin Gorki dépendait autrefois de l'école voisine, qui l'a d'abord transformé en espace de sport clos pour y empêcher les rackets et deals de drogue avant de s'en séparer auprès du collectif qui gère le jardin. Il est constitué de cinq organisations, deux associations de quartier, le centre social, le centre de loisir et la régie de quartier. L'ambition était de ne pas le laisser qu'à des « professionnels ». Il estime que seuls en charge, ces derniers feraient tout et les non professionnels se sentiraient obligés de simplement regarder de manière passive. Le partage avec des associations permet ainsi d'échanger d'égal à égal sur les techniques agricoles imparfaites « échanger librement au sujet d'un plantage qui a raté ». Il souligne que le jardin avait aussi pour mission d'éloigner les trafics de drogue de cette zone et de proposer un espace de sociabilité entre voisins.

Pourtant l'affluence est limitée et assez irrégulière. L'activité de compost est justement pour eux un moyen d'attirer les gens au jardin, même si le succès de cette pratique s'avère encore limité.

L'homme nous décrit les différentes parties du jardin et indique que, sous la terre, des restes de constructions empêchent de planter tout à fait librement. Il indique par ailleurs qu'ils plantent en fonction de l'investissement des associations participantes. Il nous apprend également que des événements sont organisés dans le jardin (au moment, par exemple de Noël avec une « fête du sapin ») et que les espaces sans plantations servent à accueillir les visiteurs. Des écoles viennent également, sur initiative de quelques instituteurs, sensibiliser les enfants à l'art du jardinage. Il nous apprend également que l'espace du jardin est à un endroit particulier, au milieu d'une « guitare ». Ainsi, le bâtiment qui est juxtaposé au jardin forme un demi-cercle et permet une forte résonance. Il entend les gens parler sur leur balcon : « je les entend dire « ne le répète à personne, c'est un secret », et moi je leur réponds d'en bas « vous inquiétez pas, je le répéterai à personne » » dit-il, encore amusé par la situation.

L'homme âgé parle ensuite de certaines difficultés de gestion des espaces communs. Les enjeux de sécurité (sécurité, vol d'outils etc.) font que le parc est souvent fermé à clef. Les temps de présence de la régie de quartier, le mercredi et le samedi sont donc importants.

3.2.2.4. Le compostage au jardin Gorki

Le compostage a commencé au jardin Gorki avant que la régie de quartier ne s'en occupe. Mais d'après Edgar, ancien salarié de la régie, il ne fonctionnait pas bien car personne ne s'en occupait vraiment.

La régie de quartier est une association loi 1901 labélisée par une tête de réseau qui est le comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ). Elle a commencé ses activités en 2010 après des années de négociation. Les régies interviennent le plus souvent dans les quartiers « politique de la ville » à l'initiative des habitants et, de plus en plus souvent, des villes. La mission de la régie de Nanterre est l'insertion par l'activité économique et le lien social. Edgar explique que comme beaucoup d'acteurs associatifs faisaient du lien social sur la ville, ce volet au début a été mis de côté au profit de l'insertion sur des chantiers de nettoyage de la ville et des espaces verts et de second œuvre. La création du secteur du lien social s'est faite en 2014 avec son embauche. Il n'y avait alors qu'une action déjà existante, la course à la ramasse. Il s'agissait de nettoyer le quartier avec les salariés et les habitants, surtout des enfants.

Afin de trouver de nouvelles actions, Edgar a été envoyé en formation sur la lutte contre la précarité énergétique et sur le compostage avec le réseau des régies. Il a obtenu le titre de guide-composteur et a commencé à réfléchir sur les possibilités de compostage collectif dans les quartiers prioritaires au nombre de 4 à Nanterre : Parc Sud, Petit Nanterre, Chemin de l'île et Université. Il raconte :

« Le jardin Gorki dans le quartier Parc Sud a été le lieu de notre première action de compostage. On a vérifié s'il y avait un composteur et si on pouvait l'utiliser pour le mettre au service du jardin. Il existait, mais la première fois que je l'ai ouvert, il avait tellement pourri que les gens le fuyaient à 10 mètres à la ronde. Ils mettaient des trucs dedans et attendaient que ça se passe. Notre première mission a consisté à le mettre au profit du jardin. Ce n'était pas simple de leur expliquer. Il y avait aussi une sorte de bac d'apport à l'entrée du parc où les gens vidaient leur bio-seau mais personne ne s'en occupait et ça pourrissait juste devant la porte. Il y avait un nid de moucheron et ça sentait mauvais. Je l'ai enlevé et j'ai dit que les gens viendraient quand c'était ouvert. »

A l'entrée du jardin, un panneau signé par Edgar, indique que « le bac de collecte » de biodéchets a été supprimé suite à des dégradations, et que désormais les habitants doivent attendre les heures d'ouverture de jardins pour venir déposer leurs déchets directement aux composteurs. Avec les problèmes d'ouverture et ceux, plus techniques du compostage, le site est resté peu actif, animé surtout par des événements ponctuels des associations. Cela a changé avec l'arrivée de Noémie à la régie de quartier en 2018. Elle a initié des permanences régulières et a commencé à recruter des habitants pour l'apport de déchets putrescibles. Il y avait alors dans le jardin 2 bacs en plastique distribués par la mairie pour une douzaine de participants issus de plusieurs immeubles du voisinage, de toutes origines sociales et de tout âge dont deux couples de jeunes parents.

En 2018, à l'arrivée de Noémie, la régie comptait 9 permanents et 40 salariés en insertion. 4 personnes dont 2 salariés en insertion travaillaient sur le volet compostage attaché à la participation citoyenne. Afin de renforcer leurs activités, ces salariés ont décidé de répondre à un appel d'offre du SYCTOM, le syndicat de traitement des ordures ménagères sur le compostage. Edgar raconte :

« La régie est située en face du marché du mercredi et samedi et il nous arrivait de récupérer des fins de marché pour des disco soupes ou des animations compostage. On avait un lien avec les vendeurs. Benoît et Yvon, de l'Ecole du compost, nous ont présenté l'appel du SYCTOM sur l'accompagnement du compostage collectif avec Yes We Camp et Organéo pour traiter les restes de deux marchés, au Parc sud et à Préfecture. On a travaillé dessus pendant l'été. Le projet était globalement porté par la régie avec des salariés en insertion sur le site de Vive les Groves (Voir chapitre sur Vive les Groves plus loin). On a été reçus à l'oral fin août. Entretemps, je pense que mon directeur est devenu un peu frileux et qu'il cherchait un endroit pour se retirer du projet. Ma collègue Noémie s'était beaucoup investie et moi aussi. Quand on a vu après l'oral qu'il fallait retravailler pour repasser un nouvel oral, la régie a dit « on n'y va pas. » J'ai demandé à mon directeur qu'il se positionne et qu'il dise pourquoi on n'y allait pas du jour au lendemain. Pour ma collègue, ça a été un choc. Les raisons s'entendent, mais elles n'étaient pas nouvelles. Il y avait des arguments sur le dimensionnement logistique des navettes à faire avec des triporteurs électriques, plus des ateliers de sensibilisation. On était novices avec ma collègue. Il aurait fallu qu'on soit plus... qu'on arrive à se rassurer. On n'avait pas d'expérience. Ça induisait des embauches, presque la création d'un secteur à la régie. Ça voulait dire créer un vrai parcours d'insertion.

Après cet échec, un des employés a démissionné. Noémie est restée et a mis en place une collecte des biodéchets des marchés du samedi et mercredi à Picasso. Cette opération a transformé l'emploi du temps des employés de la régie pour qu'ils travaillent du mardi au samedi, au lieu du lundi au vendredi. Ainsi, depuis l'automne 2018, les déchets du marché Pablo Picasso sont apportés au jardin Gorki où il a fallu augmenter la taille des composteurs. Deux cellules en palettes se sont ajoutées aux bacs en plastique. En Janvier 2019, nous visitons le site en compagnie de Benoît, de l'Ecole du compost, qui a formé Noémie comme référente l'année précédente. Elle l'a appelé car le compost ne sent pas très bon. Avec les nouveaux apports du marché, le tas grossit vite et ne réduit pas comme il devrait.

Nous visitons en compagnie de Ugo, qui était en insertion, et qui est maintenant salarié de la Régie de quartier. Le compost est placé en deux endroits : deux gros casiers de compostage en bois ou en bois de palettes et deux composteurs en plastique de 600 litres. Ugo évoque un problème d'humidité trop importante. Il y avait des fortes odeurs dans les composteurs en plastique. Pour l'arrêter, ils ont transféré toutes les matières des composteurs en plastique devant les deux casiers en bois. La matière se trouve en tas allongé, sur 3 m environ.

Benoît inspecte, met la main pour savoir s'il y a de la chaleur : pas du tout. Il prend la bêche et retourne le tas pour l'inspecter. Il distingue trois types de matière sèche apportée : de la paille (il y a deux bottes de paille de réserve) ; du broyat de bois et des feuilles mortes. Benoît indique que la paille structure bien mais absorbe mal. Il faudrait la mélanger avec des feuilles. Le broyat de bois est parfait, il absorbe et structure à la fois. Il y en a un gros tas à côté, sous une bâche en plastique noir. Il a été donné par un élagueur, qui travaille dans les espaces verts de la cité. Ugo pose plusieurs fois les mêmes questions et Benoît explique plusieurs fois, répétant que la paille structure bien mais n'absorbe pas. Il montre un brin de paille et explique que c'est de la lignite pure. L'inconvénient de la paille, dit-il, c'est qu'elle reste très longtemps, au moins un an et demi. Mais ça n'est pas un problème pour amender le sol.

Nous allons ensuite voir les composteurs verts en plastique. Benoît suggère une solution. Il faudrait faire l'apport dans les casiers en bois, puis, faire murir le compost dans les composteurs en plastique. L'avantage des composteurs en plastique pour la maturation, c'est qu'ils gardent mieux l'humidité que les tas. Ugo demande pourquoi on ne peut pas faire l'inverse. Benoît répond que c'est plus facile de remuer le compost avec la fourche dans les casiers. Même si on peut démonter les parties avant des composteurs en plastique, ils ne vont pas tenir longtemps si on les ouvre et ferme trop souvent. De toutes façons, Ugo explique qu'ils veulent se débarrasser des composteurs en plastique, au profit des seuls casiers de compostage en bois.

Après cette visite, Ugo et Noémie se sont effectivement séparés des bacs en plastique au profit de cellules en bois, ouvertes et plus aérées. Ils ont utilisé le broyat de l'élagueur et le site a enfin commencé à fonctionner. En assurant une présence régulière, en s'appuyant sur les conseils des maîtres composteurs, et en récupérant le broyat des élagueurs, les employés de la régie ont réussi à contourner les obstacles classiques du compostage collectif en jardin partagé.

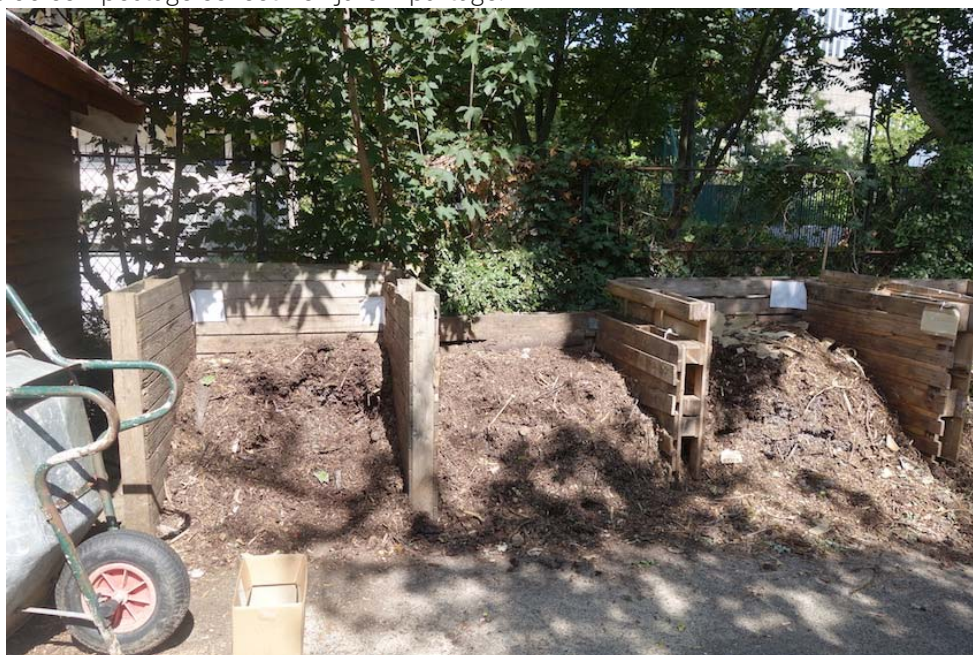


Figure 18 : les cellules de compostage en palette. La photo a été prise après un mois de vacances de Noémie ce qui explique le peu de matière fraîche.

Suivant le nombre de volontaires pour aider Noémie à récupérer les poubelles d'invendus, les trier et découper les morceaux irrécupérables pour l'alimentation, ce site a permis pendant 8 mois de détourner environ 50 kilos par semaine de la collecte. Une petite partie, peut-être un dixième, a été mangé et l'essentiel a été transformé en compost pour le jardin.

Le jardin Gorki n'est qu'une des missions de Noémie, mais en terme de participation citoyenne, c'est, selon elle, celle qui a le plus de « sens ». Elle répète ce mot : « donner du sens », « avoir du sens », « créer du sens », au sujet du jardin et du compost. Elle explique qu'il s'agit de « ne pas faire comme Veolia, prendre les déchets et les amener ailleurs. » Pour elle, créer du sens, c'est créer un emploi visible, en relation avec les autres :

« Sur le compost de proximité, on montre aux gens qu'il y a de la richesse, un sens, de l'or noir, des légumes. »

Créer du sens, c'est aussi créer de la connaissance selon l'expression de Noémie. On montre la matière qui se dégrade, qu'on peut faire pousser de nouveau de la matière, il y a un « cycle circulaire ».

« Quand on met tout dans le camion benne, le sens, on l'a pas, on sait pas ce que ça devient. »

Il y a aussi une richesse dans le « transfert de connaissance » :

« Il y a des vieux qui arrivent, qui ont passé leur vie à occuper des métiers hyper simples et là, dans le jardin, ils savent mieux que tout le monde, ils expliquent aux autres, cela renverse les rôles de l'apprenant et du transmetteur : Ça crée des liens et des interactions intéressantes. Au contraire, Veolia ne crée rien en termes d'interaction sociale, d'interactions intéressantes. »

Pour Noémie, « créer du sens », c'est au sens propre remettre la matière dans le bon sens, boucler la boucle, c'est savoir dans quel sens va la matière, ce qu'elle devient et comment elle le devient. Mais curieusement, comme dans d'autres jardins partagés, l'utilisation du compost en soi (selon son degré de maturité, il n'a pas la même propriété, etc.) n'est pas vraiment valorisée, comme si ça n'avait pas vraiment d'importance. C'est l'idée de boucler sur place et de créer ce circuit qui semble motiver et « faire sens », plus que le produit en lui-même, sa qualité ou ses usages. Peu importe que le compost soit plus ou moins mûr, les composteurs du jardin Gorki ne cherchent pas optimiser la pousse des légumes, ils cherchent à utiliser leurs déchets pour faire pousser ces derniers et surtout, les empêcher de partir en fumée dans un incinérateur.

Noémie explique aussi que le jardin crée des choses « qu'on ne peut pas s'imaginer ». Il crée des « surprises », en termes d'interaction sociale. Elle donne l'exemple d'une habitante de 81 ans qui est venue directement au jardin après sa sortie de l'hôpital pour couper des légumes. Aujourd'hui, elle fait de la récup, apporte des choses au jardin dans un caddie, en se faisant aider par des gens du quartier qui passent par là pour le transporter.

« Ça s'invente pas (...) J'aurais pas imaginé ça en fait. Ça fait venir des gens que t'imagines pas ».

Rati, que nous avons rencontrée en début de chapitre est effectivement très attachée au cycle complet. En hiver, lorsqu'il faisait trop froid pour découper les légumes au jardin, elle les emmenait chez elle pour les trancher et les rapportait pour les mettre sur le tas. Ce dévouement la fait rire.

Noémie parle de plaisir justement: ça lui fait plaisir à elle, et elle voit bien que ça fait plaisir aux gens aussi. Quand Elisabeth lui demande si c'est comme un loisir, elle répond que oui, c'est un loisir, mais que ce n'est pas quelque chose de superficiel. Ça remplit sa semaine (elle parle d'elle, et elle parle aussi d'une vieille dame du quartier). Ça la nourrit. Le jardin, c'est du sensible, ça nourrit quelque chose.

« J'ai l'impression qu'on est tous fait pareils, on aime manger, le plein air fait du bien à tout le monde, le sensible fait du bien à tout le monde et du coup le compost c'est le jardin, c'est connecté au sensible (...) Mais c'est pas pour passer le temps, ça nourrit leur semaine, ça nourrit ma semaine. C'est pas quelque chose que tu ajoutes à une semaine qui est remplie. »

Ca nourrit, ça vit, ça donne du goût ou du sel à ta semaine. C'est pas juste un truc, c'est pas du divertissement en fait, que tu fais de temps en temps de manière consumériste. »

Les mots un peu impulsifs de Noémie présentent le jardin et le compost comme lieux de «micro interactions » qui « ne révolutionnent pas la terre mais qui tiennent des gens ». Elles participent à améliorer la vie, des petites choses. Elles font un micro maillage qui donne, du sens à sa mission de chargée de « participation citoyenne ». Malheureusement, dit-elle, « ça, les élus le voient pas du tout. »

3.2.2.5. L'échec des propositions pour pérenniser et développer la récupération associée au compostage.

Pour Noémie, le compostage n'est même pas une question d'écologie.

« Il n'y a pas besoin d'être écolo. Les déchets de marché et de cantine, c'est une manne. On peut faire de la récupération. Il y a des invendus, des produits qui sont encore bons. Ici, les gens ne sont pas riches, ils sont intéressés par des légumes et fruits récupérés. À côté, il y a une épicerie solidaire. On pourrait travailler avec cette épicerie, ou avec les Restos du cœur. Il y aurait facilement de quoi faire un projet de qualité, viable économiquement, et qui créerait des emplois. Dans ce quartier, il y a beaucoup de jeunes qui n'ont rien à faire et ce genre d'activité serait propice à l'insertion. En plus les gens se rencontrent. Ils discutent de recettes. Au printemps, on récupère des seaux de coupelles de choux fleurs. Les marchands enlèvent les feuilles avant de les vendre. Il y a aussi les oranges en hiver. On en a mis beaucoup, ce n'est pas un problème pour le compost. Par contre, j'ai eu l'impression de souffrir des pesticides. »

Le marché Picasso de Nanterre ne fait pas dans le bio. C'est un inconvénient à surmonter. Mais le plus gros obstacle est le manque de main d'œuvre. Elle explique qu'avec ses petits moyens, elle ne récupère qu'une partie des invendus.

"Il n'y a pas de système organisé pour laisser les poubelles de récupération au marché, ce qui fait que beaucoup d'invendus sont perdus. En effet, quand ils arrivent à 6h du matin, la première chose qu'ils font c'est trier les légumes et jeter ceux qui ne sont pas présentables. Quand on arrive à 8h30, ils ont déjà tout jeté. »

Même à la fin du marché, Noémie ne peut pas tout récupérer. Dans la scène d'entrée, par exemple, elle était seule. Elle n'a donc rapporté que deux poubelles pleines (Des poubelles rondes et noires qui de 80 l) sur son petit caddie. S'il y avait plus de monde, elle pourrait en prendre beaucoup plus. Mais alors, cela prendrait trop de temps pour découper. En hiver, c'est pour cela que Rati emportait des sacs chez elle pour les trier avant de revenir verser les restes sur le tas de compost.

Forte du succès du système mis en place, et pour monter en capacité, Noémie a déposé au nom de la régie de quartier, un projet de développement au budget participatif de la ville de Nanterre. Il consistait à installer un composteur capable de traiter grandes quantités de déchets organiques sur un parking désaffecté du quartier afin de traiter tous les restes du marché. Appelé « un laboratoire de compostage au Parc Sud », le projet proposait des chantiers d'insertion afin de récupérer 200 kg par semaine et de les composter. Des économies seraient faites sur la collecte par camion. De plus, le site pourrait être ouvert aux dépôts des habitants et le compost pourrait être utilisé par le service des espaces verts dont Noémie a appris que les jardiniers de la ville doivent acheter du compost.

La société Emeraude, basée en Bretagne, venait justement de développer un modèle de composteur appelé « eco-station » qui promet de traiter les matières organiques en deux semaines avec une réduction de 60%. Il suffit ensuite de les mettre au repos pour la phase de maturation.

Fiche projet : Un laboratoire du compostage au Parc Sud !

Le compostage est une façon écologique de traiter les déchets organiques. Il permet également de réduire le volume de déchets à gérer par les camions poubelles. Nous souhaitons développer cette pratique à Nanterre.

Notre projet est d'installer une plateforme de compostage de moyenne capacité (traitement de 10 T à l'année) et de proximité au Parc sud. Cette plateforme nous permettrait de composter les déchets du marché Pablo Picasso (le marché génère chaque semaine plus de 200 kg de matière organique) et d'inviter les riverains sur créneaux horaires spécifiés à apporter leurs propres déchets organiques.

Cette plateforme se présenterait comme suit :

Idéalement un pré-fermenteur installé dans l'enceinte même du marché (équipement permettant de réduire en 15 jours de 60% le volume des déchets collectés) ou bien dans un conteneur maritime qu'on placera à proximité des cellules de compostage, une série de 6 cellules de 800 L dans un espace libre du quartier (emplacements envisagés _ sous réserve bien sûr d'un avis favorable des pouvoirs publics_ : ex parking forain, allée Fernand Léger / mail Guimier / autre).

La présence d'un pré-fermentateur facilitera grandement le processus en l'accéléralant et en réduisant drastiquement les risques d'odeurs et la présence de nuisibles.

Notre association prendra en charge la collecte et la gestion de la plateforme, en profitant ainsi pour former en interne les salarié.es en insertion au compostage.

En rendant ainsi visible sur le quartier la pratique du compostage, nous espérons essaimer, donner goût au compostage et plus généralement sensibiliser à une gestion écologique des déchets. Les riverains seront invités deux fois par semaine (les jours de marché) à apporter leurs déchets organiques, observer le processus de compostage, et venir discuter avec nos équipes du compostage.

Budget envisagé : 15 000 euros distribués comme suit :

- coût du pré-fermentateur : 10 000 euros
- coût de la plateforme de compostage : 3000 euros
- coût du matériel annexe : 2000 euros

Malheureusement, comme plusieurs autres projets de composteurs de quartier déposés par des habitants au budget participatif depuis 3 ans, le projet a été refusé par la commission technique municipale. Il n'a donc pas été présenté au vote des citoyens. Pour Noémie, cette deuxième déception vient cette fois avec une explication :

La mairie a peur des rats. Elle ne voit le compost que comme un truc pour attirer les rats. Les préoccupations centrales de la mairie, ce sont les incivilités, la sécurité et la propreté. Donc, le compost, ils s'en fichent ou sont même très réticents. »

Interrogé à ce propos, l'adjoint au maire chargé de l'espace public, qui inclut le traitement et la prévention des déchets, explique que la ville n'est pas prête pour le compostage dans l'espace public pour des raisons de propreté.

«La propreté à Nanterre est un enjeu difficile et important. Ce n'est pas faute de moyens. Le nombre de cantonniers a augmenté. Nanterre est une ville en transformation avec des chantiers qui génèrent des déchets. Et ça attire beaucoup de déchets sauvages. On a aussi un problème de sensibilisation à poursuivre auprès des habitants. C'est plus dans les habitats denses où nous constatons des actes d'incivilité, où les gens ne se donnent pas la peine d'aller jusqu'au local poubelle et laissent leur sac juste devant la porte. Il y a aussi dans les nouveaux quartiers, les gens qui vident leur grenier ou leur cave. On a commencé le mandat avec 4 camions de collecte de dépôt sauvage du lundi au vendredi et on est aujourd'hui à 7 camions ! Cela représente 350 t/an. On a aussi un problème d'hygiène par rapport aux rats. En milieu de mandat, on a eu une prolifération qu'on a un peu jugulée depuis. Mais la dératisation ne marche que si l'environnement s'améliore. Cette problématique de la propreté urbaine participe de la réserve qu'on a vis à vis du compostage. Il y a un problème de place et d'occupation de l'espace public et il y a une crainte que les abords du composteur ne deviennent un lieu de dépôt sauvage. Les gens voient des collecteurs et se disent que c'est un point de dépôt. En plus le composteur nécessite une attention particulière. On peut vite le pourrir en y ajoutant des éléments qui ne doivent pas y être. On ne sent pas à l'aise ou assez formés pour gérer des composteurs publics ouverts à tous. »

Mais vous avez eu des propositions au budget participatif. Pourquoi les avez vous refusées ?

« Nous ne les avons pas retenus à cette étape. On lance les premières interventions d'ici la fin de l'année et il est sage, comme on dit, de ne pas partir à la pêche en nuisette. On a besoin de monter en compétence et l'angle que nous avons choisi, nous le prenons par les marchés. D'ici quelques années, les filières seront établies et les gens seront peut-être plus réceptifs. On va aller vers des demandes qui vont favoriser la collecte. Il faut préciser que à cette étape, nos propositions portent sur la propreté et que nous avons des craintes sur les composteurs dans l'espace public. Mais nous travaillons sur les marchés et à terme, la question se posera. On n'est donc pas fermé à la question. C'est juste pas encore le moment. »

En attendant, la ville a passé un contrat avec une entreprise de collecte pour récupérer les déchets de deux autres marchés de la ville. Les coûts sont subventionnés à hauteur de 90% par le SYCTOM. Si la ville ne se dit pas complètement fermée aux initiatives locales de traitement des déchets organiques, elle se dirige néanmoins vers une filière industrielle. Ce choix a rebuté les vellétés de Noémie et d'autres porteurs de projets. Il explique son départ de la régie où elle ne se sent pas soutenue pour la seule activité qui donne vraiment sens à son métier.

3.2.2.6. Associer compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire : un combinaison prometteuse

Le site de compostage partagé du jardin Gorki à Nanterre illustre une piste prometteuse combinant lutte contre le gaspillage alimentaire, traitement des déchets organiques par compostage et économie sociale et solidaire.

Il ne tient qu'à la volonté municipale que cette expérience n'arrive au bout tant les autres facteurs sont réunis. Listons les pour rappel.

En premier lieu, ce site illustre la nécessité d'un personnel payé pour développer l'activité de compostage au-delà de simple gestes de tri des habitants. Noémie est catégorique sur ce point. Même si elle prenait plaisir à sa mission, c'est pour elle avant tout une mission de service public qui doit être rémunérée. En l'occurrence, le plus fort gaspillage de matière organique advient dans ce quartier populaire en amont de la consommation. Les marchands de fruits et légumes savent qu'ils doivent vendre à bas prix et achètent par conséquent à Rungis des lots peu chers et déjà avancés dont ils jettent une partie avant même la mise en vente. Après le marché, les invendus sont jetés. Une partie est récupérée par des glaneurs ou des employés diligents comme Noémie, mais l'essentiel est perdu. L'avantage du projet proposé par la régie de quartier est qu'il permet non seulement la récupération des aliments encore consommables, mais en plus le compostage des matières non récupérées. A l'inverse du projet de la ville qui consiste en une collecte indifférenciée, ce projet permet donc de nourrir des familles sans le sou tout en produisant du compost. La clef est d'avoir du personnel rémunéré pour assurer le tri. Ainsi les bons fruits et légumes sont mangés, les autres sont compostés et tout ce qui n'est pas dégradable est trié.

En deuxième lieu, ce site illustre l'importance de la formation et du conseil dans le bon fonctionnement d'un site aussi complexe et ambitieux. Le compostage des invendus n'a commencé à vraiment fonctionner au jardin Gorki qu'après la formation des employés appuyés par les conseils de maîtres composteurs sur les apports de matière sèche et l'organisation des bacs.

Enfin, le projet bénéficie du soutien discret mais important des associations et de l'école du quartier. Ils fournissent le terrain et bénéficient en échange d'animation de cet espace autrement peu occupé et de compost pour leurs plantations.

Si ce projet arrivait au bout, il permettrait en plus à la ville de préparer sa mise en conformité avec la loi qui lui impose de fournir à tous les habitants d'ici 2023, une solution pour un traitement séparé des biodéchets. Le site proposé par la régie servirait en effet non seulement pour traiter les restes du marché, mais aussi de point d'apport pour les résidents.

La ville de Nanterre est un terrain fertile pour les expériences associant Economie Sociale et Solidaire et écologie. Pourtant, la peur de la saleté à laquelle les élus et les personnels techniques associent le compost les empêche de suivre cette voie. Ils préfèrent pour l'instant continuer à cacher les restes organiques parmi les poubelles, sans réaliser que cela les coupe des ambitions sociales et écologiques de leur tissu associatif.

3.2.3. Jardin partagé et compostage : complémentarité ou compétition ? La Main verte à Gennevilliers

Depuis 2014, avec l'arrivée d'un nouveau maire communiste - après une succession de maires déjà communistes - la Ville de Gennevilliers mène activement une politique de développement de l'agriculture urbaine. Un poste à temps plein y a été consacré au sein de l'équipe municipale et de nombreux projets ont vu le jour ces dernières années, notamment de jardins partagés. Des jardins familiaux existaient déjà depuis 1992 au Nord de la Ville. Entre 2014 et 2018, douze jardins partagés, avec ouverture sur les quartiers et attention au recyclage, sont créés : 10 par les services de la Ville, 2 autres par des bailleurs sociaux. Ces jardins sont généralement aménagés sur de petites friches (de 300 à 500 m²), des interstices urbains inoccupés de façon temporaire - en prévision d'une construction - ou permanente. Cultivés collectivement ou divisés en petites parcelles individuelles, ils sont investis par environ 250 Gennevillois. Le jardin La main verte se trouve dans le quartier administrativement nommé Centre-ville / Chandon-Brenu-Sévinés, dit CBS. Le quartier dénombre plus de 6000 habitants et compte le projet du futur Centre-ville dont les travaux ont débuté fin 2017 et celui de la ZAC Debussy/Sévinés. Malgré ces travaux le quartier reste pour l'instant populaire, avec une population très diverse, relativement pauvre, jeune et familiale. Les revenus des ménages sont contrastés entre le haut et le bas du quartier. Le jardin est dans le secteur le plus pauvre qui est en zone de politique de la ville²³

3.2.3.1. Le jardin partagé La Main Verte : un paradoxe

Le jardin partagé peut, par définition, mieux que le compostage en pied d'immeuble, intégrer la logique du cycle légumes/bio-déchets/compost/légumes à savoir apport de bio-déchets, fabrication du compost, utilisation du compost pour amender la terre et récolte de fruits et légumes « bio ». Mais l'exemple de la Main verte représente un paradoxe : d'un côté, un magnifique jardin, alors qu'il est assez jeune (4 ans), et de l'autre, un compostage aléatoire, qui se cherche et peu productif. Comment analyser ce paradoxe ?

3.2.3.1.1. Un magnifique jardin. Une dynamique de vie : quelles forces ?

Rendez vous le dimanche 1^{er} juin 2019 avec la présidente du jardin.

Il fait très beau, déjà chaud. J'arrive à l'heure, mais elle est déjà là, en train d'arroser, très jolie silhouette, chapeau de paille, grosses lunettes de soleil, robe d'été avec collant. En cette douce matinée de début d'été, le jardin, dans la fraîcheur qu'apporte l'eau, est magnifique et fait envie. Un jardinier m'offre des fraises : « vous n'aurez pas souvent l'occasion d'en manger d'aussi bonnes ». On ne peut que se laisser aller au plaisir d'être là, simplement de regarder. Je saurai plus tard que je ne suis pas la seule. Les passants aiment s'arrêter, ce serait même le signe de la réussite d'un jardin selon une responsable, qu'on le regarde, et un d'entre eux aurait dit, suprême compliment, « c'est un tableau qui commence à prendre forme » !

Officiellement créé en 2015 par la Ville, dans le cadre du programme « Terres de partage », après qu'elle ait été sollicitée par un groupe d'habitants, le jardin La Main verte a été confié à un « collectif », transformé en 2018 en association. Au coin de la rue du Puits Guyon et d'une petite rue passage, en face de l'opération Centre-ville, il est très visible.

²³ Données démographiques du quartier CBS, source : agente chargée de développement du quartier CBS/République.



Figure 19 : Le jardin de la main verte à Gennevilliers

Il est entouré d'une grille sur deux côtés et sur les deux autres de murs mitoyens. Il est composé de 18 parcelles individuelles et d'une très grande parcelle collective, de près de 600 m². Les cotisations annuelles varient en fonction du statut : 10 euros pour les jardiniers qui ont une parcelle individuelle et 5 pour ceux qui interviennent sur la parcelle collective. Au total, autour de 25 personnes seraient impliquées dans la vie de ce jardin : les « amis jardiniers », qui peuvent voter à l'assemblée générale, plus d'autres qui viennent occasionnellement pour le plaisir de jardiner, d'arroser, de désherber. Il y aurait quasiment le même nombre d'hommes que de femmes (ce qui n'est pas courant dans les jardins de cette ville²⁴), mais les femmes semblent plus présentes et actives que les hommes, par exemple au bureau où elles sont quatre. Sociologiquement, le jardin est composite. Certains parlent de « melting-pot : Ce sont des gens de tout âge et de tout milieu social qui viennent jardiner ». Une partie des jardiniers appartient à la classe ouvrière et sont le plus souvent d'origine maghrébine. D'autres sont plutôt de classe moyenne, voir cadres. En cela, un des ressorts de la politique de « partage » serait atteint, même modestement comme le disait une des jardinières du bureau :

« Il faut rester humble. Ici, il y a des gens qui s'appellent Soum, Rachida, Catherine, Laurence. C'est vraiment ici que le mélange se fait. Et je trouve que c'est mettre les gens sur des sujets qu'ils ont en commun, je trouve ça super génial ».

La première impression que suscite ce jardin est qu'on prend soin de lui, qu'il est objet d'attentions et qu'il en acquiert une certaine beauté et les jardiniers, une fierté. Relativement jeune, il est verdoyant, riche et productif : on y trouve des arbres fruitiers, cerisiers, pêchers, figuiers, olivier et aussi, des pied de vigne, groseilliers, framboisiers, mûriers ; des légumes de toutes sortes (tomates, courges, haricots, salades, blettes, pommes de terre, épinards, des bacs à herbes aromatiques (menthe, basilic, thym...) et beaucoup de fleurs...

²⁴ 2018, E. Faure, C. Luxembourg, A. Dupont, « Agriculture urbaine comme levier d'émancipation des femmes et du bien-être en ville : l'exemple genevillois », Bulletin atmosphérique, n°237-238.



Figure 20 : les parcelles individuelles du jardin avec les noms affichés sur la grille.

Il est aussi joliment dessiné et aménagé. Il y a comme dans tous les jardins partagés un cabanon et trois bacs à compost, donnés par la Ville. Mais d'autres arrangements ont été faits par les jardiniers, seuls ou accompagnés d'aides et de compétences extérieurs (avec le soutien très actif de la chargée de développement du quartier) : la pergola sur laquelle des plantes grimpantes ont été plantées, les cheminements pavés qui protègent les pieds de la boue et de la poussière, les bacs à herbes, faits de planches de récup', les citernes à eau (récupérées et peintes par des écoliers), la serre de 4m2 environ, lieu de lumière conçu avec des bouteilles en plastiques récupérées, fabriquée en collaboration avec une association de la ville, des caissons pour les lasagnes, des petites plaques nominatives sur les parcelles individuelles, des objets plus personnalisés, oiseaux, canards, oiseaux... Et des projets : un futur appentis pour le barbecue et la vente de plants, un nouveau dispositif de compostage pour les dépôts de végétaux et pour chapeauter l'ensemble, sur le mur du fond, le signalement fièrement affiché, « LA MAIN VERTE », œuvre en mousse verte d'un atelier de graff.

« On aime bien l'idée de le rendre plus joli aussi. Donc la semaine dernière, des copains ont mis des dalles pour que ce soit pas boueux devant la cabane. On a peinturluré des tables parce que de temps en temps on fait des BBQ quand on se réunit. Voilà, doucement, on l'agrémente. Ça n'existait pas l'année dernière, la pergola avec le raisin qui monte. On l'améliore au fur et à mesure ». (Une jardinière du bureau).

Cette énumération laisse supposer beaucoup d'implication, d'engagement, de plaisirs, et d'inventivité, mais aussi d'organisation. Comme nous l'avons laissé entendre, beaucoup de ce dynamisme concerne ce qui est commun à l'ensemble du jardin. Rien que les activités de jardinage de la parcelle collective, nombreuses et indispensables, comme arroser, désherber, choisir les plantations et leur localisation, et distribuer les récoltes, demandent un travail en commun et de l'organisation. Si on ajoute les autres préconisations de la Ville aux jardins partagés (ouverture sur le quartier, accueil d'événements, convivialité...), on peut alors se demander comment une activité comme le compostage peut trouver sa place dans un agenda aussi chargé. Y a-t-il des choix prioritaires ou au moins des préférences ? Pourquoi le compostage est-il aussi peu valorisé ? Cela tient-il à l'activité elle-même, aux difficultés du

fonctionnement collectif et à la multiplicité des charges collectives, à des incompréhensions sur ce qu'est le compostage, à la forme du collectif ?

3.2.3.2. Le compostage dans le jardin La Main verte : des tentatives répétées et des difficultés « à prendre »

En 2015, un terrain est alloué à un « collectif », chargé de gérer le jardin partagé La Main Verte. Il n'est pas clair si, dans la convention signée avec la Ville (que nous n'avons pas), cette dernière exige une activité de compostage, ce qui paraîtrait cohérent avec la politique axée sur l'agriculture urbaine. Certains indices nous permettent de penser que le compostage est là dès le départ, comme c'est le cas pour les installations postérieures.

Cependant, il n'est pas fait mention de compostage dans la première réunion du collectif en octobre 2015. On peut s'en étonner alors qu'y sont formulés certains principes concernant d'autres équipements, la gestion de l'eau, des plantes. De plus au départ, il s'appelle jardin récup' (principe lui posé dès le départ)! Cela dit, le jardin démarre à peine, le compostage n'est sans doute pas l'urgence. Par contre, sur les deux plans successifs du jardin (nov. et déc. 2015), figure un lieu dédié au compost (à côté du cabanon prévu) au fond du jardin côté gauche près de la grille. On peut donc penser que le compostage fait partie du package « jardin partagé ».

3.2.3.2.1. 2016 : divers indices indiquent que le compostage démarre

Le règlement interne du jardin mentionne, parmi les exigences de la « gestion écologique », celle de « recycler les éléments biodégradables au compost, en respectant le tri » et celle de « mettre les déchets non recyclables à la poubelle ». Toujours en 2016 le préposé aux déchets à la Ville et responsable du compostage individuel et collectif à Gennevilliers intervient. Il distribue 3 bacs en bois d'un volume de 400 l., 25 bio-seaux, 1 agitateur, un guide du compostage qu'il a conçu et des autocollants à mettre sur les bioseaux.

« Quand il y a eu la mise en place des bacs en 2016, il n'y avait rien, il y avait juste le chalet. J'ai ramené les composteurs, il y avait une dizaine de personnes, 2 personnes avaient un cahier. Je leur avais demandé de choisir deux référents. Il y avait une classe de CE2 qui participait au compost. Ensuite, je les ai laissés se débrouiller seuls ; je suis intervenu une autre fois... Chacun avait son petit bout de jardin... ».

Il leur laisse des consignes et leur fait signer une charte : « bien fragmenter les déchets / respecter 50% matières humides, 50% matières sèches », plus des petites astuces et des conseils : « avoir un peu de caractère et mettre des règles. » Il se rappelle du nom de la référente de l'époque : Nicole.

Nicole, la référente au tout début de l'aventure, aurait bien aimé jardiner, mais elle ne peut le faire pour des raisons d'incapacité physique, alors qu'elle est très motivée à l'idée d'une alimentation saine et bio, surtout en fruits et légumes. Elle rêve d'autosuffisance et est très avertie sur les questions d'écologie et de « zéro déchets ». Elle s'occupe donc du compost. Elle met en place des fiches plastiques, collées sur les bacs et assiste aux réunions mensuelles, même si elle ne jardine pas. Il y avait moins de monde que maintenant. Elle abandonne au bout d'un moment à cause de problèmes au sein du groupe, même si elle continue à suivre la vie de ce jardin. Quelles sont ces difficultés ?

- Les résistances à l'action collective que réclame de fait un jardin partagé : « ça a du mal à s'occuper de la parcelle collective, ce sont toujours un peu les mêmes gens qui s'investissent dans la parcelle collective (entre autres, les membres du bureau) ».

- La concurrence entre parcelles individuelles et collectives (qui demandent pas mal de travail, désherbage) : « Il est arrivé un moment où personne ne voulait de parcelle collective ; il y a eu cette proposition, il y a pas très longtemps : revenir qu'à des parcelles individuelles ».

- L'absentéisme aux réunions mensuelles : « 50 % ne sont pas joignables. Les gens sont assez individuels. Ce qu'il faudrait dans ce jardin, c'est une réunion avec tout le monde ou que tout le monde soit joignable, qu'on puisse discuter des choses, ça manque. Par exemple, on ne peut pas mettre n'importe quoi dans les bacs... Par contre les parcelles individuelles sont bien jardinées et ils viennent au barbecue ! »

- Un manque de conscience écologique : il y a un certain blocage pour l'assimilation à la culture bio : « je ne veux pas en entendre parler, c'est des bobos et tout ça » ; « la ville donne du compost alors pourquoi en faire »

- Un manque de connaissance et de formation.

Selon la future présidente de l'association (en 2018 le collectif La Main verte change de statut),

« L'initiative du compostage est venue de certains jardiniers qui ont fait une demande à la mairie. Un maître-composteur, affecté à cette tâche, est venu pour faire de la sensibilisation. Il a très bien expliqué comment fonctionne ce compostage, ce qu'il faut faire, ne pas faire... Les trois composteurs au départ devaient permettre de suivre le processus : les deux premiers pour laisser descendre et remonter et le troisième devait servir pour la réserve de matière sèche... »

Notons que l'identité du maître-composteur est floue et que l'usage attendu des deux bacs à compost n'est pas claire.

Une réunion du « collectif » en septembre traite, entre autres, de l'organisation des tâches collectives (nettoyer, désherber, déplacer les arbres...) Elle pose la question de renommer un ou deux référents au compostage. Cyrine, la future présidente, se propose. Certaines consignes sont rappelées : « être patient, respecter le dosage entre « papiers, végétaux et épluchures, ne pas hésiter à demander conseil ou lire le cahier, ne pas toucher au gros tas (de branches et herbes) ». Le processus se remet en route, avec des difficultés. Remarquons cette fois, que le statut des déchets verts n'est pas clair. Doivent-ils être compostés ou juste stockés à part ?

Il est à nouveau question d'organisation interne dans une réunion du « collectif » en janvier 2017 : distribution des tâches (arbres, consolidation des bacs, compost...) pour lesquelles les volontaires manquent. Le compte rendu mentionne l'organisation d'un atelier de formation au compostage organisé par la direction de l'environnement au jardin Camélinat dans le cadre d'une mutualisation des outils et connaissance. Mais il semble qu'aucun jardinier de la Main verte n'y participe (manque d'investissement) et que les problèmes perdurent (mauvais apports et entretien). La position du chargé du compostage à la Ville étant de répondre à la demande, il ne fait pas de suivi systématique. Il interviendra encore une fois cependant.

En 2018, le collectif devient une association, en gardant le même nom, La Main Verte. Un bureau est élu (Tania, Cyrine, Elisabeth). Cyrine, qui était déjà la référente compost, est présidente. Mais dans les statuts, signés en février, à l'article 2 *objet*, aucune mention n'est faite du compostage. Par contre la charte des jardins partagés de la Ville de Gennevilliers de décembre consacre un paragraphe au « jardin éco responsable » avec une mention, même minimale, du compostage : « les ressources en eau peuvent être économisées par le paillage et la production de déchets minimisées par le recyclage et le compostage ». De fait, en devenant association, le jardin est censé être autonome du point de vue du compostage. En nov. 2018, Il est même question de « l'installation prochaine d'une trappe avec seau à l'extérieur du jardin pour le dépôt du compost par les habitants ». Cette ouverture du compostage sur le quartier promet de meilleurs rendements. Pourtant la proposition ne dure pas.

Lors d'un entretien en avril 2019, la présidente pointe explicitement la nécessité de réfléchir à nouveau à la question du compostage. Elle insiste entre autres sur comment transmettre les savoir-faire, comment partager les responsabilités pour mieux composter, pour ne pas avoir besoin d'un « gendarme ». En effet, elle déplore les apports anarchiques, les bacs qui débordent de déchets verts, le surcroît de travail qu'apporterait une bonne gestion des apports extérieurs, bref, le mauvais fonctionnement des bacs.

« Aujourd'hui les trois servent aux déchets [apports] ».

Par contre, elle est très fière de leur expérience des lasagnes (3 buttes de culture), menée avec une école, partenaire du jardin et elle en vante les vertus « magiques » dues aux apports végétaux du jardin et au compost que leur donne la Ville.

Le 5 juin, une formation de référents par Organéo (selon le référentiel ADEME) est organisée par la ville à l'Agrocité. Pourtant aucun jardinier de la Main Verte n'y participe. Puis, fin juin une réunion de crise (14 présents et beaucoup d'excusés, ce qui est un signe d'un renouvellement d'intérêt de la part des jardiniers) aborde la question du compostage. Une véritable reprise en main s'opère :

« L'idée de confier l'alimentation et l'entretien du compost à une seule personne est rejetée. C'est le groupe de Laurence qui s'en occupera. Le 22 juin, avant le barbecue annuel, les trois bacs seront vidés de leur contenu. On récupérera ce qui peut l'être afin de redémarrer correctement. Il est demandé aux jardiniers d'amener leurs épluchures coupées en

morceaux, (tout ce que l'on peut mettre dans le compost doit être en petits morceaux, y compris le carton). A cet effet, des petits seaux seront distribués dimanche pendant le barbecue. Un document est remis à chacun qui reprend ce qu'il est permis ou interdit de mettre dans le compost. Parallèlement, il est prévu de construire avec des palettes un autre composteur plus spécialement dédié aux coupes d'herbes qui prennent trop de place dans les petits bacs et que l'on pourra intégrer cet hiver dans les bacs plastique ».



Figure 21 : le nouveau bac pour les branches et coupes de jardin, été 2019

En juillet, une nouvelle équipe est chargée du compost : « le compost, c'est sérieux cette année. C'est le sujet de l'année chez nous ». En effet, ce qui a été annoncé dans la réunion a été fait. Les bacs ont été vidés, de nouvelles instructions ont été affichées, un bac a été construit avec des palettes de récupération pour y déposer les déchets végétaux. Il y a une véritable volonté au bureau de faire bouger les choses. Pourtant, nous remarquons que l'utilisation des bacs n'est pas orthodoxe : les trois reçoivent les apports qui ne sont d'ailleurs pas très volumineux. Farida nous explique, en joignant le geste à la parole, qu'elle verse ses déchets dans le bac qui en a le moins. Le choix n'est pas facile, car ils sont presque tous les trois vides. Par rapport à 2016, il n'y a plus de bac de matière sèche, ni de bac de maturation. Il n'y a plus que des bacs d'apport. La question de la formation n'est pas vraiment posée. Dans la pratique, c'est Internet qui sert de référence.



Figure 22: des bacs peu alimentés.

Le 14 septembre lors des journées portes ouvertes, à la demande de la chargée de mission agriculture urbaine, l'association Pik Pik intervient sur le compostage collectif, mais il y a peu de participants. Le 29 septembre, Farida (jardinière 1 an ½) et C. (déjà au « collectif », secrétaire) nous expliquent : « c'est bien parti », « nous, on est déjà à fond, on voudrait que les autres s'intéressent ». Même si « c'est pas encore rentré ... », il y a plus de jardiniers qui apportent leurs déchets ». Pourtant, Farida pose une affiche pour demander aux habitants de ne pas accrocher des sacs en plastique plein de déchets à la grille. Elle explique, « on oublie le groupe, ça n'a pas marché » « il n'y a pas de personne référente ». Aucune des quatre personnes rencontrées, très impliquées dans la vie du jardin, ne veut prendre en charge la responsabilité du compostage, alors qu'elles ont tout fait pour le redémarrage dans de bonnes conditions.

« Nous, on est déjà à fond ; je voudrais que les autres s'intéressent ».

La question est donc de nouveau ouverte, même si les pratiques d'apport des déchets et d'entretien des bacs tendent à s'améliorer.

Les quatre déplorent le manque de formation et d'éducation. C'est le « talon d'Achille », nous confirme la chargée de mission à l'agriculture urbaine à la ville. Début octobre, sollicité par notre équipe, un maître-composteur de la ville passe au jardin déposer un sac de broyat qu'il a récupéré au service des espaces verts où les employés ne disent rien, car ils savent, quand ils le voient récupérer du broyat, que c'est une mission de sauvetage d'un composteur en perdition. Autrement, ils n'en donnent pas. Depuis, on ne sait pas si le compostage a repris.

3.2.3.3. Trois tentatives successives et trois pistes à suivre

Cinq femmes se sont essayées au compostage collectif du jardin partagé de la main verte :

- La première référente ne pouvait pas jardiner, mais, convaincue de la cause écologique, s'intéressait au compost.
- La deuxième, future présidente de l'association, s'est engagée dans le « collectif » et veillait à l'aménagement du jardin, à sa beauté et à son bon fonctionnement. Comme le compostage en faisait partie, elle est devenue référente et en a assuré pendant un moment la gestion.
- Les troisièmes, trois femmes impliquées dans l'association et les tâches collectives, ont repris en main la question du compostage. Elles ont tout remis à plat. Elles ont construit un bac pour les herbes et branches, ont apposé de nouvelles instructions pour les dépôts, et s'occupent de l'entretien pour l'instant. Mais aucune ne veut être référente. Elles ont tenté d'en charger un groupe, mais c'est un échec. Il n'y a donc pas de référent et une gestion hasardeuse du site de compostage.

Les trois étapes du jardin partagé de la main verte pointent les mêmes obstacles à un compostage efficace, tandis que le jardin fonctionne au contraire très bien :

- des pratiques brouillonnes, non informées, non convaincues
- un manque de formation et un manque de suivi
- un manque d'engagement dans les tâches collectives avec un portage toujours par « les mêmes » qui finissent par se fatiguer.

3.2.3.4. Des pratiques brouillonnes, mal informées

« On y met n'importe quoi, ça déborde de partout » est un leitmotiv entendu tout le long de l'enquête. De fait, les constats sur l'état des bacs peuvent concerner aussi bien les pratiques d'apports que celles d'entretien, dans une forme d'interdépendance cyclique. Sans doute ces déficiences sont-elles dues à une méconnaissance des processus de compostage, à l'exception de quelques jardiniers informés, curieux, de bonne volonté (comme on l'a vu) qui tentent des choses et bricolent dans un contexte plus général d'absence de motivation.

Il est difficile d'évaluer d'ailleurs les pratiques réelles d'apports, les informations restant dans un certain flou. Il est cependant assez clair que les apports dans les bacs concernent surtout les déchets du jardin, toutes parcelles confondues.

« On nous avait donné des bacs à compost et très honnêtement on y mettait tout ce qui fallait, tout ce qui n'allait pas sur la terre quand on désherbaît. Les rosiers quand on les coupait... on mettait tout ça là-dedans et on s'en occupait plus... Oui, ce n'était que des déchets de jardin. On trouvait quelques sacs en plastique... ». (Une jardinière depuis un an et demi).

Or certains déchets verts doivent être broyés ou fragmentés et humidifiés pour se composter correctement. Mis en tas tels quels, ils encombrant les bacs et ne se décomposent que très lentement. C'est l'explication aux plaintes de débordement des bacs.

Les biodéchets des ménages semblent constituer (et avoir été) une part mineure des contenus des bacs, malgré la distribution de bioeaux. De fait, les biodéchets ménagers dont on nous parle sont souvent ceux apportés par des habitants du quartier à qui on donne plus ou moins la possibilité de se joindre à cette activité. D'où les sacs en plastique ! En effet, le jardin n'étant ouvert que lorsque des jardiniers sont présents, les habitants accrochent le plus souvent au portail des sacs en plastique contenant leurs déchets qui ne sont pas toujours bien triés et atterrissent tels quels dans le bac. Ainsi, lors d'une interview fin juillet, une des jardinières participant à la reprise en main du compostage arrive avec une affiche demandant à ces derniers de remettre directement leurs sacs à un jardinier. Un moment, il avait même été envisagé de ne plus accepter ces apports extérieurs, faute de temps à consacrer à la tâche particulière de tri que ces sacs supposaient. D'autre part, il semble bien que seuls quatre jardiniers apportent leurs propres biodéchets et l'on peut supposer qu'il en était ainsi dès le départ : « ce n'est pas encore rentré », résume l'une d'entre-elles.

Ce peu de déchets de cuisine devrait être mélangé à de la matière sèche pour se composter correctement. Or celle-ci a rapidement disparu du site. En conséquence, le contenu des sacs qui a tendance à fermenter continue à dégager une mauvaise odeur dans les bacs ce qui n'incite pas les jardiniers à accepter ces apports extérieurs. Autant que les apports hasardeux constatés dans les bacs, le peu d'investissement des jardiniers dans le compostage des déchets ménager sont donc à interroger.

On sait par ailleurs qu'il y aurait des spécificités genevoises liées aux difficultés à pratiquer le tri sélectif, instauré en 2002. Le Plan de Prévention des déchets le souligne. Il date certes de 2011, mais les entretiens confirment encore aujourd'hui les retards: la population trie peu, beaucoup moins que l'ensemble du département, même s'il y a des progrès. Le tonnage annuel par habitant est également plus faible, mais la quantité de déchets triée reste très faible. Il est certain qu'un travail spécifique sur les représentations qu'ont les habitants du déchet permettrait de comprendre ces difficultés au tri. Quant au compostage et au tri spécifique des déchets alimentaires qu'il exige, une méfiance de classe pourrait se rajouter aux réticences d'ensemble (c'est une interprétation qui nous a été donnée) : le compostage est similaire au bio et ce serait un truc de bobo. Ce qui semble certain (possible), c'est que ces difficultés de compréhension et surtout la répétition des erreurs dans le temps - y compris après information - peuvent être l'expression d'une réserve, pour une partie des jardiniers et autres habitants, vis à vis du compostage.

3.2.3.5. Un manque de formation et un manque de suivi : un dispositif institutionnel pas assez formalisé

Le site de compostage de la main verte a été installé par un maître-composteur du service de la propreté. Lors de l'installation, il a expliqué les grands principes du compostage ainsi que les erreurs à éviter. Mais, comme nous l'avons vu, les responsables ont tourné et ce peu de savoir-faire s'est perdu. Le site n'a pas été suivi car, à la ville, le jardin partagé relevait du service de l'agriculture urbaine. L'employée chargée de développement du quartier a bien suivi le projet, mais elle n'était apparemment pas en contact avec le maître-composteur. Celui-ci, pris par les autres charges de son poste, attend qu'on le contacte pour s'occuper des problèmes. Il y a donc une rupture quelque part dans la circulation de l'information. Celle-ci provient à différents niveaux. Tout d'abord, les membres du jardin ne savent pas pourquoi leur composteur ne fonctionne pas. Ils ne connaissent pas non plus la personne à appeler et ils pensent pouvoir régler leur problème par eux-mêmes. Ensuite, la chargée de développement du quartier n'est pas non plus au courant. Enfin, la direction de l'agriculture urbaine n'est constituée que d'une seule personne qui ne peut pas assurer un suivi de tous les jardins de la ville, notamment des composteurs qui ne relèvent pas de sa délégation. Bref, les missions ne sont pas vraiment claires et la circulation de l'information n'a pas non plus de chemin évident.

3.2.3.6. Une dynamique collective difficile à construire face aux tâches demandées : « c'est toujours les mêmes »

Dressant un bilan sur les jardins partagés (juillet 2020), la chargée de mission à l'Agriculture Urbaine nous dit que dans la vie des jardins partagés, il y a beaucoup de hauts et de bas, que ça peut très bien marcher une année et puis l'année d'après, ce sera plus compliqué. C'est très fluctuant en fonction de la dynamique de groupe du jardin concerné (et le compostage en est le symptôme). Nous aurions envie d'ajouter en fonction aussi de ce que l'on veut faire au regard de ce que l'on attend d'un jardin partagé. Rappelons-en les principes tels que les définissent les statuts de l'association (2018), qui reprennent ceux énoncés dès sa création (2015) :

- permettre l'accès à une parcelle de terrain individuelle et /ou collective pour des activités de jardinage, dans la limite des parcelles disponibles du jardin
- favoriser l'esprit de gestion participative dans le respect du règlement intérieur du jardin
- ouvrir les espaces de jardinage à des activités conviviales et festives
- favoriser les échanges entre les habitants de la ville de Gennevilliers en général (du quartier en priorité) et les savoir-faire en matière de jardinage, bricolage, cuisine, activités culturelles.

En simplifiant la réalité pour les besoins de l'analyse, nous avons identifié trois moments de la vie de ce jardin, même si celle-ci est courte comme nous l'avons déjà dit, où les modes collectifs de fonctionnement comme les priorités diffèrent (même s'il peut y avoir des chevauchements de l'un à l'autre). Précisons que notre enquête a eu lieu de juin à septembre 2019.

Le premier, celui de sa création dès 2015 donc, voit confier le fonctionnement du jardin à un « collectif » qu'une convention lie à la Ville de Gennevilliers (nous manquons de données officielles et empiriques sur ce collectif). Il est composé au départ des initiateurs du projet et il semble fonctionner de façon relativement informelle. Il travaille de façon très proche avec l'employée chargée de développement du quartier qui a été très présente avec des propositions et des financements à l'appui. De fait, ce « collectif » reste très dépendant d'elle et ses membres semblent résister, malgré les insistances de Lisa, à l'idée de se constituer en association et d'acquiescer ainsi plus d'autonomie. Ce fonctionnement minimal, sans organisation véritable, aurait à voir avec la conception qu'auraient eu et ont encore les pionniers de ce jardin et de ce qu'on peut y faire. Le modèle serait majoritairement celui du jardin familial : à chacun sa parcelle pour jardiner. L'engagement collectif ne peut qu'être secondaire. Rappelons cependant que dans le règlement, tout jardinier doit une demi-journée de jardinage par mois dans la parcelle collective qui dès le départ est assez importante. D'après un témoignage, il a été question plusieurs fois de renoncer aux parcelles collectives pour revenir à un modèle de jardin familial classique.

Le second moment est celui du passage du « collectif » à l'association en 2018. Un bureau est constitué par des membres qui partagent la philosophie du jardin partagé et se retrouvent dans la valorisation d'une dynamique collective : le principe est réaffirmé comme le rappelle la Présidente : « L'individuel est tributaire du collectif, on ne peut pas avoir que de l'individuel, on doit aussi s'investir dans le collectif. »

« Il faut mettre les gens dans le collectif, de leur faire passer l'idée que ce n'est pas que de l'individuel, que c'est un collectif, mais par nature, commente-t-elle les gens sont tournés vers eux-mêmes. »

Des tensions émergent alors entre « anciens » et « nouveaux ».

« Le passage du collectif à l'association a été difficile pour certains ; dans leurs têtes, c'est leur bébé et de se retrouver avec des règles, c'était un peu difficile pour eux. Ils sont encore là, mais quand il y a des projets, ils ne sont pas pour, ils n'aident pas. Ce sont des personnes qui veulent entretenir leur petit bout de terrain, ils veulent un jardin pour jardiner. Ils ont voté pour l'association, mais il y a une déception dans leur attitude. C'est pas conforme à leur idée de départ. Et puis, au départ, c'était un petit groupe de copains. C'est différent d'aujourd'hui où il y a du monde et ils ont un peu de mal ».

Pour mener à bien les projets, la présidente est très présente (« c'est toujours les mêmes » !). Son engagement correspond, dit-elle, à une période de sa vie où elle a du temps et aussi à des convictions et des valeurs. Sa pratique recoupe ses valeurs (le bio, la permaculture, le goût de la terre contre la menace écologique) et la nécessité de les transmettre aux enfants (elle en a trois).

« Cela demande beaucoup de travail de tous les jours, beaucoup d'investissement, de réunions, de compromis, de négociations, d'énergie ».

Elle donne comme exemples d'objet de conflits la récolte et le choix des plantations dans la parcelle collective. Elle a essayé de « mettre en place des routines » comme arroser, nettoyer, entretenir la partie collective. Toujours dans cette volonté de créer une dynamique collective, elle a lancé la serre (le projet démarre en 2017) en mobilisant les jardiniers, mais également les habitants avec l'aide de la chargée de développement. Elle a aussi essayé d'interagir avec les autres jardins par l'intermédiaire de l'association Zéro déchet. Elle a fait venir écoles, centres...

Beaucoup de choses reposent alors sur la présidente et il semble qu'elle n'ait pas réussi, avec efficacité, à mettre en place une organisation plus collective, alors qu'elle-même nous disait « que la création de l'association devait permettre de mieux s'organiser grâce au bureau, aux réunions qui permettent de prendre l'avis de tout le monde pour le salut du projet » et qu'elle ne voulait pas « être un gendarme » (à propos du compostage). C'est ce que d'autres vont tenter de mettre en place du fait de son retrait temporaire (quelques mois pour un voyage), mais sans doute définitif d'une présidence trop lourde en temps et en énergie.

« N'empêche qu'un jardin partagé, ça veut dire que c'est de l'organisation ; ça ne se fait pas comme ça » (une membre du bureau).

Le troisième moment est celui de l'organisation. On peut dater exactement son démarrage à la réunion de juin 2019 où il est décidé que les 4 femmes du bureau allaient prendre les choses en main, redistribuer de façon plus égalitaire les tâches et mobiliser tous les membres de l'association :

« Le problème, c'est que quand une personne fait tout, c'est difficile de porter le collectif. Donc là je pense qu'il y a un petit peu plus de redistribution. Les gens étaient demandeurs. Ils disent « oui, mais il n'y a pas de dynamique, pas d'organisation... » (Nathalie).

Les quatre femmes sont très impliquées, persuadées qu'aidées par une organisation un peu rigoureuse, « un noyau de personnes déterminées sur des projets peut donner envie aux autres ». L'une d'entre elles veut justement s'y consacrer. C'est une femme d'une cinquantaine d'années, en pleine activité, très dynamique. Elle vient de s'installer à Gennevilliers, dans un petit immeuble des années 70, à côté du jardin où elle a obtenu une demi-parcelle (suffisante pour elle, sa disponibilité étant limitée). Elle apprécie énormément cette ville qu'elle ne connaissait pas.

« On donne aux gens la possibilité de s'exprimer et de se rencontrer. Le jardin partagé en fait partie. C'est vraiment ici que le mélange se fait. C'est mettre les gens sur des sujets qu'ils ont en commun ».

Elle est cadre dans un groupe de protection sociale où elle est, cela tombe bien, chargée de communication et animatrice d'équipe.

« Je suis rentrée dans le secrétariat à ce moment-là en disant, moi j'aime l'organisation. C'est mon sujet. Donc j'ai dit, je vais impulser, je vais donner. C'est des choses que je sais faire. Je pense qu'il fallait redistribuer un peu à la fois la parole, à la fois les tâches et responsabiliser les gens. Faire des réunions en disant c'est aujourd'hui samedi, on se réunit, et faire une émulation. Donc ça c'était en juin ».

Ainsi le petit groupe autour de Nathalie met en place un dispositif de mobilisation : programmation de réunions mensuelle avec tous les membres du jardin, d'ateliers autour de tâches spécifiques avec affichage du calendrier, constitution de groupe ad hoc, rendez vous collectif au jardin.

« On a une fois par mois généralement un rendez-vous collectif au jardin. Ça marche très bien de se donner RV. Là véritablement il y a de l'engagement. Si on laisse faire, les gens ne font pas forcément du collectif. Mais on se connaît de plus en plus, on s'entraide de plus en plus et donc la mayonnaise, elle prend bien... ».

Mais l'innovation, semble-t-il, est l'usage pensé et systématique d'outils numériques.

« On a deux applis sur lesquelles on s'appuie : WhatsApp avec le groupe des jardiniers... Et alors là ça y va ! Chacun tient au courant les autres de ce qu'il fait. Par exemple, « je suis passée pour arroser. » « Ce soir je vais arroser. » Même les plus réfractaires s'y sont mis en disant : oui je ne suis pas dans la boucle, ça m'a énervé et je m'y suis mis. C'est les plus bavards aujourd'hui ! Un autre outil de partage de l'information est Trello : c'est un des outils de gestion de projet dans les entreprises. J'ai vu une collègue au boulot qui l'utilisait, j'ai dit c'est quoi ça ? C'est vachement bien ! J'en ai besoin pour mon jardin partagé. J'ai bidouillé, j'ai regardé comment on pouvait l'utiliser. C'est gratuit. Il n'est pas optimum, car je ne l'ai pas fait comme il faudrait. Là ils sont en mode consultation, mais ça pourrait être beaucoup plus interactif. Et nous, en tant que membres, on a aussi un drive Google dans lequel on dépose tout. Parce que le jour où il y en a une d'entre nous qui part il faut quand même que nos documents restent consultables ».

A les voir, il y a de l'effervescence. Certains aménagements, décrits ci-dessus, en ont été les produits, y compris le compostage, puisqu'un dispositif pour déposer les déchets de jardin a été fabriqué durant ces trois mois. Par contre, les pratiques de compostage semblent encore en difficulté malgré « des gens de bonne volonté ».

« Je pense qu'on est des jardiniers du dimanche, enfin clairement. Si on devait se contenter de ce qu'on cultive ici pour se nourrir, on mourrait de faim. On est plutôt sur le registre du loisir, du plaisir, du partage, et pas tant sur la productivité. Et le compost s'inscrit dans cette logique-là, clairement. On n'est pas sûr qu'il faut absolument composter. Ce serait bien si on y arrivait, ça permettrait d'en faire profiter notre jardin et nos cultures, mais ce n'est pas une volonté première. C'est dans le lot. Dans tout ce qu'il y a à faire, il faudrait faire du compost ». (Une jardinière du bureau de l'association, juillet 2019).

3.2.3.7. Conclusion

Il est certain qu'il y a une montée en puissance de la capacité collective à développer ce jardin depuis 2018, année du passage du « collectif » initial au statut d'association. Beaucoup de choses sont entreprises et les jardiniers en semblent contents. Pour autant, on voit que ces énergies organisées et semble-t-il, contagieuses ne bénéficient guère au compostage. Nous l'avons vu, un jardin partagé a de multiples ambitions, jardinage, esthétique, sociabilité, qui peuvent se concurrencer lorsqu'on a en face un collectif qui ne fonctionne souvent que sur quelques individus. De plus, la division entre parcelles individuelles et

collectives peut jouer contre la mobilisation, un jardinier pouvant être tenté de se replier sur son propre lopin de terre.

Le compostage est pas absent pour autant. Ce qui peut surprendre finalement dans un milieu relativement peu réceptif. La mobilisation pour le compostage revient même régulièrement comme une obsession que certains vont porter pour un certain temps, malgré les échecs antérieurs. C'est donc autant ce surmoi écologique ambiant qui serait à interroger que les difficultés à introduire cette pratique.

Peut-être faut-il mettre ce constat en relation avec la configuration du dispositif institutionnel qui s'est occupé de la Main verte. C'est un dispositif à trois acteurs, avec des compétences et des disponibilités diverses sur le compostage. Comme nous l'avons déjà dit, le service du développement de l'agriculture urbaine et de l'éco citoyenneté qui a lancé une politique soutenue de jardins partagés a été créé en 2014. Il est certain que le compostage pouvait faire partie du lot (la chargée de mission est maître-composteur depuis 2017), mais il l'a apparemment été de façon plus ou moins implicite, du moins pour notre cas. De plus, il semble qu'il ait fallu une demande explicite des jardiniers au chargé de la prévention des déchets à la Ville pour qu'il y ait information et dépôt de broyat. D'un autre côté, ce préposé au compostage (individuel et collectif) n'assure pas de suivi systématique et n'intervient que sur demande. Le manque de formation des jardiniers, entendu ceux qui s'y intéressent, est flagrant.

Le troisième acteur, moteur même du projet entre 2014 et 2018, est la chargée de développement du quartier. C'est elle qui était sans aucun doute la plus impliquée dans la bonne marche de ce jardin, sur le terrain, pourrions-nous dire. Elle a toujours relayé les demandes de compostage, mais n'en était pas l'initiatrice, plus concernée par la dynamique sociale de ce lieu potentiel de rencontres.

Pourrait-on pour autant parler de gestion délayée ? Flottante ? Il est certain que, du côté des jardiniers, ce dispositif, riche en potentialités, est méconnu. Finalement, l'objectif de la ville de faire accéder à plus ou moins long terme les associations concernées à l'autonomie, risque d'augmenter les difficultés.

3.3. Les difficultés du compostage en institution

3.3.1. résumés des études de cas

3.3.1.1. Vive les Groues à Nanterre : atouts et limites des tiers lieux pour le compostage

Vive les Groues est un « tiers-lieu » dans un quartier industriel en reconversion à Nanterre. C'est une friche occupée par une organisation qui en assure l'animation en attendant le début des travaux d'aménagement à venir. Contrainte par le temps, cette installation est paradoxalement un espace d'expérimentation pour un site de compostage dédié à la formation illustrant une réelle possibilité de traitement non industriel des bio-déchets, et non pas seulement de prévention. Malheureusement, ce site n'est que temporaire...

3.3.1.2. Le compostage, cinquième roue du carrosse au Château de Nanterre

Le Château de Nanterre offrait à première vue toutes les conditions pour la réussite d'un projet de compostage. Préempté par la Ville de Nanterre, cet ancien siège de sociétés industrielles doté d'un grand parc arboré accueille depuis 2015 un bailleur (la société ETIC) chargé de rénover le Château et y développer un tiers-lieu autour de l'alimentation durable, en louant ses espaces à des petites sociétés / start-up travaillant sur cette thématique (restaurants, cuisines, société de commercialisation de café etc.). La gestion des espaces verts est confiée à une association accompagnant les personnes en troubles du comportement alimentaire par la pratique du jardinage et du potager.

Pourtant, le compostage vivote, faute de portage et de définition claire des rôles : la mairie n'a pas fourni les bacs, la direction du Château est trop préoccupée par la gestion de la location des espaces, la toute nouvelle association en charge du jardinage est débordée. Le temps nécessaire à l'entretien des bacs a été sous-estimé, les tâches non clairement formulées. Par ailleurs, les occupants du Château, nouvelles structures qui cherchent à assoir leur modèle économique, n'ont pas le temps de s'investir dans une tâche collective.

Le Château de Nanterre est un exemple parmi d'autres d'établissements publics où le compostage pourrait se développer mais reste anecdotique, faute de reconnaissance du compostage comme une tâche à part entière dans la gestion des lieux et faute de suivi des institutions. Les bacs de compostage ne posent cependant pas de problème, dans la mesure où ils sont peu alimentés.

3.3.2. Vive les Groues : atouts et limites des tiers lieux pour le compostage

3.3.2.1. Le compostage partagé comme traitement des bio-déchets : monter en puissance

Samedi 21 juin 2019, grand soleil. Dans un terrain à moitié en friche au milieu de l'immense chantier du RER E et du quartier des Groues à Nanterre, un groupe d'une quinzaine de personnes s'affaire autour d'un tas de matière brune d'environ 5 m de long sur 1,5 m de large. C'est un andain de compost. Les apprentis guide-composteurs en formation sont chargés de mélanger tous ces déchets organiques en déplaçant l'andain de quelques mètres. A l'aide de pelles, ils remplissent une brouette et la versent un peu plus loin. Le but de cette manœuvre est d'accélérer la décomposition des matières organiques en aérant le tas et en mélangeant les matières azotées et carbonées. Un autre but est de présenter une installation propre car le site attend ce soir un grand nombre de visiteurs pour la fête de la musique.



Figure 23: Les apprentis guide-composteurs retournent l'andain, 21/06/19

Les biodéchets ont été déposés la veille par un camion de l'entreprise Moulinot. C'est devenu un agent incontournable de la collecte dans la région parisienne. Depuis 2016, les gros producteurs doivent en effet traiter séparément leurs biodéchets. Cela concerne les restaurants, les cantines et encore d'autres. Ceux-là proviennent des 8^e et 16^e arrondissements. « On a les déchets de l'Elysées et de Fauchon, ça devrait faire un bon compost ! », nous dit Benoît. Hier, les 1,2 tonnes déposées ont été mélangées avec presque une tonne de broyat, déposé sur le site par un paysagiste élagueur. Les stagiaires découvrent comment le mélange de matières humides et sèches, ou vertes et brunes, équilibre le ratio Carbone/Azote du compost et lui permet de se décomposer.

En le retournant, le groupe découvre aussi plusieurs fourchettes et couteaux métalliques jetés par mégarde. Francis Colin, l'un des formateurs réagit :

« Heureusement que ces déchets ne vont pas à la méthanisation ! Ils supportent mal les erreurs de tri. Ils broient tous les déchets dès l'arrivée pour obtenir un mélange homogène et ces couverts sont capables de bloquer ou casser les broyeurs. En plus, ils chauffent tout les déchets avant la fermentation pour hygiéniser, ce qui utilise une partie du méthane récupéré ».

L'avantage du compostage, surtout comme cela en andain, c'est que ça chauffe. Aujourd'hui le thermomètre a mesuré 68° C. « C'est pas mal, mais en mars, la température était montée à 79°C », dit

Yvon, un autre formateur. A cette température, les agents pathogènes qui avaient pu arriver avec les déchets (comme la bactérie E. Coli) ne résistent pas. C'est un des avantages du compost sur la méthanisation. Quand il est bien fait, il s'auto-hygiénise. Pour cela, il faut que les matières qui étaient près des bords extérieurs et qui n'avaient pas chauffé autant que celle au centre soient remises au milieu du tas afin de monter à leur tour en température. Les stagiaires apprennent donc à séparer les brouettes pour les redistribuer comme il faut. Ça n'a pas l'air compliqué, vu de loin, mais c'est toute une organisation collective. Eux aussi prennent chaud ! La manœuvre prend environ une demi-heure. Idéalement, il faudrait retourner l'andain une fois par semaine en phase de chauffe puis moins souvent, tous les deux ou trois mois en phase de maturation.

Durant cette journée, les formateurs et leurs stagiaires imaginent ce que pourrait être un site partagé de traitement des déchets organiques à l'échelle locale. Les formateurs avaient d'ailleurs répondu à un appel d'offre du SYCTOM, le syndicat de traitement des déchets, en ce sens. Mais au dernier moment la régie de quartier, leur partenaire quasi municipal, s'est retirée.

C'est dommage, explique Yvon. On aurait pu traiter environ 1 tonne par semaine et créer un emploi !

C'est que le site n'est que temporaire. C'est un tiers lieu, comme on dit maintenant en urbanisme. L'association Yes We Camp entretient le terrain pendant 8 ans, en attendant le début de la construction. Elle accueille de nombreuses activités, mais il ne faudrait pas qu'elles s'installent pour durer.

3.3.2.2. Vive les Groues : un tiers lieu temporaire en attendant le chantier

Vive les Groues est une friche industrielle de presque un hectare située dans le quartier des Groues à Nanterre, à la limite de Courbevoie. Ce périmètre, situé derrière la préfecture et séparé du reste de la ville par une tranchée ferrée, fait l'objet d'un grand projet de rénovation, sous la forme d'un « écoquartier », à l'occasion de l'arrivée d'une nouvelle gare du Grand Paris Express, Nanterre la Folie, qui devrait servir les lignes E et 16. Le projet est porté par l'Établissement Public d'Aménagement Paris la Défense, en partenariat avec la ville. A terme, les Groues constitueront le 11^e quartier de Nanterre, dédié surtout à de l'activité tertiaire et du logement (12000 salariés et 10500 habitants selon le Parisien). Vinci a déjà signifié sa volonté d'y installer son siège social et de nombreux projets de construction de bureaux et de logement sont annoncés.

Tous ces projets sont dépendants de l'ouverture de la gare dont les travaux occupent aujourd'hui une bonne partie des terrains. En attendant le démarrage des constructions, l'Établissement Public a signé un contrat d'occupation temporaire avec l'association Yes We Camp.

Yes We Camp est connu comme un des acteurs principaux en France du portage temporaire de terrains en mutation afin d'y développer des activités innovantes à la fois sociales et économiques. Ils ont débuté à Marseille, l'année où la ville était capitale européenne de la culture. Ils ont notamment animé les Grands Voisins, un ancien hôpital dans le 14^e arrondissement de Paris. Aux Groues, Yes We Camp s'est associé à quelques autres acteurs pour répondre à un appel d'offre de l'Établissement Public Paris La Défense. Lauréats, ils ont signé un bail de 5 ans, extensible à 8 ans, pendant lequel ils ont prévu de développer des activités dont la vocation est « d'initier dès aujourd'hui les dynamiques d'un quartier en devenir » (plaquette de présentation). En échange d'un terrain gratuit, d'aide matérielle et de financements publics, l'association prépare donc le site à ses futurs occupants. Elle le fait connaître, ce qui aide l'aménageur à commercialiser les terrains à bâtir et assure le gardiennage, ce qui évite les squats et les longues procédures d'éviction.

D'après les informations disponibles à la région Ile de France, l'association Yes We camp bénéficie d'une aide financière de 650 000 euros sur cinq ans. Sur place, elle emploie trois personnes à plein temps ainsi que plusieurs stagiaires et contrats services civiques.

Les bâtiments en containers de transport ont été donnés par l'association qui gérait l'Agrocité de Colombes et que la mairie a expulsée après les dernières élections municipales. Leurs propriétaires avaient besoin de les maintenir en activité pour continuer à toucher les financements dédiés par la commission européenne. Par ailleurs, comme les terres étaient polluées, les entreprises du chantier alentour en ont fait apporter de nouvelles issues de chantiers dans l'agglomération. La société du Grand Paris, qui construit la gare et les lignes de transport voisine a d'ailleurs confié une mission particulière à Yes We Camp. Il s'agit d'accueillir le projet artistique nommé Appel d'Air, porté par Thierry Boutonnier. Il consiste, dans ces terres rapportées, à faire pousser 68 paulownias dans une pépinière ad hoc, avec la

participation des habitants de la région.²⁵ Ces arbres devraient ensuite être plantés à raison d'un par nouvelle gare du Grand Paris. Le projet sert donc non seulement à améliorer l'image du quartier pour les investisseurs et futurs habitants, mais aussi à entretenir l'image « verte » de la société du Grand Paris et de son métro régional.

Le terrain ressemble donc à un campement relativement élaboré sur fond des tours de la Défense. A gauche en entrant, la pépinière et ses 68 paulownias ; à droite des jardins et l'aire de compostage ; tout droit, une cour en partie couverte par une grande toile de tente bordée à gauche par des hangars d'ateliers et à droite par les containers arrangés en un long bâtiment à un étage. Enfin, tout au fond, une pelouse ouverte avec vu sur les chantiers de transport.



Figure 24: plaquette de présentation de Vive les Groues, juin 2019

Yes We Camp tente par ailleurs de rentabiliser les lieux en offrant des services payants comme une buvette et des espaces de travail à louer dans les containers.

Il s'adresse essentiellement aux grandes entreprises du mail de la préfecture de Nanterre, des banques, des assurances et des constructeurs, intéressées par des séminaires hors les murs ou des ateliers en faveur de l'environnement financés par le budget Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Pour elles, les tarifs sont affichés : 500 euros HT la journée pour la grande salle de 30 m², 200 euros pour une petite salle et 1500 euros pour l'esplanade sous tenture.

Pour d'autres partenaires, comme l'Ecole du compost, les tarifs sont négociés sur place, en fonction de l'intérêt que l'association porte à leur mission. Benoît et Yvon, donnent souvent un coup de main et gèrent le composteur collectif de l'association. En échange, ils louent la grande salle pour 70 euros la journée. Pour gagner un peu plus d'argent, une stagiaire a été chargée en 2019 de développer la « private » (pour privatisation). Elle a proposé un hébergement sous tente pour 12 euros la nuit. Une apprentie maître-composteur s'y est inscrite pour les dix jours sa formation. Elle raconte :

« Je suis arrivée le dimanche soir et le portail était fermé. J'ai dû l'escalader et je n'ai pas pu garer ma voiture à l'intérieur. Ils m'avaient un peu zappé. J'ai fini par avoir quelqu'un au téléphone à 22h et j'ai pu avoir le code du cadenas pour entrer dans la tente. Au niveau confort, c'était pas top. Ils ne se rendent pas compte des travaux ! Ils bossaient toute la nuit ! Il y avait une bétonneuse de l'autre côté du mur à 5 m de la tente qui faisait un bruit d'enfer.

²⁵ https://www.culture-grandparisexpress.fr/thierry-boutonnier-sensual-city-studio?fbclid=IwAR0qS6YIpgY2_TdwSM01MYD6-CZFB3CXrdRM2wg-mPR_MIFSOMfL1QWfku

Puis le coq chantait à 4h30 du matin et il y avait plein de moustiques ! Du coup je faisais le petit déjeuner pour tout le monde. Mais c'était le bordel dans la cuisine et il y a eu une prise de tête car c'est toujours les mêmes qui font la vaisselle. Le site accueillait du monde pendant la journée. Par exemple, les militants d'extinction rébellion utilisaient les ateliers pour préparer une occupation à Paris. Mais ils ne voulaient pas nous parler pour qu'il n'y ait pas de fuite. Le soir c'était sympa. J'ai passé une super soirée avec une femme et son gamin et un ouvrier du chantier qui dormait sur le site comme moi. »

Ce témoignage montre que le site accueille bien des activités diverses dans un mélange propice aux rencontres. Mais il suggère aussi que l'administration du site n'est pas très présente.

Malheureusement, ces recettes ne semblent pas suffire, puisque Yes We Camp peine à maintenir les lieux ouverts et accessibles au public. Le premier été, en 2018, le site était ouvert le mercredi et les week-ends d'avril à juillet. Le deuxième été, en 2019, le vendredi et le samedi après-midi et soirée jusqu'à 22h seulement, mais sur une période un peu plus longue du 11 mai à fin octobre. Hors été, le site accueille des événements ponctuels annoncés sur la page Facebook du site.

3.3.2.3. Le compostage à Vive les Groues

Deux opérations de compostage se déroulent en simultané sur le site. Tout d'abord, le site dispose d'une station de trois bacs de compostage en bois et métal. Ils ont été donnés par le SYCTOM au site des grands voisins à Paris, puis transférés sur ce site par Yes We Camp. Ces bacs, sous la houlette de Yvon et Benoît, reçoivent les déchets de la cuisine ainsi que de quelques habitants alentours. Ils sont peu nombreux car le quartier ne contient que très peu de logements. A part quelques pavillons menacés par les futurs projets, les quelques habitués viennent de Courbevoie. Mais tous ne compostent pas. Le site, bien entretenu, vivote. Il sert notamment de démonstrateur lors des formations.

Placé au départ au fond de l'esplanade centrale, il a été déménagé d'abord derrière les containers où il est devenu invisible, avant de rejoindre l'aire de compostage en andain dans le jardin de devant. Cette intégration progressive au dispositif de formation montre sa dépendance aux professionnels de l'Ecole du compost.

Idéalement, Yes We Camp est censé favoriser l'émergence d'une association d'usagers et de résidents qui participent à la gouvernance du site et qui pourraient préfigurer les futurs habitants consultés dans l'avenir du quartier. Dans les faits, l'animation et la préfiguration sont surtout assurées par les travailleurs de Yes We Camp, et pour le compostage, par les maîtres composteurs de l'Ecole du compost. L'association de résidents a du mal à prendre forme. Il faut dire que les horaires d'ouverture limités dans la semaine et plus encore, pendant seulement 3 puis 6 mois de l'année, n'incite pas les habitants à prendre des responsabilités, ni même des habitudes.

3.3.2.4. La formation au compostage

L'autre opération de compostage est celle menée pour les formations. Mais le projet a d'abord pris une autre forme avant celle présentée en introduction. Il s'agissait d'un partenariat de la régie de quartier de Nanterre et d'Organéo avec Yes We Camp pour composter les biodéchets de deux marchés à Nanterre, préfecture et Pablo Picasso.

Le projet devait traiter entre 850 et 950 kg de déchets par semaine. Il permettait la création de deux emplois en insertion à la régie de quartier et fournissait à l'Ecole du compost un emploi d'encadrant ainsi qu'un site de formation alimenté régulièrement. Il prévoyait l'aménagement d'une plateforme de compostage en bacs ainsi que l'achat d'un broyeur pour la matière sèche, d'un chargeur pour retourner le compost et de triporteurs avec assistance électrique pour la collecte.

Retenu pour la dernière phase de l'appel d'offre, le projet a été abandonné par la régie de quartier. D'après un de ses employés, la direction aurait pris peur d'un changement trop radical d'orientation et ne sentait pas prête à développer de nouveaux métiers. Ces raisons peuvent s'entendre. Toutefois, ce retrait à la dernière minute pose question. Il a mené au départ de deux employés de la régie (Voir le cas du jardin Gorki) déçus par ce revirement. D'autres raisons peut-être moins avouables sont aussi probables. La première est un choix des élus de la ville de Nanterre de ne pas développer le compostage dans l'espace public par peur que cela ne renforce le sentiment de saleté et d'insécurité contre lequel ils luttent. Cet argument, ainsi que le choix d'une collecte industrielle, est explicité dans le cas du jardin Gorki, par l' élu en charge des déchets.

Un autre indice est la vigilance dont le site fait l'objet de la part des services municipaux. Lors de la formation de juin 2019, les stagiaires avaient du effectuer un premier tri des biodéchets apportés par le camion de la compagnie Moulinot. Certains sacs fermés avaient commencé à fermenter et n'étaient pas adaptés pour le compostage. Ils dégageaient une odeur nauséabonde et risquaient de donner une mauvaise image au compost alors que le site attendait du monde pour la fête de la musique. D'autres contenaient des matières non dégradables. Le groupe a déposés ces matières dans les conteneurs à ordures ménagères de Yes We Camp qui devaient être ramassés par la ville sans voir qu'ils avaient déjà été remplis de gravats déposés illégalement par un entrepreneur. Lorsque les bacs ont été refusés pour poids excessif, seules les matières organiques odorantes étaient visibles sur le dessus. L'École du compost a été accusée de dumping sauvage et les formateurs ont du tout vider et trouver un débouché pour les gravats. Cette anecdote montre l'inquiétude de la ville de voir circuler des déchets putrescibles dans sa commune.

Une autre raison possible, mais non démontrée, serait que les aménageurs du nouvel « écoquartier » auraient pris peur de l'installation d'une activité économique rentable qu'il faudrait relocaliser lors de la fin du contrat d'occupation temporaire de Yes We Camp. C'est une des limites de ce genre de tiers lieux que de ne pouvoir offrir des garanties de stabilité.

3.3.2.5. Passer au traitement malgré tout

Suite à cet échec, les formateurs ont réduit leurs ambitions et passé un accord avec la société Moulinot pour le dépôt occasionnel d'une benne de biodéchets lors des formations. C'est ainsi que en juin 2019, puis trois à quatre fois par an, les stagiaires découvrent une possibilité de véritable traitement de proximité des matières organiques.

Trier la matière sortie d'un camion de bio-déchets et la mélanger avec du broyat pour en faire un andain, place d'emblée les stagiaires dans une optique de traitement, et non plus seulement de prévention. Comme le raconte Alexandra, maître-composteuse formée en juin 2019, dans un entretien diffusé sur YouTube.com :

« Le premier jour, c'est le défi Koh-Lanta ! On a reçu 1,2 tonne de déchets provenant d'écoles ou de restaurants et on a dû composter tout ça. Il a fallu ouvrir les sacs et traiter tout ça ! »

Ancienne commerciale dans le chocolat, elle est maintenant consultante en environnement dans les Yvelines et aide les établissements intéressés à composter leur biodéchets.

Karine se souvient aussi :

« On s'est bien marrés autour de ce camion ! C'est des poubelles et pourtant c'était plus marrant qu'autre chose. On fait le tri à enlever les fourchettes et les couteaux que les enfants avaient jetés avec leur reste de repas. Puis on a tous adoré faire cet andain. On a été surpris de la température. C'était impressionnant. On a tout fait à la main et il était magnifique à la fin. J'ai fait des photos. »

Nous découvrons ainsi, à l'occasion de ce site de compostage hybride, entre compostage de quartier et compostage semi industriel, de nouvelles motivations chez les stagiaires. Il ne s'agit plus de réduire les déchets, mais de les traiter. Plus encore, il ne s'agit plus de traiter les déchets, mais de leur donner une nouvelle destination débarrassée du stigmatisme de la saleté. Mais la beauté de l'andain exprimée par la stagiaire dans la citation ci-dessus n'est pas seulement due à la requalification des déchets de cuisine en amendement végétal. Il ne s'agit pas de la beauté d'une nature morte. Elle est plutôt le résultat du travail manuel et collectif de transformation de la matière entrante en un nouvel objet incorporant des efforts, des savoir-faire et de la coordination. C'est une forme d'harmonie esthétique différente du jugement qui mène habituellement au qualificatif de beau. En suivant le philosophe John Dewey (2010a), on dirait que l'expérience offerte par le retournement de l'andain est esthétique parce qu'elle offre une construction et une mise en visibilité harmonieuses d'un processus qui construit ou confirme des valeurs partagées. L'harmonie dont parle Dewey n'est pas absolue. Elle ne se réfère pas à une idée abstraite du beau. Elle renvoie plutôt à la place satisfaisante que chacun a pu trouver dans un projet sensible.

3.3.2.6. Conclusion : un lieu d'expérimentation pour une activité de compostage expérimentale

Depuis 2016, les formations de l'Ecole du compost ont occupé une série de lieux temporaires. Le premier a été l'Agrocité de Colombes, remplacé par un parking lors du changement de majorité municipale. Le deuxième a été la ferme du bonheur, un squat durable sur un terrain à côté de l'université mais aujourd'hui menacé par un projet immobilier. Le troisième était le Château de Nanterre, discuté dans le chapitre précédent, où l'on a vu les difficultés causées par les tensions antagonistes entre rentabilité et engagement social et écologique. Le dernier, dans le site de Vive les Groues, est d'emblée conçu comme temporaire, comme pour éviter toute déception. Dans le premier et le dernier de ces sites, les formateurs, outre transmettre des savoirs théoriques et techniques aux apprentis, ont tenté de démontrer la possibilité pour le compostage collectif de passer au-delà d'une simple activité de prévention des déchets pour accéder à un véritable traitement. Pourtant, malgré le succès indéniable de ces expériences, elles semblent vouées à n'être que temporaires, à l'image des sites qui les accueillent. Nous avons déjà vu dans le chapitre formation que le défi à relever est immense. Cette étude de cas montre qu'il est plus compliqué encore. Aux difficultés pédagogiques et administratives s'ajoutent en effet la mission difficile de construire des lieux non seulement accueillants pour les formateurs et les stagiaires, mais aussi acceptés par les acteurs de la gestion et de l'aménagement urbain. De ce dernier côté, il ne semble pas que le stigmate de la saleté associé au compost, et par extension à une nature vivante et non pas seulement paysagée soit prêt à être retourné. Pourtant, les stagiaires eux, sont prêts ! Les tiers lieux comme « Vive les Groues », bien que temporaire et marginaux offrent des lieux pour cette mission. Espérons qu'il y en aura un autre après celui-ci.

3.3.3. Le compostage, cinquième roue du carrosse au Château de Nanterre

Un grand parc de 1000 mètres carrés en plein cœur de la Ville de Nanterre, un terrain dont la Ville est propriétaire, exploité par un promoteur immobilier chargé de mettre en œuvre un tiers lieu autour de l'alimentation et du développement durable ; des locataires du château cuisinant des fruits et légumes issus de l'agriculture raisonnée, des associations mettant en valeur le jardin, de la matière sèche à disposition, une société d'accompagnement du compostage collectif impliquée sur les lieux, un fourmillement d'associations, de startups, des habitants tout proches : au château de Nanterre, à première vue, toutes les conditions sont réunies pour un site de compostage collectif qui marche.



Photo 1 Le Château de Nanterre (Source : Ville de Nanterre)

Les composteurs sont faits de grandes palettes en bois placées à côté du poulailler du Château, le long du mur qui borde les voies ferrées du RER. Un tas d'épluchures de fruits et légumes non mélangées a l'air d'avoir été déposé il y a peu, la veille peut-être. Il forme un monticule au sommet du tas de compost. Ces

composteurs ont plutôt fière allure, même si leur entretien laisse manifestement à désirer. Comme le souligne Benoît de l'École du compost, « *cela ne marche pas comme ça devrait* ». En effet, avec des tels acteurs, on pourrait s'imaginer le Château comme un haut lieu d'expérimentation de la gestion locale de la matière organique, non seulement en termes de bouclage des flux (complémentarité entre les cuisines des start-up hébergées au château et le jardin), mais aussi en termes d'agriculture urbaine et de restauration des sols.

3.3.3.1. De l'usine de dentifrice au tiers lieu sur la transition alimentaire

Jusqu'à son rachat par la Ville de Nanterre en 2010, l'actuel château de Nanterre était connu comme « l'usine du docteur Pierre », du nom de l'industriel qui a fait construire la bâtisse en 1901, pour y installer une usine de fabrication de produits à base de menthe (dentifrice notamment). Ce joli bâtiment de la Belle Époque a ensuite été occupé par la société Natalys jusqu'en 2006. Après le départ de cette dernière, les lieux ont été laissés à l'abandon, puis mis à la vente et préemptés par la Ville de Nanterre.



Photo 2: Le plan de réaménagement du quartier du château en 2013. Au sud-est, le château et son parc, au Nord, l'immeuble de bureau. Les autres immeubles accueillent les logements. Les jardins et le site de compostage sont le long de la voie ferrée. Source : Compte-rendu du Conseil du quartier du 19 mars 2013²⁶

En 2008, la commune lance un vaste projet de réaménagement du quartier du Château (photo 1) : il comprenait la création de 130 logements, d'un immeuble de bureau ainsi que le réaménagement des rues desservant les différents bâtiments. Le site du Château est remarquable : un parc d'environ 1000 mètres carrés entoure la grande bâtisse classée à l'inventaire des monuments historiques. Au sud-est, la voie de RER, cachée par un talus et des grandes haies arborées. Les immeubles jouxtant le château comprennent trois à quatre étages, maximum ; ils sont donc relativement bas, desservis par des rues piétonnes du côté du château. Ce quartier fraîchement rénové est très agréable.

Le château devait être entièrement rénové. Selon la responsable du service développement local, qui portait le projet, la Ville de Nanterre souhaitait en faire un lieu « ouvert sur la ville », qui ne soit pas entièrement dédié à des logements ou des bureaux, mais qui puisse accueillir des acteurs de l'économie sociale et solidaire, « des porteurs de projet qui cherchaient à s'implanter » dans un contexte immobilier très tendu et un foncier de plus en plus coûteux.

La Ville de Nanterre s'est donc mise en quête d'un investisseur prêt à s'engager sur un bail de longue durée (50 ans), à assurer les travaux de réhabilitation du château et à prendre en charge la location des lots et l'animation du lieu. Il fallait un investisseur rompu au suivi et à l'accompagnement de projets, de surcroît non forcément rentables à court terme, puisque l'objectif de la Ville était de promouvoir de petites structures de l'ESS. Elle a choisi la société Etic, promoteur immobilier valorisant une approche

²⁶ En ligne : <https://www.nanterre.fr/1031-les-comptes-rendus.htm>, consulté le 9 mars 2020.

éthique de la promotion immobilière, spécialisée dans les tiers lieux. Etic exploite déjà plusieurs lieux en France et en Île-de-France notamment (Le Mundo à Montreuil, la Ruche à Paris, etc.). Une Société civile immobilière est créée en 2011 à l'initiative de la Ville de Nanterre, détenue à 51 % par Etic, 35 % par la Caisse des Dépôts et à 14 % par la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion de la ville de Nanterre (la SEMNA). Ce montage permet à la Ville de contrôler le respect de la vocation du projet et de créer un effet de levier auprès des banques : l'investissement de départ était en effet important, il s'élevait à 5 millions d'euros.

Dans le bail signé au printemps 2015, Etic s'engage à ce que 100 % des bâtiments réhabilités soient réservés à des organisations du secteur social et solidaire, ainsi qu'à maintenir des loyers accessibles, en dessous des prix du marché. L'idée de développer un tiers lieu sur la transition alimentaire durable émerge au même moment, notamment sous l'influence de la première directrice du château, de septembre 2015 à mars 2017.

Le service de développement local de la Ville de Nanterre entretenait déjà des contacts avec des acteurs du secteur alimentaire qui cherchaient à se lancer. Ils ont eu l'idée d'encourager la création d'un incubateur, une société qui permette à des start-up de débiter leur activité dans la restauration au sein d'une structure mère en leur mettant à disposition du matériel et en démarchant des clients afin de tester les marchés avant de se lancer en propre. Il s'agit de la société United Kitchen, un des occupants du Château.

3.3.3.2. Comment composte-t-on au château ? De nombreux pourvoyeurs potentiels de biodéchets potentiels, mais un dispositif qui vivote

Le compost devait occuper une place importante au Château. Avant d'en décrire le fonctionnement, il nous faut présenter rapidement les acteurs en présence (détaillés dans le schéma ci-dessous).

27 De mai à novembre 2015, le Château a été occupé par l'association SoukMachine, qui met en valeur les espaces en attente de projet (une convention d'occupation temporaire avait été signée entre SoukMachine, Etic et la SEMNA).

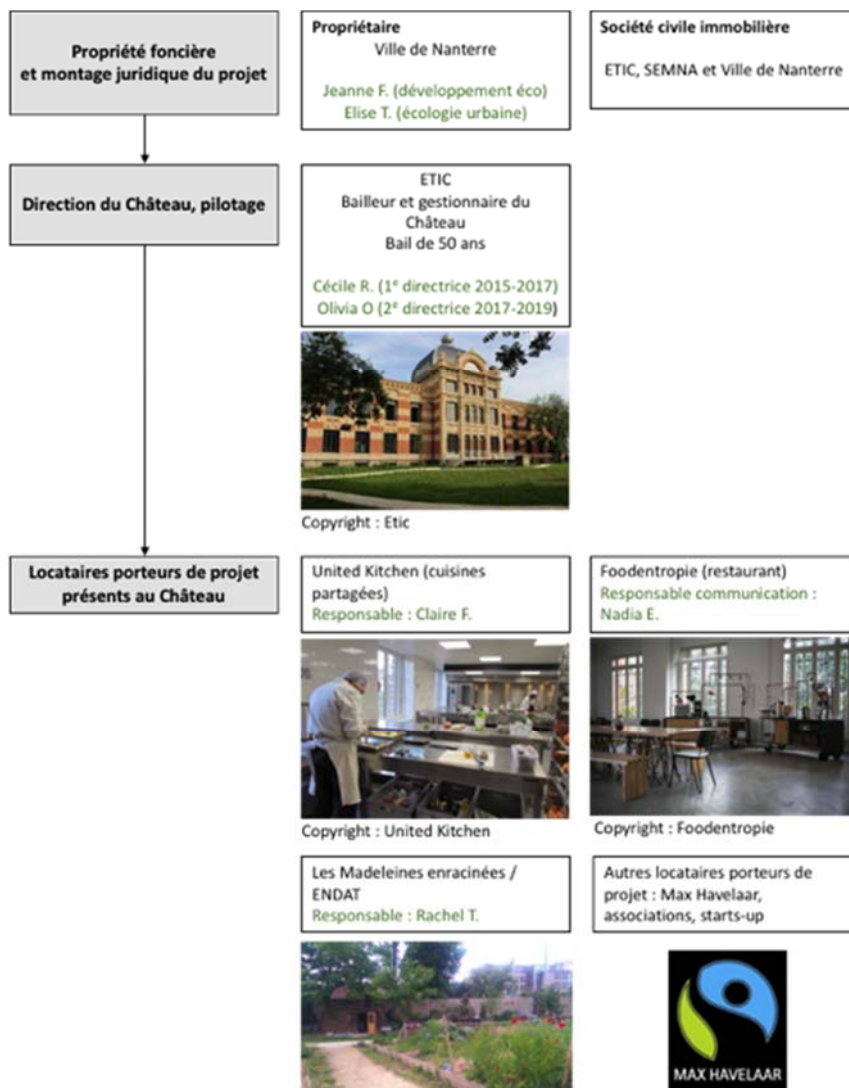


Figure 25 : Les acteurs du Château de Nanterre. Les acteurs informels actifs sur les lieux ne sont pas mentionnés (comme l'Ecole du compost),

A la tête du site, une directrice est chargée de recruter des locataires (jeunes start-up, entreprises, associations) et de veiller au bon fonctionnement quotidien du lieu.

Les principaux locataires et potentiels pourvoyeurs de biodéchets sont au nombre de trois :

- 1) le restaurant Foodentropie
- 2) la société United Kitchen qui héberge au Château de jeunes start-up se lançant dans le métier de traiteur et peuvent utiliser les cuisines mises à disposition par United Kitchen.
- 3) l'association Les Madeleines enracinées, dirigée par Rachel T. Cette association gère le jardin et notamment son potager pédagogique. Ce dernier devait être principalement occupé par des bénéficiaires de l'association ENDAT, qui accompagne des personnes souffrant de trouble du comportement alimentaire.



Photo 3: Composteurs, réserve de paille et poulailler tout à fond à droite. En juin 2019, faute de broyat et suite aux visites de quelques rats, les composteurs n'étaient plus alimentés.

Les quantités compostées au Château sont relativement importantes : les cellules doivent bien faire un mètre cube chacune. Le marc de café de Foodentropie et les restes de préparation de repas de l'espace restaurant (hors séminaires d'entreprise donc) nourrissent les composteurs, ainsi que quelques occupants du château qui y déposent leurs restes de repas et, selon la directrice du château, deux ou trois familles du quartier. Le compostage fonctionne donc, même s'il pourrait être mieux entretenu et davantage alimenté.

La fourniture de broyat n'est pas consolidée : la mairie en a fourni un temps, puis a arrêté. Rachel, des Madeleines enracinées, a trouvé un élagueur, puis un autre, mais rien n'est vraiment fixé. En juin 2019, Rachel rapportait rencontrer des difficultés sur cette question.



Photo 4: Les restes de préparation de repas mis au compost tous les jours : en général, il y a un bac et demi.

Sur la gestion quotidienne des bacs, c'est assez confus également : la responsable de Foodentropie est sensibilisée au compostage, mais elle n'est pas sur place tous les jours. Les cuisiniers avaient suivi la formation, mais il y a un turn-over assez important. Les nouveaux font bien le tri et déposent les déchets, mais ils ne savent pas tous qu'il faut ajouter du broyat et remuer la matière déposée. De fait, nous avons observé un cuisinier vider son bac dans les composteurs sans ajouter de broyat et sans remuer. Lorsque nous l'avons interrogé, il nous a répondu que ce sont les gens du potager (Rachel) qui s'occupent du

composteur. Rachel de son côté explique qu'elle n'a pas le temps de le retourner suffisamment et part du principe que les déposants doivent également participer à ces tâches.

« Les nouveaux savent pas forcément qu'il faut retourner un peu, qu'il faut mettre du broyat. Donc, nous, on suit ça, derrière on retourne le compost assez régulièrement, minimum une fois par semaine, mais ce n'est vraiment pas assez. »

Le compost ne fonctionne donc pas très bien.

« Leurs startups [de United Kitchen] qui viennent cuisiner dans les cuisines de UK, ça impliquerait de former chacun d'eux. Déjà ils ne trient pas, alors leur demander d'aller au compost... et puis aussi, s'ils savent pas trier, ça s'est arrivé aussi avec Foodentropie, tu retrouves des os de poulet, des trucs qui n'ont rien à faire dans le compost. »

Et comme l'entretien n'est pas très régulier, il n'est pas étonnant que des rats viennent visiter les lieux. Le compost n'est pour autant pas à l'arrêt : début juillet 2019, il continuait d'être alimenté par le restaurant Foodentropie et quelques locataires du château.

En dépit de la thématique du lieu, alimentation et développement durable, les composteurs font figure de supplément d'âme plus qu'ils ne participent au projet central du Château de Nanterre. Il semble qu'ils soient le symptôme de l'absence de dynamique collective au sein de ce tiers lieu. Pour saisir les contours de cette situation paradoxale, il nous faut revenir au début de l'histoire. Nous allons donc nous pencher sur chacun des acteurs du Château, pour saisir leurs intérêts et la façon dont ils s'articulent avec le compostage.

3.3.3.3. Un modèle économique à flux (très) tendu : le compostage n'est pas la priorité pour le gestionnaire

Penchons-nous d'abord sur la société Etic, gestionnaire du Château et décisionnaire sur les activités qui y prennent place.

« Et notre modèle, le fait que, voilà, financement solidaire, une personne par centre, on a très peu d'argent chez Etic, donc l'idée c'est de proposer les loyers les plus accessibles possibles : comment on fait ? Bah une personne par centre, beaucoup de boulot, et des priorités qui font que le compost, même si ça me tient très à cœur de pouvoir le mettre en place, c'est clairement pas une priorité ». Olivia O., directrice du Château de Nanterre, juin 2019.

Née en Angleterre dans les années 1980, *Etical property* est un groupe de promotion immobilière dotée d'une charte de valeur spécifique partagée par Etic France – même si ce sont deux sociétés distinctes. Selon Olivia O., directrice du Château de mars 2017 à septembre 2019, *Etical property* est partie du principe qu'un grand nombre d'associations à vocation sociale entreprenaient des actions très innovantes, mais qu'elles étaient souvent hébergées dans des locaux insalubres ou de qualité médiocre qu'elles passaient beaucoup de temps à rénover. L'idée était donc de proposer des locaux en bon état et à bas coût à ce type de structure.

3.3.3.3.1. Mutualiser les espaces communs pour réduire le prix de loyer : le modèle économique d'Etic

Pour rendre l'immobilier accessible, Etic mutualise les espaces et les services : salles de réunion, salles à manger, service de reprographie, etc.. Les associations ou petites entreprises partagent l'usage et les frais, en échange de quoi, elles sont hébergées à des prix en dessous de ceux du marché. Etic est une société anonyme, labellisée Économie Sociale et Solidaire. Elle a mis en place, sur le modèle d'*Etical property*, une charte qui l'oblige à fournir un triple bilan annuel : financier, environnemental et social. Un des axes d'engagement du volet social concerne l'actionnariat : Etic n'accepte pas d'actionnaires jugés non éthiques, notamment sur le plan écologique (Olivia O. donne l'exemple de Total.), ou moral au sens large (industrie de l'armement). Elle s'efforce de multiplier les actionnaires pour ne pas être dépendante d'un

Direction du Château, pilotage

ETIC
Baillieur et gestionnaire du
Château
Baill de 50 ans

Cécile R. (1^{er} directrice 2015-2017)
Olivia O (2^{er} directrice 2017-2019)



Copyright : Etic

grand groupe. Etic est ainsi composée de 140 actionnaires détenant les 4,8 millions d'euros de capital de la société. Il s'agit de fonds d'investissement solidaires, de particuliers (parmi lesquels 120 salariés, de structures gérées par Etic, d'amis et de petits porteurs. Les bâtiments sont cofinancés par des structures institutionnelles, comme la Caisse des dépôts, La Nef, ou coopérative comme le Crédit Mutuel, le Crédit Coopératif ou Triodos. Autre élément de la charte, les écarts de salaire entre les haut et bas revenus sont plafonnés selon un facteur 3 (le salaire le plus bas ne peut être plus de trois

fois inférieur au salaire le plus haut). Enfin, selon la responsable du service de développement local de la Ville de Nanterre, Etic cherche une rentabilité de 4 %, là où les foncières classiques visent 9 %.

Etic répond souvent à des demandes de collectivités :

« On a un patrimoine immobilier incroyable à rénover, on n'a pas d'argent pour le faire, comment on fait ? Et en plus on aimerait transmettre des valeurs à travers la... ; pas que ce soit un gros promoteur immobilier qui transforme ce truc en complexe commercial ou je ne sais pas quoi'. Et donc ils sont venus chercher Etic ».

La société propose les services classiques d'une foncière immobilière, comme la rénovation ou la gestion locative, mais aussi l'accompagnement d'espaces locatifs, notamment de tiers lieux. Mais si elle propose des loyers à bas coûts et si sa vocation est de stimuler la coopération, l'entente et la création de communs entre locataires, Etic ne propose pas d'animation. Olivia O. fait d'ailleurs la comparaison avec Yes we camp (Voir le cas de Vive les Groues), dont c'est l'activité principale.

« Mais tout l'enjeu pour Etic, comme on a très peu de moyens, de ressources, ça va être d'avoir des locomotives, des acteurs qui eux vont porter des projets qui vont fédérer la communauté au-delà d'Etic. (...) Moi je vais faire quelques événements en interne pour faciliter. Alors vraiment c'est pas de l'animation, mais de la facilitation, et après, c'est aux locataires de se saisir du truc. Parce que moi typiquement je suis pas du tout... Mon boulot, c'est que ce bâtiment il tourne pour les locataires que j'ai à l'intérieur ».

Trois caractéristiques du Château rendent son fonctionnement singulièrement complexe. Premièrement, les travaux à entreprendre sont rarement aussi importants : au final et comme souvent, ils ont coûté 6 millions d'euros sur les 5 prévus au départ. Le montant du remboursement du prêt est d'autant plus important. Deuxièmement, le Château n'héberge que 20 locataires (contre 40 par exemple, au Mondo à Montreuil), ce qui rend chaque place importante pour l'équilibre financier de la structure. Troisièmement, au moment de l'enquête, la structure est ouverte depuis moins de deux ans. Or, comme le souligne la responsable du Service de développement local à propos de United Kitchen : « Ce n'est pas toujours évident la première et la deuxième année, ce sont des années critiques ». Les locataires sont donc eux-mêmes dans une situation économique tendue. Par ailleurs, certains n'ont finalement rien à voir avec la thématique initiale du Château autour du thème de l'alimentation : Olivia O. explique que les loyers étant plus élevés que prévus (quasiment alignés sur les prix de la Défense), elle peine parfois à trouver de nouveaux locataires pour certains bureaux. D'où le nouvel élément de langage d'Etic qui élargit la vocation du Château: il est aujourd'hui présenté comme un « laboratoire de transition alimentaire et d'innovation sociale ».

Louer les espaces ; remplacer rapidement les locataires qui s'en vont pour pouvoir continuer à payer le loyer à la société civile immobilière, telle est la tâche et la préoccupation principale d'Olivia O., qui se présente aussi comme une « concierge », ou un « majordome ». Gérer les contrats d'accès à internet, les contrats de ménages, l'achat de matériel divers (la semaine de l'entretien, elle avait été à Décathlon acheter du matériel pour jouer au football, sur demande des locataires). La création de liens entre les occupants pour créer de nouveaux projets est au centre des préoccupations d'Olivia O., mais ce qu'elle

décrit, les exemples qu'elle donne, évoquent plutôt des actions du start-up management qui visent à proposer des services (espaces de siestes, espaces de jeux).

« Je fais avec des bouts de chandelle (...) [l'animation] c'est un métier à part entière, c'est un temps fou ».

Etic est donc une structure relativement récente et assez expérimentale, qui est encore en cours de rodage.

3.3.3.2. Du rêve à la réalité : deux directrices très engagées mais épuisées

Cécile R., la première directrice, rêvait de faire du château un « lieu autonome autour de l'alimentation », qui produise de quoi nourrir les occupants et que le « compost recommence le cycle ». Plusieurs projets avaient été évoqués avec Benoît de l'Ecole du compost : méthaniseur low tech, compostage ouvert aux voisins... Elle souhaitait tester toutes les solutions possibles.

Les motivations d'Olivia O., la deuxième directrice à partir de 2017, portent sur l'idée de tiers lieu comme espace de co-construction.

« C'est ce qui moi m'attire dans ce projet-là, c'est ce qui me fait kiffer dans la dynamique des tiers lieu., C'est qu'il y a vraiment un levier de transformation sociétale beaucoup plus puissant qu'on imagine parce que c'est remettre au cœur du lieu une idéologie qu'on a complètement perdue autour des communs et de faire commun aussi, faire communauté autour de ça, et on en est très loin, mais on contribue à ça, en construisant ces tiers lieux (...) Ça c'est important pour moi, mais c'est vrai que c'est pas forcément dans ma fiche de poste. »

Les deux femmes ont 27 et 32 ans. La directrice actuelle, plus jeune, est très impliquée dans le milieu associatif (elle coordonne une association aux Grands Voisins) et a travaillé pour l'Institut de l'engagement, qui accompagne des jeunes porteurs de projet. Elle a suivi une licence pro. Gestion des organisations de l'Économie sociale et solidaire, qu'elle a interrompue pour prendre ce poste chez Etic. Elle est proche des milieux écologistes plutôt radicaux et vit dans une grande maison partagée en banlieue parisienne. Elle projette de partir s'installer en habitat collectif, en dehors de l'Île-de-France. C'est une jeune femme très engagée. Cécile R. avait un peu plus d'expérience : titulaire d'un master en économie politique du développement, elle avait travaillé dans l'analyse des performances sociales dans le microcrédit. Elle était statisticienne. Elle a travaillé au Château pendant un an et demi avant de rejoindre Simplon, une coopérative des métiers du Web. Au printemps 2019, elle s'apprêtait à s'installer en Bretagne pour y rejoindre un mouvement citoyen. Selon elle, ce qu'il manque au Château, c'est le côté « participatif, contrairement aux Grands Voisins ». Avant l'ouverture, elle a passé beaucoup de temps à tisser des liens pour créer des partenariats. De septembre 2015 à mars 2017, les travaux de rénovation ont été menés sous sa houlette. Elle était épaulée par Clément, qui assurait les tâches de gestion. Elle devait ne gérer que le montage de partenariat (trouver des locataires, etc.), mais le départ de Clément en 2016 (parti monter une société de compostage de proximité) n'a pas été remplacé. Cécile R. s'est donc retrouvée sur deux postes et a démissionné assez rapidement, d'autant que le Château laissait de moins en moins de place à la réalisation de projets « pirates », spontanés. Elle ne se sentait plus en phase.

Cécile suppose qu'Olivia manque de temps pour développer des projets collectifs et animer le tiers lieu. D'après elle, ce poste est vraiment difficile pour une « junior ».

« Dans l'immobilier fixe, c'est compliqué de faire un projet un peu roots. Il y a des gros sous à déboursier tous les ans. »

Arrivée en mars 2017, Olivia O. explique qu'elle devait travailler avec un supérieur à temps partiel, mais que ses bureaux ne sont pas sur place.

« Nos responsables de centres, c'est des moutons à cinq pattes. Forcément ils ont des appétences particulières, ils ne vont pas savoir tout faire »

Elle est donc concrètement la plupart du temps seule maîtresse à bord avec des porteurs de projet fragiles. Elle aussi a assez vite déchanté.

« Moi je suis arrivée ici, voilà, bille en tête je suis allée voir tout le monde en disant on pourra faire ça, ça, ça, ça. Après la réalité m'a rattrapée, je me suis rendue compte que je n'avais absolument pas le temps d'organiser tout ça. Maintenant ça commence à revenir, je commence à dégager du temps pour vraiment mettre en place des choses... »

Mais Olivia O., déjà fatiguée en juin 2019, a fini par démissionner à l'automne 2019.

« C'est difficile parce qu'il faut une énergie. Et une énergie que j'avoue j'ai perdue. (...) « L'isolement est très pesant aussi. Mais bon c'est le jeu aussi, c'est ce qui fait que... et quand on met toutes ces circonstances en addition. Mais c'est ça qui est génial dans l'esprit commun et coopératif c'est que c'est dur, mais t'es sans cesse dans le questionnement, c'est fatiguant mais je pense qu'il faut tenir. »

De fait, l'enquête n'a pas été facile: les porteurs de projet répondaient peu au téléphone et nous donnaient souvent une plage horaire où nous pouvions passer au Château pour les croiser pendant leur travail. Nous sommes passés deux fois sans pouvoir ne parler à personne et nous avons dû réaliser plusieurs entretiens très courts, debout dans la salle commune. L'espace est très accueillant, mais les personnes sont pressées, toutes à leur affaire. Parmi les acteurs du Château, seule Olivia O., la directrice, nous a reçu sans retard, assises dans les conditions classiques d'un entretien de recherche, avec du temps pour échanger, etc. Ceci témoigne d'un contexte sous tension, mais aussi de l'engagement d'Olivia pour un travail qui a du sens.

Le développement du projet de compostage, par définition collectif, puisqu'il devait être alimenté par les locataires, n'était donc pas au cœur des préoccupations d'Etic, en dépit de la thématique du lieu. Mais, comme le signalent Olivia et Benoît de l'École du compost, Etic a un peut-être un modèle économique tendu, mais d'autres lieux fonctionnent très bien.

3.3.3.3. Des porteurs de projets peu nombreux, au profil plus entrepreneurial qu'associatif

Etic n'étant pas moteur, le compostage ne pouvait donc fonctionner que grâce aux locataires porteurs de projet. Qui sont-ils ? Outre Max Havelaar dont le siège occupe une surface très importante à l'étage, le Château est principalement occupé par les Madeleines enracinées, Foodentropie et United Kitchen qui occupent les plus grandes surfaces du Château et les espaces collectifs. Foodentropie tient le restaurant au rez-de-chaussée et United Kitchen met à disposition des cuisines collectives au sous-sol. A elles deux, ces structures occupent 1000 des 2000 mètres carrés disponibles à l'intérieur du Château. Les Madeleines enracinées gèrent en partie le parc (1000 mètres carrés), où l'association devait développer des ateliers collectifs de jardinage auprès de personnes présentant des troubles du comportement alimentaire. Le reste des bureaux est occupé par des petites startups ou associations. Pour les plus importants d'entre eux, ces porteurs de projets ne sont pas issus du milieu associatif et n'ont pas de vocation à créer un collectif.



Julie, la responsable du service de développement local de la Ville de Nanterre, explique que les porteurs de projets sont très occupés :

« On est sollicité par les porteurs de projet parce qu'ils cherchent des débouchés ; on essaie de les mettre en relation. Etic doit impulser une dynamique, mais c'est difficile dans une phase de démarrage ».

3.3.3.4. United Kitchen

« United Kitchen²⁸ doit gagner des parts de marché, trouver des débouchés pour ses entrepreneurs. United Kitchen a un grand marché avec la Ville de Paris, qui permet de faire travailler les porteurs de projet hébergés, rapporter du chiffre d'affaire et pérenniser les loyers, assurer la rentabilité. Les gens de United Kitchen doivent gérer les entrepreneurs, assurer la sécurité, la présence dans les cuisines, les débouchés, les baux, le relationnel. »

Après avoir travaillé 10 ans dans le marketing, la fondatrice, Claire F., raconte sur le site avoir pris conscience de la difficulté à trouver une cuisine professionnelle pour les porteurs de projets souhaitant se lancer dans le milieu de la cuisine. Elle a découvert le principe des cuisines partagées et l'a importé en France en 2016. 7 structures en incubation profitent des cuisines de United Kitchen au Château. La structure dispose de 3 types de cuisine. Une cuisine privative, une cuisine collective et une cuisine pédagogique (qui peut accueillir des ateliers, mais aussi des shootings photos). Les cuisines partagées peuvent être louées à l'heure (11 euros/heure) tandis que les cuisines privatives sont louées sur demande avec des tarifs en fonction de la structure demandeuse.

United Kitchen ne participe pas au compost : selon Benoît de l'Ecole du compost qui les a sollicités plusieurs fois pour leur offrir des formations au compostage,

« United Kitchen n'était jamais dispo. On a fait une réunion avec eux, mais le gars a dit non, on n'a pas le temps ».

Il y a un taux de turnover important chez les structures hébergées par United Kitchen. Selon un responsable, il serait trop compliqué de devoir à chaque fois réexpliquer les règles du compost.

²⁸ Nous n'avons finalement pas rencontré United-Kitchen, qui n'a pas donné suite à nos demandes la plupart du temps, avant de nous donner un créneau de rencontre possible au Château un vendredi matin, mais finalement ont été indisponibles au moment prévu. Nous n'avons également pas dû insister suffisamment, nous aurions pu entrer directement dans leur local, ce que nous n'avons pas entrepris.

3.3.3.3.5. Foodentropie

Foodentropie se présente comme le « labo de la transition alimentaire ». La société peine à décoller. A l'automne 2019, elle a dû fermer momentanément son restaurant. Elle a le statut de société par actions simplifiée à associé unique (réputée plus souple qu'une société par action simplifiée mais qui ne comporte qu'un seul associé). Elle dispose d'un grand restaurant, dédié à l'accueil du public, mais surtout de séminaire d'entreprises, principale source de revenu de Foodentropie. La société organise aussi des séminaires autour de la transition alimentaire. Elle développe un concept, le « permanagement » au sein de sa « PermAcadémie. » Ces néologismes sont créés à partir du terme permaculture, qui est une technique d'agriculture reposant sur les solutions offertes par les cycles naturels pour améliorer les rendements agricoles (complémentarité de certaines plantes, orientation des cultures par rapport à la position des astres, etc.). Il existe par exemple un atelier « Alimentation positive et performance au travail » ou encore « Valorisation des filières du producteur au consommateur ».

« A la PermAcadémie, on ne vous apprendra pas à cultiver des tomates autochtones. On ne vous apprendra pas non plus à créer des buttes de permaculture avec des bottes de paille. Par contre, à la PermAcadémie, on vous invitera à partager notre manière de cultiver des projets, on vous invitera à réfléchir à comment récolter le fruit de votre travail ou de celui de vos équipes tout en améliorant le système dans lequel évolue votre entreprise. »

Des ateliers de réalisation d'œuvres végétales sont aussi organisés, autour du concept d'upcycling.²⁹ Au sein de son « Lab », Foodentropie teste de nouveaux produits culinaires et de nouvelles façons de présenter la nourriture (repas servis dans un bocal).

Nadia E. est chargée de l'événementiel chez Foodentropie (nous n'avons pas pu rencontrer Robin, plus directement compétent sur la question de gestion des flux et notamment des biodéchets). Elle nous fait visiter le restaurant, souvent privatisé pour l'accueil de grands groupes de la Défense, comme Danone ou Total. Le restaurant est organisé pour faire réfléchir les clients à un nouveau rapport à la nourriture : ils vont se servir eux même de l'eau dans de grandes carafes, de la nourriture dans des plats communs, etc. Les biodéchets sont triés en cuisine lors de la préparation dans des bacs en aluminium (cf. photos), qui sont ensuite acheminés au composteur par les cuisiniers. Ce travail de tri n'est toutefois pas effectué lors des privatisations, car il représenterait une charge de travail trop importante.

3.3.3.3.6. Les Madeleines enracinées : un contrat inéquitable avec Etic et une responsable de jardin peu expérimentée sur ce type de projet

*« tu vois les madeleines, le compost, c'est pas leur priorité, leur priorité c'est de se stabiliser »
(Olivia O.)*

La gestion du jardin a été confiée à l'association les Madeleines enracinées, créée en 2016 à l'initiative d'une jeune diplômée en géographie, Rachel T., ayant travaillé dans le secteur associatif. Les parcelles du jardin sont partagées entre Les madeleines enracinées et La Partisane (association qui fabrique des tisanes). Certaines parcelles gérées par Les Madeleines enracinées sont réservées aux enfants des centres de loisir (centres Rouget de Lisle et Anatole France).

Le contrat initial prévoyait que les Madeleines enracinées pouvaient occuper le jardin gratuitement en échange de son entretien, de la gestion du compostage, et de l'organisation de quelques ateliers de jardinage pour les locataires du château. « En fait il y avait trop de boulot » concède Olivia O., directrice du Château. Rachel estime que le contrat « était complètement disproportionné ». Elle évaluait que les travaux demandés lui coûtaient 1300 € par an alors que la location gratuite ne lui faisait gagner que 500 €. Cela faisait, selon Rachel, beaucoup de travail gratuit, et des tâches trop importantes à réaliser pour sa structure en cours de montage. De fait, le contrat a été revu au bout d'un an, afin d'alléger certaines tâches.

²⁹ <http://www.foodentropie.com/la-permacademie>, consulté le 10 mars 2020.



Rachel est elle-même novice dans ce projet de jardin associatif.

« C'est vrai qu'il n'y avait pas de structures déjà bien établies. Mais je pense qu'il y a une histoire de moyen. Une structure bien établie n'aurait jamais accepté les conditions du château. Nous, on était nouveau, on croit en notre truc. T'arrives là-dedans, on te demande des contreparties, tu dis 'ok génial, j'ai cet espace', tu fais pas attention. On était tous à vouloir tellement se développer, s'installer et avoir cette opportunité-là qu'ils ont été vers ce genre de structure parce qu'on n'avait pas... »

Rachel T. est titulaire d'un master Biodiversité Territoire Environnement (Université Paris 1) depuis 2015. Elle a travaillé, pour la SNCF, puis dans l'agroforesterie avec l'association AFAF dans le Gers sur des projets de lutte contre l'érosion. Le projet de départ de Rachel était le montage d'un jardin en permaculture pour lequel elle cherchait un lieu. Elle rencontre ENDAT (Éducation Nutritionnelle des Diabétiques et Aide aux Troubles du comportement alimentaire) qui accueille des personnes qui souffrent de troubles du comportement alimentaire, mais aussi de diabète, d'obésité ou de surpoids. Or, en 2016, ENDAT s'intéresse aux vertus thérapeutiques des espaces verts, notamment aux jardins potagers. Elle lance une

expérience sur quelques mètres carrés de terre parisienne avec l'aide de Rachel. Rapidement, Elle cherche à s'agrandir. Rachel trouve le Château de Nanterre. Elle crée les Madeleines enracinées pour développer le jardin et y accueillir des patients, moyennant une participation financière d'ENDAT. Rachel investit le jardin à l'été 2017.

« On est arrivé, c'était un terrain vague. En fait ils avaient rapporté de la terre. Dans notre conception du projet, on voulait vraiment créer des synergies. Comme c'est un lieu qui est dédié à la transition alimentaire, on voulait créer des synergies entre les trois acteurs principaux, Foodentropie, UK et nous. On voulait vraiment qu'il y ait un cercle où on puisse fournir des légumes, et puis, utiliser cette ressource magique : avoir autant de matière organique à transformer pour le jardin qui en a besoin. En fait, il était hyper chargé, je pense, en produits, engrais chimique. C'est d'anciennes terres agricoles qui ont été importées. »

Le retour au sol des matières organiques et le partenariat avec les locataires du Château sur le point de s'installer étaient donc dans le projet de départ. Mais l'objectif était aussi de gérer les espaces verts et d'organiser des ateliers pour ENDAT. Tout cela était sans doute trop à la fois !

Le soutien d'ENDAT est présent, mais lointain, et Rachel T. ne voulait pas non plus lâcher son projet de départ :

« Elle est seule à gérer le projet pour ENDAT et à devoir, en théorie, s'occuper du compostage et du jardin. Pour la réalisation des parcelles potagères, elle a bénéficié du soutien des Hauts de Seine : « soit ils font des prêts à taux minimum, soit ils font des dons. On avait eu un don avec accompagnement. J'avais un coach, des formations et tout ça. Hauts de Seine initiative, ça fait partie de France Active. Ils aident les entrepreneurs à se lancer, et eux ils me voyaient comme une structure incubée par ENDAT. Moi j'ai longtemps défendu le contraire ».

De fait, Rachel veut restaurer le sol et créer de la biodiversité. Pour elle, c'est le plus important.

« On a pris beaucoup de temps pour réfléchir au sol, observer, voir comment on a pu aménager le projet. Pour moi, c'est presque plus important qu'il y ait de la biodiversité, des insectes, qu'on réfléchisse au sol, plutôt que d'avoir des légumes tout de suite ; donc il y a un peu de frustration ».

Le compost avait donc en théorie toute sa place dans son projet. Pourtant, il n'a pas vraiment abouti. Peu de patients font le trajet jusqu'au Château pour assister aux ateliers, ce qui oblige Rachel à chercher d'autres clients. Des parcelles sont réservées aux enfants des centres de loisirs, mais la Ville de Nanterre refuse de payer les ateliers car les enfants peuvent en suivre d'autres gratuitement via les services municipaux. A nouveau, le modèle économique de la nouvelle association est fragile, le temps de Rachel est compté. Elle bénéficie de 1000 euros de subventions de la mairie et de quelques dons de fondations. Il lui faut multiplier ses ateliers et elle a peu de temps pour le reste, notamment le compostage. A nouveau, ce dernier ne se retrouve pas au centre des préoccupations d'une jeune structure pour qui elle devrait pourtant être importante.

Rachel n'est pourtant pas complètement seule. Au moment des travaux au Château au printemps de 2015, une paysagiste devait s'occuper des espaces extérieurs du parc. Elle a souhaité mettre en place un projet de remédiation des sols et a demandé conseil à l'Ecole du compost qui l'a mise en relation avec AgroParisTech. Le Château a finalement préféré une solution plus simple : le recouvrement du sol par un géotextile et l'apport de terres extérieures, ce que confirme le service d'écologie urbaine de la Ville de Nanterre. Le soin du sol extérieur au Château n'est alors probablement pas la priorité d'Etic, qui a suffisamment de difficultés à superviser les travaux au sein d'un bâtiment aussi vaste et qui fait partie du patrimoine national.

3.3.3.4. Lancement du compostage : un deal informel entre l'Ecole du compost et Etic

Quand Rachel des Madeleines enracinées est arrivée en mai 2017, elle souhaitait travailler à la remédiation des sols.

« Pour commencer, on est arrivé avant Foodentropie et United Kitchen ; eux ils ont commencé en septembre-octobre et nous, on avait commencé en mai déjà. Et en fait nous, on avait rapporté du compost de Veolia qu'on avait récupéré. Il était un peu grossier, il n'était pas top. Et on récupérait des tontes de gazon et du broyat, on essayait de le mettre pour essayer que ce soit fertile selon nos critères. ».

Au service d'écologie urbaine de la Ville, Elise T. s'intéressait aussi aux sols. Mais son service ne s'occupait pas du Château et elle n'a pas investi les lieux.

Rachel T. a vite été très prise par le quotidien : trouver des ateliers pour faire rentrer de l'argent, rencontrer des partenaires. Mais elle a quand même pris le temps de se former au compostage. L'Ecole du compost venait de quitter l'Agrocité de Colombes et cherchait un lieu pour assurer ses formations. Etic ne souhaitait pas leur faire de tarif préférentiel sur la location de salle de réunion, trop chère pour eux. En revanche, Benoît (maître-composteur) a réussi à négocier l'usage gratuit de la salle de temps à autre en échange de formations au compostage pour les locataires du château et l'installation des bacs. Deux formations, une de maître-composteur et une de référents de site ont pu être organisées :

« Chez United Kitchen, y'a un mec qui est venu mais qui n'est absolument pas opérationnel dans le sens où il est opérationnel sur la partie commerciale, mais pas tant sur la gestion. Là-haut il y a deux personnes qui sont venues et qui ont pris un peu leur rôle à cœur, on avait fait une petite explication et, là-haut les bureaux, Etic, donc Olivia O., et deux autres locataires ».

Au cours d'une formation dans un lycée professionnel, Benoît a rencontré un étudiant qu'il a mis en contact avec Rachel pour un stage : il devait aider United Kitchen à mettre en place un système de tri de ses biodéchets. Mais le stage ne se passe pas bien. Il est trop court, un mois, et, malgré les réunions hebdomadaires avec Rachel, le jeune stagiaire ne parvient pas à faire avancer le projet. Le personnel de United Kitchen est débordé et donne rarement suite aux demandes de réunion. Cet échec est une grande déception pour Rachel :

« Oh là là j'avais beaucoup d'espoir en lui, je pensais qu'il allait mettre en place le compost chez United Kitchen, il n'y arrivait pas ».

Benoît explique que les locataires n'avaient pas vraiment le temps.

« En fait après l'ouverture, on a tous commencé chacun de notre côté. Il n'y a pas eu vraiment de concertation sur comment on allait construire des projets communs et comment on allait faire vivre le lieu » confirme Rachel. Elle-même s'est inscrite à une formation de maître-composteur, mais elle n'a pas pu suivre toute la formation, notamment le premier jour. Elle devait souvent s'éclipser, pour répondre au téléphone car elle était prise par le lancement de sa structure et du potager. Lorsque nous l'avons rencontrée, il y avait eu des problèmes de rats dans les composteurs. Nous lui avons demandé s'ils mettaient de la viande dans les composteurs et sa réponse montre qu'elle n'avait pas beaucoup suivi la formation.

« ah bon ? en principe on ne met pas de viande, ah on va peut-être arrêter alors ».

United Kitchen ne semble « pas mûr » pour se lancer dans le compostage. Rachel raconte qu'il faudrait que quelqu'un les suive davantage, leur mette des bacs à disposition. La jeune femme en service civique aux Madeleines enracinées a suivi la formation de guide-composteur. « Elle était bien formée » témoigne Benoît. Mais là encore, faute de temps, elle n'a pas pu prendre en charge le compostage. Et puis, courant 2018, les locataires ont commencé à affluer et l'École du compost n'a plus pu occuper la salle de réunion. Ils sont partis à Vive Les Groupes et le Château s'est retrouvé sans élan pour le compostage.

En 2019, par contre, elle est complètement bénévole, mais elle a réussi à salarier une nouvelle personne pour reprendre le jardin d'ENDAT grâce au budget participatif de la ville. En juillet 2019, elle souhaite développer son projet des Madeleines enracinées ailleurs. Elle voudrait donc laisser le jardin à Endat et récupérer le nom des Madeleines enracinées.

Elle conclut :

« Je pars au moment où ça commence à marcher. Je leur offre sur un plateau à peu près tout. Ils ont des financements pour un certain temps. Ils ont tous les contacts, toutes les synergies qu'on a créées avec d'autres structures sur les territoires. Voilà. Je pense qu'[à ENDAT] ils ne réalisent pas encore la réalité des choses. Je suis encore dans ce conflit. Je lâche un truc à des gens qui ne sont pas dedans. Ça me fait un petit peu de peine parce que c'est un peu moi, j'ai tout mis de ma vie là-dedans depuis 3 ans. Après c'est hyper enrichissant, j'ai envie de continuer dans le jardin. J'ai l'impression d'avoir acquis de l'expérience, de pouvoir aller plus dans la réalité de terrain. De savoir à qui m'adresser ».

Rachel a en effet créé de nombreuses relations plus ou moins formelles. Par exemple, elle achète de la paille (utilisée pour le paillage) à un agriculteur en Normandie. Mais les nombreux objectifs de son projet l'ont obligée à faire des choix parmi lesquels le compost n'était pas, même si elle a œuvré pour sa mise en œuvre. Comme Olivia O., son expérience au Château ne lui paraît pas pour autant un échec. Mais à nouveau, le compostage n'est pas prioritaire.

3.3.3.5. Le Château, une pépinière d'entreprises plus qu'un tiers lieu

Le projet du Château est d'abord un projet de promotion et d'accompagnement entrepreneurial, orienté vers la stimulation du tissu économique de Nanterre. Ce n'est pas un projet environnemental, ce n'est pas non plus un projet collectif. Cécile R. et Olivia O., les directrices, se sont épuisées à créer des dynamiques collectives à contre-courant du projet du Château et du modèle économique d'Etic, à contre-courant aussi du projet de la Ville de Nanterre.

« On a tous [Foodentropie, United Kitchen et les Madeleines enracinées] commencé un peu chacun de notre côté, il n'y a pas eu vraiment de concertation sur comment on allait construire des projets communs et comment on allait faire vivre le lieu.(...) Il y a des gens qui se sentent inspirés par le lieu qui viennent. Mais on est encore dans une structure qui est

assez cadrée, tu vois Etic, il y a des contrats, tout ça. Pour Olivia O., c'est très compliqué, elle se prend le chou à faire vivre le lieu avec les contraintes qu'elle a ».

Il faut, selon elles, plus de structures qui gèrent le jardin, mais aussi plus de « spontanéité ». On pourrait conclure de notre analyse qu'au contraire, c'est parce qu'il y a trop d'acteurs que la gestion du collectif est complexe, mais Rachel montre que ce n'est pas le problème. Ce serait plutôt l'organisation pyramidale du lieu ainsi que les modèles économiques de chacun des acteurs qui empêche la création d'un collectif : une pépinière d'entreprises en phase de lancement ne crée pas nécessairement un effet de « ruche ». Le jardin et les composteurs sont en fait le seul espace collectif. Rachel a donc eu la charge de créer un collectif, notamment autour du compostage, alors qu'elle avait les mêmes problèmes que les locataires du Château : lancer et faire vivre son activité. Comme le souligne Olivia O.

« Ces acteurs sont différents, n'ont pas les mêmes objectifs, pas les mêmes enjeux. Donc on se retrouve à devoir faire un événement en commun, l'anniversaire du château, c'était l'anniversaire des Madeleines, de Foodentropie, du château, de machin, on n'a pas les mêmes intérêts sur cet... c'est pas les mêmes clients. Donc on n'a pas les mêmes enjeux sur l'événement, on n'a pas les mêmes objectifs, l'événement, on le crée. Moi je vais le faire en priorité pour que mes locataires soient contents et que ça fasse rayonner Etic et le château. Foodentropie, ils vont le faire pour attirer des investisseurs, de la clientèle. United Kitchen, ils vont faire pareil, mais c'est des clients qui n'ont rien à voir avec les miens. »

Rachel s'est donc épuisée à faire vivre sa propre association, rendre des comptes à ENDAT et créer du collectif à l'extérieur du Château, alors que l'intérieur se caractérise plutôt par des dynamiques individuelles où chaque structure travaille pour son compte, malgré les efforts d'Olivia O. Pour Benoît de l'École du compost :

« Il y a quand même quelque chose, on peut s'asseoir dans le restaurant [les acteurs du Château ou les partenaires même informels peuvent profiter de la salle de restaurant sans consommer nécessairement]. Etic, ce n'est pas que du greenwashing ».

En effet, il y a de l'entraide entre les occupants ; des volontés et des motivations individuelles de départ extrêmement fortes chez ces jeunes femmes, et une déception à la mesure de leur investissement.

3.3.3.6. Entre contrôle et laisser faire : les services municipaux

Compte tenu de la thématique du Château et des propriétaires du lieu, on peut s'étonner du fait que la Ville de Nanterre ne soit pas davantage intervenue : Cécile R., la première directrice, a effectué de « longues réunions » avec les services municipaux. Elle déplore également le fait que le lieu ne soit « pas assez pirate, pas assez roots ».

« Au Château, pour la moindre cabane, il faut un PLU ».

Manifestement, la Ville a surtout joué un rôle d'accompagnement pour les entrepreneurs et de contrôle sur les espaces extérieurs et collectifs. Pourtant, Elise T., du service d'écologie urbaine, nous explique que, quel que soit le propriétaire, en l'occurrence la ville, Etic est le bailleur et qu'il est chez lui :

« S'ils ont envie de faire du compostage, ils font du compostage »,

Cette formule est en phase avec la politique de la Ville de Nanterre en matière d'accompagnement du dispositif : laisser composter, voire subventionner dans les espaces privés mais tempérer les initiatives dans les espaces publics. Élise précise aussi que la Ville n'interviendra qu'en cas de problème.

« Nous, on interviendrait si ça créait des nuisances. Ils ont mis le compostage côté voie SNCF. Imaginons qu'ils aient mis leur composteur côté habitations, effectivement on

pourrait se dire que ça pourrait créer des mauvaises odeurs, que les voisins nous disent bah non ça sent mauvais, il y a des rats, etc. mais là il n'y a pas de souci ».

Élise raconte que des étudiants de Cergy qui réalisaient un projet pour les Madeleines enracinées lui ont demandé conseil pour construire une mare dans le jardin. Mais là encore le projet ne s'est pas fait. La ville leur a demandé des plans, la structuration du projet et le suivi. La, explique Élise,

« il y a plus eu personne, parce qu'entre creuser un trou et mettre une bâche entre étudiant c'est marrant, mais dès que ça commence à être un tout petit peu plus euh... finalement le projet n'a jamais abouti (...) ».

Élise n'avait pas à les aider, d'un point de vue juridique, puisque c'est Etic qui gère le château. Néanmoins, dans la perspective des projets de la Ville comme appuyer l'écologie urbaine, on aurait pu imaginer qu'elle soit un peu plus présente sur le volet environnemental, d'autant plus qu'elle n'est pas complètement absente du lieu. En effet, dans la partie ouest du Parc, des panneaux de sensibilisation à la gestion différenciée ont été plantés par ses services, mais ni Élise, ni le service Études et travaux, ni le service Environnement, que nous avons tous trois contactés, n'ont pu nous renseigner sur la personne qui avait placé ces panneaux. Élise T. s'est tout de même intéressée au projet de mise en place de ruches, porté par les madeleines enracinées. Elle a fait venir des apiculteurs qui ont estimé que le lieu n'était pas opportun pour en implanter. Élise connaît les occupants du Château avec lesquels elle travaille dans le cadre du festival Écozone qu'elle organise, mais ni elle, ni le service Environnement ou Propreté ne s'intéressent à ce qu'il se passe à l'intérieur des enceintes du château.

3.3.3.7. Conclusion: le compostage, un dispositif marginal?

Le château n'est ouvert que depuis 2 ans et demi et il est encore en période de rodage. Le développement qui précède est donc le récit d'une expérience encore en cours. Après ce tour d'horizon du fonctionnement du lieu, on pourrait même s'étonner que ce site de compostage partagé existe, compte tenu du faible investissement des résidents et de leur emploi du temps si contraint. Ici, l'existence du dispositif tient aux efforts individuels, ceux de Rachel, même s'ils ne sont pas suffisants, ceux de l'Ecole du compost, qui n'a aucun contrat avec Etic et la participation de quelques locataires. Mais il n'est pas soutenu par la Ville.

On peut se demander pourquoi cette dernière n'a pas exigé que soit inscrit, dans le cahier des charges du château des espaces pour les composteurs et l'obligation de mettre en place des poubelles de tri des biodéchets. Dans un lieu comme celui du Château, il était assez prévisible que les locataires ne participent pas spontanément au composteur et qu'il faille encadrer et stimuler la pratique et le dispositif. C'est une question de manque de planification de la gestion des matières organiques qui est d'autant plus criante que la thématique du Château portait sur la transition alimentaire et que la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 - qui oblige les collectivités à mettre en place un tri à la source des biodéchets - avait été promulguée en même temps que le début des travaux au Château.

Enfin, ce compostage partagé s'est trouvé pris dans un projet immobilier dont on voit bien qu'il était surtout tourné vers l'intérieur du Château, mais qui n'a laissé la place aux initiatives spontanées et collectives que pendant la période des travaux. Ensuite, il a fallu « faire tourner » le lieu et louer les espaces. Ce cas montre aussi à quel point les espaces de nature ne sont pas directement habités, ni pris au sérieux autrement que comme des suppléments d'âme ou des surfaces pouvant accueillir des « projets ». Ces projets sont flous dans l'esprit d'Etic, sinon ils n'auraient pas proposé un contrat d'entretien impossible à tenir pour les Madeleines enracinées. Il fallait aussi faire des économies. En somme, cette création de boucle vertueuse entre le jardin et le château est au cœur des préoccupations de nombreux occupants. Mais, comme le suggère la directrice du Château lorsqu'elle décrit la révision du contrat avec les Madeleines enracinée après la première année, le compostage est aussi vu comme un dispositif à la marge :

« Dans le deuxième accord, on a gardé le compost parce que c'est assez marginal, parce que ça ne leur demande pas énormément de temps par rapport à Etic ».

Enfin, même si ce point aurait mérité d'être creusé en interrogeant davantage d'acteurs du Château et la SEMNA, le fonctionnement de ce dernier est aussi marqué par une tension singulière dans les relations qui unissent ses différents acteurs et leurs modalités d'action : informalité, culture associative, pesanteur administrative et logiques de rentabilité et de croissance économique des principaux porteurs de projet ne font pas toujours bon ménage.

3.4. Conclusion des études de cas

3.4.1. Résumé

Si l'on adopte un critère de production, les neuf sites de compostage partagé que nous avons présentés fonctionnent plus ou moins bien. Un est arrêté, quelques-uns vivent ou stagnent par défauts d'apports ou de mobilisation des référents, quelques autres produisent du compost régulièrement, avec des configurations variées.

L'examen de tous les cas présentés ainsi que les visites nous ont portés à distinguer trois critères d'évaluation du fonctionnement d'un site : le collectif et son milieu socio-spatial, les référents de site et le soutien institutionnel. Il nous semble que pour qu'un site fonctionne, c'est-à-dire pour qu'il produise du compost sur une période moyenne de quelques années, il faut que ces trois éléments soient réunis dans des proportions variables suivant les sites.

3.4.2. Le soutien institutionnel

Le soutien institutionnel est indispensable pour les sites qui accueillent du public, mais moins nécessaire pour les résidences privées, non ouvertes aux apports extérieurs. Des résidences s'équipent toutes seules sans aide, mais la plupart bénéficient du minimum représenté par l'installation des bacs, la livraison de petit matériel, des formations qui peuvent aller d'une dizaine de minutes à une journée, codifiée selon le référentiel de l'ADEME, et de suivi plus ou moins fréquent. Ces variations sont entièrement dues aux choix politiques des collectivités ainsi qu'à la formation comme maître ou guide-composteur de leurs employés. Mais le soutien peut aller beaucoup plus loin : les collectivités peuvent par exemple affecter des employés à l'entretien de sites, comme à Saint Germain en Laye, ou encore fournir du broyat de branches afin d'assurer l'équilibre du mélange dans les bacs. De façon générale, le soutien institutionnel est d'autant plus nécessaire que le site fonctionne avec une accessibilité hybride, c'est-à-dire ouvert à la fois aux membres (associations ou résidents) et aux personnes extérieures. Comme nous l'avons vu en conclusion des visites, le service public rendu par des personnes privées, comme les référents, fonctionne d'autant mieux que ces personnes sont soutenues par la collectivité.

3.4.3. Des référents motivés et bien formés

Le deuxième critère est celui des référents. Il faut tout d'abord qu'ils existent en nombre suffisant en fonction de la taille du site et des quantités de matière apportée. Pour cela, il faut qu'ils soient motivés par une mission. Nous avons vu que celle-ci peut varier. Quelques référents sont attachés à la réduction des déchets comme acte éco-citoyen, d'autres cherchent à boucler le cycle des matières organiques, enfin d'autres encore utilisent le compostage comme un outil pour d'autres objectifs comme la reprise des espaces communs ou publics ou la revigoration des relations sociales de proximité, à l'échelle de la résidence ou du quartier. C'est ainsi que nous distinguons des entrepreneurs de morale de teneur distincte. Les entrepreneurs de sociabilité n'ont pas les mêmes objectifs ni les mêmes priorités que les entrepreneurs de pratiques environnementales vertueuses. Cette distinction permet de discuter la notion de succès d'un site. Il peut être jugé réussi alors même qu'aucun compost n'a été produit, comme dans le cas de la résidence La Pierre. Mais nous verrons que les entrepreneurs de sociabilité ont plus de mal à pérenniser les sites de compostage que ceux qui incluent prioritairement des considérations écologiques dans leur engagement.

Une situation idéale se présente lorsque plusieurs référents ont un rôle moteur avec des motivations différentes. L'un peut être intéressé par la fabrication du compost et s'occuper des bacs, une autre pense plutôt agir pour le bien commun et s'occuper de convaincre les résidents ou membres, une autre encore pense à réduire les déchets organiques dans la poubelle classique et investir les espaces verts de sa résidence. C'est le cas des référentes de la résidence du Val d'Eglantines. Elles sont portées par des aspirations sensiblement différentes qui expliquent leur détermination, permettent une répartition des charges et limitent les risques d'essoufflement du projet.

On peut avancer enfin que l'appartenance professionnelle et de classe des référents joue un rôle important. Il faut oser prendre la parole et défendre des convictions écologiques devant le conseil syndical, parler aux services techniques de la Ville ou au bailleur, comprendre les explications trouvées en ligne ou données par les formateurs sur la décomposition des matières organiques. Si tous les référents n'ont pas fait des études, une bonne proportion a un poste de cadre, ou une profession artistique. Nous n'avons malheureusement pas assez d'information sur les référents de l'ensemble de notre panel de sites visités pour explorer plus avant cette question.

Quel que soit leur niveau économique et social, les référents doivent être formés aux techniques du compostage. Cela leur permet d'une part de gérer les bacs en évitant les nuisances, mais aussi de transmettre des instructions aux apporteurs sans que celles-ci ne paraissent forcément comme des ordres injustifiés. Etre capable d'expliquer les raisons pour lesquelles il faut fragmenter les matières, et surtout les mélanger avec de la matière sèche, est un avantage par rapport aux instructions données sans explication. Par ailleurs, une bonne formation assure que les référents sont conscients de la nécessité du mélange de matières humides et sèches, et donc de la nécessité de trouver de la matière sèche. Nous avons vu plusieurs sites où la matière sèche n'était pas considérée comme indispensable par les référents. C'est dû à une formation insuffisante, initialement et dans le suivi par les collectivités, mais aussi parfois, à un manque d'intérêts pour le compostage en lui-même, ce qui rejoint la question des personnes plus motivées par les relations sociales que par la transformation de la matière. En l'absence d'un mélange équilibré, les nuisances, comme les moucherons quand le tas est trop humide, ou les rats lorsqu'il est trop sec, sont beaucoup plus fréquentes. Elles peuvent attirer des critiques auxquelles les référents mal formés ne sont pas préparés.

3.4.4. Le collectif et la configuration socio-spatiale

Le troisième critère, le collectif et la configuration socio-spatiale du site, est le plus complexe et le moins bien compris ou considéré par les acteurs institutionnels. Nous pensons cependant qu'il est crucial tant il semble déterminer le sort des sites dans la durée. Nous entendons par collectif, le cercle des personnes impliqués dans le fonctionnement du site de compostage. Il est constitué des référents et des apporteurs, et parfois d'acteurs complémentaires comme un concierge ou gardien. La condition pour qu'un site fonctionne est que ce collectif existe. C'est en général le travail des référents de le constituer, le plus souvent en s'appuyant sur des groupes déjà existants comme un conseil syndical, un réseau de voisins ou une association. Les membres potentiels du collectif doivent d'abord être joignables. Cela signifie que les référents doivent être capables de leur communiquer le projet et de les convaincre de son bien-fondé. Dans les résidences, cela peut passer par plusieurs canaux comme des distributions de prospectus dans les boîtes aux lettres ou une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Nous avons vu que, malgré la proximité, ce n'est pas toujours évident. Les habitants doivent être réceptifs aux arguments des référents qui, nous l'avons vu, peuvent alterner entre des ambitions de vivre ensemble, des gestes écocitoyens et des projets plus complexes de retour à la terre avec potager ou de création d'emploi. Nous n'avons pas assez creusé la question de la réceptivité de ces différents arguments, mais il est possible que leur force varie en fonction des niveaux socio-économiques des milieux concernés. Ainsi, les résidences plus aisées pourraient être plus sensibles à la réduction des déchets et la promotion de l'écocitoyenneté que des résidences moins riches, plus sensibles aux arguments liées au vivre ensemble et à l'économie domestique. La configuration socio-spatiale des résidences importe aussi. Nous avons remarqué que les grandes résidences dotées d'espaces verts de notre échantillon (Genêts Pharaon, Zilina) avaient opposé moins de résistance au projet de compostage que les plus petits complexes. Dans leur cas, le compostage est apparu comme une question mineure par rapport à des soucis plus importants comme la rénovation de la façade ou la sécurité et la lutte contre les dégradations. Les assemblées générales ont voté le projet parmi les affaires mineures et ne s'en préoccupent que peu. A l'inverse, dans les plus petites résidences, le compostage est une affaire discutée. Dans ce cas, le soutien du conseil syndical semble crucial. Des oppositions peuvent surgir, mais les représentants du syndicat ou, à la Cité Rouge, les anciens et le concierge, peuvent jouer le rôle de médiateur et apaiser les tensions. La présence d'espaces verts est aussi importante dans la mesure où ils peuvent fournir aux collectifs une source de matière sèche.

La question du collectif est plus difficile dans les jardins partagés. Nous avons vu que la gestion du compostage est le plus souvent séparée des tâches liées au jardinage. Contrairement à l'idée reçue que ce sont deux activités naturellement associées, nous avons pu voir qu'elles créent en fait une compétition pour l'attention des membres du collectif. Et de fait, le jardinage passe souvent avant le compostage, ce qui fait que le nombre d'apporteurs est souvent réduit dans les jardins comme aux Jardins Gorki, à Vive

les Groues, à la Main Verte ou au Château, et dans d'autres sites que nous avons visités. Dans tous ces cas, les référents ne peuvent pas s'appuyer sur la dynamique collective et doivent assurer la plus grande partie des tâches techniques. Les sites ouverts au public reçoivent en outre des matières organiques déposées par des personnes qui ne sont pas impliquées dans le fonctionnement du site, des passants en quelque sorte, comme à la résidence Genêts Pharaon, ou provenant de source professionnelle, comme le marché Picasso au jardin Gorki. Dans ces cas, les référents sont facilement débordés par la tâche et demandent du soutien aux collectivités, pour apporter de la matière sèche, dans un premier temps, mais aussi pour assurer des formations et apporter une main d'œuvre supplémentaire ou des financements de projet. Nous avons pourtant vu que ces demandes restent le plus souvent sans réponse. D'où l'importance du collectif qui peut non seulement apporter des forces au travail manuel et de recherche de matière sèche, mais aussi appuyer la demande des référents auprès des collectivités et des élus, plus sensibles lorsque des citoyens sont mobilisés que lorsqu'une seule personne porte le projet.

Le tableau suivant reprend la liste des études de cas en fonction des trois critères exposés ci-dessus : soutien institutionnel, référents et collectif / milieu socio spatial. Le code couleur utilise le vert de plus en plus foncé pour les points positifs et le rouge de plus en plus foncé pour les points négatifs.

Un rapide examen du tableau montre que ce que nous avons appelé le collectif et le milieu socio-spatial a une importance cruciale, bien supérieure à l'importance que lui accordent les dispositifs mis en place par les collectivités pour évaluer les sites avant installation. Notamment, les difficultés rencontrées pour constituer un collectif bien organisé imposent des contraintes plus fortes aux référents et aux collectivités pour que le site fonctionne. Ainsi, une résidence où les plaintes de mauvaises odeurs risquent d'arrêter le compostage bénéficierait d'autant plus d'une formation sérieuse des référents et d'une fourniture en matière sèche. Il y a donc une relation interactive entre les trois critères qui sont susceptibles de se compenser les uns les autres. Ces observations montrent que la politique publique devrait adapter le soutien en fonction des besoins. Mais dans tous les cas, il s'agit plutôt d'aller vers plus de soutien.

4. Conclusion générale et recommandations

4.1. Résumé

Nous avons d'abord dressé un inventaire et établi une typologie des sites de compostage et de leur évolution en fonction de critères descriptifs et administratifs. Cela nous a permis de faire un état des lieux des compétences et des dispositifs de prévention dans la région étudiée. En bref, la demande est croissante et les savoirs faire se diffusent progressivement, avec des variations selon les municipalités.

Mais le vocabulaire n'est pas stabilisé et les études manquent. L'absence de méthode de comptage et de suivi uniformisées sur les territoires est une limite importante à l'évaluation des politiques publiques.

Surtout, comme le montrent la carte inventaire et les graphiques d'évolution des ouvertures de sites, **le rythme d'installation et de fonctionnement des sites est largement insuffisant pour répondre aux exigences de la loi ou à l'urgence environnementale.**

Nous avons ensuite analysé neuf sites par observation et par entretiens pour comprendre les mécanismes structurels, collectifs et individuels favorisant ou au contraire freinant la mobilisation.

Nous avons identifié **trois régimes de motivation complémentaires**

- **1 Ecologique:** de l'éco-citoyenneté à la reconstitution des sols en passant par l'alimentation locale et la connexion avec le vivant.

- **2 Politique :** refaire du collectif et reprendre l'espace commun. Apprendre en faisant **en partenariat avec la puissance publique locale et non pas en autonomie totale.**

- **3 Economique:** développer des **emplois locaux, bons pour l'environnement** et pour l'économie : lutte contre le gaspillage alimentaire et la malnutrition, traitement local des déchets organiques en vue de nourrir les jardins locaux.

Mais les obstacles sont nombreux

1- Pratiques : manque de temps, manque d'argent manque de matière sèche, manque de connaissance.

2- Sociaux: perte de motivation, conflits de voisinage, tension dans le collectif...

3- Politiques: manque de soutien institutionnel et/ou résistance à la communication officielle.

Au final, nous avons identifié 3 conditions nécessaires au fonctionnement d'un site

1- La formation et la motivation des référents

2- Le soutien institutionnel: installation et suivi

3- Le contexte socio-spatial: la configuration spatiale et la dynamique collective sont des gages de pérennité, seules garanties de l'efficacité de la politique publique.

Recommandations : voir résumé en fin de chapitre

Le compostage que nous avons appelé « partagé », c'est-à-dire qui implique une participation des habitants à l'apport de matières organiques et/ou à la gestion des sites de compostage, est une activité à la fois très prisée par une petite fraction de la population et des institutions et maintenue par les pouvoirs publics dans un état balbutiant qui l'empêche de monter en puissance. Les obstacles sont de plusieurs ordres. Ils sont avant tout culturels. Pour les décideurs, le compostage est d'abord et avant tout considéré comme une solution de prévention permettant de réduire la quantité de déchets envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement. Pour les praticiens, il représente plutôt une technique recyclage d'une partie des déchets, permettant le retour à la terre des matières organiques. Deux visions s'opposent donc. D'un côté, la vision dominante du compostage comme moyen de prévention et comme instrument de sensibilisation qui permet de maintenir le traitement industriel des déchets, tout en le rendant plus vertueux. Les appréciations positives diront que c'est de l'économie verte et les plus critiques, du *greenwashing*. De l'autre côté, une nouvelle vision du compostage, notamment le compostage partagé, considéré comme une nouvelle filière de traitement de matières organiques qui ne sont plus des déchets, mais des ressources dans un fonctionnement plus circulaire des matières organiques, susceptibles de nourrir les sols, d'économiser de l'eau, de stocker le carbone et d'impliquer les citoyens.

Bien que des auteurs défendent une cohabitation des deux systèmes (Rutherford et Coutard 2014), possible en pratique, les deux visions ne sont pas compatibles, car elles proposent deux conceptions radicalement différentes des matières. Celle du déchet est à sens unique, l'autre fonctionne en boucle. L'une est industrielle et centralisée, l'autre est plus manuelle, artisanale et décentralisée. L'une est relativement ignorée, invisible, voire cachée ; l'autre est exposée, montrée, mise en avant. Une des manifestations de cette incompatibilité tient dans le besoin des incinérateurs en matières organiques, qui servent à produire toujours plus de chaleur et d'électricité (Dumain et Rocher 2017), voire, quand ils sont humides, à réguler la température des fours comme nous avons pu l'observer à l'incinérateur de Carrières-sur-Seine. La matière sèche, dont nous avons vu qu'elle manquait au compostage, est réclamée par les industries du traitement. Comment départager les filières ?

En termes de valeurs, nous pourrions dire que la filière industrielle traite de la matière considérée comme sale et possiblement dangereuse et la confie à des entreprises et des employés qui se chargent du « sale boulot » (Hughes 1958) en échange d'une relative tranquillité quant à leur façon de procéder. A l'inverse, le compostage demande aux habitants de changer leur conception des matières organiques qui de déchet deviennent ressource et perdent ainsi leur caractères sale et contaminant. Il s'agit donc bien d'une révolution culturelle, avec des dimensions esthétiques, politiques et économiques. Si elle est désirable, il faut prendre des moyens sérieux pour l'effectuer. Les moyens regroupés sous le terme de « sensibilisation », qui ne demandent pas de changement de valeur culturelle évoqué ci-dessus, mais donnent plus simplement des instructions en vue de rendre le système existant plus vertueux n'y suffiront pas (c'est ce qu'on appelle la prévention). Les études sur les incitations à l'éco-citoyenneté ont montré ses impasses (Dumain et Rocher 2017). Elles reposent sur une conception faible de la participation qui ne demande pas aux usagers de comprendre, mais simplement d'obéir (Zask 2011) ou, avec plus de tact, de réagir à des incitations, selon la théorie du *nudge* (Thaler et Sunstein 2009). Ceux-ci sont alors autonomisés et n'ont plus besoin d'aide publique. Or, le compostage partagé, lorsqu'il fonctionne, repose plutôt sur un partenariat entre les habitants et la puissance publique, dans lequel chacun a des responsabilités et des droits, notamment de décision. C'est une pratique alors plus proche de la théorie de *l'empowerment* (Bacqué et Biewener 2015) selon laquelle les individus pratiquent une activité qui leur donne aussi un regard continu sur les institutions. Cette vision est d'ailleurs compatible avec une aspiration forte des résidents et des associations engagés dans le compostage : la reprise de l'espace collectif ou public sous la forme d'un bien commun. Comme pour le compostage, il ne s'agit pas d'autonomie, mais d'une forme de partenariat avec l'assemblée générale ou les bailleurs pour les résidences, ou la puissance publique pour les terrains de propriété publique (Ostrom 1990; Susser et Tonnelat 2013). Les citoyens, mais aussi les élus et les ingénieurs territoriaux, sont habitués au système traditionnel en réseau, à l'idée d'une solution centralisée et d'usagers utilisateurs du service. Les dispositifs décentralisés apparaissent en dehors du système de gestion connu et légitime, ce qui conduit effectivement à moins les prendre au sérieux.

Pour renforcer le modèle circulaire et décentralisé, les moyens existent et ne demandent qu'à être développés : ce sont les formations au compostage. Prodiguées à tous les échelons, des élus aux habitants

en passant par les employés territoriaux, des syndicats de traitement et des entreprises, elles sont le fer de lance de la révolution culturelle qui emportera la décision entre les deux modèles.

4.2.A propos de l'inventaire des sites

Nous avons, dans la phase d'exploration des territoires sélectionnés, obtenu plusieurs premiers résultats :

- 1- La nomenclature des sites prête à confusion car elle n'est pas unifiée selon les territoires. Cela pose des problèmes non seulement pour la compréhension générale des politiques publiques, mais aussi pour l'étude de leurs effets.

Nous avons, pour notre part, adopté l'appellation « site de compostage partagé » pour tous les sites qui impliquent la participation des habitants, même peu nombreux. Nous en avons identifié quatre déclinaisons : les sites en résidence d'habitation collective, les sites dans les jardins associatifs, les sites dans l'espace public y compris les jardins et les sites en établissements publics.

- 2- Un deuxième résultat montre la relative rareté des sites de compostage partagé rapporté au nombre d'habitant en appartements. Les inventaires montrent des ratios allant de 1 site pour 2000 habitants dans le meilleur des cas, à 1 site pour 10000 habitants dans le moins bon. Ces différences sont essentiellement dues à la variation des politiques municipales et d'agglomération qui encouragent plus ou moins les initiatives des habitants.

Les entretiens avec les acteurs locaux nous ont montré des différences entre les communes et les communautés d'agglomération, mais elles nous ont surtout montré une homogénéisation grandissante des procédures d'installation de site, grâce aux incitations légales et financières, apportées par l'ADEME et transmises par les opérateurs de traitement comme le SYCTOM. Une première différence importante existe entre les communes qui ont gardé la main sur l'organisation de la collecte et de la prévention, malgré le transfert légal de ces compétences à l'échelon territorial supérieur, et celles qui l'ont effectivement déléguée au service de l'agglomération. Dans le premier cas, la mise en œuvre de la politique de prévention est plus sujette à des variations impulsées par les élus locaux et les services municipaux. Dans le second cas, la politique est menée de façon plus uniforme dans un plus vaste territoire, mais encourt le risque de s'éloigner des habitants et surtout, des élus locaux qui considèrent que ce n'est plus de leur ressort. Paradoxalement, cela protège aussi les politiques publiques des variations dues aux processus électoraux. Du côté des points communs, nous notons que tous les territoires se reposent sur la demande habitante qui est plus ou moins encouragée selon les cas. Les procédures de mise en œuvre se ressemblent, montrant l'influence des recommandations de l'ADEME. Le matériel est à peu près le même partout. Des variations communales existent en terme de personnel chargé de la mise en œuvre de la politique de prévention. Ce sont en général les services de propreté qui distribuent le matériel, mais ils peuvent, selon les cas, collaborer soit avec le service de l'écologie urbaine et du développement local, comme à Gennevilliers, soit avec le service des espaces verts, comme à Colombes, soit encore avec des associations comme à Nanterre.

- 3- L'analyse de l'évolution des ouvertures et (plus rarement) des fermetures des sites dans le temps montre une augmentation de la demande des habitants, autant dans les jardins que dans les résidences, et cela aussi bien dans les copropriétés que dans les logements sociaux. Par contre, les sites dans les espaces publics autres que les jardins ne sont pas nombreux et n'augmentent pas. Il nous semble que c'est dû au fait que les ouvertures de sites reposent essentiellement sur la demande habitante qui s'exerce en premier lieu dans des espaces fermés. Nous avons aussi vu, dans le cas de Colombes et de Nanterre, que la politique municipale peut bloquer cette demande dans les jardins et les espaces publics, mais qu'elle continue à grandir dans les résidences.
- 4- Enfin, les visites de site ont montré une diversité de mode de fonctionnement que nous avons analysée sous le prisme des critères de gestion et d'accessibilité. Nous avons remarqué que les sites qui fonctionnaient avec le moins de problème présentaient une gestion hybride, mélangeant action publique et privée, d'autant plus nécessaire que l'accès au site est lui aussi hybride, c'est à dire ouvert à des non-résidents ou des non-membres de l'association.

Ces premières observations nous ont alors interrogés sur la place des habitants dans le compostage partagé : sont-ils des exécutants de la politique publique en réponse aux injonctions normatives à l'écocitoyenneté, ou sont-ils mus par une volonté de participation à la décision publique ? Pour y répondre, nous avons examiné plusieurs sites en détail.

4.3.A propos des études de cas

Dans la partie dédiée aux études de cas, nous avons exploré plus avant le fonctionnement de sites choisis parmi l'inventaire, afin d'identifier les mobilisations et les freins à l'œuvre dans des configurations précises.

Nous avons ainsi identifié à la fois des envies et des mobilisations fortes mais variées (réduire les déchets, reprendre l'espace commun, créer du lien social, faire sa part pour la planète, boucler la boucle, etc.), ainsi que des obstacles tout aussi forts et variés : manque de matière sèche, manque de formation, fatigue des référents, conflits de voisinage et absence de réponse ou opposition de la mairie aux projets des habitants et des associations.

La combinaison de trois leviers explique ces limites et détermine le fonctionnement d'un site:

- le soutien institutionnel
- le collectif de composteurs et le cadre socio-spatial
- les référents de site

4.3.1. Le soutien institutionnel au compostage partagé

4.3.1.1. Cesser de considérer la matière carbonée comme un problème à résoudre et l'intégrer en amont des projets de compostage collectif

La matière carbonée est considérée comme un problème central du compostage partagé. Parmi nos études de cas, la matière sèche est un problème partout, sauf à Vive les Groupes où un partenariat avec un paysagiste fonctionne et à la résidence Zilina dont le parc est assez grand pour subvenir aux besoins du compostage. Les autres cas mettent en lumière une asymétrie dans l'intervention de la collectivité, qui accompagne et fournit beaucoup de matériel pour stocker les biodéchets (les bacs, les bioseaux), mais laisse les résidents livrés à eux-mêmes en ce qui concerne l'approvisionnement en matière carbonée. La matière carbonée est considérée comme un problème pour deux raisons, culturelles et institutionnelles :

D'abord, elle est une matière indispensable à la fabrication de compost. Mais c'est un ingrédient qu'il faut ajouter aux biodéchets de cuisine des habitants. Or, depuis le 19^e siècle, les institutions ont pour habitude d'évacuer les matières et/ou de chercher à les réduire. Le fait de devoir ajouter un produit (et non seulement évacuer, brûler, trier) n'est pas dans la culture de gestion des déchets, la culture du « tas » (Monsaingeon 2017), qui habite les institutions depuis la Révolution industrielle. Or le compost est une production, une fabrication de matière organique à fabriquer. En toute logique, si l'on souhaite renverser l'image du déchet et la façon de le considérer, la matière carbonée devrait être considérée comme un élément de la recette, tout aussi important qu'un bac ou qu'un bioseau. C'est un peu comme si les collectivités ne fournissaient pas les bacs à compost et disaient ensuite : « le problème du compostage collectif, c'est l'absence de bac... ».

Ensuite, le compostage partagé bouscule le fonctionnement institutionnel, notamment la séparation des déchets d'activités économiques des déchets des ménages, ou encore des « déchets verts » des « déchets de cuisine et de table ». Si les déchets verts sont produits par les professionnels de l'entretien des espaces verts, c'est à eux d'en disposer, au besoin en payant. S'ils sont issus des ménages en pavillonnaires, c'est aux résidents de les apporter en déchèterie. Cette séparation fait que les collectivités se déchargent (et c'est institutionnellement logique) de la question des déchets verts contenant le carbone nécessaire au compostage.

4.3.2. Reconnaître la mission de service public rendue par les sites, surtout ceux accessibles au public

Les sites qui fonctionnent sont tous un mélange hybride de l'action publique et privée.

D'ailleurs, certaines tâches apparentées à de la mission d'intérêt public fonctionnent mieux lorsqu'elles sont rémunérées. C'est le cas de la formation, mais aussi du suivi. Cela pourrait aussi être le cas de l'entretien de certains sites ouverts au public.

La formation est cruciale. Le compostage n'est pas une activité compliquée, mais elle requiert un minimum de savoir-faire, d'ailleurs d'autant plus efficace qu'il est nourri par des savoirs théoriques. De ce point de vue, les manques sont énormes.

Nous avons déjà vu le problème de catégorisation des opérations de compostage ainsi que des matières traitées par le compostage : matière verte, biodéchets, matière sèche. Cette confusion se redouble d'une division artificielle entre prévention et traitement, aisément dépassable en théorie, mais plus difficile à dépasser en pratique à cause des catégories de l'action publique qui en dépendent. Ainsi, le compostage

partagé n'est pas conçu dans les territoires comme du traitement. Les aides sont donc dimensionnées pour en faire un domaine de l'action publique qui ne représente qu'une mesure d'économie de ressource, mais pas de réorientation du système des déchets vers un processus plus circulaire. De fait, dès que les sites montent en puissance, ils se heurtent aux limites de l'aide publique qui ne peut fournir de broyat ou ne peut affecter du personnel. Dans d'autres cas, ils se heurtent directement aux options prises par la municipalité de sous-traiter la collecte, ce qui n'est pas compatible avec un soutien en personnel ou en moyens financiers au compostage partagé. Au niveau institutionnel, la séparation entre prévention et traitement est donc une limite certaine au à son déploiement. Il ne peut monter en capacité et sortir des limites de la résidence ou des apports des particuliers sans une aide publique qui ne vient pas.

Il existe un autre facteur de confusion introduit par la division entre prévention et traitement. Le compostage collectif en résidence n'est en fait pas un dispositif de prévention de déchets, dans la mesure où il n'est pas là pour supprimer de plus en plus de tonnage de déchets. Contrairement aux matières plastiques qui ne sont pas nécessaires à notre alimentation, les matières organiques, notamment les matières végétales sont la base de notre nourriture. Il faudrait même en manger de plus en plus ne serait-ce que pour atteindre les objectifs si souvent rabâchés de cinq fruits et légumes par jour et par personne dont nous sommes encore loin. Enfin, dans une optique écologique ou environnementale, il faudrait privilégier les fruits et légumes aux viandes qui, non seulement ne se compostent pas en proximité, mais dont la production occasionne, de plus, des émissions de dioxyde de carbone très supérieures à celles des végétaux. Tout porte à croire qu'il faudrait manger de plus en plus de fruits et légumes (de végétaux en général), ce qui devrait augmenter la matière organique retirée de la poubelle (prévention) et à traiter par compostage. Le vocabulaire de la prévention est donc trompeur dans le sens où il invite à réduire la quantité de déchets qui part à la collecte tout en augmentant celui qui devrait être composté, mais sans considérer pour autant ce processus comme un traitement.

La résolution de cette contradiction pourrait inspirer les collectivités pour concevoir des services urbains qui rompent plus drastiquement avec le système actuel, où les moyens comptent autant que la fin (réduire les déchets). L'examen du fonctionnement du compostage partagé invite ainsi à interroger le schéma classique de gestion de déchets conçue comme 1) une collecte, 2) un traitement et 3) un exutoire. Peut-être faudrait-il chercher un moyen de renverser cette logique au profit d'une autre, moins orientée vers le traitement des déchets que vers la fabrication d'un produit, processus qui pourrait se décomposer en 1) la récupération des biodéchets de cuisine et de matière carbonée, 2) la fabrication de compost, 3) une réponse aux besoins de matières organiques dans les cultures, 4) la culture de légumes, 5) la consommation de légumes et ainsi de suite en revenant à la phase 1. Cette filière étant circulaire, elle peut commencer à n'importe quelle étape. Les ménages et les collectifs mobilisés par le compostage partagé pourraient alors trouver place dans un système cyclique de production qui leur donnerait une place comme coproducteurs d'un service public d'intérêt général.

4.3.3. Considérer l'importance des collectifs et des référents

Si le soutien institutionnel et les référents font le plus souvent l'objet d'attention de la part des services en charge de la promotion du compostage, le collectif est par contre plutôt négligé. Dans le meilleur des cas, celui des résidences privées, les services demandent une approbation du conseil syndical et un vote de l'assemblée générale. Mais souvent, ces étapes ne sont pas respectées, ce qui mène à des tensions entre le collectif de participants au compostage et d'autres habitants de la résidence. Parfois, le projet de compostage est d'ailleurs un moyen pour une fraction des habitants de prendre le contrôle des espaces extérieurs. Il participe alors, même en cas d'échec à avancer de nouvelles valeurs, plus collectives et plus écologiques. Mais il court le risque de la désinstallation ou de l'abandon et représente alors un investissement plus difficile à défendre pour les services qui l'ont installé.

Les collectifs existent, mais ils ne sont pas tous tournés vers le compostage. Il existe par exemple dans certains jardins partagés ou dans certaines résidences une concurrence entre jardinage et compostage. Cette concurrence recoupe une opposition entre les activités qui peuvent avoir un sens pour l'économie du ménage, comme le jardinage, et celles qui n'ont un sens que collectif, en tant qu'action de bon citoyen, comme le compostage. Dans certains cas, comme à la résidence Genêts-Pharaon, c'est le compostage qui l'emporte comme geste citoyen. A l'inverse, au jardin partagé de la Main verte, c'est le jardinage qui l'emporte comme activité sociale et susceptible d'apporter un complément alimentaire au foyer et une valeur ajoutée esthétique au quartier. Cette division marque une séparation entre jardinage et compostage qui révèle son faible usage pour la culture des légumes. Quelques jardiniers trouvent d'ailleurs plus simple ou plus sûr d'acheter de l'engrais et du compost industriel pour leur culture. Il n'est donc le plus généralement pas produit comme une fin en soi, mais comme un moyen de réduire les

déchets. Cette orientation fait que le compostage figure souvent comme un travail supplémentaire, qui s'ajoute aux autres tâches domestiques, plutôt qu'un des segments de l'autonomie des foyers.

Le même problème se pose pour les collectifs dans les jardins associatifs ou même dans l'espace public. Lorsqu'un collectif existe, des tensions peuvent exister entre la volonté de faire un beau jardin et celle d'entretenir des bacs à compost perçus comme moins esthétiques. Jardinage et compostage ne sont pas des alliés aussi évidents que nous le pensions avant l'enquête.

A l'inverse, le compostage peut être porté par des référents qui sont aussi employés d'association ou d'entreprise, sans la présence d'un collectif. Cette situation rend le site vulnérable aux aléas et à la fatigue des référents et handicape sa durabilité.

Dans tous les cas, la mobilisation d'un collectif est ce qui permet d'assurer un minimum de pérennité au site, un aspect le plus souvent négligé de la politique publique surtout focalisée sur l'installation (même si les chargés de mission que nous avons rencontrés sont soucieux de la durabilité des sites).

4.3.3.1. Le taux de participation n'est pas forcément un indicateur de réussite du projet

Au Val d'Églantine, 20 % des foyers participent au compostage et la référente raconte qu'elle n'arrive pas à faire progresser ce pourcentage. Comme dans d'autres résidences qui ont été étudiées, il semble y avoir un plafond, un seuil au-delà duquel le dispositif ne progresse plus. Cela pose deux questions : Qu'est-ce qui limite le taux de participation ? Peut-on mesurer la réussite d'une opération à l'aune du taux de participation ?

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées en ce qui concerne ce plafond participatif : d'abord, le compostage naît de désirs individuels et singuliers. Apporter ses déchets au composteur est un peu différent d'un geste de tri. Mais surtout, il y a sans doute un effet de filtre social, immanquablement produit par les référents. Les habitants se reconnaissent plus ou moins dans ces chefs de file des opérations qui deviennent les régulateurs du collectif constitué par le compostage.

Lorsqu'il existe, un critère d'évaluation et de suivi est l'estimation du volume de production de compost ou de quantité de déchets évités. Pourtant, cette mesure est contradictoire avec la politique de prévention qui consiste surtout à faire du compostage un dispositif de sensibilisation des habitants et pas de traitement des déchets. Le compostage partagé est alors évalué au regard d'objectifs pour lesquels il ne dispose pas de moyens. Mais comment mesurer l'avancée de la sensibilisation ?

En ce qui concerne le taux de participation comme potentiel indicateur de la réussite d'un projet, il faut rappeler, que du point de vue du métabolisme urbain, les flux de matière organique qui rentrent dans la ville sous forme de denrées alimentaires ont été produits à l'extérieur. Ainsi, la ville ponctionne en dehors de ses frontières des matières organiques (et de l'énergie) qui forment les flux alimentaires. En théorie, dans l'optique de développement d'une agriculture plus en symbiose avec les fonctionnements écosystémiques, il faudrait surtout travailler à mettre en place un système qui permette de rendre cette matière organique aux champs qui ont servi à la produire. Suivant ce raisonnement, il n'est pas souhaitable de chercher à utiliser tout le compost des habitants sur place : si cela venait à fonctionner, alors, à terme, les sols des résidences seraient saturés de matière organique !

4.3.4. L'importance de la légitimité, de la formation et des motivations des référents

Dans toutes les résidences et dans tous les jardins partagés, nous avons constaté l'importance de la légitimité des référents aux yeux des habitants ou des membres de l'association. Souvent un référent est d'ailleurs au conseil syndical ou au bureau de l'association, ou au minimum soutenu par ces instances. Lorsque ce n'est pas le cas, il faut qu'il ou elle soit reconnue par les institutions comme le bailleur, à travers des médiateurs comme le gardien, ou par le service des espaces verts. Si aucun de ces critères n'est satisfait, le collectif et les référents rencontrent une opposition de la part de la résidence ou de la Ville, qui peut être fatale.

Cette réflexion permet de dépasser l'opposition *a priori* entre milieu populaire et milieux plus aisés. La chargée de mission prévention de la CASGBS estime que le compostage collectif ne marche pas dans l'habitat social parce que « les gens s'en foutent ». Le cas de la Cité Rouge montre que ce n'est pas toujours le cas. Or, là-bas, comme d'ailleurs au Val d'Églantine, les habitants reconnaissent le référent comme l'un des leurs, notamment grâce à des médiations du gardien qui assure qu'il ne prend pas une place démesurée par rapport à d'autres participants.

Du côté des motivations des référents et des collectifs, il faut pointer la congruence des pratiques habitantes avec celle des institutions qui séparent prévention et traitement. Si les habitants ne se réfèrent pas tous explicitement aux catégories de l'action publique, ils en reprennent malgré tout l'idée force. D'où une opération de compostage qui paraît bien souvent isolée d'une pensée sur les sols et la circularité des matières organiques. Elle peut malgré tout être liée à d'autres projets, comme nous l'avons vu à la résidence La Pierre ou au Val d'Eglantine, comme un outil d'une politique de reprise des espaces communs de la résidence, ou dans le cas de jardins associatifs, comme une reprise des espaces communs du quartier. C'est un aspect important du compostage partagé. Il s'inscrit dans l'optique d'une reprise par des collectifs d'habitants ou de citoyens de leur espace de vie en commun. Cela ne veut pourtant pas dire que cette reprise est une déclaration d'indépendance, comme si une résidence ou un jardin partagé devait être une commune autonome. Cela signifie plutôt que les citoyens revendiquent ainsi une voix et des mains dans la décision et la gestion des espaces communs, qu'ils soient d'ailleurs de propriété publique ou privée. Cette voix et ces mains ne cherchent pas à travailler seules, mais en coordination avec celles de la puissance publique et d'autres partenaires parapublics et privés. Ceux-ci peuvent être les services municipaux ou de l'agglomération et leurs mandataires, les services de l'état, mais aussi les bailleurs sociaux et leurs gardiens ainsi que les prestataires comme les paysagistes, les concierges, voire les réseaux de guides et maîtres-composteurs. Mais cette coopération qui fait l'hybridité des sites dont on a parlé est loin d'être automatique. Elle est le plus souvent limitée à une aide à l'installation et à la formation qu'il est difficile de dépasser. Le manque de matière sèche dans la plupart des sites en est un témoignage. De fait, de ce point de vue, seules les résidences qui disposent d'espaces verts et arborés conséquents, c'est à dire de quelques milliers de mètres carrés, comme à la résidence Zilina, sont totalement indépendantes. Ces rares sites n'ont pas besoin d'aide supplémentaire à celle existante. Ils sont entièrement privés et se suffisent à eux-mêmes. Les autres sites, c'est-à-dire la grande majorité, souffrent du manque de matière sèche et de la fatigue des référents. Ils auraient donc besoin d'un soutien institutionnel plus fort.

Pour tous les sites, reprendre une partie du contrôle de l'espace commun, privé ou public, ne suffit pas toujours. Les plaintes de voisins, les tensions internes à la résidence ou les résistances de la Ville, peuvent facilement avoir raison d'un projet de compostage qui n'est qu'un instrument pour autre chose, c'est-à-dire dont la finalité n'est pas de produire du compost. C'est là que les arguments à teneur environnementale sont nécessaires et même premiers. Ils méritent d'être distingués. Les arguments en faveur de la réduction des déchets mis à la poubelle, par exemple pour éviter de les brûler, ne résistent pas bien aux arguments qui défendent les intérêts individuels de résidents ou de voisins mécontents. Ils ne résistent pas non plus aux arguments politiques qui semblent avoir plus de légitimité, comme la sécurité, souvent confondue avec la propreté ou la tranquillité. C'est ce que nous avons pu voir à la Résidence La Pierre et dans deux jardins partagés nanterriens. En bref, si le compostage associé à la prévention apparaît comme un luxe, bienvenu mais pas essentiel, il est vulnérable à des arguments dont la légitimité apparaît supérieure comme la sécurité ou la production des légumes.

Ces concurrences, entre production (de fleurs et de légumes) et prévention (compostage) d'une part, et entre sécurité (propreté et tranquillité) et prévention (compostage), d'autre part, ne sont pourtant pas indépassables. L'exemple du jardin Gorki montre comment le compostage peut être combiné avec de l'action sociale et de l'aide à l'alimentation à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans ce cas cependant, c'est l'argument de la propreté qui en a eu raison. A la cité Rouge, cette opposition a aussi été dépassée, car le compostage est apparu comme une conséquence du jardinage. Il faut dire que dans ce cas, le référent a su contrer les arguments sur la saleté du compostage en produisant une étude de l'ADEME affirmant que le compost n'attire pas spécialement les rats. Si ces derniers deviennent visibles, c'est qu'ils étaient déjà dans les parages. Dans tous les cas, une bonne formation des référents est une garantie pour ceux-ci de pouvoir mieux répondre aux critiques et de contrôler les nuisances.

Le problème de la formation est qu'elle n'est pas encore suffisante. Certains territoires comme la CASBGS l'exigent de façon systématique, mais ce n'est pas le cas partout. De plus, les référents se succèdent dans les sites et doivent être à nouveau formés.

De même, nous pourrions penser qu'un site de compostage partagé dans l'espace public, qui est bien géré, servirait plutôt à sécuriser l'espace public ou commun en y apportant une présence pacifique et susceptible de garder des yeux sur le terrain alentour, pour reprendre une fameuse expression de l'urbaniste Jane Jacobs (Jacobs 1991). C'est d'ailleurs le cas à la Cité Rouge où le bailleur est tout à fait conscient des dimensions de paix sociale qu'apporte le jardin dans cette résidence au passé plus que trouble. Si cela s'applique au jardin, pourquoi pas au compostage ?

En l'absence d'arguments pour contrer les critiques de saleté, d'insécurité et de luxe de bobo, seuls des arguments d'intérêt supérieur, c'est-à-dire inscrits dans une vision du bien commun à la fois à l'échelle du

site et de celui de la société, peuvent avoir une chance de résister aux intérêts individuels ou politiques qui visent au statu quo. C'est le cas lorsque le compostage est vraiment intégré dans un projet de jardinage qui fournit de la nourriture. Cela pourrait aussi être le cas, si le compostage s'intégrait dans des boucles plus larges de retour aux ceintures maraîchères qui fournissent les villes. Nous n'en sommes pas là, évidemment, mais l'argument est le même. Le compostage peut se justifier comme une réduction des déchets, auquel cas, il y a toutes les chances que les citoyens ne s'y intéressent que peu au-delà du tri. Ainsi, au jardin La Main Verte, l'activité de compostage apparaît davantage comme l'expression d'un surmoi écologique des jardiniers en fait plutôt tournés vers le jardinage et dont les actions sont motivées par l'envie du beau. Le compostage sera d'ailleurs toujours un peu superfétatoire et le premier à disparaître en cas de problème, comme lors de la période de confinement due au coronavirus de 2020 où la plupart des sites de compostage en jardins associatifs ou publics ont été arrêtés alors même que la vente de plants potagers a été considérée comme activité essentielle (De la même manière, les centres de tri ont été fermés et les déchets mis de côté par les ménages ont été incinérés.) Mais le compostage peut aussi se justifier comme une relation nouvelle à notre alimentation et notre environnement en général, auquel cas les sites de compostage partagé deviennent l'illustration d'actions guidées par un idéal encore lointain, mais dont l'intérêt général est facilement justifiable face aux autres objections soulevées plus haut. Cela ne veut pas dire que tout est plus facile dès que l'on tente de boucler la boucle. Les résistances existent toujours, mais elles sont plus difficiles à argumenter.

4.3.5. Rechercher une symbiose entre motivations individuelles, intérêt collectif et politique publique. Définir plus clairement les objectifs du compostage partagé

Tout autant que les justifications, le goût pour la manipulation des matières organiques semble aussi important. Au Val d'Églantine, la matière carbonée n'est pas un problème dans la mesure où les référents prennent plaisir à ramasser les feuilles mortes. Mais est-il souhaitable de systématiser ce fonctionnement par la débrouille ? Où est la limite entre l'incitation à l'action bénévole et la professionnalisation ?

Le développement qui précède montre qu'il n'y a aucune raison pour qu'un site de compostage collectif fonctionne avec la seule condition de deux référents et la fourniture de matériel, même si le conseil syndical est d'accord. Les sites qui fonctionnent le mieux parmi nos études de cas sont le fruit d'une symbiose entre des collectifs d'habitants préexistants grâce à un projet et un intérêt commun (la reprise en main des espaces verts), des personnes individuelles motivées et un soutien institutionnel important. A l'heure actuelle, cette symbiose relève plutôt de la coïncidence que d'une politique, mais, lorsqu'elle est atteinte, le site est robuste et pérenne, car il conjugue des motivations individuelles assez profondes (un projet professionnel, le plaisir de faire) et un collectif porteur d'un projet (reconquérir des espaces, sécuriser la résidence, créer du lien social, etc.). Les institutions pourraient donc développer les sites en identifiant ceux où cette symbiose apparaît possible ou en créant les conditions de son avènement.

Est-il possible de rendre le compostage partagé plus systématique, en tout cas de le considérer comme un dispositif de traitement à part entière, tout en se reposant sur des initiatives issues de motivations certes diverses, mais individuelles (soutenues par un cadre collectif favorable) ? Si oui, comment susciter et développer le goût du compostage ? Comment favoriser la motivation pour ramasser des feuilles mortes et composter soi-même ses déchets, activité qui relève à la fois d'une tâche domestique et d'une activité de loisir assimilable au jardinage ? Comment faire pour que les matières organiques ne soient pas considérées comme sales ? Comment valoriser le temps et l'effort domestique ? Est-il souhaitable que la collectivité valorise davantage des citoyens qui aiment ramasser des feuilles mortes que les autres ?

Ensuite, la question n'est pas tant celle du passage à l'échelle supérieure, c'est-à-dire de la généralisation de ces sites partagés dans lesquels le compost est utilisé sur place, dont on a vu qu'elle n'était pas forcément pertinente d'un point de vue métabolique (même s'il y a encore de la marge avant d'atteindre la saturation des sites en matière organique). Il s'agirait d'abord de définir la place du compostage partagé dans le système de gestion des déchets.

Les institutions gagneraient donc à circonscrire plus clairement les objectifs qu'elles donnent à ce dispositif : si le but est d'éveiller les citoyens à la transformation du système de gestion de déchets verts en un service plus intégré (espaces verts / déchets) permettant de transformer le déchet en produit (ce qui est une antienne du discours de l'économie circulaire), peut-être faudrait-il faire en partie sortir l'activité de compostage de la sphère du domestique (certes collectif, mais privé) afin d'en montrer concrètement l'intérêt plus large pour la transformation du système de gestion des déchets. Cela suppose de rationaliser davantage la gestion des matières carbonées en ne la laissant pas à la charge des résidents. Sans cela, le compostage collectif continuera de n'apparaître que comme une déclinaison locale du

système de gestion des déchets industriel, reposant sur l'idée que les matières organiques sont des déchets comme les autres, des produits qui encombrant la collectivité, à mettre en boîte (les composteurs) et à traiter par l'ajout d'une matière carbonée considérée comme un coproduit permettant de rendre ces déchets inoffensifs d'un point de vue sanitaire. Professionnaliser l'activité de compostage pour assurer une gestion plus intégrée des déchets verts et des déchets de cuisine, en somme, créer une filière du compostage partagé permettrait de remplir un double objectif.

Premièrement, lui donner une véritable place dans le traitement des déchets, **deuxièmement**, accorder ce traitement avec les objectifs de prévention : en bouclant la boucle de la matière organique de façon professionnelle, mais au plus près (et avec) des collectifs d'habitants, les institutions satisferaient d'une part à l'efficacité technique du traitement (en termes de tonnages traités et de qualité du compost produit), d'autre part sensibiliseraient les habitants de façon plus directe à l'idée que la matière organique constitue une ressource pour la collectivité. L'échelle du pied d'immeuble et du quartier rend délicate la constitution de collectifs pérennes (là où la construction d'un collectif au sein d'une plateforme industrielle ne se pose pas, puisqu'il est régi par des contrats de travail), mais elle est aussi un levier très important d'appropriation par le public de la question de l'économie circulaire, et au-delà, des circuits courts alimentaires et de nos liens avec les ressources primaires dont nous dépendons. Nous avons vu, notamment à Nanterre, que la demande habitante et associative est forte en ce sens, mais qu'elle a été pour l'instant bloquée par les instances municipales.

4.4.Recommandations

Recommandation 1 : Développer massivement l'accès à la formation au compostage partagé pour toutes les catégories de la population. Généraliser la formation des agents territoriaux des services de la propreté, des espaces verts et de la voirie au compostage soit comme guide-composteur, soit comme maître-composteur. Généraliser la formation des référents de site et organiser des sessions régulières de mise à jour des référents.

Recommandation 2 : Unifier les catégories du compostage afin de faciliter la mise en œuvre des politiques et la collecte d'information à l'échelle nationale.

Recommandation 3 : Intégrer les matières carbonées dans la politique de compostage, depuis la législation jusqu'aux services territoriaux en passant par le ministère. Les services de prévention doivent inclure dans leur politique des actions sur la gestion plus intégrée de la matière organique, déchets verts compris. Cela pose la question du décloisonnement nécessaire du service de gestion des déchets, non seulement entre traitement et prévention, mais aussi entre gestion des déchets et gestion de la matière organique, c'est-à-dire entre service des déchets et services des espaces verts.

Recommandation 4 : Développer les partenariats avec les collectifs au lieu de leur demander d'être autonomes. Soutenir les référents par une mise à disposition de matière sèche et /ou par de la main d'œuvre dédiée, que ce soit des agents territoriaux ou des personnes chargée d'une délégation de service public ou collectif comme les concierges ou les paysagistes. Pourquoi ne pas considérer des réseaux de guides-composteurs chargés d'une mission de service public ?

Recommandation 5 : Soutenir les initiatives des associations, habitants et professionnels du compostage vers la constitution de filières professionnelles expérimentales associant économie sociale et solidaire et écologie. Cela peut passer par les budgets participatifs des villes, par des appels d'offre des syndicats de traitement, mais cela demande aussi un soutien fort des services territoriaux. D'où l'importance de leur formation.

Le site de compostage partagé de Red Hook à Brooklyn illustre bien ce dépassement des contraintes de justification.

4.5.Une réussite hybride exemplaire : Red Hook Compost, Brooklyn

4.5.1. Résumé

Le site de compostage partagé de *Red Hook*, dans le district de Brooklyn à New York, transforme plus de 200 tonnes de déchets organiques par an avec des moyens entièrement manuels, mélangeant des salariés et des bénévoles. Il produit du compost distribué gratuitement aux jardins communautaires et aux agriculteurs de la région tout en réduisant la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement ou à l'incinération.

4.5.2. Le plus gros site de compostage manuel des Etats-Unis

Ce samedi 28 juillet 2018, Domingo Morales m'accueille avec un large sourire. Quand je lui apprends que j'aimerais en savoir plus sur le site, il me demande de patienter une demie heure, car il doit s'occuper des bénévoles qui sont venus l'aider aujourd'hui.

J'en profite pour observer ce site remarquable. L'aire de compostage occupe une longue bande large du tiers d'un bloc carré de 100 mètres par 300 mètres de la trame urbaine de ce quartier post industriel de Brooklyn, au bord de la baie de l'Hudson. Les deux autres tiers sont occupés par un jardin potager géré par *Red Hook Farm*, une association à but non lucratif. Aujourd'hui, samedi 28 juillet, le jardin est ouvert à tous. Une table présente des légumes à vendre et des adolescents travaillent dans les travées du jardin. J'observe des longues lignes de tomates entremêlées de fleurs, des *collards greens*, une sorte de bette très utilisée dans la cuisine afro-américaine.

Le site de compostage est juste en face de l'énorme entrepôt du magasin Ikea qui borde la baie. On y entre par un coin de la clôture métallique qui l'entoure. Le sol est une immense dalle de béton un peu abîmée. A l'entrée sur la gauche, des grandes poubelles en plastique accueillent les déchets apportés par les particuliers, quelques associations et récoltés dans plusieurs marchés de Brooklyn. Il y a aussi des points de dépôts à côté des plus grosses stations de métro. Les jours de marché, ils récoltent jusqu'à une tonne en 2 heures. Sur la droite, des bidons jaunes électriques de 200 litres en plastique conservent les copeaux de bois qui servent au mélange. Ils sont fournis par le *Parks Department* (service des espaces verts) et par des entreprises de menuiserie. Puis, le long d'un atelier où sont méticuleusement rangés des fourches, des paires de bottes et autres outils, des andains de compost se succèdent jusqu'à une immense halle couverte qui sert d'aire de tamisage.



Figure 26: le site de compostage de Red Hook, été 2018.

Après avoir remercié les bénévoles, Domingo vient finalement me parler. Il est 13h. C'est un jeune homme de 24 ans d'origine portoricaine. Il a grandi dans une cité hlm de East Harlem, un des quartiers les plus défavorisés de New York et est déjà père de deux jeunes garçons de 4 et 6 ans.

Il est employé par le *Brooklyn Botanical Garden*, l'association qui gère le magnifique jardin botanique du district à côté de Prospect Park, le joyau vert de Brooklyn. Les fonds proviennent du *Department of Sanitation*, l'administration municipale qui gère la collecte et le traitement de tous les déchets de la ville. Il est arrivé comme stagiaire en 2015 et a été formé par David Buckell, ancien avocat de la cause gay reconverti dans l'activisme environnemental et initiateur du site en 2009 avant de suivre une formation

de maître-composteur. En 2012, la tempête Sandy a emporté tous les sols du jardin voisin. Ils les ont reconstitués avec le compost et le *Department of Sanitation* les a adoptés. Après le décès de son formateur et collègue, Domingo ne s'est pas découragé. Au contraire, il porte son exigeant héritage et m'explique le fonctionnement du site avec enthousiasme.

4.5.3. Un andain par semaine

D'abord les déchets sont mis avec des copeaux de bois dans un gros tambour qui les mélangent. S'il y en a beaucoup, ils sont directement mélangés au sol. Puis, après quelques heures, ils sont mis en andain. Un nouvel andain est monté tous les samedis avec l'aide d'une dizaine de bénévoles comme aujourd'hui. Ceux des 4 semaines précédentes sont d'abord tous déplacés d'une case vers le fond du site, ce qui permet de les retourner et de faire monter en température les matières qui étaient auparavant sur les bords, moins chauds. Puis, l'andain est recouvert d'une couche de 3 centimètres de copeaux de bois. Cela empêche les rats et les mouches d'accéder au compost sans limiter la ventilation. Domingo insiste sur ce point.

On a eu des problèmes avec le voisinage au début, jusqu'à ce qu'on trouve cette méthode. C'est très important d'avoir de bonnes relations avec les voisins. En plus, on n'a pas besoin de le faire très longtemps, au bout de 2 semaines de décomposition, un andain n'est plus intéressant pour les rongeurs. En plus, quand on exagère sur le brun, ça supprime les odeurs. On en met deux volumes pour un volume de vert. Cela rend le travail bien plus facile pour les bénévoles. Et puis ça monte vite en température, 55 degrés en 72 heures, ce qui réduit les pathogènes. C'est comme des maths. C'est une recette !

Domingo m'explique que les andains fonctionnent selon un courant de convection qui permet d'oxygéner les matières du bas vers le haut. Cela fonctionne comme une cheminée. En observant attentivement, on peut voir l'air chaud qui s'échappe le long de la crête.



Figure 27: sous le tunnel, un andain prêt au tamisage. © NYT

Au bout de 4 semaines, l'andain est déplacé vers le fond du site où il est mis au repos et retourné seulement tous les deux mois. Puis au bout de 6 mois, il est passé au tamis. Les copeaux encore trop gros, mais déjà un peu dégradés, sont récupérés et réinjectés dans le mélange des nouveaux andains. Cela permet de fertiliser les matières et d'économiser la matière sèche. Le compost récupéré sous le grand tamis est distribué gratuitement. Certains cultivateurs préfèrent le compost non tamisé pour conserver les champignons qui sont bons pour les plantes. Le service des déchets fait un test par an pour voir si les agents pathogènes sont bien supprimés.

4.5.4. Une combinaison de traitement et d'éducation à l'environnement

Domingo m'explique fièrement que le site transforme 220 tonnes de déchets alimentaires par an, ce qui en fait le plus grand site de traitement manuel des Etats-Unis. Il est très attaché au travail manuel pour deux raisons. La principale est que cela lui permet d'impliquer plus de 2000 bénévoles par an. Et de fait ceux-ci sont nombreux à s'inscrire. Outre les habitants de Brooklyn, le site est aussi fréquenté par des groupes de jeunes adultes issus des quartiers populaires qui viennent pendant 8 mois y apprendre des compétences techniques, mais aussi de discipline et d'éthique de travail en groupe. Le retournement d'un andain est une chorégraphie très organisée qui a fait l'objet de beaucoup de réflexion de la part de David et Domingo. Une vidéo postée sur You Tube explique la méthode.³⁰ C'est d'ailleurs comme cela, comme volontaire du programme *Green City Force* financé par *AmeriCorps*, que Domingo a découvert sa passion pour le compostage et rencontré David. Il s'en est fallu de peu qu'il s'engage pour l'armée. Aujourd'hui, il mesure sa chance. Il comprend aussi la frustration de certains environnementalistes comme David. Mais il continue, avec un sens aigu de sa mission.

0 d'ici 30 (zéro by thirty). D'ici 2030, plus aucun déchet ne doit aller à l'enfouissement. Il ne faut pas être égoïste, car il reste beaucoup à faire et on n'avance pas beaucoup. Mais je pense à mes enfants : Comment vont-ils réagir s'ils réalisent que je savais et que je n'ai rien fait ?

Pour ces raisons, Domingo résiste aux demandes du département des déchets de se mécaniser. Cela réduirait la nécessité de recourir à la main d'œuvre bénévole, réduirait les emplois rémunérés comme le sien et supprimerait ainsi toutes les dimensions sociales et pédagogiques de l'opération. En plus, elles utilisent du fuel et émettent de la pollution. Heureusement, le *Department of Sanitation* adore les chiffres de traitement du site. Tant qu'il leur fournit, il est tranquille. Domingo a aussi beaucoup de soutien parmi les associations qui lui envoient des bénévoles. Il est actif sur les médias sociaux et le site est aussi très apprécié des médias. Cela le protège pour l'instant des volontés de prises de contrôle par l'industrie. Mais il faudrait que d'autres sites comme celui-ci se développent à New York. Aujourd'hui, ils sont trois employés à plein temps et cela peut encore augmenter.



Figure 28: Des bénévoles au travail.

4.5.5. Monter en capacité et dépasser la division entre prévention et traitement

Comme en France, la partie organique de la poubelle des ménages représente environ 30% de son poids. La Ville a mis en place une collecte sélective dans plusieurs quartiers pilotes touchant ainsi 3,5 millions d'habitants. Mais les dépôts sont en deçà des espérances (Collins 2018). Pour que cela fonctionne, dit Domingo, il faut que les citoyens puissent voir la transformation de leurs propres yeux. Il faut qu'ils

30 <https://www.youtube.com/watch?v=BymDL3hMTXs>

comprennent que ce n'est pas un seul geste de tri, mais une véritable action environnementale et de santé publique. C'est pourquoi, il faut associer le travail professionnel et le travail bénévole.

Ce site, bien qu'unique à New York, résout plusieurs problèmes que nous avons pu observer dans la région parisienne.

Tout d'abord, il ne fait pas de distinction entre traitement et prévention. Cela se traduit par des aspects tout à fait pratiques. Par exemple, les salariés qui animent le site, sont payés par le *Department of Sanitation*, l'opérateur de collecte et de traitement pour toute la ville (équivalent du SYCTOM), à travers une dotation attribuée au *Brooklyn Botanical Garden* qui les emploie. La matière sèche, sous la forme de copeaux de bois, est aussi fournie par la Ville. Ensuite, l'essentiel de la main d'œuvre, importante pour gérer de grandes quantités de matière, est constituée de bénévoles qui sont soit envoyés par des associations dans le cadre d'éducation à l'environnement et de travail social, soit venus à titre personnel comme habitant de Brooklyn. Le site est donc hybride dans au moins deux sens : il est géré de façon à la fois publique et privée ; il fait à la fois du traitement et de la prévention par ses actions éducatives.

Ensuite, les animateurs de ce site ne promeuvent pas seulement les bons gestes citoyens du tri. Ils présentent aux bénévoles le cycle complet de la matière organique, depuis leur assiette jusqu'à leur assiette, en passant par le compostage et l'utilisation du compost dans un jardin juste à côté, associé à une AMAP et un marché, ainsi que de nombreux autres sites de culture dans la région.

Enfin, le vocabulaire de « bénévole » révèle une conception du compostage avant tout comme un travail et non pas comme un loisir ou un geste citoyen. Il mérite donc d'être rémunéré, soit financièrement, pour les salariés et les stagiaires, soit symboliquement, pour les bénévoles.

Considérer le compostage non pas comme une réduction des déchets, mais comme un travail de transformation de la matière organique bénéfique permet de plus à ce site de traiter une grande quantité de matière, soit plus de 200 tonnes par an. Les masses conséquentes de compost attirent des agriculteurs de la proche périphérie et fournissent les jardins communautaires de Brooklyn à commencer par la ferme urbaine du site. Ainsi, la boucle est bouclée et ce qu'on a coutume d'appeler les déchets organiques devient véritablement une ressource. Elle fournit non seulement de l'amendement pour les sols qui nourrissent les citadins, mais aussi des emplois valorisants et des occasions de bénévolats susceptibles de transformer le rapport des citadins à leur nourriture et leur environnement.

5. Annexes

PRESENTATION DES CINQ COMMUNES CHOISIES POUR L'ENQUETE

Tableau données démographiques³¹

| Les communes enquêtées en quelques chiffres | | | | | | | |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|--------|----------|
| | Nanterre | Colombes | Gennevilliers | Carrières-sur-Seine | Houilles | France | Paris |
| Population totale | 94258 | 85368 | 46 653 | 15 275 | 31 689 | 66 361 | 2 190 |
| Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2016 | 7732,4 | 10 930,6 | 4 008,0 | 3 042,8 | 7 153,3 | 104,9 | 20 781,1 |
| Superficie (en km ²) | 12,2 km ² | 7,8 km ² | 11,6 km ² | 5 km ² | 4,4 km ² | 632 | 105, 4 |
| Pourcentage de logements en habitat individuel (maisons) | 14 % | 26 % | 9 % | 40 % | 45 % | 56 % | 0,9 % |
| Pourcentage de logements en habitat collectif (appartements) | 86 % | 74 % | 91 % | 60 % | 55 % | 44 % | 99,1 % |
| Pourcentage de logements sociaux | 54,31 % | 31,52 % | 61,94 % | 13,78 % | 11,69 % | 13,3 % | 17,3 % |
| Actifs (% des 15-64 ans) | 73,8 % | 77 % | 73,4 % | 77,1 % | 78,4 % | 73,8 % | 78 % |
| avec emploi | 62,1 % | 66,2 % | 58,4 % | 70,1 % | 72,1 % | 63,4 % | 68,6 % |
| au chômage | 11,7 % | 10,8 % | 15 % | 7 % | 6,3 % | 10,4 % | 9,4 % |
| Agriculteurs exploitants | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,6 % | 0 |
| Artisans. Commerçants. chefs entreprise | 2,4 % | 4,8 % | 2,8 % | 6,1 % | 9,7 % | 6,7 % | 5,4 % |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 39,1 % | 31,9 % | 31,3 % | 21,8 % | 15,9 % | 17,8 % | 35,3 % |
| Professions intermédiaires | 25,9 % | 28,6 % | 26,8 % | 29,9 % | 26,5 % | 25,9 % | 25,2 % |
| Employés | 22,4 % | 23,5 % | 19,1 % | 24,8 % | 33,7 % | 27,9 % | 24,7 % |
| Ouvriers | 10,1 % | 11,2 % | 19,9 % | 17,3 % | 14 % | 20 % | 9,3 % |
| Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2016, en euros | 19 502 | 21 639 | 16 716 | 29 277 | 27 514 | 20300 | 26 808 |
| Taux de pauvreté en 2016, en % | 21 % | 18 % | 27 % | 8 % | 7 % | 14,2 % | 16 % |

³¹ Les statistiques ci-dessous sont issues du recensement en 2016 (voir Données INSEE 2016, <https://statistiques-locales.insee.fr/>), excepté pour les données sur le logement social, qui datent de 2013 et sont issues d'une enquête spéciale de l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2044711>). Les chiffres du logement à l'échelle nationale datent quant à eux de 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676693?sommaire=3696937>. Pour l'échelle nationale, les revenus médians et le taux de pauvreté sont disponibles ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012717>.

Nanterre

Traversée par l'A86, les deux branches du RER A et une ligne de chemin de fer, la Ville de Nanterre présente un territoire particulièrement fragmenté. Située à l'interface des premières et secondes couronnes franciliennes, sa densité moyenne est de 7732 km². Elle varie beaucoup en fonction du quartier, tout comme les paysages urbains: la densité est importante au nord de la branche du RER qui file en direction de Saint-Germain en Laye (université, prison), l'est de la Ville est surtout occupé par des zones d'activités. La densité est importante au centre et au sud de la ville, autour du centre historique. Non loin de la Défense à l'Est, des quartiers de grand ensemble (Pablo Picasso par exemple) comprennent également un grand nombre d'habitants. Nanterre se caractérise par des quartiers aux fonctions bien spécifiques : zone d'activité des Groues, université, quartier de la Défense, quartiers de grands ensembles. La commune connaît deux chantiers très importants, et une grande opération de renouvellement urbain s'est achevée en 2019 dans le quartier des Provinces françaises non loin de l'Université. Les habitants de Nanterre bénéficient d'un niveau de vie comparable à la moyenne française, mais nettement inférieur au revenu médian parisien (20 573 pour la France métropolitaine, 26 808 à Paris)³². Le maire actuel occupe la mairie depuis 2004. Ancien du parti communiste, il l'a quitté en 2010 et a été élu sur une liste de rassemblement de la gauche.



Figure 29 : le territoire de la commune de Nanterre. Source : www.geoportail.gouv.fr

| Déploiement et fonctionnement du compostage partagé à Nanterre | |
|--|--|
| | <p>A Nanterre, l'association <i>Naturellement Nanterre</i> a joué dès 2004 un rôle de groupe de pression pour le développement du compostage, notamment par l'entremise d'un retraité particulièrement actif et intéressé qui a effectué des recherches de matériel, de subventions et a rédigé de nombreux courriers à la Ville pour l'inciter à déployer des actions sur son territoire. Une première expérimentation par la Ville a lieu en 2008 avec 40 composteurs individuels. En 2014, grâce au marché du SYCTOM, 720 composteurs de 600 et 400 litres ont été achetés. A partir de 2014, la régie de quartier s'est doté d'un pôle « lien social » animé par un salarié à plein temps, qui s'est formé au compostage et a commencé à développer des projets de compostage collectif et de jardins partagés sur le territoire. L'association <i>C'est si bio</i>, un centre de loisir, une association de l'Université de Nanterre ont également été actifs au milieu des années 2010 et gèrent deux sites en compostage partagé.</p> <p>Côté Ville, le déploiement du compostage est porté à la fois par le service de gestion des déchets et le service d'écologie urbaine.</p> |
| Nombre de composteurs distribués | <p>La Ville ne tient pas de liste de tous les sites équipés :</p> <p>32 écoles et centre de loisirs sont équipés.</p> <p>16 jardins potagers (incluant école, centres de loisirs, jardins partagés)</p> |

³² Données INSEE 2016, <https://statistiques-locales.insee.fr/>

| | |
|--|---|
| | 8 sites en compostage partagé dont 2 accompagnés par la Ville via la Régie de quartier notamment. En tout, 805 composteurs et lombricomposteurs ont été distribués depuis 2014 (source Ville de Nanterre) |
| Financement du compostage et marchés publics | Le marché est celui passé par le SYCTOM auquel la Ville peut recourir pour les achats de matériel et les formations de référents auxquelles elle n'a pas recours. Le SYCTOM revend les bacs à bas prix aux communes. Nanterre les distribue au prix coûtant, soit entre 7,50 et 11,50 euros selon le modèle. |
| Action de promotion du compostage | La Ville organise des campagnes d'information dans le magazine municipal et sur son site internet. Il y a aussi de l'information lors de deux événements importants: le festival Ecozone (anciennement « Fête des Fleurs ») où de nombreux stands sont tenus par des acteurs du compostage (L'École du compost, Naturellement Nanterre), et le festival de la ferme géante (les guides sur les déchets et/ou le compostage n'étaient pas en accès libre à la mairie de Nanterre lorsque nous y sommes passés, il a fallu les demander à l'accueil). |

Gennevilliers

Gennevilliers est une ville de 44 000 habitants, dont le territoire de 11 ha n'est occupé que pour un petit tiers par des logements. Un tiers de la surface est occupée par l'immense port autonome de Gennevilliers, qui est en fait le port de Paris. La zone d'activité occupe un autre gros tiers de la surface. Elle comporte d'importantes friches industrielles, du fait du départ, ou de la fermeture de nombreuses usines qui ont fait la prospérité de la ville tout au long du XXe siècle. De nombreux projets d'aménagement d'activités tertiaires sont en cours sur ces terrains. Auparavant, Gennevilliers fut largement occupée par des terrains agricoles, qui servaient à cultiver des légumes pour les parisiens. La mairie met en avant cette filiation ancienne pour promouvoir sa politique de développement des jardins urbains dans la ville.

La population de Gennevilliers, à l'image de ses voisines immédiates, est plus pauvre que la moyenne du département des Hauts de Seine. Comme de nombreuses villes de la couronne parisienne, Gennevilliers a souffert de la désindustrialisation et entamé tardivement un tournant tertiaire qui représente aujourd'hui la majeure partie des activités sur la ville en plus du port. Beaucoup d'ateliers ont été remplacés par des logements, d'abord sociaux puis, plus récemment, sous la forme de copropriétés pour classes moyennes (éco-quartier République et Chandon Brenu dans les anciennes usines Chausson). Le résultat est une population mélangée, mais néanmoins moins favorisée que la moyenne du département. La ville est gérée par une administration communiste depuis 1934. Depuis l'avant-dernier mandat, celle-ci a développé un agenda axé sur l'écologie urbaine à destination de ses habitants. Cela signifie que la ville soutient l'installation de jardins partagés dans tous les quartiers d'habitation lorsqu'une demande habitante s'exprime. Depuis la dernière élection en 2014, un poste de chargé d'écologie urbaine est spécialement dédié à leur développement aujourd'hui au nombre de 12.

| Déploiement et fonctionnement du compostage partagé à Gennevilliers | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---|----|-------------|----|-----------------------|-----|--------------|-----|-------------------|---|-------------------------------------|---|------------------|----|
| Genèse et modalités de déploiement du compostage sur le territoire | Les employés du service de prévention de la ville distribuent des composteurs individuels et collectifs depuis 2011. Depuis 2014, le service écologie urbaine installe des jardins partagés dans lesquels le compostage collectif est automatique. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de composteurs distribués | Le service de prévention tient un fichier à jour. Il distingue les lombricomposteurs des composteurs en bacs et les sites individuels et collectifs. Nous les présentons plutôt en distinguant les sites individuels des sites collectifs. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Types de lieux</th> <th>Nombre de sites installés depuis 2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Crèches/ Ecoles/ Collèges/ Centres de loisirs</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>Entreprises</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Pavillons individuels</td> <td>179</td> </tr> <tr> <td>Appartements</td> <td>111</td> </tr> <tr> <td>Pieds d'immeubles</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Centre équestre et sites municipaux</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Jardins partagés</td> <td>26</td> </tr> </tbody> </table> | Types de lieux | Nombre de sites installés depuis 2011 | Crèches/ Ecoles/ Collèges/ Centres de loisirs | 31 | Entreprises | 19 | Pavillons individuels | 179 | Appartements | 111 | Pieds d'immeubles | 6 | Centre équestre et sites municipaux | 9 | Jardins partagés | 26 |
| | Types de lieux | Nombre de sites installés depuis 2011 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Crèches/ Ecoles/ Collèges/ Centres de loisirs | 31 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Entreprises | 19 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Pavillons individuels | 179 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Appartements | 111 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Pieds d'immeubles | 6 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Centre équestre et sites municipaux | 9 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Jardins partagés | 26 | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | |
|-----------------------------------|---|----|
| | Jardins familiaux | 56 |
| | Foyers / associations | 8 |
| | Autres | 1 |
| | D'après une estimation du SYCTOM les sites collectifs auraient permis un détournement de 10 tonnes de biodéchets en 2017. | |
| Financement du compostage | - Les bacs sont achetés au SYCTOM à 10% du prix d'achat et ensuite donnés aux habitants. Les distributions et installations sont faites par les deux maîtres-composteurs de la Ville. - Il y a également un soutien à la prévention équivalent à 1 euro par habitant et par an interrompu en 2016. Les dépenses de compostage sont donc ajoutées à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. | |
| Marchés publics | Le marché est celui passé par le SYCTOM auquel la Ville peut recourir pour les achats de matériel et les formations de référents. | |
| Action de promotion du compostage | Semaine Européenne de réduction des déchets, semaine du développement durable, annonce sur le site de la mairie. | |

Colombes



Figure 30 : Le territoire de la ville de Colombes

Au nord-est de Nanterre, la commune de Colombes présente un tissu urbain beaucoup plus dense (10930,6 habitants au kilomètre carré). Desservie et traversée par la ligne J du réseau transilien, elle présente un habitat plutôt collectif au nord et pavillonnaire au sud (la ville comprend de très nombreux pavillons individuels avec jardin). Au nord de la Ville bordé par la Seine et l'A86, quelques infrastructures occupent des espaces moins densément peuplés (hôpital, terrains de sport, un peu plus au sud, le cimetière). Il n'y a pas d'espaces verts de très grandes dimensions, mais un nombre de parcs relativement important. La Ville se caractérise aussi par une tradition associative assez importante : fondé en 1936 sous le Front populaire, l'ancien jardin botanique scolaire, devenu « Le Centre nature », a été un haut lieu de l'éducation populaire et poursuit aujourd'hui ses activités d'éducation à l'environnement.

Le passé industriel de Colombes, son histoire sociale et politique en font une commune assez emblématique des villes de petite couronne. La mairie alterne, depuis les années 2000, entre parti communiste et parti de droite : la Maire actuelle, appartenant à une mouvance divers-droite, a effectué un premier mandat entre 2002 et 2008, puis un directeur d'école, militant syndical SGEN CFDT, a occupé la mairie, avant que la Maire soit à nouveau élue depuis 2014. Cette alternance politique se retrouve dans les catégories socioprofessionnelles représentées à Colombes : socialement contrastée, la commune présente un taux de pauvreté supérieur à la moyenne française (inférieur à Nanterre ou Gennevilliers),

mais une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (31,9% contre 17,8% en France).

| Déploiement et fonctionnement du compostage partagé à Colombes | |
|---|---|
| Genèse et modalités de déploiement du compostage sur le territoire. | <p>Le compostage collectif est le fruit de la convergence d'une forte émulation associative sur la mise en valeur des terrains vagues urbains, et de l'arrivée à Colombes d'une ambassadrice du tri devenue chargée de prévention très investie. Les premiers composteurs collectifs ont été installés au sein d'une ferme urbaine, l'Agrocité, mise en œuvre dans le cadre du projet Rurban porté par un collectif proche du parti EELV, l'Atelier d'Architecture Autogéré. L'Agrocité a depuis été démantelée par la nouvelle équipe municipale et recueillie par la ville de Gennevilliers. Benoît Wulveryck, aujourd'hui à l'École du compost, a commencé à composter à la toute fin des années 2000 dans un espace inoccupé qu'il avait investi avec un ami de son AMAP :</p> <p>« On a monté l'asso [du jardin qu'il occupait] en 2009. La maire est venue, 2 mois après la création de l'asso. Je rencontrais régulièrement Oriane R., qui faisait ses semaines de prévention des déchets. Moi, j'allais au centre nature (...). J'étais bénévole, avec Oriane, dans ces animations, pour expliquer le compost. C'est là qu'est né mon projet de compostage en pied d'immeuble dans ma résidence. Très vite, j'ai rencontré Yvon. On a parlé compost. » (Benoît).</p> <p>Les premières distributions de composteurs par la Ville ont eu lieu en 2009. Un projet pilote de compostage collectif s'est monté en 2011 grâce à un partenariat entre la Ville et le bailleur social principal de Colombes (Colombes Habitat Public) avenue Jean Jaurès.</p> |
| Nombre de composteurs distribués | <p>En tout, 2141 composteurs ont été distribués entre 2009 et 2018.</p> <p>La chargée de mission annonce 20 sites de compostage collectif en pied d'immeuble mais nous ne pourrions les trouver.</p> <p>3 sites de compostage de quartier 23 établissements scolaires 26 composteurs individuels dans les jardins municipaux 63 composteurs individuels dans les jardins familiaux de l'Abbé Lemire</p> <p>En 2019, la Ville a reçu 162 demandes de composteurs collectifs et individuels.</p> <p>Les collectifs représentent une toute petite proportion : 5 bacs dans 4 sites.</p> |
| Financement du compostage et marchés publics | <p>Le marché est celui passé par le SYCTOM auquel la Ville peut recourir pour les achats de matériel et les formations de référents.</p> <p>Le kit composteur individuel, bioseau et outil mélangeur est vendu 16 euros pièce aux habitants volontaires</p> |
| Action de promotion du compostage | <ul style="list-style-type: none"> - La semaine européenne de réduction des déchets est l'événement annuel qui permet de promouvoir l'opération. - La Ville produit aussi des supports de communication. - Animations et interventions lors des fêtes de quartier ou dans les écoles |

La CASBGS

La CASBGS regroupe 19 communes et 334 326 habitants. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2016 à partir de trois anciens établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'Agglomération des Boucles de Seine, la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Seine et Forêts, la Communauté de Communes Maisons-Mesnil ainsi qu'une commune, Bezons.

Outre le développement économique, l'aménagement, la politique de la Ville, elle a la compétence de collecte et traitement des ordures ménagères.

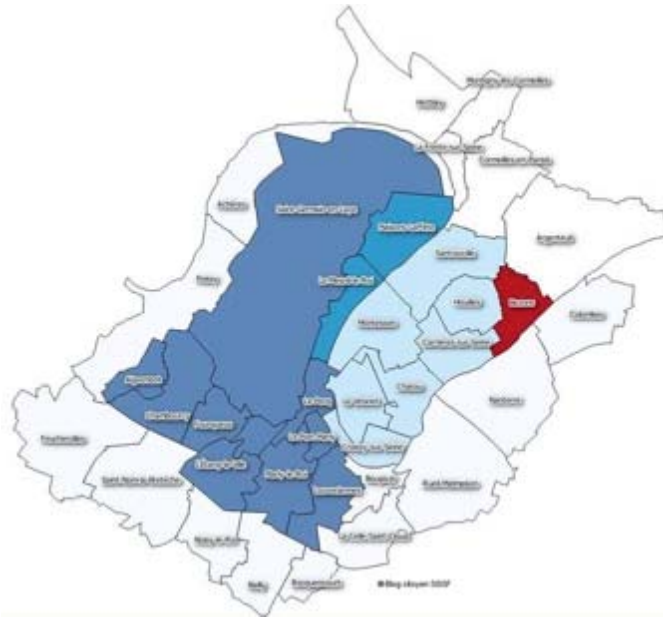


Figure 31 : Les communes membres de la CASGBS (en encadré noir, les deux communes enquêtées). Source : CASGBS Rapport annuel sur la collecte des déchets, 2018.

La densité de population suit un gradient ouest-est : il y a de moins en moins d'habitants au kilomètre carrés à mesure que l'on s'éloigne de la première couronne : on trouve 7000 habitants par kilomètre carré à Carrières-sur-Seine (près de trois fois moins qu'à Paris), 847,3 habitants au kilomètre carré à Saint-Germain-en-Laye. La physionomie géographique est donc celle d'un périurbain plus ou moins dense. Le territoire est traversé par les branches ouest des RER A (au Nord) et RER C (au Sud), l'autoroute A4 qui file en direction de la Normandie, dont les portions qui passent dans les communes sont couvertes. Moins densément traversé par les voies de communication que les territoires de première couronne, le territoire de la CASGBS présente un paysage moins fragmenté également en raison de travaux d'embellissement engagés par des communes plus riches que leurs voisines orientales.

| Déploiement et fonctionnement du compostage partagé sur le territoire de la CASGBS | |
|---|---|
| Genèse et modalités de déploiement du compostage sur le territoire | <p>Des composteurs individuels ont été distribués par la mairie de Carrières-sur-Seine (commune pionnière sur le compostage), dès 2001.</p> <p>La dynamique autour du compostage collectif s'est lancée en 2010, à l'initiative de la cheffe du service prévention, qui a suivi à l'époque la formation de maître-composteur au comité Jean Pain en Belgique. Elle a peiné à lancer la dynamique auprès des élus, sceptiques sur la capacité des gens à mettre en œuvre un tel projet sur leur résidence. Les habitants, quant à eux, se montraient beaucoup plus volontaires. Le premier site de compostage collectif a ouvert en 2012 à Sartrouville.</p> <p>La CASGBS ne distribue pas de lombricomposteurs - mais son site donne des explications pour en tenir un. La communauté d'agglomération a en effet beaucoup de déchets verts (elle est plus verte que le T5 « Boucles Nord de la Seine » se situant à amont³³). Le territoire est donc plus enclin à développer le compostage classique, d'autant plus qu'il comprend beaucoup d'habitat pavillonnaire avec jardins (50%). Les résidences ont le plus souvent des espaces verts.</p> <p>L'agglomération reçoit aussi des demandes pour des composteurs sur l'espace public : un projet de compostage de quartier a été lancé à l'été 2019 à Carrières, porté par une référente très dynamique d'un composteur en pied d'immeuble, devenue maître-composteuse (et aujourd'hui agent au service prévention de la CASGBS). La Ville met l'espace et la matière sèche à disposition.</p> |

³³ Établissement public territorial regroupant les communes de d'Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

| | | | | | |
|--|-------|---|--------------------|---------------------|----------|
| Nombre de composteurs distribués | de | Une cinquantaine de sites sont aujourd’hui équipés. Sur les 50 sites, seulement deux sont chez des bailleurs sociaux (à Chatou) et ne fonctionnent pas très bien. Une centaine de sites sont en attente. La demande est très forte en habitat pavillonnaire. Au printemps 2019, 6000 composteurs avaient été distribués (soit 2/3 du quota de dotation prévu par le marché). | | | |
| | | | | Résidences | Quartier |
| | | | Carrière-sur-Seine | 3 (plus un abandon) | 1 |
| | | Houilles | 4 | 0 | |
| Financement du compostage et marchés publics | du et | En 2010, l’ADEME finançait jusqu’à 80 % du dispositif (sur présentation des factures). Le financement est devenu mixte jusqu’en 2016/2017, puis les financements se sont arrêtés. Il y a également un soutien à la prévention équivalent à 1 euro par habitant et par an, également interrompu en 2016. Les dépenses de compostage sont donc ajoutées à la Taxe d’enlèvement des ordures ménagères. Deux marchés publics permettent de déployer l’opération sur le territoire. Le premier est un marché de fourniture du matériel (bacs, bioeaux, etc.), assuré par Émeraude, puis Sulo. Les premières années, une partie des composteurs étaient en plastique. Aujourd’hui, la Communauté d’Agglo ne commande plus que du bois ³⁴ . Trois volumes de bacs sont prévus : 300, 400 et 600 litres, vendus 20, 25 et 30 euros aux participants (le prix de revient est autour de 50 euros). Le second marché est un marché d’accompagnement : Organéo en est le prestataire et assure la distribution des bacs, le suivi des sites et la formation des référents. La matière carbonée nécessaire au processus de compostage n’est pas fournie. | | | |
| Action de promotion du compostage | | - des ateliers sont organisés sur les techniques de compostage, assurés par Organéo ou par le réseau des 14 guides-composteurs, habitants-bénévoles formés par la CASGBS via Organéo, selon le référentiel ADEME. - travail de communication important : une newsletter envoyée par mail paraît deux fois par an (après chaque campagne). Elle est envoyée à tous les habitants ayant manifesté un intérêt pour le compostage auprès de la CASGBS. En avril 2014, le service Prévention avait publié quatorze newsletters. | | | |

Carrières-sur-Seine

La partie urbanisée de la Ville de Carrières-sur-Seine peut être divisée en trois parties : au nord-nord-est, le quartier de la gare, avec quelques immeubles 19e de trois ou quatre étages. C’est un petit quartier relativement dense, avec quelques commerces : café, petit supermarché. Les rues derrière sont déjà des zones pavillonnaires, avec des maisons plutôt cossues et des petits jardins en long.

Au sud de l’A14 qui traverse le territoire, grossièrement, d’est en ouest, le petit centre historique surplombe la Seine : petites ruelles, églises, mairie, petits immeubles en pierre de taille blanche. L’ensemble est assez léché, mais déserté par les commerces, qui se sont installés dans un quartier complètement réhabilité au début des années 2010. Boulangerie, petites halles, résidences. Au sud, un quartier très résidentiel et moins dense, composé de résidences privées, comprenant chacune plusieurs immeubles et de grands espaces verts. C’est dans ce quartier que se situent les résidences La Pierre et du Val d’Églantine. Au nord-ouest et au sud-est, le long de la Seine, des petites parcelles agricoles subsistent et témoignent du passé maraîcher de la commune (la vigne, très importante à la fin du 18e siècle a complètement disparu depuis le 19e siècle).

Houilles

³⁴ La Ville de Paris a suivi la même évolution (passage au tout bois), pour les mêmes raisons.



Figure 32: territoire communal de la ville de Houilles

Voisine de Carrières-sur-Seine, Houilles est aussi étendue mais plus urbanisée et deux fois plus peuplée (31 689 habitants en 2016). Son tissu urbain, relativement dense, est quasiment exclusivement composé d'habitations. Hormis la gare, la mairie, un stade de foot et le terrain militaire du Centre de commande de la Marine nationale (à l'ouest de la Ville, entre Carrières-sur-Seine et Houilles), la ville comprend des immeubles d'habitation avec commerces en rez-de-chaussée au centre-ville et 45 % des logements sont des maisons individuelles. La ville est traversée par la ligne de chemin de fer RER A qui la relie à la gare Saint-Lazare. La partie ouest est davantage tournée vers Carrières-sur-Seine. Les grandes tours de la résidence des Genêts-Pharaons apparaissent comme une île au milieu du tissu urbain de la ville, que l'on distingue bien sur la photographie aérienne, juste au Nord-est de la gare.

Le niveau de vie de la population est comparable à celle de Carrières, il est assez élevé, avec un taux de chômage plutôt inférieur à la moyenne nationale, des revenus médians annuels disponibles un peu plus élevés qu'à Paris.

Le SYCTOM – Nanterre, Gennevilliers et Colombes

Les trois communes de Nanterre, Gennevilliers et Colombes adhèrent au SYCTOM ou Agence métropolitaine des déchets. Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères, principal syndicat de traitement des ordures ménagères en Ile-de-France, rassemble 85 communes situées sur 11 territoires de la métropole du Grand Paris et trois communes hors Métropole. Ces communes se répartissent sur cinq départements : Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Yvelines.

Le SYCTOM traite 2,3 millions de tonnes de déchets par an. Il dispose de 10 unités de traitement : 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique, 6 centres de tri de collecte sélective, 1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles et 5 déchèteries. Un centre de tri à Nanterre et une déchèterie sont situés sur la commune de Nanterre. Les installations du SYCTOM traitent les déchets d'autres syndicats de traitement (comme le SITRU). Inversement, le SYCTOM a aussi recours à des centres de traitements possédés et gérés par des prestataires industriels.

Le syndicat porte plusieurs projets : modernisation du centre d'incinération d'Ivry Paris 13 et du centre de tri de Romainville, notamment. A noter que le syndicat a recours à des installations en dehors de l'Ile-de-France pour traiter les biodéchets des collectes sélectives en cours de mise en place sur son territoire (notamment dans le département du Nord, pour les biodéchets parisiens).

Les trois communes n'appartiennent pas aux mêmes bassins versants de traitement :

| | Ville de Nanterre | Colombes | Gennevilliers |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| OMR (incinération) | Saint Ouen | Saint-Ouen | Argenteuil (Suez) |
| Collectes sélectives | Nanterre (en travaux) | Nanterre (en travaux) | Paris XVIIe |
| Encombrants | Gennevilliers | Gennevilliers (Suez) | Gennevilliers (Suez) |

Le budget prévisionnel du SYCTOM en 2002 s'élève à 754 millions d'euros, dont 11 millions dédiés à la prévention, soit 1 % de son budget.

En matière de prévention, le SYCTOM s'est doté d'un plan d'accompagnement des actions des collectivités 2015-2020, dans le cadre duquel il lance des appels à projets (création d'une déchèterie ou d'une ressourcerie ; action de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; acquisition d'un composteur de quartier ; opérations favorisant l'éco-conception et la réduction de la nocivité). Le SYCTOM accompagne également les collectivités adhérentes dans l'élaboration de leur programme de prévention des déchets ménagers. En 2019, le Syndicat a lancé un « Grand défi », qui vise à améliorer la stratégie de prévention et de sensibilisation autour de plusieurs axes (dont la coordination des actions sur son territoire, la communication, l'accompagnement, la modification du cadre réglementaire, le suivi et l'évaluation). Dans ce cadre, des postes d'éco-animateurs ont été créés et déployés sur le territoire du syndicat.

Pour le compostage : le SYCTOM a lancé une opération « 50 000 composteurs en 2014 » et en a finalement distribué entre 14 000 et 15 000 sur une année, venant compléter les 30 000 déjà mis en place par les collectivités adhérentes. Un nouveau marché a été passé en 2018 pour le soutien technique et méthodologique aux dispositifs de compostage (bilans annuels des programmes, mise en œuvre de sites de compostage collectif). L'accompagnement est fait suivant les lots par Terre de Lombrics (David Gabelin), Urban Eco (Marine Linglard) et DM Compost (Damien Houbron). Le prestataire pour la formation des référents de sites est Organéo et l'Ecole du compost. La fourniture du matériel est assurée par Emeraude Création.

Le SYCTOM fournit les composteurs aux collectivités adhérentes au coût de 10% du prix d'achat. Il finance les formations de référents de site d'une journée, à la demande des chargés de mission prévention des EPT ou des communes.

Le Sietrem – la CASGBS

Sur le territoire de la CASGBS, le traitement des déchets (transfert, valorisation ou élimination des déchets), est éclaté entre plusieurs syndicats, en raison de l'histoire institutionnelle complexe du traitement des déchets au sein des aires métropolitaines. Il fait suite aux multiples remaniements territoriaux depuis les années 1970. Nous ne décrivons pas en détails le fonctionnement de ces cinq syndicats³⁵, mais nous nous concentrons sur le Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (le SITRU) qui traite les déchets des deux communes sur lesquels porte notre recherche (Carrières-sur-Seine et Houilles).

Le SITRU est l'émanation de plusieurs syndicats de traitement qui se sont succédé depuis les années 1930. Le Syndicat Intercommunal pour l'incinération des ordures ménagères de la Région de Carrières-sur-Seine a été créé le 11 janvier 1938, par arrêté préfectoral du département de Seine-et-Oise. Il passe rapidement de six à douze communes. Le SITRU est officiellement créé en 1978 par modification des statuts de l'ancien syndicat, mais son territoire n'a pas changé depuis 1938. En janvier 2016 naissent la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) et les Établissements Publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris³⁶. Le SITRU conserve ses 12 communes réparties en trois entités territoriales : la CASGBS, La Communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc (Bougival et la Celle-Saint-Cloud) et l'EPT Paris Ouest La Défense, pour Rueil-Malmaison.

Le SITRU est également, depuis 1988, maître d'ouvrage d'un réseau de chaleur alimenté par l'énergie de son usine d'incinération Cristal qui dessert les communes de Carrières-sur-Seine, Chatou et Houilles. Le SITRU possède en propre ces deux équipements, mais utilise le centre de tri du SYCTOM de Nanterre pour les emballages en carton et plastique. Les déchets verts sont compostés par un prestataire, sur une plateforme située à Bailly (dans les Yvelines).

Dans la perspective de collecte et traitement séparés des biodéchets des ménages en 2023³⁷, le SITRU a lancé en avril 2019 une étude de faisabilité pour la construction d'unité de méthanisation des déchets verts et biodéchets de son territoire.

³⁵ Outre le SITRU, les déchets ménagers de la CASGBS sont gérés par le Syndicat de collecte et de traitement AZUR pour la commune de Bezons ; le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU) pour Aigremont, Chambourcy, Le Mesnil-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye-Fourqueux ; le Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (le DIDOMPE) pour L'Étang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

³⁶ Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), n° 2015-991 du 7 août 2015.

³⁷ Titre IV de la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Loi n°2015-992.

La Collecte et la prévention

Nanterre

La collecte des déchets ménagers à Nanterre : vers une mutualisation ?

C'est la Ville de Nanterre qui assure l'exercice de la collecte bien que cette dernière relève, depuis le 1^{er} janvier 2016, de la compétence de l'Établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense. Ce dernier comprend 11 villes dont les maires ont décidé que les services de gestion des déchets resteraient localisés dans les communes.

Outre les ordures ménagères et les collectes sélectives (emballages plastique, papier carton et verre), il existe à Nanterre une collecte des déchets verts des services municipaux, estimés par Corentin R. à 30-40 tonnes par an. Une collecte par apport volontaire dans un caisson de 20 m³ est également organisée, ainsi qu'une collecte des sapins de Noël pendant un mois (10 tonnes). Ces déchets verts sont compostés en Seine-et-Marne. En matière de biodéchets, le self municipal collecte environ 1 tonne de biodéchets par mois. La déchèterie du SYCTOM située à Nanterre est gratuite pour les particuliers.

Corentin R., responsable des déchets de Nanterre, est à la tête d'une équipe de 6 agents rémunérés par l'EPT Paris Ouest la Défense : son adjoint s'occupe des marchés, deux agents supervisent la collecte (containers, tournées, sorties de camions), 1 animateur de tri et 1 chargé de prévention. Ce dernier passe en fait moins de la moitié de son temps de travail à développer des actions de prévention car il effectue beaucoup de suivi de collecte.

La commune songe aujourd'hui à mutualiser la collecte avec d'autres communes de l'EPT (le budget de collecte de Nanterre s'élève à 8 millions d'euros sur environ 60 millions pour les 11 communes de l'EPT, il y a donc des économies d'échelle possible).

La prévention : des actions surtout portées par les associations

Le programme local de prévention est porté par l'EPT³⁸, qui poursuit en fait, depuis le 1^{er} janvier 2016, les programmes existants dans ses collectivités adhérentes avant sa création. Nanterre était donc concernée via la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien qui est dotée d'un PLP depuis 2015.

Les actions engagées dans le PLPD concernent la sensibilisation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi et la collecte spécifique des textiles, le compostage, la distribution de stop-pub et les économies de papiers dans les services municipaux. Une des actions visait aussi à accompagner le plan de prévention de déchets de l'Université de Nanterre ou l'ouverture d'une ressourcerie à Nanterre. L'EPT précise, dans son rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable, que les actions de prévention des déchets sont surtout entreprises par des associations locales, comme nous le détaillerons plus loin en ce qui concerne le compostage.

L'effet des actions prévention de prévention sur la Commune de Nanterre depuis 2010³⁹

| | Réduction des OM depuis 2010 | Évènements grand public | Stop pub affiché | Réemploi | Collecte spécifique de textile | Composteurs distribués |
|----------|------------------------------|-------------------------|------------------|--------------|--------------------------------|------------------------|
| Nanterre | - 2, 9 % | 5 | 3153 | Ressourcerie | 177 tonnes | 115 |

Gennevilliers

Le service de prévention et de collecte des déchets, intégré au service de la propreté de la ville, comporte 4 personnes dont une dont les autres parlent en riant, parce qu'il s'agit d'un personnel recasé, proche de la retraite. Deux sont formés maîtres composteurs.

Noemie D., aussi maître-composteuse, travaille pour la direction de l'environnement, au service de l'agriculture urbaine. Son poste est une promesse électorale datant de la dernière campagne. Elle

³⁸ Dont nous n'avons pas rencontré le service prévention des déchets, mais l'exercice de la prévention est, comme la collecte, assuré de fait par les communes : sur son site internet, l'EPT renvoie systématiquement aux services de ces dernières en ce qui concerne la collecte comme la prévention.

³⁹ D'après le rapport 2016 de Paris Ouest la Défense sur la situation en matière de développement durable, disponible en ligne : <https://www.parisouestladefense.fr/pold/userfiles/rapport%20DD%20ok.pdf> p : 17

collabore avec les agents du service de prévention, notamment pour ce qui concerne le compostage, puisque les jardins partagés ont tous des composteurs sur site.

Une des actions dont les agents sont les plus fiers est le développement du tri. « Nous sommes passé de 500 tonnes annuelles de déchets triés à 1000 tonnes aujourd'hui. » C'est passé par une optimisation de la collecte avec installation de collecteurs enterrés de façon à ce que les camions circulent moins. Les habitants ne descendent pas leurs poubelles au pied de l'immeuble, mais vont jusqu'aux collecteurs enterrés, ce qui simplifie la collecte. Le service s'occupe aussi de la prévention des déchets. « Avec la mise en place des collecteurs enterrés de quartier pour les résiduels, le tri et le verre, on a réduit le coût de collecte de 37 %. On est les moins chers du département. ». La réduction du coût de la collecte a permis la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM, plusieurs fois de suite. Le service a aussi monté le « Repair café », un site de réparation avec café qui a été repris par une personne du service économique de la ville, chargée de l'économie sociale et solidaire.

Le programme local de prévention des déchets, écrit par le chef de service, date de 2011 et s'est terminé en 2016. L'objectif original de réduire de 7 % la quantité de déchets ménagers a été dépassé avec une réduction de 8,1 %. Depuis 2016, il n'y a plus de programme de prévention parce que la compétence déchets a été transférée à l'Établissement Public Territorial EPT, Boucle de Seine Nord (T4 du Grand Paris) qui a embauché un DGS, un comptable et une secrétaire. Les personnels municipaux ont été transférés au 1er janvier 2018, mais leurs compétences et leur périmètre n'ont pas changé. Ils sont payés par l'EPT, mais prennent toujours leurs ordres à la ville. Sans programme de prévention, les services continuent les actions du plan précédent : promotion du réemploi, stop pub, repair café, promotion du compostage, sensibilisation au gaspillage alimentaire, festival de l'économie sociale et solidaire.

D'après le rapport contenu dans le programme local de prévention des déchets, écrit en 2011, la production de déchets des habitants de Gennevilliers est légèrement plus faible que la moyenne du département et le tonnage de déchets a diminué au cours de la période sur laquelle s'étend le programme. Mais la population de Gennevilliers trie peu, beaucoup moins que l'ensemble du département, même s'il y a eu des progrès. Le tonnage reste très important, c'est-à-dire proche des moyennes régionales. Surtout, la quantité de déchets triés reste faible. La quantité d'ordures ménagères résiduelles est donc considérable, de l'ordre de 85 % (voir chiffres du PLPD) même si la quantité de déchets triés par habitant par an est passée de 12 à 23 kg, la moyenne en IDF est de 30 Kg.

Colombes

La collecte des déchets ménagers à Colombes

Colombes assure l'exercice de la collecte bien que cette dernière relève, depuis le 1er janvier 2016, de la compétence de l'Établissement public territorial (EPT) Paris Boucle Nord de Seine, qui comprend 7 communes. La collecte est assurée par Sita, hormis pour les encombrants et les corbeilles publiques, qui sont collectées par la régie municipale. Cette dernière fait partie de la direction de la propreté, qui dépend de la direction de l'environnement au sein de la direction générale des services techniques. Une dizaine de personnes travaillent au service propreté, assurant la collecte, mais aussi l'animation (développement du compostage, organisation de la fête de la Cerise et de la semaine du développement durable). Sita est censée organiser des animations sur le tri, mais ne le fait pas vraiment ; du personnel municipal est donc toujours affecté à cette tâche.

La prévention

Colombes a été particulièrement active voire pionnière en matière de prévention des déchets. De 2011 à 2015, la commune de Colombes a élaboré un programme de prévention remarquable, sous la houlette d'Oriane R : phénomène très rarement observable dans les plans de prévention, celui-ci souligne, références à l'appui, les variables sociologiques qui président à l'action d'un individu sur ses déchets. L'on y retrouve la tradition sociale de la Ville et son attention aux inégalités économiques et sociales. Le programme local de prévention envisage la participation des habitants comme la participation de groupes sociaux mus par des motivations, des habitudes et des modes de vie distincts (et non comme une prise de conscience que devrait acquérir un individu générique et qui lui permettrait d'adapter ses comportements). Le Plan comprend dix pages qui proposent un diagnostic social et démographique de la commune et propose toute une série d'actions chiffrées importantes, dont le développement du compostage (document X).

C'est désormais l'EPT qui est compétent en matière de prévention. L'émulation du début des années 2010

est donc en partie retombée, mais la Ville a tout de même pérennisé le poste de la chargée de prévention des déchets, Oriane R. qui avait été recrutée comme ambassadrice du tri à la fin des années 2000. Elle est aujourd'hui « référente pour la réduction des déchets ». Elle organise la semaine européenne de réduction des déchets, coordonne les animations dans les écoles et au Centre Nature, ancien Jardin Botanique scolaire devenu une association à partir de 1984 et aujourd'hui géré par le service d'écologie urbaine de la Ville de Colombes. La commune de Colombes comprend de nombreux acteurs associatifs assez actifs en matière d'environnement et le développement du compostage s'est faite également grâce à cette émulation.

Fiche action 2 Promotion du compostage collectif

Action en cours.

Gisement Déchets verts et OMR. Gisement d'évitement : 150kg/hab/an. Potentiel de réduction 16,2 kg/hab/an.

Descriptif de l'action

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des déchets organiques provenant du jardin et de la cuisine par des micro-organismes en présence d'humidité et d'oxygène. Afin d'encourager cette pratique en habitat collectif, la Ville met à disposition des composteurs en plastique recyclé livrés avec bio-seau, outil mélangeur et guide de compostage contre un chèque de 16 €. Un projet pilote a démarré en mars 2011 au 4 avenue Jean Jaurès, collectif appartenant à Colombes Habitat Public.

Objectifs de l'action

- Réduire la part fermentescible contenue dans les ordures ménagères
- Récupérer du compost naturel pour les plantes
- Réduire le volume des déchets à collecter
- Revenir à des procédés naturels

Indicateurs d'activité et d'impact

Activité : nombre de composteurs distribués en habitat collectif : 3 depuis mars 2011, nombre de foyers volontaires : 20
Impact : volumes et coûts (bilan en mars 2012)

Etapes clés de l'action :

- 1/ Identifier une résidence volontaire pour mettre en œuvre la pratique du compostage
- 2/ Identifier un relais volontaire dans la résidence pour animer le projet
- 2/ Faire une campagne de sensibilisation des résidents sur le projet
- 2/ Valider le projet en réunion de conseil syndical ou avec le bailleur
- 3/ Organiser l'inauguration des composteurs et la signature d'une charte éco citoyenne
- 4/ Suivre l'évolution du projet avec le relais

Partenaires mobilisés :

Financiers : ADEME, Conseil Régional d'Île-de-France, dans le cadre du programme local de prévention.

Techniques : ADEME (formations), Urban Eco, organisme pour la formation du maître-composteur.

Humains : Colombes Habitat Public, tout bailleur social ou privé, le maître-composteur référent réduction des déchets de la ville, les usagers relais, la direction de la communication.

Matériel : Ville de Colombes (supports de communication et achats des composteurs, bio-seaux et outils mélangeurs). Le service communication.

Mode de communication :

- Articles dans le journal municipal et celui du bailleur, guide du compostage, sites internet de la ville, campagne d'affichage, fêtes de quartier, SERO, Sensibilisation lors des interventions dans les écoles.
- Mobilisation des partenaires et citoyens : réunions d'information
- Mise en œuvre de l'action : invitations
- Valorisation des résultats : article (journal et sites Internet municipaux et bailleur)

Structure porteuse de l'action :
Ville de Colombes

Budget estimatif (hors frais de personnel) :
20 000 euros / Sans
Calendrier : depuis le 5 mars 2011

Figure 33 : la fiche action compostage dans le Programme de prévention des déchets de Colombes, 2011-2015

CASGBS

La collecte des déchets ménagers

La compétence "déchets" est exercée par la CASGBS depuis sa création au 01/01/2016 (seule la commune de Sartrouville est en régie), mais la prise en gestion effective de la partie collecte par la CASGBS a lieu progressivement depuis 2016, en fonction des échéances contractuelles qui préexistaient à sa création. La démarche concrètement engagée en 2017 et poursuivie en 2018 concerne notamment des marchés mutualisés de collecte et un nouveau marché de pré-collecte, tous passés sur le périmètre de plusieurs communes, dans le but de dégager des économies d'échelle. Le rapport annuel 2018⁴⁰ stipule que des zones pertinentes de service seront arrêtées à l'horizon 2020/2021.

⁴⁰ <http://www.saintgermainbouclesdeseseine.fr/environnement/collecte-des-dechets/rapports-sur-la-collecte-des-dechets/>. En 2017, la CASGBS a repris la gestion de la collecte des communes suivantes :

- Janvier 2017 : Intégration des communes de Le Port-Marly et de Maisons-Laffitte (SIVATRU).

- Octobre 2017 : Intégration de Louveciennes et de 4 communes du SIDRU (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi).

Au 1er janvier 2018, la CASGBS a repris la gestion de la collecte de la commune de l'Étang-la-Ville (SIDOMPE).

Le territoire de l'ancienne CABS où se situent nos deux terrains d'études avait été divisé en deux grands secteurs de collecte de population équivalente : la zone « Nord » (Sartrouville et Houilles) et la zone « Sud » (Carrières-sur-Seine, Chatou, Montesson, Le Vésinet, Croissy-sur-Seine) afin de maintenir une concurrence entre les sociétés privées de collecte et à la vue de certaines particularités techniques conservées par les communes. Ces appellations ont été conservées.

Les missions du service Environnement de la CASGBS telles que présentées dans le rapport annuel sont les suivantes :

- La gestion administrative, technique, juridique et budgétaire des prestations assurées dans le cadre des contrats d'enlèvement des déchets ménagers et de pré-collecte ;
- Le relationnel avec les habitants sur les questions relatives à la gestion des ordures ménagères ;
- Les relations avec les entreprises et le contrôle des prestations qu'elles effectuent ;
- La fourniture des éléments nécessaires à la préparation du budget et au calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Les animations et la communication relatives à la gestion des déchets ménagers, au tri et à la prévention ;
- La mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets et la promotion du compostage domestique

La prévention des déchets

Le service prévention est un service séparé du service de collecte et prévention. Le compostage en fait partie⁴¹. Le service Prévention de la CASGBS compte trois personnes : Céline Ceytaire, qui assure le suivi des prestations de compostage (questions logistiques, relations avec Organéo, le prestataire d'accompagnement du compostage). Deux autres agents, dont une est guide-composteur, sont formés à la prévention et mettent en place diverses actions d'animation sur le territoire. Ce travail d'animation et de sensibilisation est la mission première du service prévention. A la CASGBS, ce service fonctionne comme une tête de réseau sur le territoire. Il fournit aux diverses associations le matériel pédagogique et d'exposition. Il coordonne également la Semaine européenne de réduction des déchets. Le premier plan de prévention a couru de 2011 à 2016 pour la Communauté d'Agglomération des Boucles de Seine. Un autre était en œuvre à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Seine et Forêts.

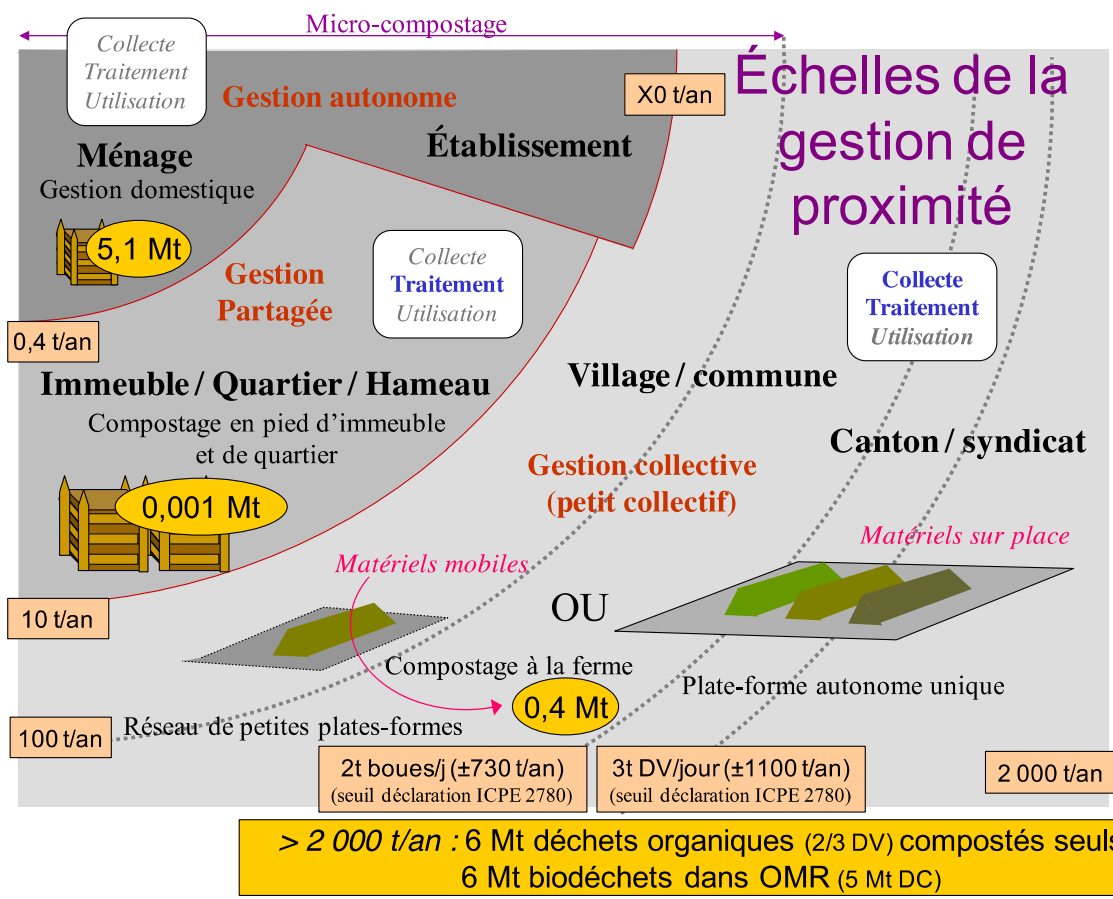
Le classement du compostage partagé par les institutions : contrôler la diversité des pratiques, promouvoir l'action des collectivités

La première partie de l'enquête a consisté à inventorier les différents sites présents sur le territoire et rentrant dans ces critères et à en faire une typologie. A première vue, notre champ d'étude correspond à la « gestion partagée » dans la classification ADEME, mais cette catégorie pose question : d'une part ses frontières avec d'autres catégories peuvent être floues, d'autre part elle englobe des dispositifs en fait très hétérogènes. C'est que le foisonnement des initiatives de compostage décentralisé depuis le début des années 2000 a donné naissance à des dispositifs hybrides entre le compostage individuel, le compostage en pied d'immeuble et le compostage de quartier, catégories formalisées mais pas vraiment définies par les institutions. Il apparaît nécessaire de s'arrêter sur cette question des différentes formes du compostage partagé, aussi appelé de proximité, pour tenter de caractériser notre champ et d'opérer une classification appropriée pour un inventaire fiable.

Les différentes catégories du compostage de proximité selon l'ADEME : un classement effectué « sur le tas »

L'ADEME est la principale institution prescriptive pour tout ce qui touche au compostage en France. Elle intègre officiellement le compostage de proximité comme un mode de gestion à part entière, une des filières de traitement possible, à côté de la micro-méthanisation et de la méthanisation, du compostage en bout de champ, du compostage en plateforme industrielle (ADEME 2018). L'ADEME a proposé des définitions et des catégories dans plusieurs rapports à destination des collectivités territoriales en charge de la prévention des déchets (ADEME 2012; 2015; 2017).

⁴¹ Sur le site, il est dans l'onglet « réduction des déchets » (le site comprenant aussi un onglet « collecte et un onglet « traitement »), avec les stop-pub, les bornes textiles et le recyclage des bouchons.



Source : ADEME, 2015, p : 4.

Ce schéma est traduit ci-dessous sous forme de tableau pour tenter d'identifier les critères de classement :

| Catégorie | Sous-catégorie | Critère 1 : Site | Critère 2 : Gestion | Critère 3 : opérations effectuées par les habitants (ou les gestionnaires dans le cas du compostage en établissement) | Critère 4 : mobilité du matériel |
|--------------------|---|------------------|--|---|----------------------------------|
| Gestion partagée | En bas d'immeuble | Privé | Habitants de la résidence | Collecte, traitement utilisation | |
| | Village, quartier, jardin familial ou collectif | Public (souvent) | Habitants / traitement éventuellement associatif | Collecte, utilisation | |
| Gestion autonome | En établissement | | Personnels de l'établissement | Collecte, traitement utilisation | |
| | Individuelle | | Ménage | Collecte, traitement utilisation | |
| Gestion collective | A la ferme, réseau de petite plateforme, | | | Utilisation | Matériel mobile |
| | Plateforme unique | | | Utilisation | Matériel immobile |

Document X : tableau des différentes catégories de compostage selon l'ADEME. Nous n'avons fait apparaître que les critères explicitement mentionnés dans le rapport (ADEME, 2017)

Le rapport de 2015 donne la définition suivante:

« Le compostage partagé désigne les opérations où le compostage (composteur, « tas de compost », chalet, pavillon, aire...) est géré par plusieurs personnes sur un lieu public ou au moins « collectif » (pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement...). Les participants assurent au moins la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage mais le plus souvent aussi participent aux manipulations du compostage » (ADEME, 2017, p : 4).

Dans cette définition du compostage partagé présente dans plusieurs rapports, compostage de quartier et compostage en pied d'immeuble ne sont pas des catégories distinctes mais deux modalités du compostage partagé. Le rapport poursuit :

« Le compostage partagé se distingue du compostage autonome en établissement, qui regroupe également les déchets de plusieurs personnes, mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings...). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attaché au site (...). » (ADEME, 2017, p : 4)

Les deux sous-catégories sont ensuite explicitées :

*« Le compostage partagé en bas d'immeuble, souvent sur un espace privé ; il concerne les déchets produits dans l'appartement ; l'espace dédié étant réduit, les éventuels déchets d'espaces verts de la résidence ne sont pas concernés, sauf pour servir de support carboné et de structurant, nécessaire pour composter correctement et sans nuisance les déchets de cuisine très humides et azotés.
Le compostage partagé de village, de quartier, de jardins familiaux ou collectifs, souvent sur un espace public : il concerne les apports des ménages et peut intégrer des déchets de jardin ou d'espace vert. » (ADEME, 2017, p : 6)*

Avant de mettre cette classification à l'épreuve de notre champ d'étude et de nos terrains, ces catégories appellent trois remarques qui laissent à penser qu'elles ne sont pas pleinement satisfaisantes d'un point de vue cognitif (même si elles ont sans doute une pertinence pour l'action publique).

Premièrement, le rapport précise que ces catégories sont parfois limitées : « Certaines actions sont à la limite du compostage partagé et du compostage autonome en établissement, et recourent d'autres axes de la prévention » (ADEME, 2017, p : 6). Le rapport cite par exemple des commerçants qui mettent en place un dispositif de compostage partagé. La case « compostage de village, quartier, jardins familiaux ou collectifs » peut aussi se confondre avec la case « mini plateforme » : une plateforme située dans un village peut tantôt appartenir à la « gestion partagée », tantôt à la « gestion collective ». Selon le schéma de l'ADEME, tout dépend de la façon dont les déchets sont acheminés sur la plateforme : si ce sont les habitants qui les acheminent, le dispositif rentrera dans la case « compostage partagé », si c'est une association, une entreprise, un prestataire qui les collecte, l'installation apparaîtra dans la catégorie « compostage collectif ». La catégorie « compostage collectif » est également relativement vague, y compris sur les critères de l'ADEME : entre une plateforme industrielle gérée par un grand groupe privé et une plateforme de village ou en bout de champ, de nombreuses caractéristiques varient en dehors de la quantité de matière traitée (en termes de mode de gestion, d'acteurs impliqués, de revente du compost). Or, le schéma ADEME ne fait pas apparaître ces critères. Le seul critère indiqué est le caractère mobile ou immobile du matériel utilisé pour le traitement (ce critère aurait d'ailleurs pu être indiqué également pour l'échelle de compostage partagé en quartier, car certains dispositifs de quartier partagent des équipements (broyeurs mobiles), tout comme les petites plateformes.

Deuxièmement, en dehors même de la question de ses frontières potentiellement floues avec d'autres sous-catégories, la sous-catégorie compostage de village, quartier, jardins familiaux ou collectifs (soit une sous-catégorie sans nom, cela est révélateur) regroupe un nombre important et une grande diversité de dispositifs, en somme, pourrait-on avancer, tous les dispositifs qui ne rentrent pas dans les autres catégories. Le guide du compostage partagé indique : « « Le compostage partagé, ce sont toutes les opérations de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, village) dans lesquelles les habitants prennent en charge tout ou partie de l'installation et de la gestion de leur site » (ADEME, 2012). Entre un jardin familial qui accueille un petit composteur par parcelle (il s'agirait donc de compostage individuel ?)

et un chalet de compostage collectif placé au milieu d'un village piloté par une association avec un référent également maître-composteur et membre salarié de cette association, l'on perçoit bien la diversité possible en termes de gestion. Dans le premier cas, les habitants gèrent tout le dispositif (apport des déchets, de la matière carbonée, utilisation du compost), dans le second, les habitants ne participent pas toujours au traitement (le rapport indique qu'ils y participent « le plus souvent ». Cette sous-catégorie regroupe tous les dispositifs qui ne sont pas clairement sur un espace strictement privé (résidence, jardin individuel, établissement).

Troisièmement, la classification tient compte d'autres critères, comme l'origine de la matière sèche ou encore le lieu d'utilisation du compost, en sus de la mention de l'acteur qui l'utilise : cela pourrait avoir du sens en termes d'économie circulaire et d'effet du compost produit sur les sols du territoire concerné (ou des territoires alentours, car précisément, l'on ne sait pas où va la matière traitée). Or, précisément, il est indiqué que, dans le cas du compostage en pied d'immeuble, les déchets concernés par le compostage partagé sont les biodéchets de cuisine et de table et non les éventuels déchets verts : « il concerne les déchets produits dans l'appartement ; l'espace dédié étant réduit, les éventuels déchets d'espaces verts de la résidence ne sont pas concernés, sauf pour servir de support carboné et de structurant ». L'espace dédié n'est pas forcément réduit et les déchets verts ne sont pas en quantité toujours très importante. On peut s'étonner de cette exclusion des déchets verts du processus de compostage partagé. Mais l'explication vient ensuite : la cible identifiée de ces dispositifs dans le cadre des plans de prévention des déchets est les ménages et les particuliers, comme le précise également le rapport (ADEME, 2017, p : 6). Il faut également que ceux-ci puissent s'approprier facilement le dispositif. Or les déchets verts demandent un broyage et des opérations potentiellement plus complexes qu'un simple dépôt, ce qui semble justifier leur exclusion de la catégorie « pied d'immeuble ».

Enfin, les catégories de l'ADEME ne précisent pas les modalités d'intervention de la collectivité (fourniture / accompagnement / encadrement / mise à disposition d'espace), d'une association ou d'une entreprise dans l'installation et la gestion des sites. Elles introduisent ainsi une séparation apparemment étanche entre « compostage partagé » et « compostage collectif » alors que les frontières paraissent souvent floues.

Nous retenons de ces premières remarques que le classement opéré par l'ADEME valorise 1) la propriété du site de compostage, 2) le gestionnaire 3) les phases de gestion typique de la gestion centralisée et leurs acteurs (collecte / traitement / exutoire). Le foisonnement d'initiatives et les imbrications d'échelles explique le choix de critères qui mettent en avant les acteurs qui sont de fait en charge de la gestion des sites, ainsi que la séquence concernée (collecte, traitement, utilisation, séquençage des opérations directement inspiré du séquençage du mode de gestion industriel). Mais cette combinaison de critères introduit de notre point de vue des confusions entre les catégories, notamment autour des places attribuées aux habitants et aux employés des collectivités et/ou des entreprises.

Cette confusion repose, il nous semble, sur un implicite que nous aimerions discuter : la catégorie « compostage partagé » serait a priori constituée de sites gérés de façon privée, par des habitants mobilisés, tandis que la catégories « compostage collectif » serait constituée de sites gérés de façon publique, par une institution ou une entreprise prestataire de service.

La classification du compostage partagé par les collectivités compétentes sur les terrains d'étude

Dans les terrains explorés, les services en charge de la prévention et de la collecte des déchets sont les services en charge du compostage. Ils classent le plus souvent les sites de compostage selon leur lieu d'implantation. Dans les espaces résidentiels, ils distinguent ainsi les sites individuels, en appartement ou en pavillon, des sites collectifs, en pied d'immeuble. Ils distinguent ensuite les sites gérés par leurs établissements publics, comme les écoles, les centres sociaux, de loisirs et d'animation ou encore les parcs. Ceux-ci peuvent être gérés directement par l'administration municipale ou par une association subventionnée. Enfin, les services de l'écologie urbaine ou de l'agriculture urbaine distinguent les sites gérés par les associations qu'ils appellent le plus souvent « jardins partagés ». Dans la communauté d'agglomération de Saint-Germain-Boucle-de-Seine, que nous avons ajoutée comme point de comparaison, les services distinguent une catégorie de plus, les « composteurs de quartier ». Ceux-ci sont situés dans l'espace public municipal, sur une place ou dans un parc public et sont gérés par des guides composteurs volontaires, avec le soutien des services municipaux. Une association peut éventuellement être chargée de la gestion courante. Apparemment claires, certaines de ces catégories sont en pratique plus difficiles à cerner. C'est le cas des « jardins partagés ». La ville de Gennevilliers présente sur une page internet de son site, une liste de onze jardins partagés. Un rapide examen confirmé par les visites de terrain nous a cependant fait réaliser que certains de ces sites étaient situés en pied d'immeuble de logements sociaux. L'explication est qu'ils sont situés sur un espace de l'immeuble en principe destiné au jardinage partagé et qu'ils ont été installés avec le soutien du service de l'écologie et de l'agriculture urbaine de la

ville. Ce ne serait donc pas seulement le critère de localisation, mais aussi celui du service à l'initiative du site qui compterait. Il n'y a donc pas homogénéité entre les villes, ce qui introduit une confusion possible. Les frontières ne sont donc pas aussi étanches qu'il paraît entre les catégories.

Une différence notable de cette classification avec celle de l'ADEME concerne l'origine des déchets apportés au composteur. Alors que l'ADEME distingue les sites autonomes, qui n'acceptent que les déchets internes au site, les villes ne font pas cette différence. Elles ne distinguent pas non plus les phases du compostage. En bref, elles s'appuient surtout sur une division locale du travail : il peut être assuré par le ménage chez lui, par les habitants dans leur cour d'immeuble, par une association dans un jardin ou par des employés dans les établissements publics ou parapublic comme les centres socioculturels.

Les services municipaux distinguent aussi les sites équipés de lombricomposteurs de ceux équipés de bacs classiques. A Nanterre et Colombes, les lombricomposteurs semblent réservés aux appartements et entrent donc dans la catégorie « composteurs individuels ». Mais à Gennevilliers, les lombricomposteurs peuvent être « collectifs » et entrer dans la catégorie « composteur en pied d'immeuble ». Les services préfèrent en effet installer des lombricomposteurs dans les cours d'immeuble lorsqu'aucun espace vert n'est disponible, car ils considèrent que la microfaune ne serait pas aussi développée que dans un site plus exposé à un sol non artificialisé. C'est une idée reçue commune, mais fautive. En effet, la plupart des plateformes de compostage opèrent sur des sols de béton. Une autre différence concerne la matière sèche. Les lombricomposteurs sont supposés ne pas nécessiter autant de matière sèche que les bacs classiques.

Critères descriptifs et présumés des catégories : la distinction privé/public

Ce rapide examen des catégories de l'ADEME et des collectivités montre des appellations peu stabilisées dans leurs propriétés autres que leurs sites d'installation. C'est pourquoi, nous n'avons retenu dans notre propre critère de classement des sites de compostage partagé que les lieux d'implantation.

Nous avons notamment relevé, parmi les catégories de l'ADEME que nous souhaitons discuter, trois critères dont les limites semblent relativement mobiles : le statut des gestionnaires, le caractère ouvert ou fermé du site aux apports extérieurs, la nature des biodéchets compostés. Les deux premiers critères sont d'ordre implicite et relèvent d'une distinction a priori entre public et privé. Le deuxième est plus explicite et relève d'une distinction entre déchets de cuisine et déchets verts ou matières sèches.

Le premier est le critère de gestion. Les catégories compostage partagé de l'ADEME, compostage individuel, compostage en pied d'immeuble et jardins partagés des collectivités supposent tous une gestion par les habitants, soit de façon individuelle, soit collective, le plus souvent à travers une association. C'est donc une gestion privée. A l'inverse, le compostage collectif selon l'ADEME, ou le compostage en établissement public selon les Villes, relève d'une gestion par les services ou des entreprises payées par l'administration. C'est donc une gestion publique. Nous verrons que cet implicite est souvent remis en cause.

Le deuxième critère est celui de l'ouverture ou de la fermeture aux apports extérieurs. Par exemple, les appartements, les pieds d'immeubles et les établissements sont destinés à n'accepter que des déchets issus de leur propre site. Ce sont donc des apports que l'on peut qualifier de privés au sens où les sites ne sont pas ouverts au public. A l'inverse, les sites dans l'espace public, comme les composteurs de quartier ou les jardins partagés, sont censés recevoir des apports de déchets des habitants alentour. Ils seraient donc ouverts au public. Pourtant, cette division est là aussi implicite. Il est tout-à-fait possible qu'un site en pied d'immeuble accepte des déchets d'habitants extérieurs à la résidence, de même qu'il est tout à fait possible qu'une association restreigne les apports à ses propres membres.

Enfin, les composteurs en pied d'immeuble, les composteurs de quartier et les composteurs en établissements ne sont prévus que pour les déchets des ménages ou des repas en collectivité, c'est à dire les restes de cuisine. Les matières sèches, pourtant compostables, ne sont pas explicitement prévues. Elles sont nécessaires pour équilibrer le mélange dans les bacs, mais ne semblent pas faire partie des déchets qu'il faut éviter de mettre dans la poubelle destinée au ramassage ou au container de collecte (à Gennevilliers). A l'inverse, les sites en jardins partagés semblent plus destinés aux déchets verts de jardin, bien que les participants puissent aussi apporter leurs déchets de cuisine. Seuls les composteurs individuels en pavillon semblent faits pour tout mettre, bien que dans certains territoires, la collecte de déchets verts soit quand même organisée indépendamment de celles des autres matières putrescibles.

Exemples de fiches de visite de site de compostage partagé

| Fiche de visite de site de compostage collectif | | Projet COMPOST |
|---|------------------------|----------------|
| Site NOM | | |
| Adresse Commune | | |
| Contact | | |
| propriétaire | | |
| Visite Date Heure | | |
| Temps (beau, pluie , etc) | | |
| Visité par | | |
| Type d'habitat | Collectif / individuel | |
| Nombre de logements | | |
| Nombre d'immeubles | | |
| Epoque de construction | | |
| Habitat social/ co-pro/locatif | | |
| Etat du bâti | | |
| Espaces verts | surface | |
| arbres | | |
| Présence d'un potager | | |
| Composteur Localisation du composteur | | |
| Visible depuis la rue ? | | |
| Nombre de bacs | | |
| Réserve matière sèche | | |
| Type matière sèche | | |
| Source matière sèche | | |
| Signalétique / matériel | | |
| Etat du compost | Volume / quantité | |
| Etat | | |
| Entretien | | |
| Usages du compost | | |
| Personnes | Nom d'un.e référent.e | |
| Info contact | | |
| Formation ? | | |
| Qui composte ? | | |
| Combien de participants ? | | |
| Histoire du site Genèse | | |
| Problèmes | | |
| Evolutions | | |

Figure 34: fiche de visite de site

Fiche de visite d'une copropriété complètement autonome (non équipée par la Ville de Nanterre) : un site qui fonctionne plutôt bien

| | |
|---------------------------------------|--|
| Site NOM | Rue des Venets |
| Photos rue des venêts | |
| Adresse Commune | 1 rue des Venets, Nanterre |
| Contact | Gwenhael Joly |
| propriétaire | Copropriété |
| Visite Date Heure | 5/06/19 à 10h. |
| Temps (beau, pluie , etc) | Temps gris |
| Visité par | Stéphane |
| Type d'habitat | Collectif |
| Nombre de logements | 72 |
| Nombre d'immeubles | 3 |
| Epoque de construction | 1950 |
| Habitat social/ co-pro/locatif | Copropriété avec un mélange de propriétaires et locataires |
| Etat du bâti | Bon |
| Espaces verts | Surface trois grands espaces entre les 3 barres |
| arbres | Oui, une bonne vingtaine |
| Présence d'un potager | Non, mais des jardinières et une tentative |
| Composteur Localisation du composteur | Au fond du premier espace vert |
| Visible depuis la rue ? | Non, mais assez visible dans la résidence |
| Nombre de bacs | 2, un apport, 1 maturation |

| | |
|---------------------------|---|
| Réserve matière sèche | Non |
| Type matière sèche | Paille achetée et carton |
| Source matière sèche | Paille achetée par Gwenhael |
| Signalétique / matériel | Affichettes trouvées sur internet, griffe, bêche, ressort |
| Etat du compost | Volume / quantité les deux bacs sont à moitié pleins. Apports tous récents. |
| Etat | Le compost en maturation est en bon état, même si la paille n'est pas toute décomposée. Le bac d'apport montre des déchets récemment déposés et pas mélangés, pas coupés. |
| Entretien | Tous les 3 samedis matin, retournement du tas en groupe de 4 ou 5 |
| Usages du compost | Dans les plantes d'appartement, de balcon et projet pour les rosiers |
| Personnes | Nom d'un.e référente XXXXXX |
| Info contact | xxxxxx.com |
| Formation ? | Rapide formation par le président de Naturellement Nanterre |
| Qui composte ? | 20 foyers |
| Combien de participants ? | |
| Histoire du site Genèse | Installé en juin 2018. Deux composteurs achetés à Leroy Merlin car ils ne voulaient pas les bacs en plastique de la ville. |
| Problèmes | Manque de matière sèche, les déchets ne sont pas coupés en petits bouts, sacs compostables ne sont pas compostables. Autrement ça marche bien |
| Evolutions | Projet d'acheter deux nouveaux bacs dont un pour la matière sèche et un autre pour le compost mûr en libre-service |

Composteur de quartier à Saint-Germain-en-Laye

| | |
|--|---|
| Site NOM | Skatepark en face de la mairie Square Léon Désoyer qui borde la mairie |
| Photo premier site | Photo second site |
| Adresse Commune | 86, rue Léon Désoyer, Saint-Germain en Laye. |
| Contact | xxxxxxxxx |
| propriétaire | Ville de SGEL |
| Visite Date Heure | 17 mai 2019 à 9h30 – visite enregistrée |
| Temps (beau, pluie , etc) | Couvert |
| Visité par | Elisabeth |
| Type d'habitat | Composteurs de quartier |
| Nombre de logements | Deux sites de compostage dans deux espaces de part et d'autre de la rue Léon Désoyer, au niveau de la mairie. Le square à l'ouest de la mairie est bordé par un cimetière et la mairie. L'autre site est un skatepark. Situé en face de la mairie, il est longé des immeubles (de tout type, un peu d'habitat social, résidences, immeubles de centre ville). |
| Nombre d'immeubles | |
| Epoque de construction | |
| Habitat social/ co-pro/locatif | |
| Etat du bâti | |
| Présence d'un concierge et/ou entreprise espace vert | Service propreté de la commune impliqué (un agent passe tous les jours). Service des espaces verts fournit le broyat. |
| Espaces verts | Surface : 1400 mètres carrés pour le square // 200 mètres carrés pour le skatepark |
| arbres | Oui dans les deux cas |
| Présence d'un potager | Oui, carrés potagers dans les deux cas |
| Composteur Localisation du composteur | Square : Derrière des arbres à droite, une vingtaine de mètres près l'entrée Skatepark à gauche après l'entrée, côté impasse Est. |
| Visible depuis la rue ? | Non pour square, oui pour le skatepark |
| Nombre de bacs | 2 bacs de 400 et 300 litres au square // un bac de 600 au Skatepark. |
| Réserve matière sèche | Oui, dans carré grillagé (cf. photo) dans les deux cas |
| Type matière sèche | Broyat |
| Source matière sèche | Ville de Saint-Germain-en-Laye |

| | |
|--|--|
| Signalétique / matériel | Signalétique minimale : AS Musset doit l'apporter la semaine prochaine |
| Etat du compost | 600 litres remplis // 600 litres remplis |
| Etat | Très bon |
| Entretien | Bon |
| Usages du compost | Carrés potagers situés à côté des composteurs dans les deux sites |
| Personnes | Nom d'un.e référent.e : Anne-Sophie Musset |
| Info contact | Cf. plus haut |
| Formation ? | Maître-composteur |
| Qui composte ? (habitants, concierge, entreprise espace verts) | Anne-Sophie passe régulièrement et retourne l'ensemble une fois tous les deux mois, mais c'est surtout Hervé, agent du service de propreté (en charge du balayage) et passionné de jardinage, à qui la ville a confié cette tâche. Il passe tous les jours ! Les habitants participants ajoutent du broyat à chaque apport |
| Combien de participants ? | Environ 15 par site, mais impossible à dire |
| Histoire du site Genèse | La ville avait mis en place ces deux sites en 2018, mais ils ne fonctionnaient pas, personne ne s'en occupait. La mairie récupérait le compost pour l'utiliser, selon AS, sur ses espaces verts. Anne-Sophie l'a repris en main en mars 2019. |
| Problèmes | OK |
| Évolutions | AS souhaite développer ce type de site partout dans SGEL. - Développer la communication, mettre en place un système de référent, au moins connaître quelques habitants réguliers. - Organiser des sessions de formations ou de sensibilisation. Elle souhaiterait à terme que son association soit « dédommée », si ce type de dispositif devait se développer. - Développer un partenariat avec le lycée horticole qui fabrique des composteurs en palette pour les jardins partagés des Patrières (il y a donc a priori aussi un site de compostage là-bas) AS pense que c'est possible de monter en puissance (3 X 1000 litres) mais pour l'instant, il faut commencer petit. |

Tableaux récapitulatifs des sites en fonction des critères de fonctionnement.

Code couleur : vert : fonctionne bien, orange : rencontre des difficultés

| Site | Fonctionnement | Type de gestion et d'accès | Difficultés et Symptômes | Usage du compost | Collectif de participants référents + apporteurs | Référent.es de site | Soutien institutionnel |
|----------------------------|--|-----------------------------------|--|---|---|---|---|
| Résidence La Pierre | - Arrêté après apports insuffisamment contrôlés (présence de moucheron et d'odeurs) - Déclin de l'entretien | - Gestion privée - Accès privé | - Opposition du CS et peu de motivations pour le compostage dans la résidence - Mauvais choix pour l'emplacement des bacs - Plainte d'une voisine à cause du placement (moucheron) | - Incertitude sur la production de compost | - Vulnérable - Pas d'organisation formalisée, pas de division des tâches claire - En conflit avec le conseil syndical de la résidence - Taille moyenne de la résidence | - Motivés par la réduction des déchets - Formés au compostage - Plus intéressés par les liens de sociabilité et la reconquête des espaces verts que par le compostage | Fort de la CA : - diagnostic - formation - installation - suivi - Pas de matière sèche |
| Résidence Val d'Eglantines | - Fonctionne bien | - Gestion privée - Accès privé | - Tensions dans la résidence, mais soutien fort du CS - Participation stagnante | - Espaces verts communs : plates-bandes, bosquets, pied d'arbre | - Soudé malgré tensions - Très bonne organisation et distribution des tâches - Médiation du CS - Taille moyenne de la résidence - Parc source de matière sèche | - Motivées par la transition écologique - Formées au compostage - Complémentarité des 3 référentes | Fort de la CA : - diagnostic - formation - installation - suivi - Pas de matière sèche |

| | | | | | | | |
|---------------------------------|--|---|---|--|--|--|--|
| Résidence Zilina | - Fonctionne bien - Mais site fragile, dépendant d'un réservoir de référents mobilisés | - Gestion Privée - Accès privé | - Aucune - Pas de conflits autour du compostage | - Parc et jardinières | - Informel mais suffisamment nombreux - Soutien du CS - Grande résidence - Parc réserve de matière sèche | - Motivé par la réduction des déchets - Auto-formé | - Fort mais passé - Installation et suivi par la régie de quartier - Suivi par Naturellement Nanterre |
| Résidence Genets Pharaon | - Fonctionne bien - Mais site fragile, dépendant d'un réservoir de référents mobilisés | - Gestion Privée - Accès hybride Public et privé | - Pas assez de matière sèche - Fatigue des référents - Aimerais monter en puissance mais ne peut pas | - Parc - Jardinières | - Soudé par l'association - GreenHouilles - Soutien du CS - grande résidence - problèmes de sécurité dans la résidence | - Motivés par la transition Ecologique Formés au compostage mais débordés | - Fort de la CA - diagnostic - formation - installation - suivi - Pas de matière sèche - Faible soutien de la Ville sollicitée |
| Jardins Gorki | - Sous utilisé - Mais grosse production | - Gestion hybride (régie de quartier et associations) - Accès hybride (associations et public) | - Problèmes d'horaires d'ouverture - collectif pas constitué - Opposition de la ville au projet - beau jardin potager | - Jardin | - Collectif pas constitué - La gestion du jardin par plusieurs institutions n'aide pas - Déconnexion entre jardinage et compostage | - Motivés par l'action sociale contre le gaspillage alimentaire et écologique - Formé - Peu intéressé par le jardinage | - Fort de la régie - personnel - formation - mais opposition de la Ville à l'agrandissement |
| Cité Rouge | - Fonctionne bien | - Gestion Hybride - Accès privé | - Beau jardin potager - Pas assez de matière sèche - Tensions internes | - Jardin | - Participation des jardiniers - Médiation du concierge - Soutien des anciens - Grande résidence | - Motivés et formés | - Fort de 3F - financement - suivi par un jardinier - Faible de la ville qui refuse de fournir de la matière sèche |
| Jardins Main Verte | - Très beau jardin - Quasiment pas de compostage efficace (réussite des lasagnes) - Peu d'apports de déchets ménagers (sauf extérieurs et de façon informelle et brouillonne), surtout déchets verts | - Gestion Privée - Accès hybride plutôt privé mais un peu ouvert au public | - Pas de suivi du compostage par la Ville - Manque de matière sèche - Manque de formation des jardiniers - La majorité des jardiniers pas intéressée par le compostage | - Quasiment pas de production de compost | - Bureau de l'association principalement. - Bien organisé. - Tension entre investissement sur parcelles collectives et individuelles - Plus intéressé par le jardinage, le jardin et sa sociabilité que par le compostage | - Motivation de certains pour le compostage comme geste écocitoyen - Pas de référents - Pas de formation | - Fort soutien mais pas sur le compostage par l'agente de développement du quartier - Apport occasionnel de broyat par le service de prévention et de compost, mais suivi très lâche. |
| Château de Nanterre | - Mal géré malgré des apports d'un des restaurants. - La femme en charge du site est partie. | - Gestion Privée - Accès hybride | - Pas de moyens alloués alors que ce sont des entreprises - Pas de collectif | - Compost utilisé ponctuellement dans le jardin potager des Madeleines | - Pas constitué - Les entreprises locataires ont d'autres préoccupations | - Motivée par l'écologie - formée au compostage - aide de l'Ecole | - Pas de soutien au compostage. - Soutien de la Ville sur les aspects développement |
| | | | - Intéressé - Dépôts par un restaurant | - Enracinées | | - du compost - mais débordée par d'autres tâches | - éco. - Côté bailleur, soutien de principe d'Etic, mais pas d'accompagnement. - La Mairie n'a pas réagi |
| Vive les Groues | - Marche pour les formations et les déchets de la restauration interne - Peu d'apports extérieurs du quartier | - Gestion Privée - Accès Hybride | - Pas assez ouvert sur le quartier - Les résidents habitent loin - Opposition de la Ville - Entretenu par l'Ecole du compost | - Pépinières arbres | - Collectif pas constitué - Ouverture du site insuffisante pour la formation d'un collectif - Prise en main des activités forte par Yes We Camp qui ne laisse pas beaucoup de place aux résidents | - Motivés par les avantages écologiques du compostage - Professionnels qui utilisent le site comme lieu de formation | - Soutien de Yes We Camp - installation - hébergement de l'Ecole du compost - Opposition de la Ville aux projets de professionnalisation et d'ouverture sur le quartier. |

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEME. 2008. « Enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organiques en France ». Angers: ADEME.
- . 2012. « Guide méthodologique du compostage partagé (ou semi-collectif) : compostage en pied d'immeuble, de quartier ». Angers: ADEME.
- . 2013. « Référentiels acteurs-formations : gestion de proximité des biodéchets. »
- . 2015. « Le compostage partagé dans les territoires des plans et programmes de prévention des déchets 2010-2014 ». Angers: ADEME.
- . 2017. « Le compostage partagé dans les territoires des plans et programmes de prévention des déchets 2010-2016 ». Angers: ADEME.
- . 2018. « Gestion territoriale de la matière organique, Guide méthodologique ». Angers: ADEME.
- . 2020. « Déchets. Chiffres) -clefs. L'essentiel 2019. »
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets_chiffrecles_essentiel_2019_010695.pdf.
- Bacqué, Marie-Hélène, et Carole Biewener. 2015. *L'empowerment, une pratique émancipatrice?* la Découverte.
- Barbier, Rémi. 2002. « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets ». *Flux*, n° 2: 35-46.
- Barles, Sabine. 2005. *L'invention des déchets urbains*. Champ Vallon. <http://www.champvallon.com/sabine-barles-linvention-des-dechets-urbains/>.
- Becker, Howard S. 1985. *Outsiders: études de sociologie de la déviance*. Editions Métailié.
- Bertolini, Gérard. 1987. « économie de la collecte des résidus ménagers : les articulations entre récupération et élimination ». *Revue d'économie politique* 97 (5): 631-48.
- Canto, Albane. 2017. « La Cour des comptes critique la gestion des déchets ménagers en Île-de-France – Déchets & Recyclage – Environnement-magazine.fr ». *Environnement Magazine*, 2017.
<http://www.environnement-magazine.fr/article/48999-cour-des-comptes-revue-critique-de-la-gestion-des-dechets-menagers-en-le-de-france/>.
- Collins, Lisa M. 2018. « The Pros and Cons of New York's Fledgling Compost Program ». *The New York Times*, 9 novembre 2018, sect. New York. <https://www.nytimes.com/2018/11/09/nyregion/nyc-compost-zero-waste-program.html>.
- Compagnon, Antoine. 2017. *Les Chiffonniers de Paris*. Gallimard.
<http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Bibliotheque-des-Histoires/illustree/Les-Chiffonniers-de-Paris>.
- Dewey, John. 2010a. *L'art comme expérience*. Folio essais. Paris: Gallimard.
- . 2010b. *Le public et ses problèmes [1927]*. Traduit par Joëlle Zask. Folio essais. Paris: Gallimard.
- Douglas, M. 1966. *Purity and danger; an analysis of concepts of pollution and taboo*. New York, : Praeger.
- Dumain, Aurélie, et Laurence Rocher. 2017. « Des pratiques citoyennes en régime industriel : les courts-circuits du compost ». *Flux* N° 108 (2): 22-35.
- Frioux, Stéphane. 2013. « Le problème des déchets ménagers de la fin du XIXe siècle aux années 1970 ». *Pour mémoire. Revue du ministère de l'écologie, du développement et de l'énergie*, 9-16.
- Frioux, Stéphane, et Isabelle Roussel. 2012. « L'incinération des déchets, bienfait sanitaire ? De l'ère hygiéniste à la crise de la dioxine (année 1890-1990) ». *Environnement Risques et Santé* 11 (5): 416-23.
- Geertz, Clifford. 2012. *Savoir local, savoir global : Les lieux du savoir*. Quadrige. Presses Universitaires de France.
- Hughes, E. C. 1958. *Men and Their Work*. Free Press of Glencoe.
- Jacobs, Jane. 1991. *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Bruxelles-Liège, Mardaga.
- Krieg-Planque, A. 2010. « La formule "développement durable": un opérateur de neutralisation de la conflictualité ». *Langage et société*, n° 4: 5-29.
- Lehec, Elisabeth. 2018. « La remise en cause des services urbains en réseau : une approche par la technique : le cas du compostage des déchets en pied d'immeuble à Paris ». Thèse de doctorat, Paris 1.
<https://www.theses.fr/2018PA01H081>.
- Lhuillier, Dominique. 2005. « Le « sale boulot » ». *Travailler* n° 14 (2): 73-98.
- LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte*. 2015. 2015-992.
- Manceron, Vanessa, et Martine Segalen. 2011. « Entre solidarité résidentielle, sentiments et soutiens publics : les relations de parenté dans le Liberté à Nanterre ». *Ethnologie française* Vol. 42 (1): 23-36.
- Melosi, Martin. 1981. *Garbage in the Cities: Refuse, Reform, and the Environment, 1880-1980*. Texas A&M

University Press.

Menegat, Romain, et Ghislain Berland. 2020. « stop-brulage-valorisation-proximite-dechets-verts-2020_011120.pdf ». ADEME. https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/stop-brulage-valorisation-proximite-dechets-verts-2020_011120.pdf.

Meyssignac, Audrey, Isabelle Leduc, Guillaume Bastide, Chloé Mahe, et Fabienne Muller. 2020. « Evaluation des démarches de gestion de proximité des biodéchets ». ADEME.

Monsaingeon, Baptiste. 2017. *Homo detritus*, Baptiste Monsaingeon, *Sciences humaines - Seuil*. Seuil. Anthropocène. <https://www.seuil.com/ouvrage/homo-detritus-baptiste-monsaingeon/9782021352603>.

Oberti, Marco. 1995. « L'analyse localisée de la ségrégation urbaine. Ville, quartiers et cités dans une commune de la banlieue parisienne ». *Sociétés Contemporaines* 22 (1): 127-43. <https://doi.org/10.3406/socco.1995.1534>.

———. 2005. « Differentiation sociale et scolaire du territoire : inégalités et configurations locales ». *Sociétés contemporaines* no 59-60 (3): 13-42.

Ostrom, E. 1990. *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge Univ Pr.

Philipot, Véronique. 2011. « Approche ethnologique de la pratique du compostage collectif citoyen Les vertus éco citoyennes à l'épreuve de l'enquête ». Master Thesis, Paris: Museum d'histoire naturelle. http://urbaneco.sitew.com/fs/Root/6ikyc-Complet_memoireVPcompostage.pdf.

Philipot, Véronique, et Sandrine Glatron. 2018. « Le compostage collectif urbain à l'épreuve de ses interdits. Enquête sur des sites strasbourgeois ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 18 numéro 2 (septembre). <https://doi.org/10.4000/vertigo.20743>.

Rumpala, Yannick. 1999. « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers: du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique ». *Revue française de science politique*, 601-30.

Rutherford, Jonathan, et Olivier Coutard. 2014. « Urban Energy Transitions: Places, Processes and Politics of Socio-technical Change ». *Urban Studies* 51 (7): 1353-77. <https://doi.org/10.1177/0042098013500090>.

Scheerer, Sébastien. 1985. « L'entrepreneur moral atypique ». *Déviance et société* 9 (3): 267-89. <https://doi.org/10.3406/ds.1985.1450>.

Segalen, Martine, et Françoise Bekus. 1989. « S'installer dans une ville. Nanterre 1900-1980 ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 41 (1): 51-58. <https://doi.org/10.3406/aru.1989.1425>.

Susser, Ida, et Stéphane Tonnelat. 2013. « Transformative Cities: the Three Urban Commons ». *Focaal*, n° 66.

Terzi, Cédric, et Stéphane Tonnelat. 2017. « The Publicization of Public Space ». *Environment and Planning A* 49 (3): 519-36. <https://doi.org/10.1177/0308518X16665359>.

Thaler, Richard H., et Cass R. Sunstein. 2009. *Nudge: Improving Decisions About Health, Wealth, and Happiness*. Updated. New York: Penguin Books.

Tonnelat, Stéphane. 2015. « Sens commun et savoir scientifique ». *La Vie des idées*, septembre. <http://www.laviedesidees.fr/Sens-commun-et-savoir-scientifique.html>.

Vanden Brande, Frederik. 1998. *Sous l'arbre de vie*. Londerzeel, Belgique: Asbl Jean Pain.

Zask, Joëlle. 2011. *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. BDL. Vol. 2.

INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES

FIGURES

| | |
|--|-----|
| Figure 1: formation au compostage partagé à la ferme du bonheur à Nanterre, 2017 | 6 |
| Figure 2 : quai de livraison des déchets devant la fosse d'un de deux fours de l'usine d'incinération..... | 16 |
| Figure 3 : Organeo publie sur sa page facebook des explications de matières non compostables et qui se retrouvent pourtant dans les bacs..... | 35 |
| Figure 4: Le compost du bonheur. Panneaux indiquant les trois stades du compost à la ferme du bonheur, 2018. | 37 |
| Figure 5 : Carte des sites de compostage partagé à Nanterre, Gennevilliers, Colombes, Houilles et Carrières sur Seine. Réalisée à partir de l'outil cartographique du site Omnispace. La carte indique aussi les sites arrêtés. | 53 |
| Figure 6 : Extrait de la carte geocompost du Réseau Compost Citoyen (Capture du 28/03/20). https://lesactivateurs.org/geo-compost/ . On y remarque surtout les sites parisiens..... | 54 |
| Figure 7 : extrait de la carte des sites tenue par le SYCTOM (28/03/20) . https://www.jecomposteenville.fr/trouver-ou-composter/ | 54 |
| Figure 8: emplacement du site de compostage de la résidence La Pierre | 82 |
| Figure 9 : Les quatre bacs à compost au Val d'Églantine | 90 |
| Figure 10 : Vue depuis le portail d'entrée de la résidence | 90 |
| Figure 11 : Les composteurs sont visibles sur Google Earth, sur la photo de droite, au milieu, en bordure de haie, sur deux rangées. Ce n'est sans doute pas partout que nous pourrions trouver des composteurs repérables sur google earth !..... | 103 |
| Figure 12 : la Cité Rouge de Gennevilliers après rénovation..... | 109 |
| Figure 13 : Vue du jardin depuis le 3 ^e étage. Les composteurs sont sur la gauche. | 110 |
| Figure 14: les composteurs de la Cité Rouge | 112 |
| Figure 15 : le jardin Gorki, une clairière entre arbres et bâti..... | 113 |
| Figure 16 : David et Noémie découpent des invendus du marché Picasso. | 114 |
| Figure 17: le tri des invendus avec Rati et Jaya..... | 115 |
| Figure 18 : les cellules de compostage en palette. La photo a été prise après un mois de vacances de Noémie ce qui explique le peu de matière fraîche. | 119 |
| Figure 19 : Le jardin de la main verte à Gennevilliers | 125 |
| Figure 20 : les parcelles individuelles du jardin avec les noms affichés sur la grille. | 126 |
| Figure 21 : le nouveau bac pour les branches et coupes de jardin, été 2019. | 129 |
| Figure 22: des bacs peu alimentés..... | 130 |
| Figure 23 : Les acteurs du Château de Nanterre. Les acteurs informels actifs sur les lieux ne sont pas mentionnés (comme l'Ecole du compost), | 144 |
| Figure 24: Les apprentis guide-composteurs retournent l'andain, 21/06/19 | 136 |
| Figure 25: plaquette de présentation de Vive les Groves, juin 2019 | 138 |
| Figure 26: le site de compostage de Red Hook, été 2018..... | 168 |
| Figure 27: sous le tunnel, un andain prêt au tamisage. © NYT..... | 169 |
| Figure 28: Des bénévoles au travail | 170 |
| Figure 29 : le territoire de la commune de Nanterre. Source : www.geoportail.gouv.fr | 173 |
| Figure 30 : Le territoire de la ville de Colombes | 175 |
| Figure 31 : Les communes membres de la CASGBS (en encadré noir, les deux communes enquêtées). Source : CASGBS <i>Rapport annuel sur la collecte des déchets</i> , 2018. | 177 |
| Figure 32: territoire communal de la ville de Houilles..... | 179 |
| Figure 33 : la fiche action compostage dans le Programme de prévention des déchets de Colombes, 2011-2015..... | 183 |
| Figure 34: fiche de visite de site..... | 189 |

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



COMPOST

Depuis 2018, la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire impose aux collectivités territoriales de mettre en place un tri à la source des matières organiques rejetées par les ménages en vue d'un traitement séparé d'ici le 31 décembre 2023.

Pourtant, malgré de nombreuses campagnes locales de sensibilisation soutenues par la mise à disposition de matériel gratuit ou très peu cher, le compostage partagé a du mal à décoller en milieu urbain et périurbain, où les gisements de déchets organiques ménagers sont les plus fournis (Philippot 2011; Canto 2017). Comment expliquer ce manque d'engouement ? Quels sont les leviers à disposition des collectivités pour dépasser le cercle des personnes déjà convaincues ?

Notre équipe de recherche mixte, composée de quatre chercheurs et de deux professionnels du compostage a cherché à répondre à ces deux questions en dressant un panorama du compostage partagé dans 6 communes de la proche périphérie ouest de Paris, suivi d'une analyse fine de 9 sites choisis.

